



NOUS SOMMES VOTRE

# Partenaire en Technologies de l'Énergie

Advancing  
Energy Tech

Brochure de convocation  
**Assemblée Générale Annuelle**

**7 mai 2026, à 15h00, Palais des Congrès d'Issy**  
25, avenue Victor Cresson, 92130 Issy-les-Moulineaux

# Brochure de convocation

## Assemblée générale annuelle

7 mai 2026, à 15h00

Palais des Congrès d'Issy  
25, avenue Victor Cresson  
92130 Issy-les-Moulineaux

---

### S O M M A I R E

<b>Message du Vice-Président &amp; Administrateur référent indépendant</b>	<b>3</b>
<b>Message du Président du Conseil d'administration</b>	<b>4</b>
<b>Message du Directeur général</b>	<b>5</b>
<b>Entretien avec la Directrice générale Finances</b>	<b>6</b>
<b>1. Éléments clés 2025</b>	<b>7</b>
<b>2. Gouvernement d'entreprise</b>	<b>18</b>
<b>3. Stratégie climatique de la Société</b>	<b>45</b>
<b>4. Rémunération des mandataires sociaux</b>	<b>48</b>
<b>5. Ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle</b>	<b>74</b>
<b>6. Exposé des motifs &amp; projets de résolutions soumis à l'Assemblée générale annuelle</b>	<b>76</b>
<b>7. Participation à l'Assemblée générale annuelle</b>	<b>92</b>
<b>8. Demande de documents et d'informations</b>	<b>96</b>

Pour les événements et les informations liées à l'entreprise, contactez Schneider Electric :

- Téléphone : numéro vert 0805 651 650
- Adresse : Schneider Electric – Relations investisseurs – 35, rue Joseph Monier, 92506 Rueil-Malmaison cedex

# Message du Vice-Président & Administrateur référent indépendant



1

2

3

4

5

Chers actionnaires,

2025 a été une année marquante pour Schneider Electric avec de très bons résultats financiers, dont un chiffre d'affaires record, et extra-financiers. Ceci a conduit le Conseil d'administration à proposer un dividende de 4,20 euros par action faisant de 2025 la 16<sup>ème</sup> année consécutive de dividende progressif. Le Conseil est également fier du score 2025 du Schneider Sustainability Impact qui clôture le programme lancé en 2020 pour la période 2021-2025.

En 2025, le Conseil d'administration a soutenu Olivier Blum pour sa première année réussie en tant que Directeur général, marquée par le lancement du nouveau programme d'entreprise, *Advancing Energy Tech*, qu'il a présenté lors de la Journée investisseurs le 11 décembre avec une direction claire et des objectifs ambitieux fixés pour 2030. Le but est de permettre à Schneider d'atteindre la prochaine phase de l'intelligence de l'énergie et de l'industrie, de la régionalisation, de la compétitivité des coûts et de l'évolutivité, afin de saisir les opportunités de l'électrification, de l'automatisation et de la digitalisation aujourd'hui et demain.

Au cours de l'année, le Conseil a continué à travailler sur sa composition afin de garantir qu'il soit bien doté pour relever les défis de la Société et vous invite à voter en faveur de la nomination de deux nouveaux administrateurs indépendants à l'Assemblée générale. Mme Ellyn Shook, de nationalité américaine et basée en Floride, a occupé le poste de *Chief Leadership and Human Resources Officer* chez Accenture de 2014 à 2024 et est également membre du Conseil d'administration du Baldwin Group et de SanDisk, où elle préside les Comités des Rémunérations de ces deux sociétés. Elle apportera au Conseil son expertise globale en ressources humaines, en matière de leadership et de gestion des talents, ainsi que son expérience en tant qu'administratrice. M. François Jackow, de nationalité française et basé en France, est actuellement Directeur général d'Air Liquide, fonction qu'il occupe depuis 2022, et membre de son conseil d'administration. M. François Jackow apportera au Conseil son expertise du secteur des technologies et de l'industrie ainsi que sa connaissance des marchés internationaux. Est également soumis à votre vote le renouvellement du mandat de M. Anders Runevad qui apporte des compétences pertinentes et nécessaires au Conseil.

Cette année a également été consacrée à la préparation du lancement du nouveau *Schneider Sustainability Impact* qui fixe de nouveaux objectifs ESG ambitieux pour l'entreprise à échéance 2030. Lors de l'Assemblée générale annuelle de 2026, je vous invite à soutenir notre proposition de *say on climate*, qui sera soumise à votre vote.

Tout au long de l'année 2025, le Président du Conseil d'administration et moi-même avons eu l'opportunité de dialoguer avec de nombreux actionnaires de Schneider Electric ainsi qu'avec les représentants des investisseurs et de discuter de nos politiques et pratiques de rémunération du Groupe.

Plusieurs changements ont été apportés à la politique de rémunération en 2025, approuvés par plus de 90 % des voix lors de l'assemblée générale annuelle de 2025, tels que (i) l'augmentation de la rémunération variable annuelle à la cible et au maximum pour prendre

en compte l'évolution rapide de l'environnement et la nécessité d'accélérer l'exécution de la stratégie du Groupe ; (ii) l'attribution maximale du LTIP exprimée en pourcentage de la rémunération fixe uniquement ; (iii) le renforcement du principe de rémunération de la performance en mettant fin au mécanisme de compensation existant entre les critères BPA et TSR pour le LTIP et en encourageant à la place la sur performance du critère de BPA, conduisant à une acquisition totale maximale de 115 % ; (iv) le remplacement de l'indice du CAC 40 par le Stoxx Europe 50 pour le critère de TSR du LTIP qui compare Schneider Electric à la performance de l'indice ; et (v) le renforcement de l'alignement avec l'expérience des actionnaires en portant à 100 % le nombre d'actions à conserver pendant une année supplémentaire après la fin de la période d'acquisition.

Pour la politique de rémunération 2026 du Directeur général, le Conseil souhaite maintenir dans l'ensemble son équilibre et sa stabilité qui assurent un lien étroit entre rémunération et performance, un alignement avec les salariés et les actionnaires, et une vision à long terme. Certains ajustements ont toutefois été jugés nécessaires et le Conseil propose de mettre en œuvre les changements suivants dans la politique de rémunération 2026 : (i) un ajustement de la méthodologie utilisée pour calculer l'objectif de réduction des émissions du scope 3 amont pour le LTIP, et (ii) en réponse aux préoccupations exprimées par certains actionnaires lors de l'Assemblée générale de 2025 et conformément à l'engagement pris par le Conseil d'administration dans la lettre aux actionnaires datée du 7 avril 2025, une clarification concernant l'indemnité de départ du Directeur général, étant précisé que cette indemnité reste plafonnée à deux fois la rémunération fixe annuelle et à 24 mois de rémunération variable mensuelle perçue, et soumise aux mêmes conditions de performance exigeantes.

Le Conseil propose également de modifier le mécanisme d'attribution de la rémunération des administrateurs non exécutifs afin de prendre en considération les résultats d'une étude comparative menée par le Comité Capital humain & Rémunérations, ainsi que les problématiques spécifiques liées à l'attractivité et à la fidélisation des profils adéquats pour le Conseil.

Le Conseil est attentif aux retours des actionnaires et, avec ces changements, s'assure que les pratiques de rémunération de Schneider Electric restent exigeantes et conformes aux attentes des investisseurs, tout en incitant ses dirigeants à une performance maximum.

Le Conseil compte sur votre soutien sur tous les points afférents soumis à votre vote.

À la suite de cette lettre, je vous invite à lire le rapport sur le gouvernement d'entreprise ainsi que la brochure de convocation qui vous fourniront plus de détails sur les résolutions. Nous espérons une Assemblée générale réussie et que nombre d'entre vous prendront part au futur de la Société en votant sur les résolutions, en y assistant et en exprimant votre avis pendant la session de questions/réponses.

Merci pour votre soutien et votre confiance,

**Fred Kindle**  
Vice-Président & Administrateur référent indépendant

6

7

8

**« En regardant vers l'avenir, je suis convaincu que Schneider Electric aborde cette nouvelle phase avec un positionnement solide, une organisation robuste et une équipe dirigeante pleinement préparée à aborder un marché en forte croissance et riche en opportunités. »**

**Jean-Pascal Tricoire**  
Président



Chers actionnaires,

2025 a marqué un nouveau point d'inflexion pour notre secteur et pour Schneider Electric. L'intelligence artificielle s'est hissée au premier plan de l'agenda mondial. L'IA a besoin d'énergie, et l'énergie dépend de plus en plus de l'IA – non seulement dans les centres de données, mais partout où l'énergie est produite, distribuée et consommée. L'IA devient un moteur essentiel d'efficacité, de fiabilité, de sécurité et de durabilité. En faisant progresser les technologies de l'énergie, elle renforce une réalité déterminante de notre époque : chaque nouvelle technologie repose sur l'électricité et s'appuie sur la digitalisation. L'attention se porte de plus en plus sur les systèmes qui soutiennent cette transformation et qui relient, en toute sécurité et efficacité, le monde du digital et le monde physique. Dans ce contexte, l'IA représente un accélérateur majeur de l'électrification et de la digitalisation, les deux piliers de notre entreprise.

Positionné à l'intersection entre infrastructures physiques et intelligence digitale, Schneider Electric a développé depuis plus de vingt ans des capacités solides pour servir cet environnement. Grâce à une innovation continue et à des investissements de long terme, le Groupe a construit une expertise approfondie en électrification, en automatisation et en technologies digitales – des Produits aux Solutions et Services – à l'échelle mondiale. Schneider Electric s'appuie sur un vaste écosystème de partenaires de confiance pour déployer ces capacités localement, avec une forte expertise applicative, au service des ambitions d'innovation et de performance de ses clients.

Au cours de l'année, j'ai échangé avec de nombreux acteurs : investisseurs, clients, partenaires technologiques, autorités publiques, pairs de l'industrie et nos équipes dans les régions. Leurs attentes sont claires et cohérentes : des infrastructures résilientes capables de répondre à la croissance rapide des besoins énergétiques ; des technologies digitales fiables, sécurisées et transparentes, déployées à grande échelle dans des environnements réels et en temps réel ; et des entreprises dotées d'une stratégie claire, d'une exécution disciplinée et d'une gouvernance robuste sur le long terme. Le portefeuille et l'empreinte internationale de Schneider Electric sont parfaitement alignés avec ces attentes.

En 2025, le Conseil d'administration a maintenu son engagement à soutenir l'équipe dirigeante dans la définition et le déploiement de la stratégie du Groupe pour le prochain cycle. Ce travail s'est appuyé sur des interactions régulières et constructives entre le Conseil, le Directeur général et le Comité Exécutif. Les discussions ont porté sur la performance, les orientations stratégiques et les priorités de long terme, éclairées par des perspectives régionales et des analyses externes. Comme les années précédentes, ce processus a abouti à une revue stratégique approfondie de plusieurs jours, soutenant la préparation et le lancement du nouveau programme piloté par Olivier Blum et ses équipes.

Le Conseil a également poursuivi le renforcement de sa composition et de ses compétences, en particulier dans le digital, les logiciels et la technologie, tout en maintenant des standards élevés d'indépendance, de diversité et de représentation internationale. En janvier 2026, il comptait des administrateurs de 11 nationalités, avec une forte majorité de membres indépendants et une représentation paritaire femmes-hommes.

En regardant vers l'avenir, je suis convaincu que Schneider Electric aborde cette nouvelle phase avec un positionnement solide, une organisation robuste et une équipe dirigeante pleinement préparée à aborder un marché en forte croissance et riche en opportunités. Le Groupe bénéficie d'une direction stratégique claire, de capacités différenciées en électrification, en automatisation et en systèmes digitaux, ainsi que d'un cadre de gouvernance conçu pour soutenir la performance, la résilience et la responsabilité dans le temps. Son modèle multi-hub renforce encore sa capacité à opérer durablement dans un environnement de plus en plus complexe.

Au nom du Conseil d'administration, je remercie nos clients pour leur confiance et leur partenariat, nos collaborateurs pour leur professionnalisme et leur engagement, nos actionnaires pour leur investissement et leur soutien constant, et l'ensemble de notre écosystème pour la solidité et la richesse de nos collaborations.

Dans un monde en évolution rapide, Schneider Electric s'engage à faire progresser les technologies de l'énergie afin de soutenir le progrès et la durabilité pour tous.

**Jean-Pascal Tricoire**  
Président

Message du Directeur général, Olivier Blum

« Nous sommes le partenaire de confiance de nos clients en technologies de l'énergie. Nous électrifions, automatisons et digitalisons les industries, les entreprises et les habitations afin d'améliorer l'efficacité et la durabilité pour tous. »

**Olivier Blum**  
Directeur général



Chers actionnaires,

Malgré un environnement macroéconomique volatil, 2025 a été une année marquante pour Schneider Electric, avec un chiffre d'affaires record de plus de 40 milliards d'euros, le plus haut niveau de cash-flow libre à ce jour et une progression solide de la marge. Cette performance reflète la résilience de notre modèle opérationnel, la qualité de notre portefeuille et l'équilibre de notre exposition géographique et par marchés finaux.

L'année a aussi été marquée par des évolutions profondes du paysage industriel mondial. Les systèmes énergétiques deviennent plus digitaux, fondés sur la donnée et interconnectés. L'électrification et la digitalisation continuent d'accélérer, tandis que l'IA s'impose rapidement comme une force déterminante, créant d'immenses opportunités pour apporter davantage d'intelligence aux opérations de nos clients.

Dans un environnement opérationnel de plus en plus complexe et fragmenté, la réussite nécessitera davantage d'agilité, de rapidité et de rigueur d'exécution.

Nous avons ainsi travaillé sans relâche en 2025 pour définir le positionnement de Schneider Electric pour 2026 et après. Nous avons conclu l'année avec une mission claire : faire progresser l'« *Energy Tech* ». Nous sommes le partenaire technologique de confiance de nos clients, en électrifiant, automatisant et digitalisant les industries, les entreprises et les habitations afin d'améliorer l'efficacité et la durabilité pour tous.

Pour mener à bien cette mission, nous avons lancé un programme d'entreprise structuré autour de trois piliers, qui orientent nos priorités pour 2026 :

**1. Leadership technologique** : nous affinons notre feuille de route pour faire progresser l'intelligence de l'énergie et industrielle en déployant à grande échelle des plateformes définies par les logiciels et enrichies par l'IA. Au cœur de cette stratégie se trouve notre Data Cube – une base de données unifiée intégrant les données des équipements, des opérations et de l'écosystème sur l'ensemble du cycle de vie, de la conception à la maintenance. Cette approche permet de développer des modèles énergétiques et industriels associant intelligence physique et digitale, générant des insights prédictifs et actionnables, une expérience client unifiée et une amélioration de la performance tant en CapEx qu'en OpEx.

**2. Différenciation client** : nous portons la régionalisation au niveau supérieur – à travers notre organisation commerciale, notre chaîne d'approvisionnement et notre R&D – tout en restant ancrés dans des principes stratégiques globaux. En nous rapprochant de nos clients et en renforçant les écosystèmes locaux de partenaires, nous pouvons leur offrir davantage : une innovation plus pertinente,

une exécution plus rapide et des solutions mieux adaptées aux besoins locaux. Cette proximité réduit la complexité et crée plus de valeur sur l'ensemble du parcours client.

**3. Excellence opérationnelle** : nous renforçons notre compétitivité coûts et notre capacité à changer d'échelle en simplifiant l'organisation, en accélérant la prise de décision et en améliorant la productivité dans la conception de nos produits, les achats et les opérations.

Au cours de la dernière décennie, nous avons construit une base solide grâce à des technologies différenciées, à l'extension de nos capacités logicielles, digitales et de services, ainsi qu'à une résilience accrue de notre portefeuille. Nous abordons 2026 en position de force, prêts à accélérer la prochaine phase d'intelligence de l'énergie et industrielle.

Nous n'oublions pas nos fondations : les collaborateurs, la durabilité et la confiance. Nous continuons d'investir dans les compétences de nos collaborateurs, en particulier dans le digital et l'IA, et de faire évoluer notre modèle opérationnel et nos pratiques managériales pour aller plus vite et travailler de manière davantage orientée mission. Nos collaborateurs font la différence chaque jour et nous nous engageons à offrir des opportunités égales à toutes et tous, quels que soient leurs parcours, nationalités ou genres.

En 2025, nous avons clôturé notre programme Schneider Sustainability Impact 2021-25, ayant notamment permis à nos clients d'économiser et d'éviter 862 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>, soutenu une réduction de 56 % des émissions opérationnelles de nos 1 000 principaux fournisseurs et élargi l'accès à l'électricité verte à plus de 60 millions de personnes dans le monde. Forts de ces avancées, nous lançons un nouveau programme de durabilité à horizon 2030, confirmant notre conviction que performance et impact positif vont de pair.

Ce parcours est rendu possible par la confiance – bâtie sur des standards intransigeants en matière d'éthique, de sécurité, de cybersécurité, de qualité et de conformité – alors que nous opérons des infrastructures critiques, déployons l'IA de manière responsable et construisons des partenariats stratégiques durables.

Je suis enthousiaste à l'idée d'entrer dans cette nouvelle ère de l'énergie et de l'intelligence, et de partager nos réussites continues avec vous. Chez Schneider nous sommes déterminés à faire progresser l'« *Energy Tech* » afin de soutenir le progrès pour tous !

**Olivier Blum**  
Directeur général, Schneider Electric

## « Avec une performance record en 2025, nous entamons le prochain cycle avec une forte dynamique dans les deux activités. »

**Hilary Maxson**

Directrice générale Finances



### 2025 a été une année record, avec un chiffre d'affaires et un cash-flow libre à leur plus haut historique. Comment décririez-vous la performance globale de l'entreprise et ses principaux moteurs ?

2025 a été une année marquante, avec une croissance organique de +9 %, franchissant les 40 milliards d'euros. L'activité Gestion de l'énergie affiche une croissance à deux chiffres ( « double-digit » ) pour la 5e année consécutive, en hausse organique de +10 %, tandis que l'activité Automatismes industriels revient à la croissance, en hausse organique de +3 %. La demande s'est accélérée sur l'ensemble de nos marchés finaux au cours de l'année, portée par les centres de données & réseaux. Nous avons clôturé l'année avec un carnet de commandes record de 25 milliards d'euros, offrant une visibilité sans précédent grâce à la confiance que nos clients clés placent en Schneider comme partenaire pour leurs ambitions futures en digitalisation et en IA.

La rentabilité a de nouveau progressé pour la 5e année consécutive, avec un EBITA ajusté de 7,5 milliards d'euros, en croissance de +12 % en organique, soutenu par les volumes, un meilleur levier opérationnel et le maintien de la gestion disciplinée des coûts. La variation de la marge brute est restée légèrement négative en organique, comme prévu, avec une amélioration de la contribution des prix et de la productivité industrielle au second semestre.

Le cash-flow libre a atteint 4,6 milliards d'euros, un niveau record, soutenu par l'amélioration opérationnelle, la forte croissance de l'EBITDA et une meilleure gestion du besoin en fonds de roulement.

### Comment la montée en puissance du digital, les réallocations stratégiques de portefeuille et la simplification de l'organisation ont-elles façonné la trajectoire de Schneider Electric en 2025 ?

Notre portefeuille digital a fortement progressé. La *Digital Flywheel* progresse de +15 % en organique pour atteindre 62 % du chiffre d'affaires 2025, et les revenus récurrents ont atteint 79 % au sein de nos logiciels agnostiques<sup>(1)</sup>, alors que nous entrons dans les dernières étapes de la transition vers le modèle d'abonnement, en particulier chez AVEVA.

En termes de portefeuille, nous avons encore renforcé notre leadership technologique avec Motivair, une acquisition dans le refroidissement liquide pour faire progresser notre offre dédiée aux data centers d'IA, et nous avons pris une participation majoritaire dans Planon, élargissant ainsi notre offre de logiciels pour

bâtiments intelligents. En 2026, nous avons aussi acquis les 35 % restants de Schneider Electric India Private Limited ( « SEIPL » ) auprès de Temasek, soutenant notre priorité donnée à l'Inde, marché domestique attractif et hub clé de notre stratégie multi-hub.

Nous avons également avancé dans la simplification de l'organisation, réduisant le ratio des coûts des fonctions support (SG&A) sur chiffre d'affaires. Ces gains d'efficacité nous permettent de poursuivre les investissements dans la technologie, la R&D et les capacités commerciales, y compris le déploiement ciblé d'outils d'IA. La R&D est restée proche de 6 % du chiffre d'affaires, et nous visons une progression vers 7 % pour soutenir notre leadership technologique.

### Vous avez organisé une Journée Investisseurs le 11 décembre 2025 au McLaren Technology Centre. Quels messages clés avez-vous partagés aux investisseurs et analystes ?

Lors de notre Journée Investisseurs, nous avons partagé comment nous faisons progresser l' « *Energy Tech* » grâce au leadership technologique, à la différenciation client et à l'excellence opérationnelle. Nous avons un positionnement unique sur des marchés en croissance structurelle et anticipons une croissance différenciée et une expansion de la marge grâce à cette stratégie.

Nous avons présenté nos ambitions à moyen terme pour 2026-2030 : une croissance organique du chiffre d'affaires de +7 % à +10% en taux de croissance annuel composé (TCAC), une expansion organique de +250 pb de la marge d'EBITA ajusté et le maintien d'un taux de conversion du cash-flow libre autour de 100 %.

Nous avons détaillé nos priorités d'allocation du capital : maintien de cotes de crédit de catégorie A, versement d'un dividende progressif annuel à nos actionnaires, création de valeur via une gestion active du portefeuille et des partenariats stratégiques, et mise en œuvre d'un rachat d'actions systématique.

Nous sommes convaincus que notre stratégie d' « *Advancing Energy Tech* », ses trois piliers clairement définis, nos engagements financiers à moyen terme et notre discipline en matière d'allocation du capital généreront de solides retours pour nos actionnaires à court, moyen et long terme.

(1) Les logiciels agnostiques comprennent AVEVA, ETAP et RIB software.

# 1. Éléments clés 2025

## INDICATEURS FINANCIERS

### Chiffre d'affaires

40,2 Md€

+8,9 % organique

### Marge d'EBITA ajusté

18,7 %

+50 pb organique

### Résultat net (part du Groupe)

4,2 Md€

-2 %

### Cash-flow libre

4,6 Md€

taux de conversion de 111 %<sup>(1)</sup>

### Bénéfice par action ajusté

8,59 €

+3 %

### Dividende proposé par action<sup>(2)</sup>

4,20 €

+8 %

- (1) Conversion du cash-flow libre sur résultat net (part du Groupe).  
 (2) Sous réserve de l'approbation des actionnaires le 7 mai 2026.  
 (3) Plus de détails sur la performance du SSI en **page 36** du Document d'Enregistrement Universel 2025.

## NOTRE IMPACT

### Revenus avec un impact positif pour l'environnement

75 %

+1 % par rapport à 2024

### Personnes ayant accès à une électricité verte

61,7 M

depuis 2009

### Tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> économisées ou évitées

862 M

pour nos clients depuis 2018

### Réduction des émissions de CO<sub>2</sub>

56 %

dans les opérations de nos 1 000 principaux fournisseurs

### Score du Schneider Sustainability Impact<sup>(3)</sup>

8,86/10

par rapport à 7,55/10 en 2024

### Personnes formées à la gestion de l'énergie

1 M+

depuis 2009



## 1.1 Notre modèle d'affaires

Nous avons constitué un portefeuille unique : en combinant des ressources solides, une expertise approfondie et une plateforme technologique unifiée, nous créons une valeur durable pour nos clients, nos partenaires et nos actionnaires.

### Nos atouts et ressources

Nous prônons des normes ouvertes et des écosystèmes de partenaires passionnés par nos valeurs communes permettant un impact positif.

Collaborateurs

163 k

collaborateurs dans plus de 100 pays à travers le monde<sup>(1)</sup>

Innovation

5,9 %

ratio coût R&D sur chiffres d'affaires 2025 en termes de trésorerie

### Notre expertise

Notre offre intégrée permet de fournir à nos clients une solution intégrée complète et prête à l'emploi.

#### ÉLECTRIFICATION

- Une technologie de l'énergie de bout en bout, du réseau à la prise, et de la puce au refroidisseur
- Un leader de l'innovation définie par logiciel et de l'intelligence de l'énergie alimentée par l'IA
- Un réseau de partenaires mondial sans équivalent

#### AUTOMATISATION

- Leadership en Intelligence Industrielle sur les domaines des industries de process et manufacturières
- Excellence opérationnelle rendue possible par l'IA et une automatisation ouverte, définie par le logiciel
- Excellence en sûreté des procédés, cybersécurité et conformité

#### DIGITALISATION

- Des plateformes d'IA unifiées et transversales
- Des workflows d'IA agentique permettant une gestion autonome de l'énergie et une optimisation industrielle
- Des jumeaux numériques couvrant l'ensemble du cycle de vie, grâce aux écosystèmes AVEVA et ETAP



CENTRES DE DONNÉES ET RÉSEAUX



BÂTIMENTS



INDUSTRIES



INFRASTRUCTURES

### Partenaire en technologies de l'énergie

Pour nos clients

+9 %

Croissance du chiffre d'affaires organique en 2025

Partenaires et fournisseurs

56 %

de performance pour le Projet Zéro Carbone

(1) Le nombre moyen d'effectifs a été retraité afin d'exclure les travailleurs intérimaires, qui étaient auparavant inclus dans le total des effectifs du Groupe, et d'intégrer certains effectifs manquants liés à un ajustement de périmètre. Avec cette méthode, nous comptons 159k de salariés en 2024.

Environnement

195

Nombre de sites Zéro-CO<sub>2</sub>

Réseau de partenaires

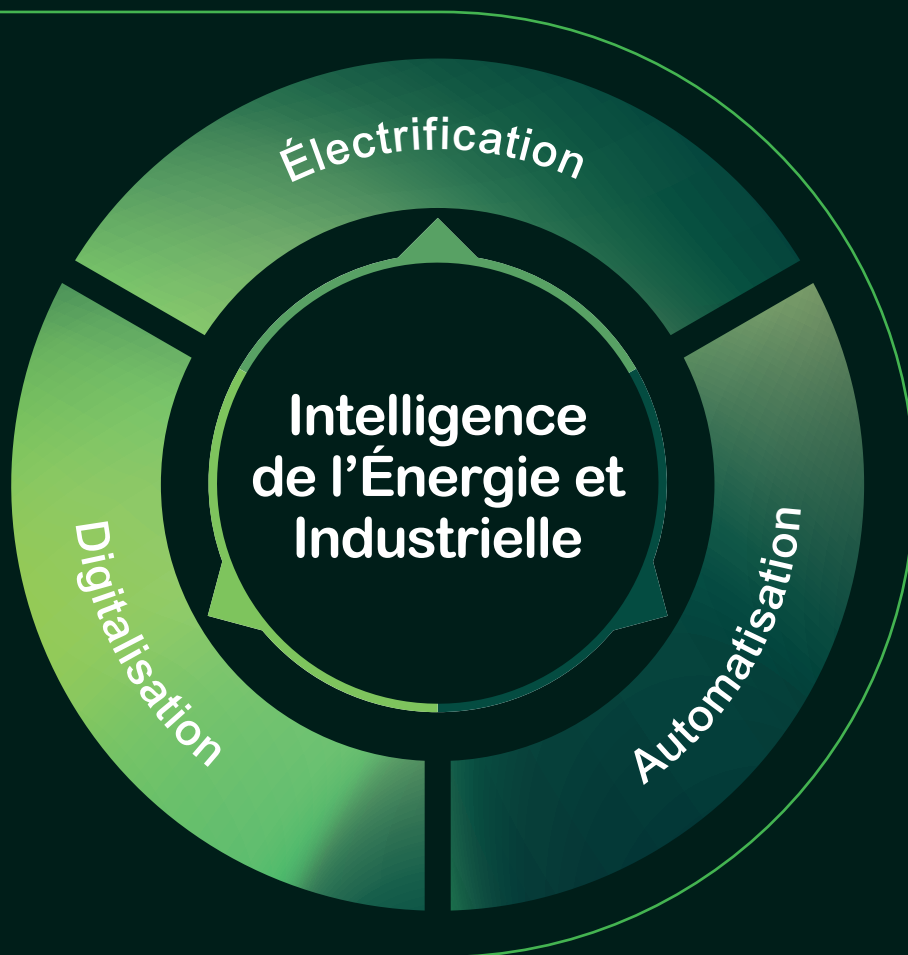
&gt; 1,4 millions

entrepreneurs et électriciens

Solidité financière

A/A-1 et A2

Forte cote de crédit



La planète et les communautés locales

61,7 millions

de personnes ont accès à une électricité verte depuis 2009

Pour nos collaborateurs

63 %

des salariés éligibles bénéficient de plans d'actions 2025

Pour nos actionnaires

+89 %

Rendement total pour les actionnaires sur 3 ans<sup>(1)</sup>(1) du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025.

## 1.2 Indicateurs financiers clés 2025

**2025 est une année marquante, avec un chiffre d'affaires record, une croissance de la marge d'EBITA ajusté malgré la volatilité, et une génération de *cash-flow libre* à un niveau historiquement élevé. Ces résultats reflètent une exécution solide, en particulier au second semestre.**

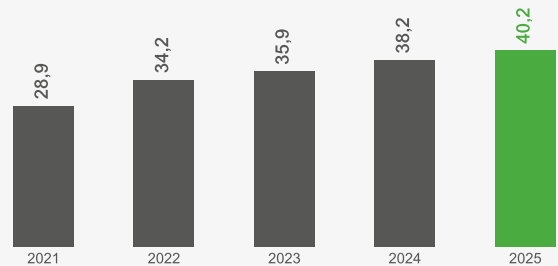
### Performance du chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2025, le chiffre d'affaires consolidé de Schneider Electric s'élève à 40 152 millions d'euros, en croissance organique de +8,9 % et en hausse de +5,2 % en données publiées. La croissance organique est portée par la forte performance des offres Systèmes du Groupe, notamment sur les marchés finaux des centres de données et des infrastructures. Le Groupe enregistre également une forte croissance des Services liés aux offres digitales ainsi qu'aux tendances de rénovation et de modernisation. Les actifs logiciels agnostiques du Groupe poursuivent leur transition vers un modèle d'abonnement, impactant mécaniquement la croissance organique comme attendu, tout en affichant une bonne dynamique sous-jacente. Les Produits contribuent positivement à la croissance du chiffre d'affaires, avec une progression des ventes de produits de distribution électrique sur de nombreux marchés finaux et segments, tandis que les ventes à destination du marché des bâtiments résidentiels reculent. La reprise progressive attendue de la demande sur le marché des industries manufacturières (« *discrete* ») se poursuit, et se reflète sur la croissance des ventes au second semestre. La croissance des ventes de Produits est soutenue à la fois par les volumes et les prix, la hausse des prix étant portée par l'Amérique du Nord en réponse aux droits de douane, et soutenue par le Reste du monde face à l'inflation, partiellement compensée par la déflation en Chine.

L'impact des effets de change est de -4,1 %, principalement dû à l'affaiblissement du dollar américain, de la roupie indienne et du yuan chinois par rapport à l'euro. Les acquisitions nettes des cessions ont un impact positif de +0,8 %, principalement lié aux acquisitions de Planon et de Motivair, partiellement compensées par quelques cessions mineures.

Chiffre d'affaires (en milliard d'euros)

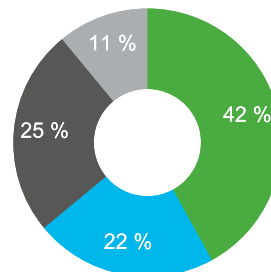
40,2 Md€



#### Gestion de l'énergie

L'activité Gestion de l'énergie réalise un chiffre d'affaires de 33 130 millions d'euros, soit 83 % du chiffre d'affaires du Groupe, en croissance organique de +10,3 %. Le Groupe bénéficie de la demande continue du marché, en particulier pour les offres de Systèmes sur les marchés finaux des centres de données et des infrastructures, et malgré une faiblesse persistante du marché des bâtiments résidentiels. L'Amérique du Nord est en croissance organique de +17 %, portée par la forte croissance des Systèmes et des Services, principalement sur le marché final des centres de données, tandis que la croissance des Produits reste limitée, les ventes sur le marché des bâtiments résidentiels étant en baisse. L'Europe de l'Ouest réalise une croissance organique de +2,5 %, avec une performance contrastée entre les cinq principales économies de la région. La France enregistre une bonne croissance, l'Espagne affiche une croissance moyenne à un chiffre (« *mid-single digit* »), tandis que l'Italie progresse légèrement et que l'Allemagne et le Royaume-Uni sont en décroissance. Dans l'ensemble de la région, la performance commerciale est pénalisée par des contraintes, telles que la disponibilité d'alimentation électrique pour les projets de centre de données, ainsi que par une certaine faiblesse dans les bâtiments résidentiels. La région Asie-Pacifique réalise une croissance organique de +8,5 %, portée par une croissance à deux chiffres (« *double-digit* ») en Inde, reflétant la solidité du Groupe sur l'ensemble des marchés finaux et le succès continu de sa stratégie multimarque dans le pays.

La Chine est en croissance faible à un chiffre (« *low-single digit* »), avec une croissance tirée par le marché final des centres de données, tandis que le marché des Bâtiments reste faible. L'Australie affiche une croissance à deux chiffres (« *double-digit* »), portée par l'exécution de projets sur le marché final des centres de données. Le Reste du monde est en croissance organique de +7,4 %, portée par le Moyen-Orient et l'Afrique en croissance à deux chiffres (« *double-digit* »), stimulée par l'exécution des offres de Systèmes, et soutenue par une croissance moyenne à un chiffre (« *mid-single digit* ») en Amérique du Sud.

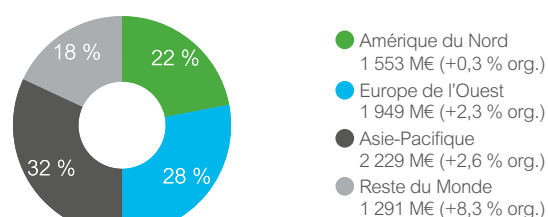


- Amérique du Nord  
13 885 M€ (+17,0 % org.)
- Europe de l'Ouest  
7 367 M€ (+2,5 % org.)
- Asie-Pacifique  
8 268 M€ (+8,5 % org.)
- Reste du Monde  
3 610 M€ (+7,4 % org.)

## Automatismes industriels

L'activité Automatismes industriels réalise un chiffre d'affaires de 7 022 millions d'euros, soit 17 % du chiffre d'affaires du Groupe, en croissance organique de +3,0 %. Les offres de logiciels industriels agnostiques d'AVEVA enregistrent une bonne croissance des revenus récurrents annualisés (« ARR »), en hausse de +12 % au 31 décembre 2025, la transition en cours vers un modèle d'abonnement restant bien engagée. La reprise progressive attendue de la demande sur le marché des industries manufacturières (« discrete ») continue de se matérialiser et se reflète dans la croissance des ventes au second semestre, se traduisant par une croissance des ventes faible à un chiffre (« low-single digit ») sur l'ensemble de l'exercice. Les ventes sur le marché des industries de procédés continus (« process ») & hybrides reculent légèrement, pénalisées par un environnement plus incertain et par la volatilité des prix des matières premières conduisant les clients à retarder leurs décisions d'investissement. L'Amérique du Nord est en croissance organique de +0,3 %, la croissance des ventes de logiciels industriels chez AVEVA et sur le marché des industries manufacturières (« discrete ») étant compensée par le recul sur le marché des industries de procédés continus (« process ») & hybrides. L'Europe de l'Ouest réalise une croissance organique de +2,3 %, avec l'Italie et l'Espagne en croissance moyenne à un chiffre (« mid-single digit »), tandis que le Royaume-Uni et l'Allemagne sont quasi stables, bénéficiant respectivement des logiciels et sur le marché des industries manufacturières (« discrete »), tandis que le marché des industries de procédés continus (« process ») & hybrides reste faible. La France recule globalement en raison de la faiblesse du marché des industries manufacturières (« discrete ») et des logiciels.

La région Asie-Pacifique est en croissance organique de +2,6 %, avec la Chine en croissance faible à un chiffre (« low-single digit ») et affiche une hausse des ventes sur le marché des industries manufacturières (« discrete »), compensée par la faiblesse du marché des industries de procédés continus (« process ») & hybrides. L'Inde réalise une croissance moyenne à un chiffre (« mid-single digit »), portée par la hausse à la fois du marché des industries manufacturières (« discrete ») et du marché des industries de procédés continus (« process ») & hybrides. Le reste de la région affiche globalement une croissance de faible à un chiffre (« low-single digit »). La région Reste du monde réalise une croissance organique de +8,3 %, portée par une forte croissance du marché des industries de procédés continus (« process ») & hybrides au Moyen-Orient et en Amérique du Sud, ainsi que des logiciels industriels chez AVEVA. Les ventes sur le marché des industries manufacturières (« discrete ») progressent globalement sur l'ensemble de la région.



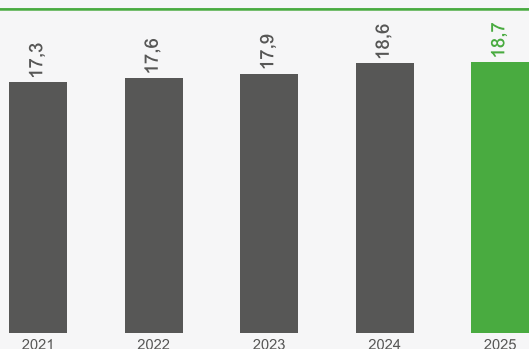
## Résultats Financiers Résumés

en millions d'euros

	2024	2025	Variation publiée	Variation organique
<b>Chiffre d'affaires</b>	38 153	<b>40 152</b>	<b>+5,2 %</b>	<b>+8,9 %</b>
<b>Marge brute</b>	16 268	<b>16 895</b>	<b>+3,9 %</b>	<b>+7,6 %</b>
Taux de marge en % du chiffre d'affaires	42,6 %	42,1 %	-50 pb	-40 pb
<b>Coûts des fonctions support (« SFC »)</b>	(9 185)	<b>(9 375)</b>	<b>+2,1 %</b>	<b>+4,2 %</b>
Ratio « SFC » (% du CA)	-24,1 %	-23,3 %	+80 pb	+90 pb
<b>EBITA ajusté</b>	7 083	<b>7 520</b>	<b>+6,2 %</b>	<b>+12,3 %</b>
Marge d'EBITA ajusté	18,6 %	18,7 %	+10 pb	+50 pb
Charges de restructuration	(141)	(287)		
Autres produits et charges d'exploitation	(87)	(77)		
<b>EBITA</b>	6 855	<b>7 156</b>	<b>+4 %</b>	
Amortissements et dépréciations des incorporels liés aux acquisitions	(406)	(457)		
Résultat financier	(409)	(519)		
Impôts sur les sociétés	(1 398)	(1 455)		
Résultat des sociétés mises en équivalence et part des actionnaires minoritaires	(153)	(174)		
Dépréciation des participations dans les entreprises associées et coentreprises	(220)	(388)		
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>	4 269	<b>4 163</b>	<b>-2 %</b>	
<b>Résultat net ajusté (part du Groupe)</b>	4 664	<b>4 829</b>	<b>+4 %</b>	<b>+13,9 %</b>
<b>BPA ajusté (en euros)</b>	8,32	<b>8,59</b>	<b>+3 %</b>	<b>+13,6 %</b>
<b>Cash-flow libre</b>	4 216	<b>4 635</b>	<b>+10 %</b>	

### Marge d'EBITA ajusté

18,7 % +50 pb org. en 2025



**Marge d'EBITA ajusté à 18,7 %, en hausse organique de +50 pb, impactée par une baisse de la marge brute, compensée par la réduction du ratio des coûts des fonctions support (« SFC ») sur chiffre d'affaires.**

La **marge brute** est en croissance organique de +7,6 % avec un taux de marge brute en recul de -40 points de base en organique pour s'établir à 42,1 % en 2025. Le Groupe réalise de forts niveaux de productivité industrielle et enregistre une accélération des actions sur les prix des Produits au quatrième trimestre. Toutefois, cela ne compense pas pleinement les effets défavorables du mix sur la marge brute, reflétant la croissance soutenue des Systèmes, ainsi que l'impact de l'inflation du coût des matières premières, incluant les droits de douane.

## Chapitre 1 – Éléments clés 2025

### 1.2 Indicateurs financiers clés 2025

L'EBITA ajusté de 2025 atteint **7 520 millions d'euros**, soit une croissance organique de **+12,3 %**, tandis que la marge d'EBITA ajusté progresse de **+50 points de base** en organique pour s'établir à **18,7 %** en raison d'une bonne maîtrise des coûts discrétionnaires du Groupe, et malgré l'évolution défavorable de la marge brute.

Les coûts des fonctions support (« SFC ») diminuent en pourcentage du chiffre d'affaires de +80 points de base pour s'établir à 23,3 %, avec une évolution organique positive de +90 points de base, partiellement compensée par des effets de change défavorables.

Plusieurs facteurs clés expliquent cette évolution :

en millions d'euros	EBITA ajusté	Variation annuelle	Commentaires
<b>EBITA ajusté 2024</b>	<b>7 083</b>		
<b>Effet volume</b>		<b>+1 355</b>	Impact positif de l'augmentation des volumes de ventes.
<b>Productivité industrielle</b>		<b>+596</b>	La productivité industrielle du Groupe s'établit à +596 millions d'euros en 2025, illustrant une amélioration séquentielle au second semestre, sur une base de comparaison faible liée aux investissements réalisés sur la chaîne logistique du Groupe, principalement en Amérique du Nord et en Inde au deuxième semestre 2024, combiné à une exécution ciblée et à l'amélioration des volumes au second semestre 2025.
<b>Prix net<sup>(1)</sup></b>		<b>-179</b>	L'effet prix net est négatif à -179 millions d'euros en 2025.
Effet prix brut sur les produits		+76	L'effet prix brut sur les Produits est positif à +76 millions d'euros, avec une accélération observée au quatrième trimestre, tandis qu'au total, l'impact des prix des matières premières (« RMI ») a représenté un effet défavorable de -255 millions d'euros, incluant l'inflation des coûts des matières premières et un impact des droits de douane d'environ -160 millions d'euros. Comme indiqué précédemment, le Groupe maintient l'ambition d'un effet prix net stable à positif sur l'ensemble du cycle (compensant droits de douane et inflation).
Impact du prix des matières premières		-255	
<b>Inflation des coûts de produits vendus</b>		<b>-89</b>	L'inflation des coûts de produits vendus atteint -89 millions d'euros en 2025, dont -102 millions d'euros liés à l'inflation des coûts de la main-d'œuvre de production et autres coûts, et +13 millions d'euros liés à la baisse des coûts de R&D dans les coûts de produits vendus.
Inflation des coûts de la main-d'œuvre et autres coûts		-102	
Coûts de R&D dans les coûts de produits vendus		+13	L'investissement global en R&D, y compris dans les coûts des fonctions support (« SFC »), reste à 5,6 % du chiffre d'affaires 2025 (contre 5,6 % en 2024).
<b>Coûts des fonctions support (« SFC »)</b>		<b>-376</b>	Les coûts des fonctions support (« SFC ») sont en hausse organique de -376 millions d'euros, soit +4,2 % en organique en 2025. Le Groupe est impacté par l'inflation à hauteur de -310 millions d'euros et continue de se concentrer sur ses priorités stratégiques avec des investissements de -438 millions d'euros principalement liés à la R&D, à l'empreinte commerciale dans les Services, aux investissements dans les outils et systèmes digitaux, ainsi que dans l'IA pour renforcer l'efficacité. Le Groupe réalise +349 millions d'euros d'économies, principalement liées aux initiatives de simplification des effectifs. Les autres coûts diminuent de +23 millions d'euros.
<b>Mix</b>		<b>-243</b>	La performance de 2025 génère un effet de mix défavorable de -243 millions d'euros, résultant de la croissance relativement plus rapide des revenus des Systèmes par rapport à ceux des Produits et des Logiciels.
<b>Impact des devises<sup>(2)</sup></b>		<b>-482</b>	La variation des devises diminue l'EBITA ajusté de -482 millions d'euros, soit environ -50 points de base de la marge d'EBITA ajusté en 2025.
<b>Changements de périmètre et autres effets</b>		<b>-145</b>	Les effets de changements de périmètre et autres effets sont de -145 millions d'euros en 2025, les impacts nets liés aux changements de périmètre représentant un effet favorable de +10 points de base sur la marge d'EBITA ajusté. Les autres impacts incluent divers éléments mineurs.
<b>EBITA ajusté 2025</b>	<b>7 520</b>		

### Gestion de l'énergie

# 21,8 %

Marge d'EBITA ajusté, quasi stable en organique.

### Automatismes industriels

# 14,2 %

Marge d'EBITA ajusté, en hausse organique de +10 pb.

(1) Effet prix sur les produits et effets des matières premières.

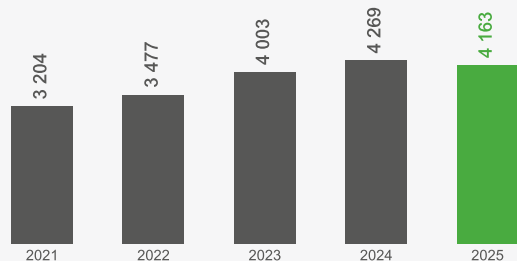
(2) Pour ces économies qui entrent dans la catégorie des monnaies hyperinflationnistes selon la norme IAS 29, telles que l'Argentine et la Turquie, un ajustement technique IFRS pour l'impact de l'hyperinflation est inclus dans les effets de change et donc exclu du calcul de la croissance organique. L'effet de mesures opérationnelles adoptées dans ces pays, telles que la hausse des prix pour atténuer l'impact de l'inflation, est pris en compte dans le calcul de la croissance organique.

## Résultat net en baisse de -2 %

En millions d'euros	2024	2025	Commentaires
<b>EBITA ajusté</b>	<b>7 083</b>	<b>7 520</b>	
Autres produits et charges d'exploitation	(87)	(77)	Les autres produits et charges d'exploitation s'élèvent à -77 millions d'euros en 2025, comprenant principalement des coûts de fusion & acquisition et d'intégration ainsi que des provisions juridiques. L'exercice 2024 inclut des éléments de nature similaire.
Charges de restructuration	(141)	(287)	Les charges de restructuration s'élèvent à -287 millions d'euros en 2025, soit 146 millions d'euros de plus qu'en 2024, en ligne avec les attentes définies lors de la Journée Investisseurs 2025 du Groupe, afin de renforcer l'excellence opérationnelle.
Amortissements et dépréciations des incorporels liés aux acquisitions	(406)	(457)	L'amortissement et la dépréciation des actifs incorporels liés aux acquisitions s'établissent à -457 millions d'euros en 2025, soit 51 millions d'euros de plus qu'en 2024, en raison de l'amortissement des actifs incorporels associés aux récentes acquisitions de Planon et Motivair ainsi qu'à la coentreprise eStar.
Résultat financier	(409)	(519)	Les charges financières nettes s'élèvent à -519 millions d'euros en 2025, soit 110 millions d'euros de plus que l'année dernière. Cette augmentation est principalement liée à une charge d'intérêts plus élevée sur les obligations, à la suite du refinancement, ainsi qu'à des variations de change défavorables.
Impôts sur les sociétés	(1 398)	(1 455)	L'impôt sur les sociétés s'élève à -1455 millions d'euros, soit une hausse de 57 millions d'euros par rapport à l'année dernière. Le taux effectif d'imposition s'établit à 23,5 %, dans la fourchette prévue de 23 % à 25 % au titre de l'exercice 2025, et 0,4 point supérieur à celui de 2024 qui était de 23,1 %.
Résultat des sociétés mises en équivalence et part des actionnaires minoritaires	(153)	(174)	Le résultat des participations est de +14 millions d'euros, soit -3 millions d'euros inférieurs par rapport à 2024. Les montants attribuables aux intérêts minoritaires augmentent à -188 millions d'euros, contre -170 millions d'euros en 2024, principalement en raison de la forte performance de Schneider Electric India Private Limited, dans laquelle Schneider a finalisé l'acquisition des participations minoritaires en décembre 2025.
Dépréciation des participations dans les entreprises associées et coentreprises	(220)	(388)	La dépréciation des participations dans les entreprises associées et coentreprises s'élève à -388 millions d'euros en 2025, principalement liée à la dépréciation de la participation du Groupe dans Uplight ainsi que les titres de dette convertibles associés.
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>	<b>4 269</b>	<b>4 163</b>	Le résultat net (part du Groupe) s'élève à 4 163 millions d'euros en 2025, en baisse de -2 % par rapport à l'an dernier.
<b>Résultat net ajusté (part du Groupe)</b>	<b>4 664</b>	<b>4 829</b>	Le résultat net ajusté s'élève à 4 829 millions d'euros en 2025, soit une hausse de +4 % par rapport à 2024, sous l'effet défavorable lié aux devises ; en hausse de +14 % à taux de change constants.

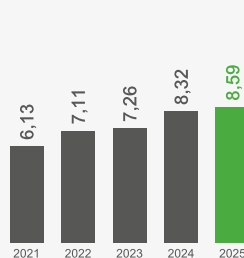
### Résultat net (part du Groupe) (en millions d'euros)

# 4 163 M€



### Bénéfice par action ajusté (en euros)

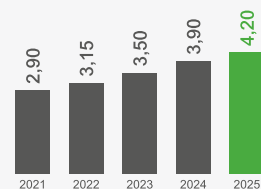
# 8,59 €



### Dividende proposé par actions (en euros)<sup>(1)</sup>

# 4,20 €

dividende progressif pour la 16e année consécutive



(1) Sous réserve de l'approbation des actionnaires le 7 mai 2026.

## Chapitre 1 – Éléments clés 2025

### 1.2 Indicateurs financiers clés 2025

#### Le cash-flow libre ressort à 4,6 milliards d'euros

Le Groupe réalise un cash-flow libre de **4 635 millions d'euros** en 2025.

L'autofinancement d'exploitation est fort à 6 748 millions d'euros, en hausse de +440 millions d'euros par rapport à 2024, principalement portée par la forte croissance de l'EBITDA en 2025. L'autofinancement d'exploitation inclut des coûts de R&D à hauteur de 2 380 millions d'euros, stable à 5,9 % du chiffre d'affaires de 2025.

Les dépenses d'investissements nets s'élèvent à -1 496 millions d'euros (132 millions d'euros de plus qu'en 2024), représentant environ 3,7 % du chiffre d'affaires, dont 2,5 % liés aux investissements corporels nets et 1,2 % aux investissements incorporels (principalement des dépenses de développements capitalisés), alors que le Groupe poursuit ses investissements dans sa chaîne d'approvisionnement mondiale et son effort d'innovation.

L'augmentation du besoin en fonds de roulement opérationnel a un impact sur le cash-flow libre de 2025 à hauteur de -360 millions d'euros (contre -594 millions d'euros en 2024). Le délai moyen de paiement des clients (« DSO ») s'améliore de 2 jours par rapport à décembre 2024 grâce à une forte collecte de liquidités, tandis que le délai moyen de paiement des fournisseurs (« DPO ») s'améliore de 1 jour. Le ratio de jours en stock (« DIN ») s'améliore de 3 jours par rapport à décembre 2024, soutenu par des actions structurées visant à réduire les stocks de clôture à un niveau approprié dans le cadre de l'attention portée par le Groupe à une gestion rigoureuse du fonds de roulement.

#### Le bilan demeure solide

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Dettes financières courantes et non courantes	14 831	17 880
– dont obligations	12 650	15 752
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(6 887)	(4 634)
<b>Dette financière nette excl. les engagements d'achats de titres de minoritaires</b>	<b>7 944</b>	<b>13 246</b>
Engagements d'achats de titres de minoritaires – part non courante	19	278
Engagements d'achats de titres de minoritaires – part courante	184	197
<b>Dette financière nette incl. les engagements d'achats de titres de minoritaires</b>	<b>8 147</b>	<b>13 721</b>

Schneider Electric a émis des obligations pour un total de 5 000 millions d'euros en 2025.

Au 31 décembre 2025, la dette nette de Schneider Electric s'établit à **13 721 millions d'euros** (en hausse par rapport à 8 147 millions d'euros au 31 décembre 2024), après paiement d'un dividende de -2,3 milliards d'euros au titre de 2024, d'un impact net des acquisitions et cessions de -1,2 milliard d'euros, des transactions

#### Solidité financière

# A/A-1

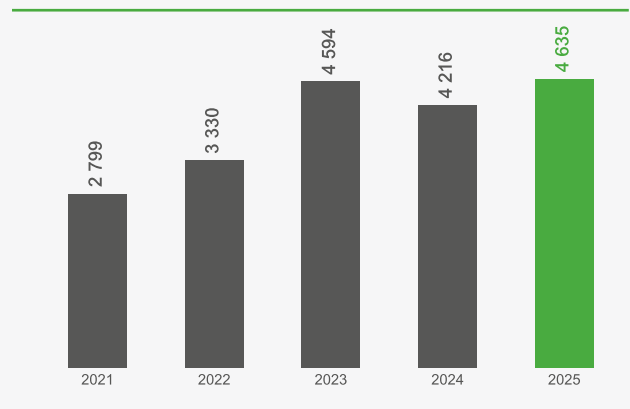
Standard & Poor's

**S&P Global**  
Ratings

Le besoin en fonds de roulement non opérationnel a un impact sur le cash-flow libre de 2025 à hauteur de -257 millions d'euros (contre -134 millions d'euros en 2024), la variation d'une année sur l'autre résultant principalement d'une amende de -207 millions d'euros payée en 2025 dans le cadre d'une affaire juridique précédemment communiquée en France, partiellement compensée par des provisions de bonus plus faibles.

#### Cash-flow libre (en millions d'euros)

# 4 635 M€



avec des actionnaires minoritaires pour -5,8 milliards d'euros (dont -5,5 milliards d'euros liés à l'acquisition des intérêts minoritaires restants dans SEIPL) et d'un montant de -0,3 milliard d'euros pour le rachat d'actions, compensés par la forte génération de cash-flow libre de +4,6 milliards d'euros.

Le Groupe reste engagé à conserver ses notations de crédit de catégorie A (« A-grade »).

# A2

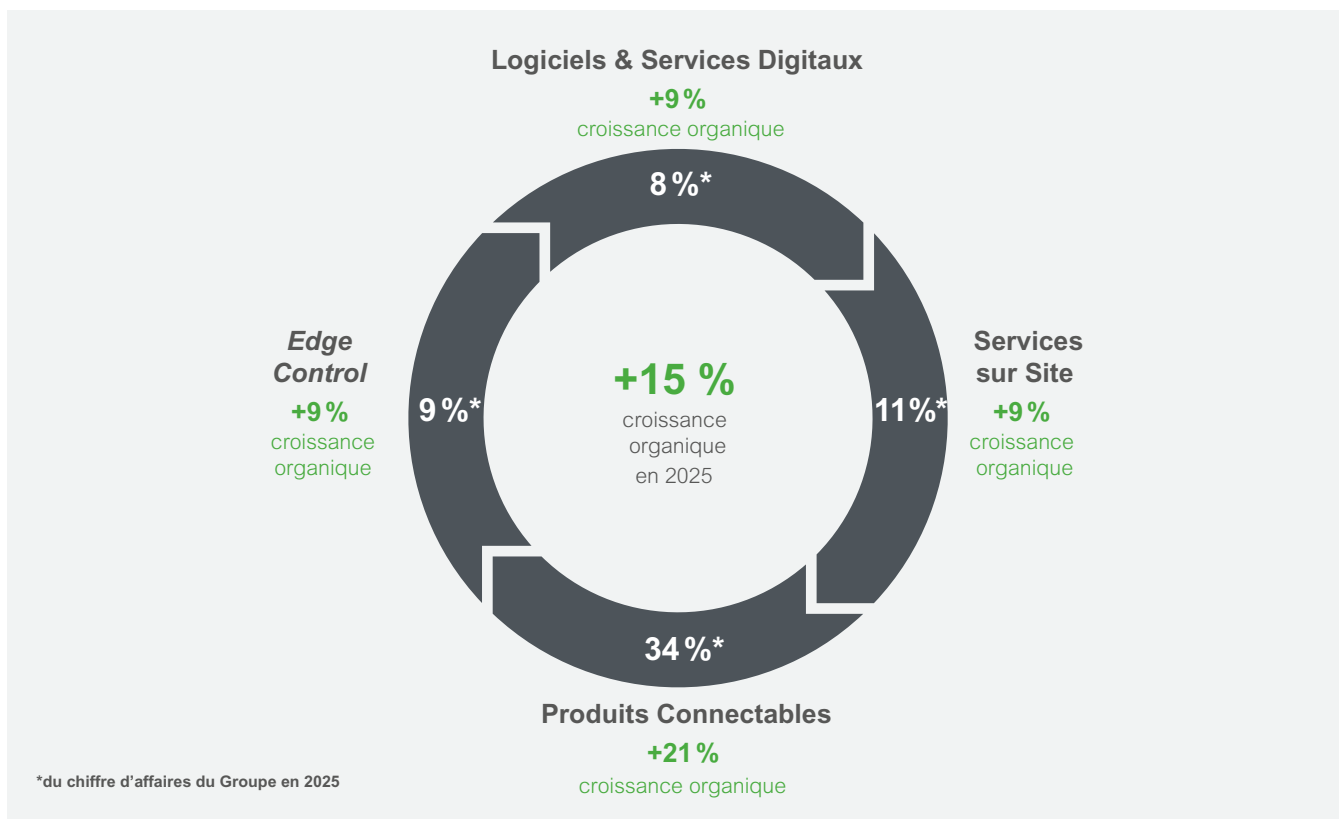
Moody's

**MOODY'S**  
RATINGS

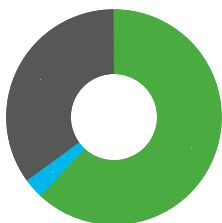
## Point sur le digital

En 2025, les offres digitales (« *Digital Flywheel* ») représentent 62 % du chiffre d'affaires du Groupe (contre 57 % en 2024), illustrant une forte progression vers l'objectif de plus de 70 % d'ici 2030, avec une croissance de +15 % en 2025. L'ensemble des quatre composantes des offres digitales (« *Digital Flywheel* ») contribuent fortement à cette progression, tirée par les Produits connectables, tandis que le Groupe continue de créer de la valeur pour ses clients grâce à la digitalisation de son offre de Produits, fondation d'« *Advancing Energy Tech* ». Dans l'ensemble, les Logiciels & Services représentent 19 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2025, avec l'ambition de porter cette part à environ 25 % d'ici 2030. Les Services digitaux affichent une croissance forte, tandis que les offres de logiciels agnostiques du Groupe contribuent également de manière significative malgré leur transition en cours vers un modèle d'abonnement. Les revenus récurrents au sein des logiciels agnostiques progressent à 79 % (contre 77 % en 2024) portés par AVEVA qui atteint près de 85 % comme présenté lors de la Journée Investisseurs 2025 du Groupe. Le Groupe vise à doubler le poids des revenus récurrents totaux d'ici 2030.

### Les offres digitales (« *Digital Flywheel* ») progressent à 62 % du chiffre d'affaires annuel du Groupe



Vers un objectif de 60 % à 65 % du chiffre d'affaires du Groupe d'ici 2027

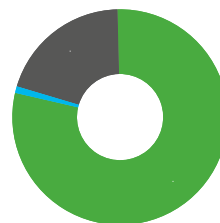


Chiffre d'affaires 2025

62 %

● % du CA du Groupe  
● Ambition de 60 % à 65 % d'ici 2027

Augmentation du chiffre d'affaires récurrent des logiciels agnostiques<sup>(1)</sup> vers environ 80 % d'ici 2027



Chiffre d'affaires 2025

79 %

● % du CA des logiciels agnostiques  
● Ambition d'env. 80 % d'ici 2027

### Faits marquants de 2025 :

- L'innovation comme moteur de la forte croissance à deux chiffres (« *strong double-digit* ») des **Produits Connectables**
- Croissance du **Edge Control** portée par les offres de Gestion de l'énergie et par la reprise du marché des Industries manufacturières (« *discrete* »)
- Croissance des revenus récurrents annualisés (« *ARR* »), d'AVEVA de +12 %
- Hausse de +2 pts sur un an du chiffre d'affaires récurrent des **Logiciels agnostiques<sup>(1)</sup>** atteignant **79 %**
- Forte croissance **des Services sur Site**, soutenue par l'augmentation de la base installée, en particulier dans les centres de données

(1) Les logiciels agnostiques du Groupe comprennent AVEVA, ETAP et RIB Software.

## 1.3 Perspectives et objectifs

### Tendances attendues en 2026

- Croissance stimulée par la forte demande du marché, avec une contribution positive des quatre marchés finaux.
- Croissance portée par le marché final des centres de données & réseaux soutenus par la forte demande au quatrième trimestre 2025 ; accélération des marchés finaux des Industries et des Infrastructures ; amélioration de la contribution du marché final des bâtiments en ligne avec les tendances macroéconomiques.
- Croissance portée par les Systèmes ; amélioration de la contribution des Produits avec une continuation de la reprise de la demande sur le marché des industries manufacturières (« *discrete* »).
- Forte croissance des Logiciels et des Services, avec une priorité donnée au développement d'une part plus importante de revenus récurrents.
- Contribution de l'ensemble des quatre régions à la croissance (Amérique du Nord, Europe, Chine & Asie de l'Est, Asie du Sud & International), sous l'impulsion des États-Unis et de l'Inde.
- Le Groupe anticipe un impact prix net positif en valeur (impact des matières premières et des droits de douane compensé par le prix), avec une montée en puissance au cours de l'année.

- Le Groupe anticipe que les autres leviers de l'expansion de la marge d'EBITA ajusté soient alignés avec ceux présentés lors de sa récente Journée Investisseurs.

### Objectifs 2026

Le Groupe fixe son objectif financier 2026 comme suit :

#### Une croissance organique de l'EBITA ajusté 2026 comprise entre +10 % et +15 %.

Cette performance découlerait de la croissance organique du chiffre d'affaires combinée à l'amélioration de la marge :

- Croissance organique du chiffre d'affaires comprise entre **+7 % et +10 %**
- Croissance organique de la marge d'EBITA ajusté comprise entre **+50 et +80 points de base**

Ces performances impliquent une marge d'EBITA ajusté comprise entre environ **19,1 % et 19,4 %** (incluant un effet de périmètre comprenant les transactions réalisées à ce jour et les effets de change par rapport aux estimations actuelles).

## Objectifs financiers 2026-2030 et ambitions annoncés lors de la Journée Investisseurs de 2025

Sur la base de sa vision actuelle et en supposant qu'il n'y ait pas de changement majeur de l'environnement macroéconomique et géopolitique, Schneider Electric annonce ses objectifs financiers à moyen-terme comme suit :



(1) TCAC (« CAGR ») sur 5 ans.

### Générer une forte valeur pour les actionnaires grâce à une allocation du capital cohérente pour le prochain cycle

Notre stratégie d'allocation du capital reste disciplinée, maintenant une solide notation de crédit de catégorie A, offrant un dividende progressif aux actionnaires, créant de la valeur grâce à une gestion active du portefeuille et à des partenariats stratégiques, tout en exécutant un programme systématique de rachat d'actions.

01.

Fortes Cotes de Crédit

Nous nous engageons à conserver une notation de crédit de catégorie A.



02.

Maintien de l'attention portée au Dividende Progressif

Nous avons versé seize années consécutives de dividendes progressif et restons engagés à poursuivre cette politique.



03.

Gestion active du Portefeuille

Nous appliquons une approche disciplinée de la création de valeur via des acquisitions, cessions, et partenariats.



04.

Rachat d'Actions

Nous prévoyons un programme systématique de rachat d'actions compris entre 2,5 milliards et 3,5 milliards d'euros d'ici 2030.

# 1.4 Impact environnemental et social 2025

Il y a 5 ans, Schneider Electric s’est engagé à prendre des mesures concrètes pour co-construire un avenir meilleur, en accord avec les ODD des Nations Unies, et à mesurer son impact en toute transparence. Les résultats 2025 du Schneider Sustainability Impact (SSI) démontrent que des changements rapides et disruptifs sont possibles pour créer un monde plus durable dans des domaines complexes et variés.

En 2025, le SSI 2021-2025 s’est conclu avec un score de 8,86/10. Ce résultat représente la progression moyenne des 11 programmes SSI (à l’exclusion du SSI #+1). Le Groupe a dépassé plusieurs de ses ambitions pour 2025, à la fois celles visant à soutenir la décarbonation de ses clients et de ses fournisseurs, mais aussi celles liées au développement des personnes et de l’accès à l’énergie partout dans le monde.

## SCHNEIDER SUSTAINABILITY IMPACT

# 8,86/10

vs. un objectif annuel<sup>(1)</sup> de 8,88/10, et un score de 7,55/10 en 2024

Schneider Sustainability Impact 2021-2025		Référence <sup>(2)</sup>	Progrès en 2025 <sup>(3)</sup>	Ambition 2025
Six engagements à long terme en faveur des ODD des Nations unies	11+1 Programmes			
<b>Climat</b> 	1. Développer nos revenus à impact positif pour l’environnement <sup>(4)</sup>	2019 : 70 % 0 %	75 %	80 %
	2. Aider nos clients à économiser ou à éviter des millions de tonnes d’émissions de CO <sub>2</sub>	2020 : 263 M 0	862 M	800 M
	3. S’assurer que 1 000 fournisseurs majeurs réduisent leurs propres émissions de CO <sub>2</sub>	2020 : 0 % 0 %	56 %	50 %
<b>Ressources</b> 	4. Augmenter la part de matières premières durables dans nos produits	2020 : 7 % 0 %	48 %	50 %
	5. Exempter nos emballages primaires et secondaires de plastiques à usage unique et utiliser du carton recyclé	2020 : 13 % 0 %	85 %	100 %
	6. Garantir que nos fournisseurs stratégiques assurent un travail décent à leurs salariés	2022 : 1 % 0 %	98 %	100 %
<b>Confiance</b> 	7. Augmenter le niveau de confiance de nos collaborateurs pour signaler des comportements non éthiques	2021 : 81 % 0 %	85 %	91 %
	8. Accroître la diversité des genres <sup>(1)</sup> : de l’embauche (50 %), aux managers juniors et intermédiaires (40 %), et aux équipes de dirigeants (30 %)	2020 : 41 % 0 % 2020 : 23 % 0 % 2020 : 24 % 0 %	37 % 32 % 32 %	50 % 40 % 30 %
<b>Égalité</b> 	9. Apporter l’accès à une électricité verte pour 50 M de personnes	2020 : 30 M 0	61,7 M	50 M
	10. Doubler les opportunités de recrutement des stagiaires, alternants et jeunes diplômés	2019 : 4 939 x1	x1,75	x2
<b>Génération</b> 	11. Former des personnes à la gestion de l’énergie	2020 : 281 737 0	1 090 569	1 M
	<b>Local</b> 	+1 Engager nos Présidents de pays et de zones à définir des programmes locaux impactant leurs communautés	2020 : 0 % 0 %	100 %

(1) À partir de 2025, les objectifs en matière de diversité sont exclus du calcul du score SSI pour tous les employés, dans la mesure où ils n’auront pas d’incidence sur les compensations dans les pays ou les entités interdisant l’établissement de tels objectifs. La cible a été redéfinie en conséquence. Cet indicateur d’équilibre de la mixité de genre constitue une ambition mondiale. Il ne s’applique pas aux territoires qui interdisent une telle ambition. La politique de Schneider Electric vise à sélectionner, pour chaque poste, le meilleur candidat sur la base des compétences, de l’expérience et du potentiel, (indépendamment du genre, de l’âge, de l’origine, du handicap, de l’apparence, etc.). »

(2) L’année de référence est indiquée en regard de la performance de référence de chaque SSI.

(3) Chaque année, l’un des commissaires aux comptes de Schneider Electric réalise une mission d’assurance « limitée » sur tous les indicateurs du SSI et du SSE (sauf SSI #+1 en 2025), conformément à la norme d’assurance ISAE 3000 (révisée) (voir le rapport d’assurance à la page 336 du Document d’Enregistrement Universel 2025). Veuillez consulter la page 314 du Document d’Enregistrement Universel 2025, pour la présentation méthodologique de chaque indicateur.


(4) Selon la définition et la méthodologie de Schneider Electric. Veuillez noter que pour les exigences de reporting dans le cadre du règlement européen sur la taxonomie, il convient de se référer aux pages 177 à 187 du Document d’Enregistrement Universel 2025.

# 2. Gouvernement d'entreprise

## 2.1 Composition du Conseil d'administration


### 2.1.1 En bref

Au 27 mars 2026, le Conseil d'administration comptait 15 administrateurs. Mme Ellyn Shook a été nommée en qualité de censeur par le Conseil d'administration le 30 juillet 2025, à compter du 15 octobre 2025, en vue de proposer sa nomination en tant qu'administratrice lors de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 7 mai 2026.



**Jean-Pascal Tricoire**  
Président du Conseil d'administration

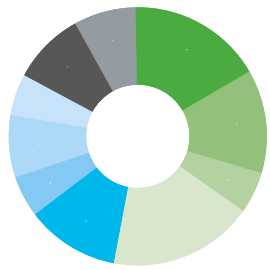
**P** ● ● ●



**Fred Kindle**  
Vice-Président & Administrateur référent indépendant


● ●

**Expertise des administrateurs**




- Direction d'une entreprise cotée (13)
- Finance d'entreprise (10)
- Comptabilité, audit et risques (4)
- Marchés internationaux (14)
- Connaissance du secteur (9)
- Point de vue du salarié et connaissance du Groupe (4)
- Digital et logiciel (6)
- Environnement/Climat (4)
- Social (7)
- Gouvernance, droit, éthique et conformité (6)




**Nive Bhagat**  
Administratrice indépendante

● ●




**Giulia Chierchia**  
Administratrice indépendante

●




**Clotilde Delbos**  
Administratrice indépendante

●




**Laura Ding**  
Administratrice représentant les salariés actionnaires

●




**Rita Félix**  
Administratrice représentant les salariés

●




**Philippe Knoche**  
Administrateur indépendant

● ●




**Linda Knoll**  
Administratrice indépendante

● **P**




**Jill Lee**  
Administratrice indépendante

● **P** ●




**Anna Ohlsson-Leijon**  
Administratrice indépendante

● ●




**Abhay Parasnis**  
Administrateur indépendant

**P**




**Anders Runevad**  
Administrateur indépendant

● **P**




**Lip-Bu Tan**  
Administrateur indépendant

● ●



**Bruno Turchet**  
Administrateur représentant les salariés

●



**Ellyn Shook**  
Censeur

●

**Comités du Conseil d'administration**

<b>Comité d'Audit &amp; des Risques</b>	<b>Comité Gouvernance, Nominations &amp; Développement durable</b>	<b>Comité Capital humain &amp; Rémunérations</b>	<b>Comité Investissement</b>	<b>Comité Digital</b>
<p><b>Jill Lee</b> <b>P</b> Clotilde Delbos Philippe Knoche Anna Ohlsson-Leijon</p>	<p><b>Jean-Pascal Tricoire</b> <b>P</b> Fred Kindle Philippe Knoche Linda Knoll Jill Lee Anders Runevad</p>	<p><b>Linda Knoll</b> <b>P</b> Nive Bhagat Rita Félix Fred Kindle Anna Ohlsson-Leijon Ellyn Shook</p>	<p><b>Anders Runevad</b> <b>P</b> Giulia Chierchia Jill Lee Lip-Bu Tan Jean-Pascal Tricoire Bruno Turchet</p>	<p><b>Abhay Parasnis</b> <b>P</b> Nive Bhagat Laura Ding Lip-Bu Tan Jean-Pascal Tricoire</p>

**Légende des membres du Conseil**

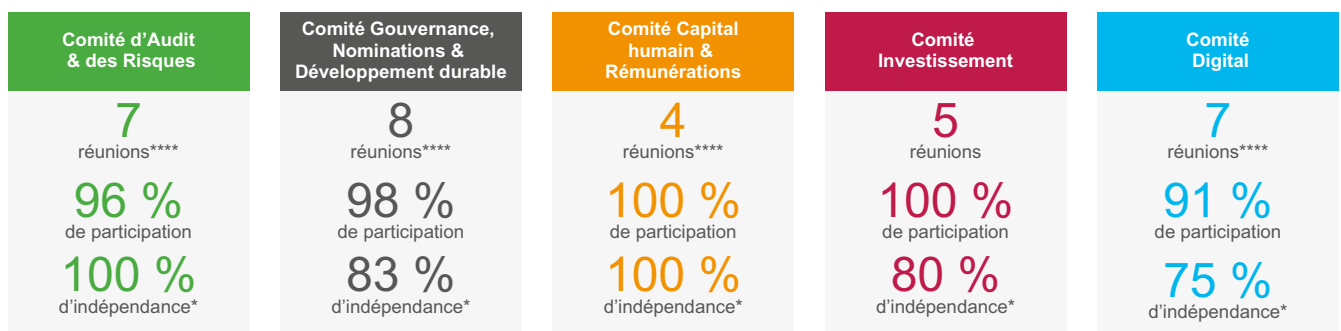
- Comité d'Audit & des Risques
- Comité Capital humain & Rémunérations
- Comité Digital
- Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable
- Comité Investissement
- **P** Présidence du Comité

## Une structure de gouvernance indépendante et équilibrée

Le Conseil d'administration de Schneider Electric SE est indépendant à 92 % et cherche à assurer une mixité de genre et une grande diversité en termes de compétence, d'expérience, de nationalité et d'âge. Le Conseil d'administration revoit constamment sa composition et recherche des profils complémentaires conformes aux compétences définies dans sa matrice de compétences et aux défis de l'entreprise. L'actuelle structure de gouvernance qui sépare les mandats de Président du Conseil d'administration et de Directeur général est en vigueur depuis 2023. Dans le cadre de cette structure de gouvernance, le mandat de Président du Conseil d'administration est exercé par M. Jean-Pascal Tricoire et celui de Directeur général par M. Olivier Blum qui a été nommé par le Conseil d'administration le 1<sup>er</sup> novembre 2024.



### Comités du Conseil d'administration



\*\*\*\* Y compris les réunions conjointes avec d'autres comités.

## Chapitre 2 – Gouvernement d’entreprise

### 2.1 Composition du Conseil d’administration

#### 2.1.2 Informations clés sur les administrateurs

##### Présentation de la composition du Conseil d’administration à la date du Document d’Enregistrement Universel 2025

Informations personnelles					Position au sein du Conseil				Taux de participation en 2025		Participation à des comités du Conseil				
Âge	Sexe	Nationalité	Nombre de mandats dans des sociétés cotées*	Nombre d’actions Schneider Electric détenues	Indépendance	Première nomination**	Échéance du mandat	Années de présence au Conseil**	Conseil	Comité	Comité d’Audit & des Risques	Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable	Comité Capital humain & Rémunérations	Comité Investissement	Comité Digital
<b>Jean-Pascal Tricoire, Président du Conseil d’administration</b>															
62	H		2	823 872 <sup>(1)</sup>		2013	AGA 2029	12	100 %	100 %		<b>P</b>			
<b>Fred Kindle, Vice-Président &amp; Administrateur référent indépendant</b>															
67	H		1	40 000		2016	AGA 2028	9	100 %	100 %					
<b>Nive Bhagat, Administratrice indépendante</b>															
54	F		1	1 000		2022	AGA 2026	3	100 %	86 %					
<b>Giulia Chierchia, Administratrice indépendante</b>															
47	F		1	1 000		2023	AGA 2027	2	100 %	100 %					
<b>Clotilde Delbos, Administratrice indépendante</b>															
58	F		4	1 000		2024	AGA 2028	1	100 %	86 %					
<b>Laura Ding, Administratrice représentant les salariés actionnaires</b>															
45	F		1	2 061		2025	AGA 2029	< 1	100 %	100 %					
<b>Rita Félix, Administratrice représentant les salariés</b>															
43	F		1	190		2020	AGA 2028	5	100 %	100 %					
<b>Philippe Knoche, Administrateur indépendant</b>															
57	H		1	1 000		2024	AGA 2028	1	100 %	100 %					
<b>Linda Knoll, Administratrice indépendante</b>															
65	F		3	1 000		2014	AGA 2026	11	100 %	100 %					
<b>Jill Lee, Administratrice indépendante</b>															
62	F		2	1 000		2020	AGA 2028	5	100 %	100 %					
<b>Anna Ohlsson-Leijon, Administratrice indépendante</b>															
57	F		2	1 000		2021	AGA 2029	4	100 %	100 %					
<b>Abhay Parasnis, Administrateur indépendant</b>															
51	H		2	1 000		2023	AGA 2027	2	100 %	100 %					
<b>Anders Runevad, Administrateur indépendant</b>															
66	H		3	1 000		2018	AGA 2026	7	100 %	94 %					
<b>Lip-Bu Tan, Administrateur indépendant</b>															
66	H		2	8 700		2019	AGA 2027	6	100 %	93 %					
<b>Bruno Turchet, Administrateur représentant les salariés</b>															
52	H		1	531		2021	AGA 2029	4	100 %	100 %					
<b>Ellyn Shook, Censeur</b>															
62	F		3	0		2025	AGA 2026	< 1	100 %	100 %					

\* Dont mandat au sein de Schneider Electric SE.

\*\* Le cas échéant, la période de présence au Conseil en qualité de censeur n’est pas comptabilisée.

(1) En direct ou par le biais du FCPE (Fonds Commun de Placement d’Entreprise) ou de sa société patrimoniale personnelle.

##### Modifications de la composition du Conseil d’administration en 2025 et jusqu’à la date du Document d’Enregistrement Universel 2025

	Nom	Sexe	Nationalité	Date de nomination	Échéance du mandat
Administrateurs dont le mandat a été renouvelé en 2025	Anna Ohlsson-Leijon	F		Avril 2021	AGA* 2029
	Jean-Pascal Tricoire	H		Avril 2013	AGA* 2029
	Bruno Turchet	H		Avril 2021	AGA* 2029
Administrateur entré au Conseil d’administration en 2025	Laura Ding	F		Mai 2025	AGA* 2029
Censeur entré au Conseil d’administration en 2025	Ellyn Shook	F		Octobre 2025	AGA* 2026
Administrateurs ayant quitté le Conseil d’administration en 2025	Léo Apotheker	H		Avril 2008	Mai 2025
	Xiaoyun Ma	F		Avril 2017	Mai 2025
	Gregory Spierkel	H		Avril 2015	Octobre 2025

\* Assemblée générale annuelle.

M. Gregory Spierkel, membre du Conseil d’administration depuis 10 ans, a décidé de démissionner de son mandat d’administrateur à compter du 28 octobre 2025, conformément aux règles du Conseil d’administration, afin de pouvoir consacrer suffisamment de temps à un nouveau projet professionnel. Le Conseil d’administration exprime sa gratitude envers M. Gregory Spierkel pour son implication dans les travaux du Conseil d’administration et son engagement de longue date.

## 2.1.3 Biographies du Directeur général et des membres du Conseil d'administration

### Liste des mandats et autres fonctions du Directeur général et des membres du Conseil d'administration à la date du Document d'Enregistrement Universel 2025

## Jean-Pascal Tricoire

Président du Conseil d'administration de Schneider Electric SE

**Âge :** 62 ans  
**Nationalité :** française

**Adresse professionnelle :**  
Schneider Electric, 11th Floor,  
683 King's Road, Quarry Bay,  
Hong Kong

**823 872<sup>(1)</sup> actions Schneider Electric SE**



**Comités du Conseil d'administration**

**Taux de participation :**

Réunions du Conseil d'administration	Réunions de comité d'administration
100 %	100 %


## Olivier Blum

Directeur général de Schneider Electric SE

**Âge :** 55 ans  
**Nationalité :** française

**Adresse professionnelle :**  
Schneider Electric,  
The Nest, Techno Hub 3, Dubai Silicon  
Oasis, PO Box 341057 Dubai, Émirats  
Arabes Unis

**78 915<sup>(2)</sup> actions Schneider Electric SE**



#### Expérience et expertise

Jean-Pascal Tricoire est actuellement Président du Conseil d'administration de Schneider Electric SE après avoir durant 18 ans successivement occupé les fonctions de Président du Directoire et de Président-Directeur général. Après ses débuts professionnels chez Alcatel, Schlumberger et Saint-Gobain, il rejoint Schneider Electric (Merlin Gerin) en 1986. Il occupe entre 1988 et 2001 plusieurs fonctions opérationnelles au sein de Schneider Electric à l'étranger, en Italie, en Chine, en Afrique du Sud et aux États-Unis. De janvier 2002 à fin 2003, il rejoint le Comité exécutif en tant que Directeur général de la Division Internationale de Schneider Electric. En octobre 2003, il est nommé Directeur général adjoint, avant de devenir Président du Directoire de Schneider Electric le 3 mai 2006. Le 25 avril 2013, à la suite du changement de mode de gouvernance de la Société, il est nommé Président-Directeur général. Le 4 mai 2023, il devient Président du Conseil. Jean-Pascal Tricoire est diplômé de l'ESEO Angers et titulaire d'un MBA de l'EM Lyon. Il a également suivi une formation en gestion à Harvard et à l'INSEAD.

#### Durée du mandat

Première nomination : 2013  
Début du mandat actuel : 2025  
Échéance du mandat : 2029

#### Mandats externes actuels

**Autres mandats dans des sociétés cotées :**  
Administrateur de **Qualcomm, Inc.** (États-Unis).  
**Autres mandats :**  
Membre du Conseil d'administration de l'université de Northeastern (États-Unis) et du Conseil consultatif de l'Université des sciences et technologies de Hong Kong (HKUST) (Hong Kong).

#### Autres mandats internes

Administrateur de Delixi Electric Ltd (Chine) ; Président du Conseil d'administration de Schneider Electric Asia Pacific Ltd (Hong Kong).

#### Mandats précédents

**Mandats exercés au cours des cinq dernières années :**  
Membre du Conseil d'administration du Pacte mondial des Nations Unies (États-Unis) ; Administrateur de Schneider Electric USA, Inc. (États-Unis) ; Président du Conseil d'administration de Schneider Electric Industries SAS (France) ; Président du Conseil d'administration de Schneider Electric Holdings Inc. (États-Unis).

#### Compétences



(1) En direct ou par le biais du FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise) ou de sa société patrimoniale personnelle.

(2) En direct ou par le biais du FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise).

Remarque : les noms en caractères **gras** désignent des sociétés dont les titres sont cotés sur un marché réglementé.

#### Comités du Conseil d'administration

- Comité d'Audit & des Risques
- Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable
- Comité Capital humain & Rémunérations
- Comité Investissement
- Comité Digital
- Présidence du Comité

#### Expérience et expertise

Olivier Blum est Directeur général de Schneider Electric, poste qu'il occupe depuis novembre 2024. Il travaille au sein de l'entreprise depuis une trentaine d'années où il a occupé diverses fonctions de direction et opérationnelles au niveau mondial. Depuis 2014, il est membre du Comité exécutif de Schneider Electric. Au cours de sa carrière, M. Blum a occupé des postes à responsabilités dans de nombreux domaines, notamment la stratégie, le développement durable, les ressources humaines et les opérations commerciales. Il a précédemment dirigé l'activité Gestion de l'énergie de l'entreprise, a été Directeur de la stratégie et du développement durable, et Directeur des ressources humaines. Son expérience professionnelle comprend des missions en Inde, en Chine, à Hong Kong, au Moyen-Orient et en Europe. Chez Schneider Electric, M. Blum a supervisé des fonctions commerciales, techniques, stratégiques et organisationnelles. Ses expériences de longue durée à des postes situés dans différentes régions géographiques et divers secteurs d'activité lui ont permis d'acquérir une connaissance approfondie des opérations et des pratiques de gestion de l'entreprise. Il est également administrateur indépendant de Keppel Corporation Ltd. M. Blum est titulaire d'un MBA de l'École de Management de Grenoble et est diplômé en administration des affaires de l'IUT2 de Grenoble (France).

#### Durée du mandat

Première nomination : novembre 2024

#### Mandats externes actuels

**Autres mandats dans des sociétés cotées :**  
Administrateur de **Keppel Corporation Ltd.** (Singapour).  
**Autres mandats :**  
Aucun.

#### Autres mandats internes

Président et administrateur de Schneider Electric Industries SAS (France) ; Administrateur de Schneider Electric Asia Pacific Ltd. (Hong Kong) ; Administrateur de Samos Acquisition Company Ltd. (Royaume-Uni).

#### Mandats précédents

**Mandats exercés au cours des cinq dernières années :**  
Administrateur d'AVEVA Group plc. (Royaume-Uni) ; Membre du Conseil de surveillance de Delta Dore Finance (France) ; Président du Conseil d'administration de Luminous Power Technologies Private Ltd. (Inde).

#### Compétences

- ☆ Direction d'une entreprise cotée
- € Finance d'entreprise
- 📊 Comptabilité, audit et risques
- 🌐 Marchés internationaux
- 🏭 Connaissance du secteur
- 👤 Point de vue du salarié et connaissance du Groupe
- 💻 Digital et logiciel
- 🌱 Environnement/Climat
- 👥 Social
- 📜 Gouvernance, droit, éthique et conformité

## Chapitre 2 – Gouvernement d'entreprise

### 2.1 Composition du Conseil d'administration



## Fred Kindle\*

Vice-Président & Administrateur référent indépendant de Schneider Electric SE

Âge : 67 ans  
Nationalité : suisse

Adresse professionnelle :  
Schneider Electric,  
35, rue Joseph Monier,  
92500 Rueil-Malmaison, France

40 000 actions Schneider Electric SE

### Comités du Conseil d'administration

Taux de participation :

Réunions du Conseil d'administration	Réunions de comité
100 %	100 %

#### Expérience et expertise

Fred Kindle, actuellement Vice-Président & Administrateur référent indépendant de Schneider Electric SE, était auparavant Directeur général du groupe ABB. Il a débuté sa carrière au département marketing de Hilti AG au Liechtenstein (1984 à 1986). De 1988 à 1992, il a travaillé comme consultant chez McKinsey & Company à New York et à Zurich. Il a ensuite rejoint Sulzer AG en Suisse, où il a occupé divers postes de direction. En 1999, il a été nommé Directeur général de Sulzer Industries et en 2001, Directeur général de Sulzer AG. Après avoir rejoint ABB Ltd. en 2004, Fred Kindle a été nommé Directeur général du groupe ABB, poste qu'il a occupé jusqu'en 2008. Il est ensuite devenu associé chez Clayton, Dubilier & Rice LLC, un fonds d'investissement privé basé à Londres et à New York. Actuellement, il travaille en tant que consultant indépendant et administrateur de société. Membre du Conseil d'administration de Schneider Electric SE depuis 2016, il est nommé Vice-Président & Administrateur référent indépendant en avril 2020. Fred Kindle est diplômé de l'Institut Fédéral Suisse (ETH) de Zurich et détient un MBA de la Northwestern University, Evanston, États-Unis.

#### Durée du mandat

Première nomination : 2016  
Début du mandat actuel : 2024  
Échéance du mandat : 2028

#### Mandats externes actuels

Autres mandats dans des sociétés cotées :  
Aucun.  
Autres mandats :  
Administrateur non exécutif de Seed-X AG (Liechtenstein).

#### Mandats précédents

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :  
Président du Conseil d'administration de **VZ Holding AG** (Suisse) ;  
Administrateur de **Stadler Rail AG** (Suisse).

#### Compétences





## Nive Bhagat\*

Directrice financière de Capgemini

Âge : 54 ans  
Nationalité : britannique

Adresse professionnelle :  
Capgemini, 40 Holborn Viaduct,  
Londres, EC1N 2PB, Royaume-Uni

1 000 actions Schneider Electric SE

### Comités du Conseil d'administration

Taux de participation :

Réunions du Conseil d'administration	Réunions de comité
100 %	86 %

#### Expérience et expertise

Nivedita Krishnamurthy Bhagat, également connue sous le nom de Nive Bhagat, est actuellement Directrice financière du groupe Capgemini. Nive Bhagat a commencé sa carrière par un stage chez PricewaterhouseCoopers avant de rejoindre l'équipe Corporate Finance de KPMG. Elle a ensuite rejoint Infosys Technologies où elle a occupé plusieurs postes de direction, notamment celui de Directrice Entreprise Solutions pour la région EMEA et de Directrice du *Proximity Development Center* à Londres. En 2010, Nive a rejoint Capgemini où elle a occupé différents postes de direction, notamment celui de Responsable des Marchés de l'activité *Business Application* au Royaume-Uni et de Responsable Europe des *Cloud Infrastructure Services*, avant de devenir Directrice générale des activités *Cloud, Cyber et Infrastructure* de Capgemini. Nive a été nommée Directrice financière du Groupe Capgemini et membre du Comité exécutif du Groupe le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Elle est diplômée en économie et titulaire d'un diplôme d'expert comptable de l'*Institute of Chartered Accountants of India*.

#### Durée du mandat

Première nomination : 2022  
Fin de mandat : 2026

#### Mandats externes actuels

Autres mandats dans des sociétés cotées :  
Aucun.  
Autres mandats :  
Administratrice de Capgemini Solutions Canada Inc. (Canada),  
Capgemini Sverige AB (Suède), Capgemini America, Inc. (États-Unis),  
CGS Holdings Limited (Royaume-Uni), Capgemini UK Plc. (Royaume-Uni) et Capgemini Semiconnext Platform B.V. (Pays-Bas).

#### Mandats précédents

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :  
Administratrice de Capgemini Outsourcing Services GmbH (Allemagne) ;  
Administratrice non exécutive de **Mitie Plc.** (Royaume-Uni) ; membre des Comités d'audit et de nomination de **Mitie Plc.** (Royaume-Uni).

#### Compétences



\* Administrateur indépendant au sens du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF.  
Remarque : les noms en caractères **gras** désignent des sociétés dont les titres sont cotés sur un marché réglementé.

## Giulia Chierchia\*

Administratrice



Âge : 47 ans

Nationalité : italienne/belge

Adresse professionnelle :  
Schneider Electric,  
35, rue Joseph Monier,  
92500 Rueil-Malmaison, France

1 000 actions Schneider Electric SE

### Comités du Conseil d'administration

Taux de participation :

Réunions du Conseil d'administration	Réunions de comité
100 %	100 %

### Expérience et expertise

Giulia Chierchia est l'ancienne Vice-Présidente exécutive Stratégie, Développement durable et Ventures chez BP. Elle a débuté sa carrière en 2001 en tant qu'analyste au sein de la division de banque d'entreprise d'UniCredit Bank, puis elle a travaillé pendant deux ans et demi en tant que consultante associée chez Value Partners, dirigeant des projets dans les secteurs des télécommunications et de l'éducation. En 2006, elle a rejoint McKinsey & Company et a été nommée Associée en 2013 et Associée senior en 2019, où elle a dirigé le département mondial du pétrole et du gaz aval et conseillé les clients sur leur stratégie de décarbonation et sur la manière de faire pivoter leur portefeuille existant. En avril 2020, elle a été nommée Vice-Présidente exécutive Stratégie et Développement durable de BP, une société britannique du secteur pétrolier et gazier, en charge notamment de la stratégie et du développement durable, de l'éthique et de la conformité, de l'allocation du capital, de la gouvernance des investissements pour la société, de la réalisation de ses objectifs net zéro, de la transformation ESG, de l'engagement des parties prenantes externes et de la politique de transition énergétique du groupe. En mars 2022, elle devient Vice-Présidente exécutive Stratégie, Développement durable et Ventures également en charge de la branche ventures de BP, poste qu'elle quitte en juin 2025. Giulia Chierchia est titulaire d'un diplôme d'économie et de droit des entreprises de l'université de Bocconi (Italie) et d'un master d'administration des entreprises de l'INSEAD (France).

### Durée du mandat

Première nomination : 2023

Échéance du mandat : 2027

### Mandats externes actuels

Autres mandats dans des sociétés cotées :

Aucun.

Autres mandats :

Aucun.

### Mandats précédents

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Administratrice de BP Technology Ventures Limited (Royaume-Uni).

### Compétences



## Clotilde Delbos\*

Administratrice



Âge : 58 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle :  
Schneider Electric,  
35, rue Joseph Monier,  
92500 Rueil-Malmaison, France

1 000 actions Schneider Electric SE

### Comités du Conseil d'administration

Taux de participation :

Réunions du Conseil d'administration	Réunions de comité
100 %	86 %

### Expérience et expertise

Clotilde Delbos, actuellement administratrice de sociétés, est l'ancienne Directrice financière du groupe Renault. Elle a débuté sa carrière en Californie puis à Paris, chez PricewaterhouseCoopers, avant de rejoindre le groupe Pechiney en 1992. Elle occupe différents postes en France et en Belgique, dans l'audit interne, la trésorerie et les fusions acquisitions. Après l'acquisition de Pechiney par le groupe québécois Alcan, Clotilde Delbos devient, en 2005, Directrice financière de la division Engineered Products, jusqu'à la cession en 2011 de celle-ci au fonds d'investissement Apollo Global Management et au Fonds stratégique d'investissement. Dans cette nouvelle entité, Constellium, ses deux derniers postes sont ceux de Directrice Financière Adjointe puis Directrice des Risques. Clotilde Delbos rejoint le groupe Renault en 2012 en tant que Directrice Performance et Contrôle du Groupe. En mai 2014, elle est nommée Directrice Alliance, Performance et Contrôle. En avril 2016, Clotilde Delbos est nommée Directrice financière du groupe Renault et Présidente du Conseil d'administration de RCI Banque et se voit rattacher, en 2019, la Direction du Contrôle interne. En octobre de la même année, elle est nommée Directrice générale de Renault SA par intérim puis Directrice générale adjointe en juillet 2020 tout en conservant ses fonctions de Directrice financière du groupe Renault. En 2021, elle devient Directrice générale de la marque Mobilize du groupe Renault, fonction qu'elle occupe jusqu'en 2023. Clotilde Delbos est diplômée de l'EM Lyon avec une spécialisation en comptabilité.

### Durée du mandat

Première nomination : 2024

Échéance du mandat : 2028

### Mandats externes actuels

Autres mandats dans des sociétés cotées :

Administratrice de **Alstom** (France) ; Administratrice de **AXA** (France) ; Administratrice de **Sanofi** (France).

Autres mandats :

Présidente d'Hactif Advisory (France) ; Co-gérante d'Hactif Patrimoine (France) ; Trésorière générale de la Fédération Française de Rugby ; Membre du comité directeur de la Ligue Nationale de Rugby et Membre du conseil de World Rugby.

### Mandats précédents

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Administratrice de Renault España (Espagne) ; Directrice générale de Mobilize (France) ; Présidente et administratrice de Banque RCI SA (France) ; Présidente de Renault Venture Capital (désormais dénommée Mobilize Ventures) (France) ; Présidente de Renault Mobility as an Industry (France).

### Compétences



\* Administrateur indépendant au sens du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF.

Remarque : les noms en caractères **gras** désignent des sociétés dont les titres sont cotés sur un marché réglementé.

### Comités du Conseil d'administration

- Comité d'Audit & des Risques
- Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable
- Comité Capital humain & Rémunérations
- Comité Investissement
- Comité Digital
- P Présidence du Comité

### Compétences

- ☆ Direction d'une entreprise cotée
- € Finance d'entreprise
- 📊 Comptabilité, audit et risques
- 🌐 Marchés internationaux
- 🏭 Connaissance du secteur
- 🏢 Point de vue du salarié et connaissance du Groupe
- 💻 Digital et logiciel
- 🌱 Environnement/Climat
- 👥 Social
- 📋 Gouvernance, droit, éthique et conformité

## Chapitre 2 – Gouvernement d'entreprise

### 2.1 Composition du Conseil d'administration

# Laura Ding

Vice-Présidente Senior, Automatismes Industriels Chine, Opérations Chine & Asie de l'Est de Schneider Electric



**Âge :** 45 ans  
**Nationalité :** chinoise  
**Adresse professionnelle :**  
8F Changfeng Int'l Building, 89 East Yunling Road, Shanghai, Chine  
**2 061<sup>(1)</sup> actions Schneider Electric SE**

**Comités du Conseil d'administration**

**Taux de participation :**

Réunions du Conseil d'administration	Réunions de comité
100 %	100 %

#### Expérience et expertise

Xiaohong (Laura) Ding, actuellement administratrice représentant les salariés actionnaires, est Vice-Présidente Senior des Automatismes Industriels Chine pour les opérations Chine & Asie de l'Est de Schneider Electric. Elle a commencé sa carrière en tant qu'ingénieur d'exécution de projet dans la gestion des processus au sein d'Emerson avec une certification sur la configuration du système et la mise en œuvre par lots. Elle a rejoint Schneider Electric en 2010. Au cours de ses 15 années au sein de Schneider Electric, elle a exercé une multitude de fonctions et de rôles : responsable du service client et qualité, responsable de la gestion et de la stratégie de l'offre senior, directrice du centre de compétences digitales/AVEVA & développement commercial, et Vice-Présidente de l'automatisation des processus & du digital et a acquis une riche expérience dans le développement commercial et la transformation digitale avec un solide bagage technique. Laura Ding est titulaire d'une maîtrise en ingénierie de contrôle.

#### Durée du mandat

Première nomination : 2025  
Échéance du mandat : 2029

#### Mandats externes actuels

Autres mandats au sein du Groupe Schneider Electric :  
Présidente de Proface China International Trading (Shanghai) Co., Ltd. (Chine), Beijing Leader Harvest Electric Technologies Co., Ltd. (Chine) et Shanghai Foxboro Co., Ltd. (Chine); Administratrice de Shanghai Invensys Process System Co., Ltd. (Chine) et ProLeiT Automation Systems (Shanghai) Co., Ltd. (Chine).

Autres mandats :  
Aucun.

#### Mandats précédents


Mandats exercés au cours des cinq dernières années :  
Aucun.

#### Compétences



# Rita Félix

Directrice Expérience et Satisfaction Client Home Solutions



**Âge :** 43 ans  
**Nationalité :** portugaise  
**Adresse professionnelle :**  
Schneider Electric,  
Av. do Forte 3, Ed. Suécia IV, Piso 3,  
2794-038 Carnaxide, Portugal  
**190<sup>(1)</sup> actions Schneider Electric SE**

**Comités du Conseil d'administration**

**Taux de participation :**

Réunions du Conseil d'administration	Réunions de comité
100 %	100 %

#### Expérience et expertise

Rita Félix est administratrice représentant les salariés, désignée par le Comité d'entreprise européen, depuis 2020 et renouvelée en juin 2024 pour un mandat de 4 ans. Elle a débuté sa carrière en conseil chez Deloitte, où elle a travaillé de 2006 à 2008. Elle a ensuite rejoint le département marketing de COSEC (société d'assurance crédit détenue par Allianz Trade). Rita Félix a rejoint Schneider Electric Portugal en 2012 en tant que responsable *Business Excellence*. En 2017, elle a été nommée Directrice gestion de projet (PMO) pour le Marketing mondial, Opérations Internationales au sein du Groupe Schneider Electric. Elle a travaillé en qualité de PMO et Directrice des ventes internes et plus récemment, elle a été Référente segmentation de marché et veille concurrentielle. En décembre 2023, elle a été nommée Directrice Expérience & Satisfaction Client de la division mondiale *Home Solutions*. Depuis juillet 2020, elle est administratrice salariée. Rita Félix est diplômée de l'ISCTE – IUL (Institut Universitaire de Lisbonne), dont six mois à l'université de Vrije (Amsterdam). Elle détient également une maîtrise en gestion du marketing (2012). En outre, elle a participé au programme "Conseils haute performance" (IMD *Business School*, 2020), au programme "Stratégie à l'ère de la transformation digitale" (INSEAD, 2021), au programme "Fondations de la transformation digitale" (IMD *Business School*, 2022), au programme "La transformation durable des entreprises" (IMD *Business School*, 2023), et plus récemment au programme "Gestion des parties prenantes pour les conseils d'administration" (IMD *Business School*, 2025).

#### Durée du mandat

Première nomination : 2020  
Début du mandat actuel : 2024  
Échéance du mandat : 2028

#### Mandats externes actuels

Autres mandats dans des sociétés cotées :  
Aucun.  
Autres mandats :  
Aucun.

#### Mandats précédents

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :  
Aucun.

#### Compétences



(1) En direct ou par le biais du FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise).

Remarque : les noms en caractères **gras** désignent des sociétés dont les titres sont cotés sur un marché réglementé.

## Philippe Knoche\*

Directeur général Opérations et Performance de Thales



Âge : 57 ans

Nationalité : française/allemande

Adresse professionnelle :

Thales, Campus Meudon,  
4, rue de la Verrerie, 92190 Meudon

1 000 actions Schneider Electric SE

### Comités du Conseil d'administration



Taux de participation :

Réunions du Conseil d'administration	Réunions de comité
100 %	100 %

#### Expérience et expertise

Philippe Knoche est actuellement Directeur général Opérations et Performance de Thales et l'ancien Directeur général d'Orano. Il débute sa carrière à Bruxelles en 1995 à la Commission européenne en tant que rapporteur à la direction anti-dumping. Il rejoint Areva en 2000 comme directeur en charge de la Stratégie, puis devient directeur de l'activité Recyclage en 2004. En 2006, il prend la responsabilité du projet de construction du réacteur nucléaire de génération 3 EPR en Finlande. En 2010, Philippe Knoche est nommé directeur de l'activité Réacteurs et Services et membre du comité exécutif d'Areva, avant d'être nommé Directeur des opérations nucléaires du groupe en 2011. En 2015, Philippe Knoche est nommé Directeur général d'Areva qu'il a complètement transformé et restructuré pour mener à la création d'Orano en 2017 dont il était le Directeur général avant de rejoindre le groupe Thales en octobre 2023 en tant que Directeur général Opérations et Performance. Philippe Knoche est diplômé de l'École Polytechnique et de l'École des Mines de Paris.

#### Durée du mandat

Première nomination : 2024

Échéance du mandat : 2028

#### Mandats externes actuels

Autres mandats dans des sociétés cotées :

Aucun.

Autres mandats :

Aucun.

#### Mandats précédents

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Directeur général d'Orano (France) ; Président du conseil de la *World Nuclear Association* (WNA) ; Administrateur de **Thales** (France).

#### Compétences



## Linda Knoll\*

Administratrice



Âge : 65 ans

Nationalité : américaine

Adresse professionnelle :

Schneider Electric,  
35, rue Joseph Monier,  
92500 Rueil-Malmaison, France

1 000 actions Schneider Electric SE

### Comités du Conseil d'administration



Taux de participation :

Réunions du Conseil d'administration	Réunions de comité
100 %	100 %

#### Expérience et expertise

Linda Knoll, actuellement administratrice de la Société, était auparavant Directrice générale Ressources humaines de Fiat Chrysler Automobiles. Après un parcours au sein de la division Land Systems de General Dynamics, Linda Knoll a rejoint CNH Industrial en 1994. Elle y a occupé différents postes opérationnels avant d'être nommée à plusieurs postes de direction. En 1999, elle devient Vice-Présidente et Directrice générale de l'activité Global Crop Production de l'entreprise. De 2003 à 2005, elle a été Vice-Présidente Opérations industrielles agricoles pour l'Amérique du Nord. Elle a ensuite occupé le poste de Vice-Présidente exécutive Fabrication agricole monde jusqu'en 2007, gérant 20 usines dans dix pays, avant d'ajouter à cette fonction celles de Vice-Présidente exécutive pour le Développement des produits agricoles et de Présidente de la division Pièces et service (par intérim). Elle a été Directrice générale Ressources humaines chez CNH Industrial (de 2007 à 2019) et chez Fiat Chrysler Automobiles (de 2011 à mars 2021). Linda Knoll est titulaire d'un *Bachelor of Science in Business Administration* de l'université de Central Michigan.

#### Durée du mandat

Première nomination : 2014

Début du mandat actuel : 2022

Échéance du mandat : 2026

#### Mandats externes actuels

Autres mandats dans des sociétés cotées :

Administratrice d'**Astec Industries, Inc.** (États-Unis) ; administratrice d'**Iveco Group N.V.** (Pays-Bas).

Autres mandats :

Aucun.

#### Mandats précédents

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Administratrice de Comau S.p.A. (Italie) ; Directrice générale Ressources humaines et membre du Conseil exécutif du Groupe **Fiat Chrysler Automobiles N.V.** (Pays-Bas).

#### Compétences



\* Administrateur indépendant au sens du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF.

Remarque : les noms en caractères **gras** désignent des sociétés dont les titres sont cotés sur un marché réglementé.

#### Comités du Conseil d'administration

- Comité d'Audit & des Risques
- Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable
- Comité Capital humain & Rémunérations
- Comité Investissement
- Comité Digital
- P Présidence du Comité


#### Compétences

- ★ Direction d'une entreprise cotée
- € Finance d'entreprise
- 📊 Comptabilité, audit et risques
- 🌐 Marchés internationaux
- 🏭 Connaissance du secteur
- 👤 Point de vue du salarié et connaissance du Groupe
- 💻 Digital et logiciel
- 🌱 Environnement/Climat
- 👥 Social
- 📋 Gouvernance, droit, éthique et conformité

## Chapitre 2 – Gouvernement d'entreprise

### 2.1 Composition du Conseil d'administration

**Jill Lee\***  
Administratrice



Âge : 62 ans  
Nationalité : singapourienne  
Adresse professionnelle :  
Schneider Electric,  
35, rue Joseph Monier,  
92500 Rueil-Malmaison, France  
1 000 actions Schneider Electric SE

**Comités du Conseil d'administration**

● P ●

**Taux de participation :**

Réunions du Conseil d'administration	Réunions de comité
100 %	100 %

#### Expérience et expertise

Jill Lee est administratrice non exécutive de PSA International, 65 Equity Partners et StarHub Ltd. Elle est également directrice non exécutive de JTC Corporation, un conseil statutaire du ministère du Commerce et de l'Industrie de Singapour qui défend le développement industriel durable. Jill Lee a été Directrice générale Finances du Groupe et membre du Comité exécutif de Sulzer Ltd. de 2018 à 2022. Elle a débuté sa carrière à Singapour en 1986 chez AT&T, Tyco Electronics et Siemens. Elle a ensuite travaillé à l'international, où elle a occupé plusieurs années des postes de Directrice financière de la zone Asie en Chine, puis des postes stratégiques mondiaux en Allemagne et en Suisse. Sa carrière chez Siemens a duré 20 ans jusqu'en 2010, au cours desquels elle a été Directrice financière pays à Singapour, Directrice financière de l'Asie du Nord-Est en Chine, ainsi que Directrice de la diversité du groupe Siemens en Allemagne. Plus tard, elle a été Vice-Présidente senior, Finance, stratégie et investissements chez Neptune Orient Lines à Singapour (2010 à 2011). De 2012 à 2018, Jill Lee a occupé des postes de direction chez ABB, notamment Directrice financière Asie du Nord en Chine, ainsi que Directrice de la gestion du programme "Next Level", responsable des programmes de transformation globale au sein du groupe ABB en Suisse. Jill Lee a été administratrice non exécutive et Présidente des comités d'audit de Sulzer Ltd. (2011 à 2018), Signify N.V. (2017 à 2020) et medmix Ltd. (2021 à 2022). Jill Lee est titulaire d'un diplôme d'administration des affaires de l'université nationale de Singapour et d'un MBA de l'université technologique de Nanyang à Singapour.

#### Durée du mandat

Première nomination : 2020  
Début du mandat actuel : 2024  
Échéance du mandat : 2028

#### Mandats externes actuels

Autres mandats dans des sociétés cotées :  
Administratrice non exécutive de StarHub Ltd (Singapour).  
Autres mandats :

Administratrice non exécutive de 65 Equity Partners Pte Ltd. (Singapour) ; administratrice non exécutive de PSA International Pte Ltd. (Singapour) ; administratrice non exécutive de JTC Corporation (une agence gouvernementale à Singapour) ; Membre du conseil de l'Université Nationale de Singapour – Institut de Science des Systèmes (Singapour) ; Membre du conseil de l'Institut de formation technique (Singapour).

#### Mandats précédents

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Administratrice non exécutive de Dyson Holdings Pte Ltd (Singapour) ; Membre consultatif du conseil de la Nanyang Business School (Singapour) ; Administratrice non exécutive de medmix Ltd. (Suisse) ; membre du Conseil de surveillance de Signify N.V. (Pays-Bas) ; Administratrice non exécutive de Sulzer Ltd. (Suisse).

#### Compétences



**Anna Ohlsson-Leijon\***  
Administratrice



Âge : 57 ans  
Nationalité : suédoise  
Adresse professionnelle :  
Schneider Electric,  
35, rue Joseph Monier,  
92500 Rueil-Malmaison, France  
1 000 actions Schneider Electric SE

**Comités du Conseil d'administration**

● ●

**Taux de participation :**

Réunions du Conseil d'administration	Réunions de comité
100 %	100 %

#### Expérience et expertise

Anna Ohlsson-Leijon est l'ancienne Vice-Présidente exécutive d'AB Electrolux et Directrice générale de la zone Europe & Asie-Pacifique, Moyen-Orient et Afrique. Anna Ohlsson-Leijon a débuté sa carrière en 1993 chez PricewaterhouseCoopers, où elle a occupé divers postes de conseillère auprès d'entreprises des secteurs de la haute technologie, de l'industrie et des médias. En 2000, elle rejoint Kimoda, une plateforme de commerce électronique, en qualité de Directrice générale Finances, avant d'entrer en 2001 chez AB Electrolux (Suède) en tant que Directrice de la gestion de projet. Anna Ohlsson-Leijon a ensuite occupé divers postes de direction au sein des fonctions transversales, notamment Directrice de l'audit interne et Responsable mondiale de programme sur la loi Sarbanes-Oxley de 2003 à 2005, Directrice Assurance de la gestion et affectations spéciales jusqu'en 2008, Directrice des services de trésorerie du Groupe jusqu'en 2011, Responsable du contrôle et des services de l'entreprise jusqu'en 2013, puis Directrice générale Finances de Major Appliance EMEA. Elle a ensuite été promue au poste de Directrice générale Finances d'AB Electrolux en 2016 avant de prendre les fonctions de Directrice générale Europe et Vice-Présidente exécutive d'AB Electrolux en 2018. En 2022, elle a été nommée Directrice commerciale du Groupe et en 2024, elle prend le rôle de Directrice générale d'un nouveau secteur d'activité combiné pour l'Europe & l'Asie-Pacifique, le Moyen-Orient et l'Afrique, postes qu'elle a quittés fin décembre 2025. Anna Ohlsson-Leijon est titulaire d'un diplôme d'administration des affaires et d'économie de l'université de Linköping (Suède).

#### Durée du mandat

Première nomination : 2021  
Début du mandat actuel : 2025  
Échéance du mandat : 2029

#### Mandats externes actuels

Autres mandats dans des sociétés cotées :  
Administratrice d'Atlas Copco AB (Suède).  
Autres mandats :  
Aucun.

#### Mandats précédents

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :  
Aucun.

#### Compétences



\* Administrateur indépendant au sens du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF.

Remarque : les noms en caractères **gras** désignent des sociétés dont les titres sont cotés sur un marché réglementé.

## Abhay Parasnis\*

Fondateur et Directeur général de Typeface AI



Âge : 51 ans

Nationalité : américaine

Adresse professionnelle :

Schneider Electric,  
35, rue Joseph Monier,  
92500 Rueil-Malmaison, France

1 000 actions Schneider Electric SE

Comités du Conseil d'administration



Taux de participation :

Réunions du Conseil d'administration

Réunions de comité

100 % 100 %

### Expérience et expertise

Abhay Parasnis est fondateur et Directeur général de Typeface AI, une société d'intelligence artificielle générative. Auparavant, il a été Vice-Président exécutif Directeur technologie et Directeur produits d'Adobe, Inc. Il a débuté sa carrière chez IBM en 1996 en tant que chercheur en logiciels avant de rejoindre i2 Technologies, Inc. en 1997, où il a occupé le poste d'Architecte en chef jusqu'en 2002. De 2002 à 2011, Abhay Parasnis a occupé divers postes de direction chez Microsoft Corporation, en charge des initiatives stratégiques de plateforme et des technologies grand public. En 2012, il a rejoint Oracle Corporation, une société de technologie cloud, successivement en tant que Vice-Président senior, puis Conseiller stratégique d'Oracle *Public Cloud Initiative*. En 2013, il a été nommé Président et Directeur des opérations de Kony, Inc., un leader de la mobilité d'entreprise, avant de rejoindre Adobe, Inc. en 2015, une société de logiciels qui fournit des solutions multimédias et de marketing digital où il a occupé différents postes de direction, notamment Vice-Président exécutif Directeur technologique, Vice-Président exécutif Directeur technologique & Directeur stratégie, et enfin Vice-Président exécutif Directeur technologique & Directeur produits, poste qu'il a quitté en février 2022. Abhay Parasnis est également administrateur du Conseil d'administration de Dropbox, Inc. Abhay Parasnis est titulaire d'un diplôme d'électronique et de télécommunications du *College of Engineering* de Pune et d'un diplôme du *National Institute of Information Technology*.

### Durée du mandat

Première nomination : 2023

Échéance du mandat : 2027

### Mandats externes actuels

Autres mandats dans des sociétés cotées :

Administrateur de **Dropbox, Inc.** (États-Unis).

Autres mandats :

Aucun.

### Mandats précédents

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Aucun.

### Compétences



## Anders Runevad\*

Administrateur



Âge : 66 ans

Nationalité : suédoise

Adresse professionnelle :

Schneider Electric,  
35, rue Joseph Monier,  
92500 Rueil-Malmaison, France

1 000 actions Schneider Electric SE

Comités du Conseil d'administration



Taux de participation :

Réunions du Conseil d'administration

Réunions de comité

100 % 94 %

### Expérience et expertise

Anders Runevad, actuellement administrateur de la Société, est l'ancien Directeur général de Vestas Wind Systems A/S. Sa carrière débute en 1984 chez Ericsson, où il est ingénieur concepteur avant d'occuper différents postes de direction en Suède, à Singapour, au Brésil, au Royaume-Uni et aux États-Unis. En 1998, il est désigné Président d'Ericsson Singapour. De 2000 à 2004, il exerce les fonctions de Vice-Président Ventes & Marketing d'Ericsson Mobile Communications AB. En 2004, il est désigné Président d'Ericsson Brésil. De 2007 à 2010, il occupe les fonctions de Directeur général et membre du Conseil d'administration de Sony Ericsson Mobile Communications AB. Il devient ensuite Président Europe de l'Ouest et Centrale chez Telefonaktiebolaget LM Ericsson (société cotée) en 2010. Il quitte le Groupe Ericsson et rejoint Vestas Wind Systems A/S en 2013 en qualité de Président-Directeur général, fonction qu'il a quittée en 2019. Anders Runevad est diplômé en ingénierie électrique de l'université de Lund (Suède) où il a également étudié le commerce et l'économie.

### Durée du mandat

Première nomination : 2018

Début du mandat actuel : 2022

Échéance du mandat : 2026

### Mandats externes actuels

Autres mandats dans des sociétés cotées :

Président du Conseil d'administration de **Vestas Wind Systems A/S** (Danemark) ; Président du Conseil d'administration de **Peab AB** (Suède).

Autres mandats :

Administrateur de Copenhagen Infrastructure Partners (CIP) (Danemark) et Ekhaga Utveckling AB (Suède) ; Président du Conseil d'administration de National Sweden (Suède).

### Mandats précédents

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Administrateur de **Nilfisk Holding A/S** (Danemark).

### Compétences



\* Administrateur indépendant au sens du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF.

Remarque : les noms en caractères **gras** désignent des sociétés dont les titres sont cotés sur un marché réglementé.

### Comités du Conseil d'administration


- Comité d'Audit & des Risques
- Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable
- Comité Capital humain & Rémunérations
- Comité Investissement
- Comité Digital
- P Présidence du Comité

### Compétences

- Direction d'une entreprise cotée
- Finance d'entreprise
- Comptabilité, audit et risques
- Marchés internationaux
- Connaissance du secteur
- Point de vue du salarié et connaissance du Groupe
- Digital et logiciel
- Environnement/Climat
- Social
- Gouvernance, droit, éthique et conformité

## Chapitre 2 – Gouvernement d'entreprise

### 2.1 Composition du Conseil d'administration



#### Lip-Bu Tan\*

Directeur général d'Intel Corporation

**Âge :** 66 ans  
**Nationalité :** américaine

**Adresse professionnelle :**  
One California Street, Suite 1750,  
San Francisco, CA 94111, États-Unis

**8 700 actions Schneider Electric SE**

**Comités du Conseil d'administration**

**Taux de participation :**

Réunions du Conseil d'administration	Réunions de comité
100 %	93 %

#### Expérience et expertise

Lip-Bu Tan est actuellement Directeur général d'Intel Corporation. Auparavant, il a été le Président exécutif de Cadence Design Systems, Inc. dont il a quitté la Direction générale en 2021. Lip-Bu Tan a occupé des postes de direction chez EDS Nuclear et ECHO Energy avant de devenir Vice-Président de Chappell & Co. Il occupe également les fonctions de Président de Walden International, société de capital-risque qu'il a fondée en 1987, et d'associé directeur fondateur de Celesta Capital et Walden Catalyst Ventures, une société de capital-risque axée sur l'investissement dans des entreprises technologiques. Après avoir rejoint le Conseil d'administration de Cadence Design Systems, Inc. en 2004, il en est nommé Directeur général en 2009. Il quitte ce poste en décembre 2021, pour prendre ses fonctions de Président exécutif de la société dont il se démet en 2023. En mars 2025, il devient Directeur général et administrateur d'Intel Corporation. Diplômé en ingénierie nucléaire de l'Institut de Technologie du Massachusetts, Lip-Bu Tan est également titulaire d'un MBA de l'université de San Francisco et d'un Bachelor of Science de l'université de Nanyang de Singapour.

#### Durée du mandat

Première nomination : 2019  
Début du mandat actuel : 2023  
Échéance du mandat : 2027

#### Mandats externes actuels

**Autres mandats dans des sociétés cotées :**  
Administrateur d'Intel Corporation (États-Unis).

#### Autres mandats :

Administrateur de Greenstone Biosciences (États-Unis), Proteantecs (Israël), SambaNova Systems, Inc. (États-Unis), et The Electronic System Design Alliance (ESD Alliance) (États-Unis) ; membre du Conseil d'administration et du Conseil du doyen de la School of Engineering de l'Université Carnegie Mellon (CMU) (États-Unis) ; membre du comité consultatif du Collège Engineering and Compute, Data Science & Social Division de l'Université de Californie, Berkeley (États-Unis) ; membre du Conseil exécutif de la santé de l'UCSF (États-Unis) ; membre du Comité consultatif mondial de METI Japan (Japon) ; membre du Conseil d'administration de Global Semiconductor Alliance (GSA) (États-Unis) ; membre du Business Council et du Comité 100 (États-Unis).

#### Mandats précédents

##### Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Administrateur de Datachat, Inc. (États-Unis), Exostella, Inc. (États-Unis), Galileo Technologies, Inc. (États-Unis), Osdyne, Inc. (États-Unis), 3DGS Inc. (États-Unis), Agita Labs (États-Unis), DustPhotonics (Israël), Artera (États-Unis), LightBits Labs (Israël), Movanci Corporation (États-Unis), Prosimo, Inc. (États-Unis), Rivos, Inc. (États-Unis), Speedata.io (Israël) et Vayyar Imaging (Israël) ; Président du Conseil d'administration de **Credo Technology Group Holding Ltd.** (Îles Caïmans) ; Administrateur de RF Pixels, Inc. (États-Unis) et **Intel Corporation** (États-Unis) ; Président de **Cadence Design Systems, Inc.** (États-Unis) ; Administrateur d'Advanced Micro-Fabrication Equipment Inc. (Shanghai) et **Softbank Group Corp.** (Japon) ; Directeur général de **Cadence Design Systems** (États-Unis) ; Administrateur de **Hewlett Packard Enterprise** (États-Unis) ; Membre du Conseil d'administration de Habana Labs Ltd. (Israël), Tagore Technology, Inc. (États-Unis), WekaIO, LTD (Israël), **Aquantia Corporation** (États-Unis), CNEX Labs, Inc. (États-Unis), Fungible, Inc. (États-Unis), Innovium, Inc. (États-Unis), Komprise (États-Unis), NuVia, Inc. (États-Unis), Oryx Vision (Israël), Rosetal System Information Ltd. (Israël), HiDeep, Inc. (Corée du Sud), et Silicon Mitus, Inc. (Corée du Sud).

#### Compétences



\* Administrateur indépendant au sens du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF.

(1) En direct ou par le biais du FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise).

Remarque : les noms en caractères **gras** désignent des sociétés dont les titres sont cotés sur un marché réglementé.



#### Bruno Turchet

Vice-Président Industrialisation  
de la division Home & Distribution Europe

**Âge :** 52 ans  
**Nationalité :** française

**Adresse professionnelle :**  
Schneider Electric,  
160, avenue des Martyrs,  
38000 Grenoble, France

**531 actions Schneider Electric SE**

**Comités du Conseil d'administration**

**Taux de participation :**

Réunions du Conseil d'administration	Réunions de comité
100 %	100 %

#### Expérience et expertise

Bruno Turchet, actuellement administrateur représentant les salariés, a débuté sa carrière en 1999 en tant qu'ingénieur électromécanique chez Assystem Technologies (une société française de conseil et d'ingénierie) avant d'être nommé Responsable grands comptes pour le marché industriel (2001 à 2005). Il rejoint Schneider Electric en 2005 et y occupe différents postes. Il est tout d'abord Responsable technique projet pour les équipements basse tension en France pendant deux ans, avant d'être expatrié chez Schneider Electric Chine en tant que responsable R&D des équipements basse et moyenne tension pendant trois ans. De retour en France en 2011, il dirige le service Productivité de l'une des principales divisions du Groupe et y déploie le programme de développement durable. De 2016 à 2021, il est Directeur Industrialisation des nouveaux produits de la ligne d'activité Distribution finale et devient Vice-Président Industrialisation de la division Home & Distribution Europe jusqu'en 2024. Depuis juillet 2024, Bruno Turchet est Vice-Président Opérations industrielles Stratégie Déploiement. En avril 2021, il est désigné administrateur salarié. Bruno Turchet est titulaire d'un master scientifique en ingénierie et qualité de l'université de Besançon (France). Il a également participé au programme "Conseils haute performance" de l'IMD Business School de Lausanne (Suisse) en octobre 2021.

#### Durée du mandat

Première nomination : 2021  
Début du mandat actuel : 2025  
Échéance du mandat : 2029

#### Mandats externes actuels

**Autres mandats dans des sociétés cotées :**

Aucun.

**Autres mandats :**

Aucun.

#### Mandats précédents

**Mandats exercés au cours des cinq dernières années :**

Aucun.

#### Compétences



## Ellyn Shook

Censeur

Âge : 62 ans

Nationalité : américaine

Adresse professionnelle :

Schneider Electric,  
35, rue Joseph Monier,  
92500 Rueil-Malmaison, France

0 action Schneider Electric SE

Comités du Conseil  
d'administration

Taux de participation :

Réunions du Conseil d'administration	Réunions de comité
100 %	100 %

### Expérience et expertise

Ellyn Shook est l'ancienne Directrice du leadership et des ressources humaines d'Accenture. Elle a débuté sa carrière en 1985 chez Marriott International, Inc. en tant que responsable des ventes de services traiteur. Ellyn Shook a rejoint Accenture en 1988 comme Directrice des ressources humaines. Entre 2002 et 2014, elle a occupé différents postes de direction, notamment ceux de Responsable mondiale des ressources humaines, de la stratégie et de la rémunération (2002-2004), de Responsable mondiale des ressources humaines (2004-2011), et de Directrice senior des ressources humaines et Responsable des centres d'expertise ressources humaines et de l'organisation des partenaires RH (2011-2014). En 2014, Ellyn Shook a été nommée Directrice du leadership et des ressources humaines d'Accenture, poste qu'elle a quitté en 2024. Ellyn Shook est membre du comité exécutif de la Table ronde professionnelle des directeurs des ressources humaines et siège au conseil d'administration de l'Académie nationale des ressources humaines. Elle siège au conseil d'administration de Baldwin Group et de SanDisk, où elle préside les comités de rémunération. Ellyn Shook est titulaire d'une licence en sciences de l'université Purdue (États-Unis).

### Durée du mandat

Nomination en qualité de censeur : octobre 2025

Candidate à une nomination en tant qu'administratrice : 2026

### Mandats externes actuels

Autres mandats dans des sociétés cotées :

Administratrice de **Baldwin Group** (États-Unis) et **SanDisk** (États-Unis).

Autres mandats :

Membre du comité exécutif de la Table ronde professionnelle des directeurs des ressources humaines (États-Unis), membre du conseil d'administration de l'Académie nationale des ressources humaines (États-Unis).

### Mandats précédents

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Aucun.

### Compétences



## 2.1.4 Compétences et diversité au sein du Conseil d'administration

### Politique générale de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration attache une importance particulière à sa composition et à celle de ses Comités. Il s'appuie notamment sur les travaux du Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable qui examine régulièrement et propose aussi souvent que les circonstances l'exigent, les évolutions souhaitables de la composition du Conseil d'administration et de ses Comités en fonction de la stratégie du Groupe.

Ainsi, en application des dispositions de son règlement intérieur, le Conseil d'administration veille, dans les propositions qu'il fait et les décisions qu'il prend, à :

- refléter l'internationalisation des activités du Groupe et de son actionnariat grâce à la présence en son sein d'un nombre significatif de membres de nationalité étrangère ;
- préserver l'indépendance du Conseil au travers de la compétence, de la disponibilité et du courage de ses membres ;
- garantir une prise de parole libre et sans contrainte ;
- poursuivre son objectif de diversification de la composition du Conseil conformément au principe légal de recherche d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil ;
- s'associer les compétences nécessaires au développement et à la supervision de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe tout en tenant compte des objectifs de diversité au regard de critères tels que l'âge, les qualifications, la nationalité et les expériences professionnelles ;
- maintenir la représentation des salariés actionnaires et des salariés du Groupe conformément aux dispositions des articles 11.3 et 11.4 des statuts ;
- préserver la continuité du Conseil en procédant à intervalles réguliers au renouvellement d'une partie de ses membres, au besoin en anticipant des fins de mandat.

### Représentation des salariés au sein du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de trois administrateurs salariés : deux représentant les salariés, Mme Rita Félix et M. Bruno Turchet, et un représentant les salariés actionnaires, Mme Laura Ding.

En application de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce, le nombre d'administrateurs représentant les salariés est au moins égal à deux dans les sociétés dont le nombre d'administrateurs est supérieur à huit. Conformément à la procédure prévue à l'article 11.4 des statuts, et en application des dispositions de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce, le représentant français des salariés, M. Bruno Turchet, est désigné par l'organisation syndicale qui a obtenu le plus grand nombre de voix lors des dernières élections soit, à ce jour, Force Ouvrière, et la seconde administratrice représentant les salariés, Mme Rita Félix, est nommée par le Comité d'entreprise européen, instance représentative du personnel de la Société créée en application de l'article L.2352-16 du Code du travail, assurant ainsi une plus grande représentativité des salariés du Groupe au sein du Conseil.

L'administrateur représentant les salariés actionnaires est nommé selon la procédure prévue à l'article 11-3 des statuts qui stipule que lorsque les salariés actionnaires détiennent plus de 3 % du capital à la clôture d'un exercice donné, leur représentant est élu par l'Assemblée générale parmi les candidats désignés par les conseils de surveillance des FCPE investis en actions de la Société ou par les salariés actionnaires lorsque leurs actions sont détenues directement.

## Chapitre 2 – Gouvernement d'entreprise

### 2.1 Composition du Conseil d'administration

#### Diversité hommes-femmes

Conformément aux dispositions des articles L. 225-18-1 et L. 22-10-3 du Code de commerce, la proportion d'administrateurs hommes et femmes doit être d'au moins 40 %, étant précisé que les administrateurs représentant les salariés et l'administrateur représentant les salariés actionnaires ne sont pas comptabilisés pour évaluer ladite proportion de 40 % (article L. 225-27-1 du Code de commerce).

Les administrateurs représentant les salariés constituent un collège distinct pour le respect de l'obligation de représentation équilibrée des femmes et des hommes prévue à l'article L. 225-27-2 du Code de commerce dont la composition est conforme aux prescriptions de l'article R. 225-60-3 dudit Code.

Le ratio de diversité hommes-femmes au Conseil d'administration, si les nominations de Mme Elyn Shook et M. François Jackow sont confirmées lors de l'Assemblée générale 2026, atteindra 46 % de femmes (à l'exclusion des administrateurs représentant les salariés).

#### Diversité hommes-femmes appliquée à la Direction de la Société

Schneider Electric s'engage avec détermination en faveur de la diversité d'une manière générale, et de la diversité hommes-femmes en particulier. Schneider Electric s'attache à prendre des mesures effectives pour promouvoir l'équilibre en matière de représentation des hommes et des femmes aux postes de direction : la part des femmes au niveau du Comité exécutif est de 33 % en 2025 (contre 40 % en 2024). S'agissant du Top 1 000 (Vice-Présidence et niveaux supérieurs, à l'exclusion des subordonnés directs du Directeur général, environ 1 145 personnes), la représentation des femmes s'établit à 32 % (+1 point par rapport à 2024).

Lors de sa séance du 29 octobre 2025, le Conseil d'administration a examiné les ambitions de la Direction générale en matière de mixité hommes-femmes au sein des instances dirigeantes et relevé que les objectifs<sup>(1)</sup> fixés étaient les suivants :

- au moins 40 % de femmes au Comité exécutif ;
- au moins 30 % de femmes dans l'équipe de direction (Vice-Présidence et niveaux supérieurs, soit environ 1145 personnes).

Afin d'atteindre ces objectifs et d'améliorer encore la diversité hommes-femmes par la suite, le Groupe veille à attirer des talents féminins en leur offrant un programme de formation au leadership et de mentorat dédié, une politique d'égalité salariale et une politique de congé familial adaptée.

#### Compétences au sein du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration évalue régulièrement les compétences à inclure dans sa matrice de compétences afin de répondre aux besoins stratégiques de la Société. En étudiant sa composition et son expertise, il peut identifier les compétences pertinentes pour les activités actuelles et futures de Schneider Electric, à renforcer à l'avenir ou celles qui ont besoin d'être davantage mises en avant. Cette évaluation repose notamment sur celle réalisée par chaque administrateur dans le cadre de l'auto-évaluation du Conseil d'administration et sur les travaux du Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable avec l'examen des pratiques du secteur.

Par rapport à ces compétences, le Conseil d'administration paraît solide et équilibré, et bien placé à l'échelle mondiale. Il est composé de personnes issues de milieux culturels et professionnels divers et complémentaires, conformément à l'histoire et aux valeurs du Groupe. Cela lui permet d'accomplir ses tâches de manière collective et constructive.

Le tableau ci-dessous présente l'expérience et l'expertise apportées au Conseil par chaque administrateur à la date du Document d'Enregistrement Universel 2025 :

	Jean-Pascal Tricoire	Fred Kindle	Nive Bhagat	Giulia Chierchia	Clotilde Delbos	Laura Ding	Rita Félix	Philippe Knoche	Linda Knoll	Jill Lee	Anna Ohlsson-Leijon	Abhay Parashis	Anders Runevad	Lip-Bu Tan	Bruno Turchet	Elyn Shook	Total
Direction d'une entreprise cotée	●	●	●	●	●			●	●	●	●	●	●	●		●	13
Finance d'entreprise	●	●	●	●	●			●		●	●		●	●			10
Comptabilité, audit et risques			●		●					●	●						4
Marchés internationaux	●	●	●	●	●	●		●	●	●	●	●	●	●		●	14
Connaissance du secteur	●	●		●		●		●		●			●	●	●		9
Point de vue salarié et connaissance du Groupe	●					●	●									●	4
Digital et logiciel	●		●			●		●				●		●			6
Environnement/Climat	●			●	●								●				4
Social	●	●						●	●				●	●		●	7
Gouvernance, droit, éthique et conformité	●	●		●	●			●			●						6

(1) Cet indicateur d'équilibre de la mixité de genre n'est lié à aucun mécanisme d'incitation et ne s'applique pas aux territoires qui interdisent une telle ambition. La politique de Schneider Electric vise à sélectionner, pour chaque poste, le meilleur candidat sur la base des compétences, de l'expérience et du potentiel (indépendamment du genre, de l'âge, de l'origine, du handicap, de l'apparence, etc.).

	Compétences	Définition
Compétences de base	Direction d'une entreprise cotée	Administrateurs ayant l'expérience de postes de direction au sein de sociétés cotées. Il peut s'agir de postes de Directeur général, de hauts dirigeants (comme Directeur général de société privée, Directeur financier ou Directeur des opérations) ou d'autres postes de direction (direction régionale ou de division).
	Finance d'entreprise	Administrateurs ayant acquis de l'expérience dans les secteurs de la banque, de l'investissement, des restructurations ou des fusions-acquisitions. Il s'agit aussi de hauts dirigeants avec des responsabilités en matière de gestion financière (Directeur général, Directeur financier).
	Comptabilité, audit et risques	Administrateurs ayant occupé des fonctions d'audit ou de finance (par exemple, responsabilités en matière de reporting financier). Également ceux ayant acquis une expertise en gestion des risques, soit par leur formation et leur expérience, soit parce qu'ils étaient chargés de la gestion des risques d'entreprise.
	Marchés internationaux	Administrateurs ayant passé une grande partie de leur carrière sur les marchés étrangers ou qui ont été directement responsables de ceux-ci.
	Connaissance du secteur	Administrateurs qui ont acquis de l'expérience dans les secteurs de l'énergie, de l'électricité et des automatismes.
	Point de vue salarié et connaissance du Groupe	Administrateurs qui sont également salariés du Groupe et en ont acquis une connaissance approfondie en interne.
	Digital et logiciel	Administrateurs ayant acquis une expérience technique ou managériale directe dans les technologies de l'information, la cybersécurité, le digital, les données, l'intelligence artificielle et les technologies innovantes dans des secteurs pertinents.
	Environnement/Climat	Pour intégrer le Conseil d'administration de Schneider, tous les administrateurs doivent démontrer, lors de leur processus de recrutement, un engagement fort ainsi qu'une bonne compréhension des enjeux environnementaux et climatiques. Au titre de ces compétences, sont mis en valeur les administrateurs qui ont apporté une contribution très significative au développement durable dans le cadre de leurs activités, au changement climatique ou jouissant d'une importante notoriété pour leur promotion d'activités durables dans l'économie en général. Cette compétence inclut l'expertise technique telle que l'expérience dans les technologies vertes innovantes.
	Social	Administrateurs ayant acquis une expérience et des connaissances en matière sociale, et notamment de Ressources humaines/Gestion du Capital humain. Cela inclut également les anciens Directeurs généraux de sociétés cotées pendant une longue période qui ont acquis une expertise en matière de responsabilité, de gestion et de supervision des questions sociales au plus haut niveau.
Gouvernance, droit, éthique et conformité	Administrateurs hautement qualifiés dans les domaines juridiques pertinents, ayant de l'expérience dans un cadre juridique ou de gouvernement d'entreprise, ou ayant été exposés directement et professionnellement aux autorités réglementaires ou aux organismes publics concernés. Il s'agit également de ceux qui ont fait leurs preuves en matière de pratiques professionnelles d'éthique et de gouvernance.	

	Compétences	Acquisition de compétences
Jean-Pascal Tricoire	Direction d'une entreprise cotée	• Ancien Directeur général de Schneider Electric SE
	Finance d'entreprise	• Ancien Directeur général de Schneider Electric SE
	Marchés internationaux	• Marchés américain, européen et asiatique
	Connaissance du secteur	• Une grande partie de sa carrière passée au sein de Schneider Electric
	Point de vue salarié et connaissance du Groupe	• Une grande partie de sa carrière passée au sein de Schneider Electric • Ancien collaborateur du Groupe Schneider Electric
	Digital et logiciel	• A développé l'essentiel des activités logicielles et digitales de Schneider Electric lorsqu'il était Directeur général • Administrateur de Qualcomm, Inc.
	Environnement/Climat	• Contribution significative au développement durable dans le cadre de ses activités professionnelles • Bien connu pour sa promotion d'activités durables • Membre du conseil d'administration du Pacte Mondial des Nations Unies et Président du Pacte Mondial France pendant six ans • Président du Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable de Schneider Electric SE
	Social	• Ancien Directeur général de Schneider Electric SE
	Gouvernance, droit, éthique et conformité	• Président du Conseil d'administration de Schneider Electric SE • Président du Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable de Schneider Electric SE
Fred Kindle	Direction d'une entreprise cotée	• Ancien Directeur général d'ABB et de Sulzer AG
	Finance d'entreprise	• Ancien Directeur général d'ABB et de Sulzer AG
	Marchés internationaux	• Marché européen
	Connaissance du secteur	• Ancien Directeur général d'ABB
	Social	• Ancien Directeur général d'ABB et de Sulzer AG
	Gouvernance, droit, éthique et conformité	• Vice-Président & Administrateur référent indépendant de Schneider Electric SE • Ancien Président de l'ancien Comité Gouvernance & Rémunérations de Schneider Electric SE

## Chapitre 2 – Gouvernement d'entreprise

### 2.1 Composition du Conseil d'administration

	Compétences	Acquisition de compétences
<b>Nive Bhagat</b>	Direction d'une entreprise cotée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Directrice financière de Capgemini</li> </ul>
	Finance d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> <li>Directrice financière de Capgemini</li> </ul>
	Comptabilité, audit et risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Directrice financière de Capgemini</li> <li>A travaillé chez PricewaterhouseCoopers avant de rejoindre l'équipe Finance d'entreprise de KPMG</li> <li>Titulaire d'une licence en économie et d'un diplôme d'expert-comptable de l'<i>Institute of Chartered Accountants of India</i></li> </ul>
	Marchés internationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Marchés européen et asiatique</li> </ul>
	Digital et logiciel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Directrice financière de Capgemini</li> <li>Ancienne Directrice générale de l'activité mondiale Cloud, Cyber et Infrastructure de Capgemini</li> </ul>
<b>Giulia Chierchia</b>	Direction d'une entreprise cotée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ancienne Vice-Présidente exécutive Stratégie, Développement durable et Ventures chez BP</li> </ul>
	Finance d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> <li>A travaillé en tant qu'analyste dans la division banque d'entreprise d'UniCredit Bank</li> <li>A travaillé pour McKinsey &amp; Company de 2006 à 2020</li> <li>A travaillé en tant que responsable de la branche capital-risque de BP</li> </ul>
	Marchés internationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Marché européen</li> </ul>
	Connaissance du secteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>A dirigé la pratique mondiale du pétrole et du gaz en aval en tant qu'Associée principale de McKinsey &amp; Company</li> <li>A travaillé pour le groupe BP de 2020 à 2025</li> </ul>
	Environnement/Climat	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ancienne Vice-Présidente exécutive Stratégie, Développement durable et Ventures chez BP</li> <li>A été Associée principale de McKinsey &amp; Company, où elle a dirigé la pratique mondiale du pétrole et du gaz en aval et conseillé les clients concernant leur stratégie de décarbonisation</li> </ul>
	Gouvernance, droit, éthique et conformité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ancienne Vice-Présidente exécutive Stratégie, Développement durable et Ventures chez BP en charge notamment de l'éthique et de la conformité, de l'allocation du capital, de la gouvernance des investissements de l'entreprise</li> </ul>
<b>Ciottile Delbos</b>	Direction d'une entreprise cotée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ancienne Directrice générale par intérim et ancienne Directrice générale déléguée de Renault SA</li> <li>Ancienne Directrice financière du groupe Renault</li> </ul>
	Finance d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ancienne Directrice financière du groupe Renault</li> <li>Ancienne Présidente du Conseil d'administration de RCI Banque &amp; Services</li> </ul>
	Comptabilité, audit et risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>A occupé différents postes en Audit interne, Trésorerie et Fusions &amp; Acquisitions au sein du groupe Pechiney</li> <li>Ancienne Directrice de la gestion des risques chez Constellium</li> <li>Ancienne Directrice financière du groupe Renault</li> </ul>
	Marchés internationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Marché européen</li> </ul>
	Environnement/Climat	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ancienne Directrice générale de la marque Mobilize du groupe Renault, entreprise dédiée aux nouvelles formes de mobilité donnant les moyens de prendre le virage de la neutralité carbone, en proposant des solutions à la fois pour des transports décarbonés et un mix électrique moins carboné</li> <li>Longue expérience au sein du groupe Pechiney (1992 à 2005), puis dans l'industrie automobile au sein du groupe Renault (2012 à 2023)</li> </ul>
	Gouvernance, droit, éthique et conformité	<ul style="list-style-type: none"> <li>A travaillé chez PricewaterhouseCoopers</li> <li>Ancienne Directrice de la gestion des risques chez Constellium</li> <li>Ancienne Directrice de la Performance et du Contrôle de gestion du groupe Renault</li> <li>Ancienne Directrice financière du groupe Renault (en charge de la Direction du Contrôle interne) et Présidente du Conseil d'administration de RCI Banque</li> <li>Ancienne Directrice générale par intérim de Renault SA</li> </ul>
<b>Laura Ding</b>	Marchés internationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Marché asiatique</li> </ul>
	Connaissance du secteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>A rejoint Schneider Electric en 2010 et a exercé une multitude de fonctions (responsable du service client et qualité, responsable de la gestion et de la stratégie de l'offre senior, directrice du centre de compétences digitales/AVEVA &amp; développement commercial, Vice-Présidente de l'automatisation des processus &amp; du digital)</li> <li>Actuellement Vice-Présidente Senior des Automatismes Industriels Chine pour les opérations Chine &amp; Asie de l'Est de Schneider Electric</li> </ul>
	Point de vue salarié et connaissance du Groupe	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collaboratrice au sein du Groupe Schneider Electric</li> </ul>
	Digital et logiciel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ancienne directrice du centre de compétences digitales/AVEVA &amp; développement commercial de Schneider Electric</li> <li>Ancienne Vice-Présidente de l'automatisation des processus &amp; du digital de Schneider Electric</li> </ul>

	Compétences	Acquisition de compétences
<b>Rita Félix</b>	Point de vue salarié et connaissance du Groupe	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaboratrice au sein du Groupe Schneider Electric</li> </ul>
<b>Philippe Knoche</b>	Direction d'une entreprise cotée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ancien Directeur général d'Areva et d'Orano</li> </ul>
	Finance d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ancien Directeur général d'Areva et d'Orano</li> </ul>
	Marchés internationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marché européen</li> </ul>
	Connaissance du secteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une grande partie de sa carrière passée chez Areva et Orano</li> </ul>
	Digital et logiciel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur général Opérations et Performance de Thales</li> </ul>
	Social	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ancien Directeur général d'Areva et d'Orano</li> </ul>
	Gouvernance, droit, éthique et conformité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ancien administrateur et ancien Président du Comité Gouvernance et Rémunérations de Thales de 2020 à 2023</li> </ul>
<b>Linda Knoll</b>	Direction d'une entreprise cotée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ancienne Directrice Ressources humaines de Fiat Chrysler Automobiles</li> </ul>
	Marchés internationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marché américain</li> </ul>
	Social	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ancienne Directrice Ressources humaines de CNH Industrial (de 2007 à 2019) et de Fiat Chrysler Automobiles (de 2011 à mars 2021)</li> </ul>
<b>Jill Lee</b>	Direction d'une entreprise cotée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ancienne Directrice financière de Sulzer Ltd</li> </ul>
	Finance d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ancienne Directrice financière de Sulzer Ltd</li> </ul>
	Comptabilité, audit et risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ancienne Directrice financière de Sulzer Ltd</li> <li>• A été Directrice financière pays à Singapour, Directrice financière de l'Asie du Nord-Est en Chine chez Siemens</li> <li>• A été Directrice financière de l'Asie du Nord en Chine chez ABB</li> <li>• Présidente des comités d'audit de Sulzer SA (de 2011 à 2018), Signify N.V. (de 2017 à 2020) et medmix Ltd (2021 et 2022)</li> </ul>
	Marchés internationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marchés européen et asiatique</li> </ul>
	Connaissance du secteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une grande partie de sa carrière a été passée chez Siemens et ABB</li> </ul>
<b>Anna Ohlsson-Leijon</b>	Direction d'une entreprise cotée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ancienne Vice-présidente exécutive d'AB Electrolux et ancienne Directrice générale de Business Area Europe &amp; APACMEA</li> </ul>
	Finance d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ancienne Vice-présidente exécutive d'AB Electrolux et ancienne Directrice générale de Business Area Europe &amp; APACMEA</li> <li>• Ancienne Directrice financière d'AB Electrolux</li> </ul>
	Comptabilité, audit et risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A occupé divers postes de direction dans des fonctions transversales chez AB Electrolux, notamment celui de Directrice de l'Audit interne et du programme mondial sur la loi Sarbanes-Oxley, de Trésorière du groupe, de Responsable du Contrôle et des Services d'entreprise et de Directrice financière Major Appliance EMEA</li> </ul>
	Marchés internationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marchés européen et Asie-Pacifique, Moyen-Orient et Afrique</li> </ul>
	Gouvernance, droit, éthique et conformité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A travaillé chez PricewaterhouseCoopers</li> <li>• A occupé divers postes de direction dans des fonctions transversales chez AB Electrolux, notamment celui de Directrice de l'Audit interne et du programme mondial sur la loi Sarbanes-Oxley (de 2003 à 2005), de Directrice Assurance de la gestion et des affectations spéciales jusqu'en 2008</li> </ul>
<b>Abhay Parasnis</b>	Direction d'une entreprise cotée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fondateur et Directeur général de Typeface AI</li> <li>• A été Vice-Président exécutif et Directeur de la technologie d'Adobe, Inc.</li> </ul>
	Marchés internationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marchés américain et asiatique</li> </ul>
	Digital et logiciel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fondateur et Directeur général de Typeface AI, une société d'intelligence artificielle générative</li> <li>• A travaillé chez Adobe, Inc., une société de logiciels qui fournit des solutions de marketing digital et de médias</li> </ul>

## Chapitre 2 – Gouvernement d'entreprise

### 2.1 Composition du Conseil d'administration

	Compétences	Acquisition de compétences
<b>Anders Runevad</b>	Direction d'une entreprise cotée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ancien Directeur général de Vestas Wind Systems A/S</li> </ul>
	Finance d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ancien Directeur général de Vestas Wind Systems A/S</li> </ul>
	Marchés internationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Marchés européen et asiatique</li> </ul>
	Connaissance du secteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ancien Directeur général de Vestas Wind Systems A/S</li> </ul>
	Environnement/Climat	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actuel Président et ancien Directeur général de Vestas Wind Systems A/S, société danoise de conception, de fabrication et d'installation d'éoliennes, poste qu'il a occupé de 2013 à 2019</li> </ul>
	Social	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ancien Directeur général de Vestas Wind Systems A/S</li> </ul>
<b>Lip-Bu Tan</b>	Direction d'une entreprise cotée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Directeur général d'Intel Corporation</li> <li>Ancien Président exécutif de Cadence Design Systems, Inc.</li> </ul>
	Finance d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> <li>Directeur général d'Intel Corporation</li> <li>Ancien Président exécutif de Cadence Design Systems, Inc.</li> </ul>
	Marchés internationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Marché américain</li> </ul>
	Connaissance du secteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>Directeur général d'Intel Corporation</li> <li>Ancien Président exécutif de Cadence Design Systems, Inc.</li> </ul>
	Digital et logiciel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Directeur général d'Intel Corporation</li> <li>Ancien Président exécutif de Cadence Design Systems, Inc.</li> </ul>
	Social	<ul style="list-style-type: none"> <li>Directeur général d'Intel Corporation</li> <li>Ancien Président exécutif de Cadence Design Systems, Inc.</li> </ul>
<b>Bruno Turchet</b>	Connaissance du secteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>A rejoint Schneider Electric en 2005 et a occupé différents postes (Responsable technique projet pour les équipements basse tension, Responsable R&amp;D équipements basse &amp; moyenne tension, Directeur Industrialisation des nouveaux produits de la ligne d'activité Distribution finale, Vice-Président Industrialisation de la division Home &amp; Distribution Europe)</li> <li>Actuellement Vice-Président Opérations industrielles Stratégie Déploiement</li> </ul>
	Point de vue salarié et connaissance du Groupe	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collaborateur au sein du Groupe Schneider Electric</li> </ul>
<b>Eilyn Shook</b>	Direction d'une entreprise cotée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ancienne Directrice des ressources humaines et du leadership d'Accenture de 2014 à 2024</li> </ul>
	Marchés internationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Marché américain</li> </ul>
	Social	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ancienne Directrice des ressources humaines et du leadership d'Accenture de 2014 à 2024</li> <li>Actuelle Présidente du Comité des Rémunérations du groupe Baldwin et de Sandisk</li> </ul>

## 2.2 Activités du Conseil d'administration

### 2.2.1 Activités du Conseil en 2025

Le Conseil d'administration a tenu sept réunions en 2025 (contre huit en 2024). Les réunions ont duré huit heures et vingt-six minutes en moyenne, avec un taux moyen de participation des administrateurs de 100 % (contre 97 % en 2024), tous les administrateurs ayant un taux d'assiduité de 100 % comme le

montre le tableau de synthèse de la participation individuelle des administrateurs aux réunions du Conseil.

Le Conseil d'administration a consacré l'essentiel de ses travaux aux activités, à la stratégie et au gouvernement d'entreprise de la Société, comme détaillé ci-dessous :

#### Résultats commerciaux et financiers

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2024 sur le rapport du Comité d'Audit & des Risques et sur le rapport des commissaires aux comptes, présents lors de la réunion ;
- Examen et approbation des comptes du premier semestre 2025 ;
- Examen des résultats des premier et troisième trimestres et des rapports préparés par la Direction générale ;
- Examen des objectifs 2025 du Groupe établis en février ;
- Proposition à l'Assemblée générale des actionnaires de fixer le dividende à 3,90 euros par action ;
- Information, à chaque réunion, sur la situation de l'entreprise ;
- Revue du rapport du Comité d'Audit & des Risques sur les travaux menés par les équipes d'audit interne du Groupe et de contrôle interne ;
- Examen de la matrice des risques 2025, l'avancement de la conception et du déploiement du cadre de gestion des risques de l'entreprise ;
- Revue des *Trust Standards* du Groupe et de leur mise en œuvre ;
- Examen du « Système Éthique et Conformité » du Groupe ;
- Examen de la liquidité ;
- Autorisation du Directeur général pour émettre des obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) ;
- Autorisation du Directeur général pour délivrer des cautions, avals ou garanties.

#### Stratégie

- Examen approfondi de la stratégie du Groupe à l'occasion, comme chaque année, d'une réunion de quatre jours appelée « Session Stratégie » et organisée en présentiel à Seattle (États-Unis) du 8 au 11 septembre 2025, spécifiquement dédiée au sujet ;
- Revue, au cours de cette session Stratégie, d'une analyse stratégique approfondie des activités Gestion de l'énergie, Automatismes industriels, Nouveau paysage énergétique/Logiciels de design énergétique, stratégie AVEVA, Amérique du Nord et Chine ;
- Autorisation et revue des opérations de croissance et de cession externes (telles que Motivair et Schneider Electric India Private Limited (Lauritz Knudsen)) ;
- Revue du portefeuille ;
- Point sur la cybersécurité et l'intelligence artificielle ;
- Information sur les mouvements et évolutions des concurrents de Schneider Electric.

#### Gouvernement d'entreprise & Développement durable

- Examen en profondeur, comme chaque année, du plan de succession des dirigeants mandataires sociaux et des principaux dirigeants du Groupe ;
- Délibération sur sa composition et celle de ses comités et de l'application du principe d'une représentation équilibrée des hommes et des femmes ;
- Revue des missions attribuées à chaque comité ;
- Délibération sur son auto-évaluation ;
- Délibération et revue des principes et critères relatifs à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et arrêté des rémunérations et avantages de toute nature attribuables et attribués ;
- Information sur les résultats des rencontres avec les principaux actionnaires menées par le Président et le Vice-Président & Administrateur référent indépendant sur les questions de gouvernance ;
- Information sur la rémunération des membres du Comité exécutif ;
- Examen du programme *Inclusion & Care* du Groupe ;
- Décision de mise en place du plan d'intéressement à long terme de 2025 ;
- Validation du niveau d'atteinte des critères de performance applicables aux plans d'action de performance n° 40, 41, 41bis, 41ter, 42, 42bis, 43, 42ter, 42quater, 44, 45, 45bis, 44bis, 45ter ;
- Décision d'augmentations de capital réservées aux salariés ;
- Examen de la stratégie RSE, des résultats et des objectifs du *Schneider Sustainability Impact 2021-2025* ;
- Préparation de la stratégie CSR *Schneider Sustainability Impact 2026-2030* ;
- Examen de la publication par la Société des états durabilité (« CSRD ») ;
- Approbation du rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- Approbation du rapport de gestion prévu à l'article L. 225-100 du Code de commerce ;
- Revue des conventions et engagements réglementés ;
- Examen du processus d'évaluation relatif à la qualification des conventions avec les parties liées comme « courantes » ou « réglementées ».

---

#### Résultats commerciaux et financiers

---

##### Assemblée générale des actionnaires

---

Le Conseil d'administration a arrêté l'ordre du jour et les projets de résolutions de l'Assemblée générale des actionnaires 2025, ainsi que son rapport à l'Assemblée. Il a été informé des positions exprimées par les actionnaires rencontrés dans le cadre de la préparation de l'Assemblée générale et a pris connaissance des rapports des agences de conseil de vote. Il a approuvé les réponses aux questions écrites.

L'Assemblée générale des actionnaires 2025 s'est tenue en présentiel. Elle a approuvé toutes les résolutions soutenues par la direction, dont celles relatives à la composition du Conseil d'administration, à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et au renouvellement des autorisations financières.

---

Conformément aux prescriptions de l'article 1.3.3 du règlement intérieur, le Vice-Président & Administrateur référent indépendant convoque les sessions exécutives du Conseil d'administration, avec les membres non exécutifs du Conseil d'administration et sans la présence du Président, chaque fois qu'il le juge opportun à la fin de chaque réunion du Conseil d'administration. En 2025, le Conseil d'administration a tenu cinq « sessions exécutives », dont deux hors la présence du Président du Conseil, contre six en 2024.

Lorsque le Conseil a débattu et déterminé la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, il a délibéré, sans la présence des intéressés, conformément aux prescriptions de l'article 11.2 du règlement intérieur, qu'il a pu néanmoins solliciter ponctuellement pour apporter des précisions sur certains sujets.

#### 2.2.2 Auto-évaluation du Conseil d’administration

En application de son règlement interne, le Conseil d'administration de Schneider Electric SE revoit chaque année sa composition, son organisation et son fonctionnement, ainsi que ceux de ses Comités. Cette évaluation prend la forme d'un questionnaire écrit adressé aux membres du Conseil ou d'entretiens individuels avec les membres. L'évaluation est réalisée sous le leadership du Vice-Président et Administrateur référent indépendant par le Secrétaire du Conseil d'administration. En outre, conformément aux prescriptions de l'article 11.2 du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration doit procéder, au moins une fois tous les trois ans, à une auto-évaluation formalisée pouvant être mise en œuvre avec l'aide d'un cabinet extérieur.

---

##### Auto-évaluation interne menée au troisième trimestre de 2025

Une évaluation interne des activités du Conseil d'administration a été réalisée au troisième trimestre de 2025 par le Vice-Président & Administrateur référent indépendant, qui a garanti la confidentialité des positions exprimées, au moyen d'un questionnaire anonyme rempli par les membres du Conseil.

Le rapport correspondant a été présenté au Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable le 2 octobre 2025 et examiné en détail, et un rapport de synthèse a été présenté au Conseil d'administration le 29 octobre 2025. Le Président et le Vice-Président & Administrateur référent indépendant ont donné un retour individuel sur les évaluations de la contribution effective de chaque administrateur.

---

##### Thèmes

(i) Composition et dynamique du Conseil ; (ii) Mission, organisation et fonctionnement du Conseil ; (iii) Travaux des comités ; (iv) Mise en œuvre du changement de Directeur général ; (v) Examen approfondi de la Session Stratégie ; (vi) Programme d'intégration des nouveaux membres ; (vii) Évaluation individuelle de chaque administrateur et (viii) Priorités du Conseil pour 2026.

---

##### Principales conclusions

###### Fonctionnement du Conseil d’administration

- La taille du Conseil est majoritairement considérée comme adéquate mais pourrait être réduite de deux membres ;
- L'implication et la contribution des membres du Conseil sont toujours perçues comme élevées ;
- Un équilibre parfait entre le Président et le Vice-Président et Administrateur référent qualifié d'indépendant et objectif, facilitant un dialogue ouvert et transparent, courageux pour traiter les sujets sensibles ;
- Les membres du Conseil sont satisfaits des ordres du jour, qui sont bien conçus et assurent un juste équilibre entre les questions commerciales, financières et de gouvernance ;
- Les dimensions sociales et environnementales sont intégrées de manière appropriée dans le processus de décision ;
- Le plan de succession mis en œuvre pour le changement de Directeur général en 2024 était satisfaisant ;
- Tous les comités fonctionnent correctement et leur travail est satisfaisant et utile à la prise de décision du Conseil ;
- Dans l'ensemble, le programme d'intégration est considéré comme très utile par les nouveaux membres du Conseil d'administration.

###### Relations entre le Conseil d’administration et la direction

- Les relations entre le Conseil d'administration et la direction sont jugées transparentes, basées sur la confiance et constructives (chacun se sent libre d'exprimer son opinion) ;
  - La collaboration entre le Président du Conseil d'administration et le Directeur général est efficace ;
  - Grande qualité de la session stratégique qui est très utile, bien organisée et adaptée à l'examen des principaux enjeux stratégiques de Schneider Electric.
- 

###### Recommandations

- L'éventail des compétences apportées au Conseil pourrait être renforcé dans les domaines des logiciels, de l'intelligence artificielle et des technologies ;
  - Les informations fournies avant les réunions du Conseil pourraient être plus sélectives et synthétiques, et inclure un résumé.
-

## 2.3 Activités et fonctionnement des Comités du Conseil en 2025

Le Conseil a défini dans son règlement intérieur les fonctions, missions et moyens de ses cinq Comités d'études : le Comité d'Audit & des Risques, le Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable, le Comité Capital humain & Rémunérations, le Comité Investissement et le Comité Digital.

Les membres des Comités sont désignés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable. Les Comités peuvent ouvrir leurs réunions aux autres membres du Conseil.

Le Vice-Président & Administrateur référent indépendant peut assister aux réunions des comités dont il n'est pas membre. Les comités peuvent demander, après en avoir référé au Président du Conseil, une étude à des consultants externes. Ils peuvent inviter à leurs réunions, en tant que de besoin, toute personne de leur choix. Les secrétaires des comités du Conseil d'administration organisent et préparent les travaux des comités. Ils établissent les comptes-rendus des réunions des comités qui sont, après approbation, transmis à l'ensemble des membres du Conseil d'administration. Les secrétaires des comités sont membres des équipes dirigeantes du Groupe et spécialistes des sujets de la compétence de chacun des comités.

### 2.3.1 Comité d'Audit & des Risques

La composition, le fonctionnement et les missions du Comité d'Audit & des Risques sont conformes aux recommandations du rapport final sur le Comité d'Audit & des Risques tel que mis à jour par l'AMF en juillet 2010.

7 


réunions en 2025\*

4 

membres

100 % 

d'administrateurs indépendants

96 % 

de taux de participation

#### Composition au 31 décembre 2025

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que le Comité d'Audit & des Risques est composé d'au moins trois membres.	• Jill Lee	Présidente	Indépendante
	• Clotilde Delbos	Membre	Indépendante
	• Philippe Knoche	Membre	Indépendant
	• Anna Ohlsson-Leijon	Membre	Indépendante
Les deux tiers de ses membres doivent être indépendants et au moins un de ses membres doit avoir une parfaite compréhension des normes comptables et une expérience pratique de l'établissement des comptes et de l'application des normes comptables en vigueur.	Ainsi que le démontrent leurs parcours professionnels résumés à la <b>section 4.1.1.2</b> du Document d'Enregistrement Universel 2025, Mme Jill Lee, Mme Clotilde Delbos et Mme Anna Ohlsson-Leijon disposent toutes d'une expertise reconnue dans les domaines financier, économique et comptable. Outre leurs connaissances financières et comptables pointues, Mme Jill Lee apporte également au Comité son expertise des activités de Schneider Electric et des marchés asiatiques, Mme Clotilde Delbos son expertise financière et du secteur de l'industrie ainsi que son expérience en matière de transformation, M. Philippe Knoche son expérience des transformations tant au niveau stratégique qu'opérationnel et Mme Anna Ohlsson-Leijon son expérience et ses compétences fondées sur sa vaste expérience dans le domaine de la finance et de la gestion.		

#### Changements dans la composition en 2025

- Présidence : aucun changement.
- Composition : aucun changement.

#### Taux de participation individuel en 2025

- Jill Lee **100 %**
- Clotilde Delbos **86 %**
- Philippe Knoche **100 %**
- Anna Ohlsson-Leijon **100 %**

#### Fonctionnement

- Le Comité se réunit à l'initiative de son/sa Président(e) ou à la demande du Président du Conseil d'administration ou du Directeur général.
- Il tient au moins cinq réunions dans l'année.
- Le Directeur de l'Audit interne est le secrétaire du Comité d'Audit & des Risques.
- Le Comité peut convier à ses réunions toute personne qu'il souhaite entendre.
- Le Directeur général n'assiste pas aux réunions du Comité.
- Les commissaires aux comptes assistent aux réunions consacrées à l'examen des comptes et, en fonction de l'ordre du jour, à tout ou partie des autres réunions.
- Il peut, en outre, se faire communiquer par le Directeur général les documents qu'il estime utiles.
- Il peut demander des études à des consultants externes.
- Il présente au Conseil le résultat de ses missions et ses recommandations. Le/la Président(e) du Comité d'Audit & des Risques informe sans délai le Président du Conseil d'administration et le Vice-Président & Administrateur référent indépendant de toute difficulté rencontrée.

\* Y compris les réunions conjointes avec le Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable sur la revue des risques en matière de durabilité et la résolution *Say on Climate* et avec le Comité Digital sur la revue des risques en matière de cybersécurité.

## Chapitre 2 – Gouvernement d’entreprise

### 2.3 Activités et fonctionnement des Comités du Conseil en 2025

#### Missions

Le Comité d’Audit & des Risques est chargé de préparer les travaux du Conseil d’administration, de lui faire des recommandations et d’émettre des avis dans les domaines financiers, de publication des informations en matière de durabilité, comptables, du contrôle interne, de l’audit interne, de la conformité et du contrôle des risques. En conséquence, ses missions sont les suivantes :

Objet	Détail des missions
Préparation de l’arrêté par le Conseil d’administration des comptes annuels et semestriels	<ul style="list-style-type: none"><li>• S’assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l’établissement des comptes consolidés ou sociaux ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe et du respect des règles relatives au périmètre de consolidation ;</li><li>• Examiner les risques (y compris ceux de nature sociale et environnementale) et des engagements hors bilan, ainsi que la situation de trésorerie ;</li><li>• Examiner le processus d’élaboration de l’information financière ;</li><li>• Examiner le Document d’Enregistrement Universel 2025, ainsi que les rapports sur les comptes semestriels et les principaux autres documents d’information financière.</li></ul>
Publication des informations en matière de durabilité conformément à la nouvelle directive CSRD	<ul style="list-style-type: none"><li>• Suivre les questions relatives à l’élaboration et au contrôle de l’information en matière de durabilité ;</li><li>• Suivre le processus d’élaboration de l’information en matière de durabilité ;</li><li>• Suivre le processus mis en œuvre pour déterminer les informations à publier conformément aux normes pour la communication d’informations en matière de durabilité ;</li><li>• Émettre des recommandations pour assurer l’intégrité du processus de publication de l’information en matière de durabilité ;</li><li>• Rendre compte au Conseil des résultats de la mission de certification des informations en matière de durabilité ainsi que de la manière dont cette mission a contribué à l’intégrité de l’information en matière de durabilité.</li></ul>
Suivi des questions relatives aux commissaires aux comptes et aux auditeurs chargés de la certification de l’information en matière de durabilité	<ul style="list-style-type: none"><li>• Émettre des recommandations sur la nomination ou le renouvellement des commissaires aux comptes et des auditeurs chargés de la certification des informations en matière de durabilité ;</li><li>• Assurer le suivi du contrôle légal des comptes consolidés et sociaux par les commissaires aux comptes notamment en examinant le plan d’audit externe et les résultats des vérifications des commissaires aux comptes ;</li><li>• Assurer le suivi du contrôle légal de l’information en matière de durabilité par les auditeurs chargés de la certification des informations en matière de durabilité, notamment en examinant le plan d’audit externe et les résultats des vérifications de ces auditeurs ;</li><li>• S’assurer de l’indépendance des commissaires aux comptes et de durabilité, notamment par l’examen des honoraires versés par le Groupe à leur cabinet ou leur réseau, et par l’approbation préalable des missions n’entrant pas dans le strict cadre de la mission de commissariat aux comptes.</li></ul>
Suivi de l’efficacité du contrôle interne, des systèmes de gestion des risques et du programme de conformité	<ul style="list-style-type: none"><li>• Suivre l’efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que, le cas échéant, de l’audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l’élaboration et au traitement de l’information comptable et financière et en matière de durabilité ; et ainsi, plus particulièrement :<ul style="list-style-type: none"><li>(i) examiner l’organisation et les moyens de l’audit interne, ainsi que son programme de travail annuel (le Comité reçoit trimestriellement la synthèse des rapports produits à l’issue des audits effectués et le Président du Comité reçoit ces rapports en intégralité) ;</li><li>(ii) examiner les rapports sur la gestion des risques d’entreprise incluant la cartographie des risques opérationnels et s’assurer de l’existence de dispositifs destinés à les prévenir ou à les minimiser ;</li><li>(iii) examiner l’optimisation de la couverture des risques sur la base des rapports qu’il demande à l’audit interne ou des fonctions de la gestion des risques ;</li><li>(iv) examiner le dispositif du contrôle interne du Groupe et prendre connaissance des résultats du <i>self assessment</i> des entités au regard du contrôle interne ; s’assurer de l’existence et de la pertinence d’un processus d’identification et de traitement des incidents et anomalies ;</li><li>(v) vérifier l’existence de politiques de conformité du Groupe en matière notamment de concurrence, d’anticorruption, d’éthique et de protection des données et des dispositifs mis en place pour assurer leur diffusion et leur application ;</li><li>(vi) évaluer les cyber-risques et la position du Groupe en matière de cybersécurité (conjointement avec le Comité Digital).</li></ul></li></ul>

#### Activité en 2025

Le Comité d’Audit & des Risques a rendu compte de ses travaux aux réunions du Conseil des 19 février, 30 juillet, 29 octobre et 4 décembre 2025.

Objet	Détail des missions
Comptes et information financière	<ul style="list-style-type: none"><li>• Examen des comptes annuels et semestriels, et des rapports sur les comptes ;</li><li>• Revue des <i>goodwills</i>, de la situation fiscale du Groupe, des provisions et des engagements de retraite ou assimilés ;</li><li>• Examen des supports de la communication financière sur les comptes annuels et semestriels ;</li><li>• Revue du périmètre de consolidation du Groupe ;</li><li>• Revue des engagements de pension ;</li><li>• Revue de la stratégie d’allocation du capital.</li></ul>

Objet	Détail des missions
Publication en matière de durabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revue du processus d'élaboration de l'information en matière de durabilité ;</li> <li>Évaluation de la double matérialité (conjointement avec le Comité Gouvernance, Nominations &amp; Développement durable).</li> </ul>
Audit interne, contrôle interne, gestion des risques et conformité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revue de la matrice des risques ;</li> <li>Revue du plan d'audit et de missions de contrôle 2025 ;</li> <li>Revue des principaux audits internes réalisés en 2024 et au cours du premier semestre 2025 ;</li> <li>Revue de la couverture des risques par les assurances ;</li> <li>État des lieux concernant le système de gestion des risques de l'entreprise ;</li> <li>Point sur les <i>Trust Standards</i> et leur mise en œuvre ;</li> <li>Revue du programme Éthique et Conformité ;</li> <li>Revue des risques en matière de cybersécurité (conjointement avec le Comité Digital) ;</li> <li>Revue du rapport de gestion ;</li> <li>Revue des principaux litiges.</li> </ul>
Commissaires aux comptes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examen des honoraires versés aux commissaires aux comptes et à leurs réseaux ;</li> <li>Revue du plan d'audit externe 2024.</li> </ul>
Gouvernement d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résolution <i>Say on Climate</i> (conjointement avec le Comité Gouvernance, Nominations &amp; Développement durable) ;</li> <li>Proposition pour le dividende versé en 2025 ;</li> <li>Revue des autorisations financières et proposition pour leur renouvellement à l'Assemblée générale du 7 mai 2025.</li> </ul>

### 2.3.2 Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable

8 

réunions en 2025\*

6 

membres

83 % 

d'administrateurs indépendants

98 % 

de taux de participation

#### Composition au 31 décembre 2025

Le règlement intérieur et les procédures du Conseil d'administration prévoient que le Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable est composé d'au moins trois membres.	• Jean-Pascal Tricoire	Président	Non indépendant
	• Fred Kindle	Membre	Indépendant
	• Philippe Knoche	Membre depuis le 29 octobre 2025	Indépendant
	• Linda Knoll	Membre	Indépendante
	• Jill Lee	Membre depuis le 29 octobre 2025	Indépendante
	• Anders Runevad	Membre	Indépendant

#### Changements dans la composition en 2025

- Présidence : aucun changement.
- Composition : M. Léo Apotheker et M. Gregory Spierkel ont quitté le Comité respectivement le 7 mai et 28 octobre 2025. M. Philippe Knoche et Mme Jill Lee ont été nommés membres du Comité à compter du 29 octobre 2025.

#### Taux de participation individuel en 2025

- Jean-Pascal Tricoire **100 %**
- Fred Kindle **100 %**
- Philippe Knoche **100 %**
- Linda Knoll **100 %**
- Jill Lee **100 %**
- Anders Runevad **88 %**

#### Fonctionnement

- Le Comité se réunit à l'initiative de son/sa Président(e) ou à la demande du Directeur général.
- L'ordre du jour est établi par le/la Président(e), en concertation avec le Directeur général.
- Le Comité tient au moins trois réunions par an.
- Le Comité peut entendre toute personne qu'il souhaite.
- Le Secrétaire du Conseil d'administration est le secrétaire du Comité.

\* Y compris les réunions conjointes avec le Comité d'Audit & des Risques sur la revue des risques en matière de durabilité et la résolution *Say on Climate* et avec le Comité Capital humain & Rémunérations concernant le plan d'intéressement à long terme 2026.

## Chapitre 2 – Gouvernement d’entreprise

### 2.3 Activités et fonctionnement des Comités du Conseil en 2025

#### Missions

Objet	Détail des missions
Nominations & plans de succession	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formuler des propositions au Conseil d’administration en vue de toute nomination au Conseil d’administration : administrateurs ou censeurs, Président du Conseil d’administration, Vice-Président &amp; Administrateur référent indépendant, Présidents et membres des comités ;</li> <li>Formuler des propositions au Conseil d’administration en vue de toute nomination de dirigeants mandataires sociaux : Directeur général et/ou Directeur général délégué ;</li> <li>Veiller à la mise en œuvre d’une procédure de préparation des plans de succession des administrateurs et des mandataires sociaux en cas de vacance imprévue ;</li> <li>Examiner les plans de succession des principaux dirigeants du Groupe ;</li> <li>Être informé de toute nomination de membres du Comité exécutif et des principaux dirigeants du Groupe.</li> </ul>
Missions visant à donner aux actionnaires et au marché l’assurance que le Conseil d’administration accomplit ses missions avec l’indépendance et l’objectivité nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Veiller à l’application du Code de gouvernement d’entreprise AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère ;</li> <li>Débattre des questions de gouvernance liées au fonctionnement et à l’organisation du Conseil et de ses comités ;</li> <li>Proposer les conditions dans lesquelles est réalisée l’évaluation régulière du Conseil ;</li> <li>Discuter de la qualification des administrateurs comme indépendants, qui est revue par le Conseil chaque année avant la publication du rapport annuel ;</li> <li>Procéder à un examen des comités chargés de préparer les travaux du Conseil ;</li> <li>Examiner la mise en œuvre de la procédure d’évaluation relative à la qualification des conventions entre parties liées comme « courantes » ou « réglementées » ;</li> <li>Préparer les décisions du Conseil concernant la mise à jour de son règlement intérieur ;</li> <li>Préparer le projet de rapport du Conseil d’administration sur le gouvernement d’entreprise.</li> </ul>
Développement durable & gouvernement d’entreprise	<ul style="list-style-type: none"> <li>Veiller à ce que les engagements à long terme en matière de développement durable pris par la Société soient mis en œuvre ;</li> <li>Examiner la stratégie de développement durable du Groupe, y compris la stratégie climatique, et suivre régulièrement les progrès accomplis ;</li> <li>Examiner les risques en matière de durabilité (conjointement avec le Comité d’Audit &amp; des Risques).</li> </ul>

#### Activité en 2025

Le Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable a rendu compte de ses travaux aux réunions du Conseil des 19 février, 7 mai, 30 juillet, 8-11 septembre, 29 octobre et 4 décembre 2025.

Objet	Détail des missions
Propositions au Conseil d’administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>Composition du Conseil d’administration et de ses Comités ;</li> <li>Définition des critères ESG de rémunération à long terme (LTIP) des dirigeants mandataires sociaux (conjointement avec le Comité Capital humain &amp; Rémunérations) ;</li> <li>Modification des statuts et du règlement intérieur ;</li> <li>Formation des administrateurs représentant les salariés pour 2025 ;</li> <li>Stratégie de développement durable incluant le climat (<i>Schneider Sustainability Index 2030</i>) ;</li> <li>Résolution <i>Say on Climate</i> (conjointement avec le Comité d’Audit &amp; des Risques).</li> </ul>
Rapports au Conseil d’administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revue du plan de succession des membres du Comité exécutif ;</li> <li>Revue des progrès réalisés sur le <i>Schneider Sustainability Impact (SSI)</i> ;</li> <li>Revue de la politique <i>Inclusion &amp; Care</i> ;</li> <li>Évaluation de la double matérialité (conjointement avec le Comité d’Audit &amp; des Risques) ;</li> <li>Examen des commentaires des investisseurs lors des présentations sur la gouvernance et du vote lors de l’Assemblée générale des actionnaires.</li> </ul>
Auto-évaluation du Conseil d’administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examen du rapport et des conclusions de l’auto-évaluation interne du Conseil d’administration.</li> </ul>
Engagement actionnarial	<ul style="list-style-type: none"> <li>Compte rendu des rencontres du Président du Conseil d’administration et du Vice-Président &amp; Administrateur référent indépendant avec les analystes dédiés à la gouvernance chez les principaux actionnaires : 34 réunions physiques ou téléphoniques ont été tenues, couvrant 44,6 % du capital. Ces réunions traduisent l’importance que l’entreprise attache au dialogue et à l’engagement direct des administrateurs <i>vis-à-vis</i> des actionnaires (cf. « Rapport du Président du Conseil d’administration » à la <b>section 4.1.4.1</b> du Document d’Enregistrement Universel 2025).</li> </ul>


## 2.3.3 Comité Capital humain & Rémunérations

4 

réunions en 2025\*

6 

membres

100 % 

d'administrateurs indépendants\*\*

100 % 

de taux de participation

### Composition au 31 décembre 2025

Le règlement intérieur et les procédures du Conseil d'administration prévoient que le Comité Capital humain & Rémunérations est composé d'au moins trois membres.	• Linda Knoll	Présidente	Indépendante
	• Nive Bhagat	Membre	Indépendante
	• Rita Félix	Membre	Administratrice représentant les salariés
	• Fred Kindle	Membre	Indépendant
	• Anna Ohlsson-Leijon	Membre	Indépendante
	• Ellyn Shook	Membre depuis le 15 octobre 2025	Censeur

### Changements dans la composition en 2025

- Présidence : aucun changement.
- Composition : Mme Ellyn Shook a été nommée membre du Comité à compter du 15 octobre 2025.

### Taux de participation individuel en 2025

- Linda Knoll **100 %**
- Nive Bhagat **100 %**
- Rita Félix **100 %**
- Fred Kindle **100 %**
- Anna Ohlsson-Leijon **100 %**
- Ellyn Shook **100 %**

### Fonctionnement

- Le Comité se réunit à l'initiative de son/sa Président(e) ou à la demande du Président du Conseil d'administration ou du Directeur général.
- L'ordre du jour est établi par le/la Président(e), en concertation avec le Président du Conseil d'administration.
- Le Comité tient au moins trois réunions par an.
- Le Comité peut entendre toute personne qu'il souhaite.
- La Directrice générale Ressources humaines du Groupe est la secrétaire du Comité.

### Missions

Objet	Détail des missions
Plans d'actionnariat salarié et plans d'attribution d'actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparer les délibérations du Conseil d'administration sur l'actionnariat salarié ;</li> <li>Formuler des propositions au Conseil d'administration sur la mise en place des plans d'intéressement long terme tels que l'attribution de <i>stock options</i> ou d'actions avec ou sans condition de performance.</li> </ul>
Rémunération des dirigeants mandataires sociaux et des administrateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formuler des propositions au Conseil d'administration sur la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration et des dirigeants mandataires sociaux (Directeur général, Directeur général délégué, le cas échéant), en veillant notamment à son alignement sur l'intérêt social. Le Comité prépare les évaluations annuelles des personnes concernées et émet des recommandations au Conseil d'administration relatives à la détermination des composantes de la rémunération due aux dirigeants mandataires sociaux conformément à la politique de rémunération ;</li> <li>Revoir la rémunération des membres du Comité exécutif ;</li> <li>Proposer le montant de l'enveloppe de rémunération des administrateurs à soumettre à l'assemblée générale annuelle des actionnaires et le mode de répartition.</li> </ul>
Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examiner l'impact social des grands projets de réorganisation et des grandes politiques de ressources humaines ;</li> <li>Examiner la gestion des risques liés aux ressources humaines.</li> </ul>

### Activité en 2025

Le Comité Capital humain & Rémunérations a rendu compte de ses travaux aux réunions du Conseil des 19 février, 29 octobre et 4 décembre 2025.

Objet	Détail des missions
Propositions au Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan d'intéressement à long terme 2025 et mise en œuvre de plans d'action de performance pour soutenir le recrutement et la politique de rétention ;</li> <li>Rémunération des dirigeants mandataires sociaux (montant et structure de la rémunération 2025, objectifs 2025 et niveau d'atteinte des objectifs 2024) et l'attribution à ces derniers d'Actions de performance dans le cadre du plan d'intéressement à long terme ;</li> <li>WESOP 2026 ;</li> <li>Rémunération des administrateurs ;</li> <li>Ratio d'équité salariale.</li> </ul>
Rapports au Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revue de la rémunération des membres du Comité exécutif ;</li> <li>Stratégie des talents ;</li> <li>Examen des commentaires des investisseurs lors des présentations sur la gouvernance et du vote lors de l'Assemblée générale des actionnaires.</li> </ul>

\* Y compris la réunion conjointe avec le Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable concernant le plan d'intéressement à long terme 2026.

\*\* À l'exclusion des administrateurs salariés, conformément aux prescriptions du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF.


#### 2.3.4 Comité Investissement

5 

réunions en 2025

6 

membres

80 % 

d’administrateurs indépendants\*

100 % 

de taux de participation

#### Composition au 31 décembre 2025

Le règlement intérieur et les procédures du Conseil d’administration prévoient que le Comité Investissement est composé d’au moins trois membres.	• Anders Runevad	Président depuis le 29 octobre 2025	Indépendant
	• Giulia Chierchia	Membre	Indépendante
	• Jill Lee	Membre	Indépendante
	• Lip-Bu Tan	Membre	Indépendant
	• Jean-Pascal Tricoire	Membre	Non indépendant
	• Bruno Turchet	Membre	Administrateur représentant les salariés

#### Changements dans la composition en 2025

- Présidence : M. Anders Runevad a été nommé Président du Comité à compter du 29 octobre 2025, en remplacement de M. Gregory Spierkel.
- Composition : M. Léo Apotheker et Mme Xiaoyun Ma ont quitté le Comité le 7 mai 2025. M. Gregory Spierkel a quitté le Comité le 28 octobre 2025.

#### Taux de participation individuel en 2025

- Anders Runevad **100 %**
- Giulia Chierchia **100 %**
- Jill Lee **100 %**
- Lip-Bu Tan **100 %**
- Jean-Pascal Tricoire **100 %**
- Bruno Turchet **100 %**

#### Fonctionnement

- Le Comité se réunit à l’initiative de son/sa Président(e) ou à la demande du Président du Conseil d’administration ou du Directeur général.
- L’ordre du jour est établi par le/la Président(e), en concertation avec le Président du Conseil d’administration.
- Le Comité tient trois réunions par an.
- Pour l’accomplissement de ses travaux, le Comité peut entendre toute personne qu’il juge utile.
- Le Directeur général est régulièrement invité aux réunions du Comité.
- Le Directeur des Fusions & Acquisitions est le secrétaire du Comité.

#### Missions

Objet	Détail des missions
Préparation des travaux du Conseil d’administration sur les sujets liés à la politique d’investissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formuler des recommandations au Conseil sur les décisions d’investissement majeur ;</li> <li>• Conseiller la Direction générale sur les stratégies d’investissement ;</li> <li>• Lancer, à la demande du Conseil, ou proposer la recherche de projets aboutissant à des investissements significatifs pour l’entreprise, généralement pour des décisions d’investissement égal à ou supérieur à 250 millions d’euros ;</li> <li>• Explorer des opportunités d’importance moindre si leur intérêt stratégique le justifie ou si le Conseil ou le Président du Conseil en fait la demande ;</li> <li>• Fournir des recommandations sur les grands projets de fusion, d’alliance et d’acquisition ;</li> <li>• Porter une attention particulière aux cas de restructuration ou de consolidation intervenant dans les secteurs dans lesquels la Société opère ou est susceptible d’opérer ;</li> <li>• Examiner les projets d’optimisation et de désinvestissement significatifs d’un point de vue financier ou stratégique ;</li> <li>• Apporter son soutien à la direction dans l’élaboration des politiques d’investissement liées au positionnement à long terme de Schneider Electric, telles que les stratégies d’innovation et de R&amp;D ou de tout investissement significatif de croissance organique ;</li> <li>• Présenter au Conseil les enjeux sociaux et environnementaux des projets stratégiques qui lui sont soumis tels que les projets de fusion et d’acquisition.</li> </ul>

#### Activité en 2025

Le Comité Investissement a rendu compte de ses travaux aux réunions du Conseil des 19 février, 26 mars, 29 octobre et 4 décembre 2025, ainsi que lors de la Session Stratégie.

Objet	Détail des missions
Propositions au Conseil d’administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des projets et des opportunités d’investissement (tels que Motivair et Schneider Electric India Private Limited (Lauritz Knudsen)) ;</li> <li>• Revue du portefeuille.</li> </ul>

\* À l’exclusion des administrateurs salariés, conformément aux prescriptions du Code de gouvernement d’entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF.

## 2.3.5 Comité Digital

7 

réunions en 2025\*

5 

membres

75 % 

d'administrateurs  
indépendants\*\*

91 % 

de taux de participation

### Composition au 31 décembre 2025

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que le Comité Digital est composé d'au moins trois membres.	• Abhay Parasnis	Président	Indépendant
	• Nive Bhagat	Membre	Indépendante
	• Laura Ding	Membre depuis le 7 mai 2025	Administratrice représentant les salariés
	• Lip-Bu Tan	Membre	Indépendant
	• Jean-Pascal Tricoire	Membre	Non indépendant

### Changements dans la composition en 2025

- Présidence : aucun changement.
- Composition : M. Léo Apotheker et Mme Xiaoyun Ma ont quitté le Comité le 7 mai 2025. Mme Laura Ding a été nommée membre du Comité à compter du 7 mai 2025. M. Gregory Spierkel a quitté le Comité le 28 octobre 2025.

### Taux de participation individuel en 2025

- Abhay Parasnis **100 %**
- Nive Bhagat **71 %**
- Laura Ding **100 %**
- Lip-Bu Tan **86 %**
- Jean-Pascal Tricoire **100 %**

### Fonctionnement

- Le Comité se réunit à l'initiative de son/sa Président(e) ou à la demande du Président du Conseil d'administration ou du Directeur général.
- L'ordre du jour est établi par le/la Président(e), en concertation avec le Président du Conseil d'administration.
- Le Comité tient au moins trois réunions par an.
- Pour l'accomplissement de ses travaux, le Comité peut entendre toute personne désignée par lui.
- Le Directeur général est régulièrement invité aux réunions du Comité.
- Le Directeur général Digital est le secrétaire du Comité.

### Missions

Objet	Détail des missions
Assister le Conseil sur les sujets liés au digital afin de guider, soutenir et contrôler le Groupe dans ses efforts de digitalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner, évaluer et suivre les projets et, de manière générale, apporter ses conseils notamment dans les domaines suivants :               <ul style="list-style-type: none"> <li>– Développement et croissance de l'activité digitale EcoStruxure™, incluant (i) l'amélioration des activités traditionnelles grâce à la connectivité et aux analytiques, (ii) la création de nouvelles offres digitales et de nouveaux modèles d'affaires, (iii) la définition de la contribution à et de la cohérence du digital avec la stratégie globale ;</li> <li>– Évaluation de la contribution des éventuelles opérations de fusions-acquisitions à la stratégie digitale du Groupe ;</li> <li>– Suivi et analyse de l'environnement digital (concurrents et transformateurs, menaces et opportunités) ;</li> <li>– Amélioration et transformation de l'expérience digitale des clients et partenaires du Groupe ;</li> <li>– Amélioration de l'efficacité opérationnelle de Schneider Electric au travers de l'utilisation effective de technologies de l'information et des capacités d'automatisation digitale ;</li> <li>– S'assurer que la Société possède les ressources humaines adéquates pour la transformation digitale ;</li> <li>– Évaluation du « cyber-risque » et amélioration de la position du Groupe en matière de cybersécurité (conjointement avec le Comité d'Audit &amp; des Risques) ;</li> <li>– Intégration de l'intelligence artificielle dans les activités et processus internes de la Société en vue de renforcer son efficacité et sa performance globale ;</li> <li>– Utilisation de l'intelligence artificielle dans les offres de la Société.</li> </ul> </li> </ul>
Préparer les délibérations du Conseil d'administration sur les sujets liés au digital	

### Activité en 2025

Le Comité Digital a rendu compte de ses travaux aux réunions du Conseil des 19 février, 7 mai, 30 juillet, 29 octobre et 4 décembre 2025.

Objet	Détail des missions
Propositions et rapports au Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intelligence artificielle ;</li> <li>• Bilans sur la cybersécurité ;</li> <li>• Relation client digitale ;</li> <li>• Ingénierie digitale ;</li> <li>• Plateformes digitales ;</li> <li>• Point sur AVEVA ;</li> <li>• Revue des risques en matière de cybersécurité conjointement avec le Comité d'Audit &amp; des Risques ;</li> <li>• Bilans généraux sur Schneider Digital.</li> </ul>

\* Y compris la réunion conjointe avec le Comité d'Audit & des Risques sur la revue des risques en matière de cybersécurité.

\*\* À l'exclusion des administrateurs salariés, conformément aux prescriptions du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF.

## 2.4 Délégations en cours de validité données par l’Assemblée générale en matière d’augmentation et de réduction de capital

	Montant nominal maximal des augmentations de capital autorisées (en euros)	Nombre d’actions	Date d’autorisation/ limite de validité	Usage de la résolution (nombre d’actions dont l’émission a été autorisée)	Montant disponible (en nombre d’actions)
<b>Émission avec droit préférentiel de souscription</b>					
Émission d’actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société <b>(17<sup>ème</sup> résolution de l’AGA du 7 mai 2025)</b>	800 millions <sup>(1)</sup>	200 000 000	7 mai 2025/ 7 juillet 2027	Néant	197 660 172 <sup>(7)</sup>
Incorporation des primes, réserves, bénéfices ou autres <b>(24<sup>ème</sup> résolution de l’AGA du 7 mai 2025)</b>	800 millions <sup>(1)</sup>	200 000 000	7 mai 2025/ 7 juillet 2027	Néant	197 660 172 <sup>(7)</sup>
<b>Émission sans droit préférentiel de souscription</b>					
Émission, en numéraire ou en rémunération de titres cotés, d’actions ou de toutes autres valeurs donnant accès immédiatement ou à terme au capital <b>(18<sup>ème</sup> résolution de l’AGA du 7 mai 2025)</b>	224 millions <sup>(1)(2)</sup>	56 000 000	7 mai 2025/ 7 juillet 2027	Néant	53 660 172 <sup>(3)(7)</sup>
Émission d’actions et de toutes valeurs mobilières par voie d’offre visée à l’article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier <b>(19<sup>ème</sup> résolution de l’AGA du 7 mai 2025)</b>	224 millions <sup>(1)</sup>	56 000 000	7 mai 2025/ 7 juillet 2027	2 339 828 <sup>(7)</sup>	53 660 172 <sup>(3)(7)</sup>
Émission d’actions et de toutes valeurs mobilières en contrepartie de titres non cotés <b>(21<sup>ème</sup> résolution de l’AGA du 7 mai 2025)</b>	224 millions <sup>(1)(2)</sup>	56 000 000	7 mai 2025/ 7 juillet 2027	Néant	53 660 172 <sup>(3)(7)</sup>
Émission d’actions et de toutes valeurs mobilières réservée à une catégorie de personnes <b>(22<sup>ème</sup> résolution de l’AGA du 7 mai 2025)</b>	224 millions <sup>(1)(2)</sup>	56 000 000	7 mai 2025/ 7 novembre 2027	Néant	53 660 172 <sup>(3)(7)</sup>
Émission d’actions et de toutes valeurs mobilières réservée à une personne dénommée <b>(23<sup>ème</sup> résolution de l’AGA du 7 mai 2025)</b>	224 millions <sup>(1)(2)</sup>	56 000 000	7 mai 2025/ 7 novembre 2026	Néant	53 660 172 <sup>(3)(7)</sup>
<b>Limites globales des émissions réalisées dans le cadre des résolutions ci-dessus</b>	<b>800 millions<sup>(1)</sup></b>	<b>200 000 000</b>	<b>7 mai 2025/ 7 juillet 2027</b>	<b>2 339 828</b>	<b>197 660 172<sup>(3)(7)</sup></b>
<b>Émissions d’actions en faveur des salariés</b>					
Plans d’épargne entreprise <b>(26<sup>ème</sup> résolution de l’AGA du 7 mai 2025)</b>	46 millions <sup>(6)</sup>	11 500 000	7 mai 2025/ 7 juillet 2027	Néant	7 800 000 <sup>(3)</sup>
Émission d’actions dans le cadre du développement de l’actionariat salarié parmi les salariés de sociétés étrangères du Groupe <b>(27<sup>ème</sup> résolution de l’AGA du 7 mai 2025)</b>	24 millions <sup>(4)(6)</sup>	6 000 000	7 mai 2025/ 7 novembre 2026	Néant	2 300 000 <sup>(3)</sup>
Attributions d’actions gratuites ou de performance <b>(25<sup>ème</sup> résolution de l’AGA du 7 mai 2025)</b>	46 millions <sup>(6)</sup>	11 500 000	7 mai 2025/ 7 mai 2028	57 083	11 442 917 <sup>(5)</sup>
<b>Réduction du capital par annulation d’actions</b>					
Annulation d’actions auto-détenues <b>(28<sup>ème</sup> résolution de l’AGA du 7 mai 2025)</b>	224 millions par période de 24 mois	56 000 000	7 mai 2025/ 7 mai 2027		56 000 000

(1) Dans la limite d’un plafond global, toutes émissions confondues, de 800 millions d’euros.

(2) Toutes les émissions réalisées sans droit préférentiel (18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup>, 21<sup>ème</sup>, 22<sup>ème</sup>, et 23<sup>ème</sup> résolutions) ont un plafond global limité à 224 millions d’euros.

(3) En utilisant l’autorisation de la 19<sup>ème</sup> résolution de l’Assemblée générale annuelle (AGA) tenue le 23 mai 2024 et la délégation du Conseil d’administration accordée le 17 décembre 2024, 373 898 actions ont été émises en 2025 pour les salariés français adhérents à un plan d’épargne entreprise. Le Conseil d’administration du 4 décembre 2025 a autorisé des augmentations de capital dans la limite de 3,7 millions d’actions, soit 0,64 % du capital.

(4) L’émission des actions réservées aux salariés de filiales étrangères du Groupe s’impute sur le plafond de l’autorisation relative aux augmentations de capital réservées aux salariés adhérents à un PEE.

(5) Le Conseil d’administration du 30 juillet et du 29 octobre 2025 a attribué respectivement 33 568 et 23 515 Actions de performance au titre du plan d’intéressement à long terme 2025.

(6) À la date de l’Assemblée générale des actionnaires 2025, soit un capital de 2 302 millions d’euros.

(7) Lors des réunions des 8, 9, 10 et 11 septembre 2025, le Conseil d’administration a décidé d’utiliser les pouvoirs qui lui ont été conférés par l’Assemblée générale du 7 mai 2025 dans sa 19<sup>ème</sup> résolution et d’accorder au Directeur général tous pouvoirs pour procéder à l’émission d’OCEANE dans certaines limites. Le 16 septembre 2025, le Directeur général a décidé l’émission de 7 500 OCEANE par la Société, dans le cadre d’une offre visée à l’article L. 411-2, 1° du Code monétaire et financier à des investisseurs qualifiés en France et hors de France sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, chaque OCEANE donnant droit à la conversion ou à l’échange en actions nouvelles et/ou existantes de la Société (hors ajustement visant à préserver les droits des porteurs d’OCEANE).

## 3. Stratégie climatique de la Société

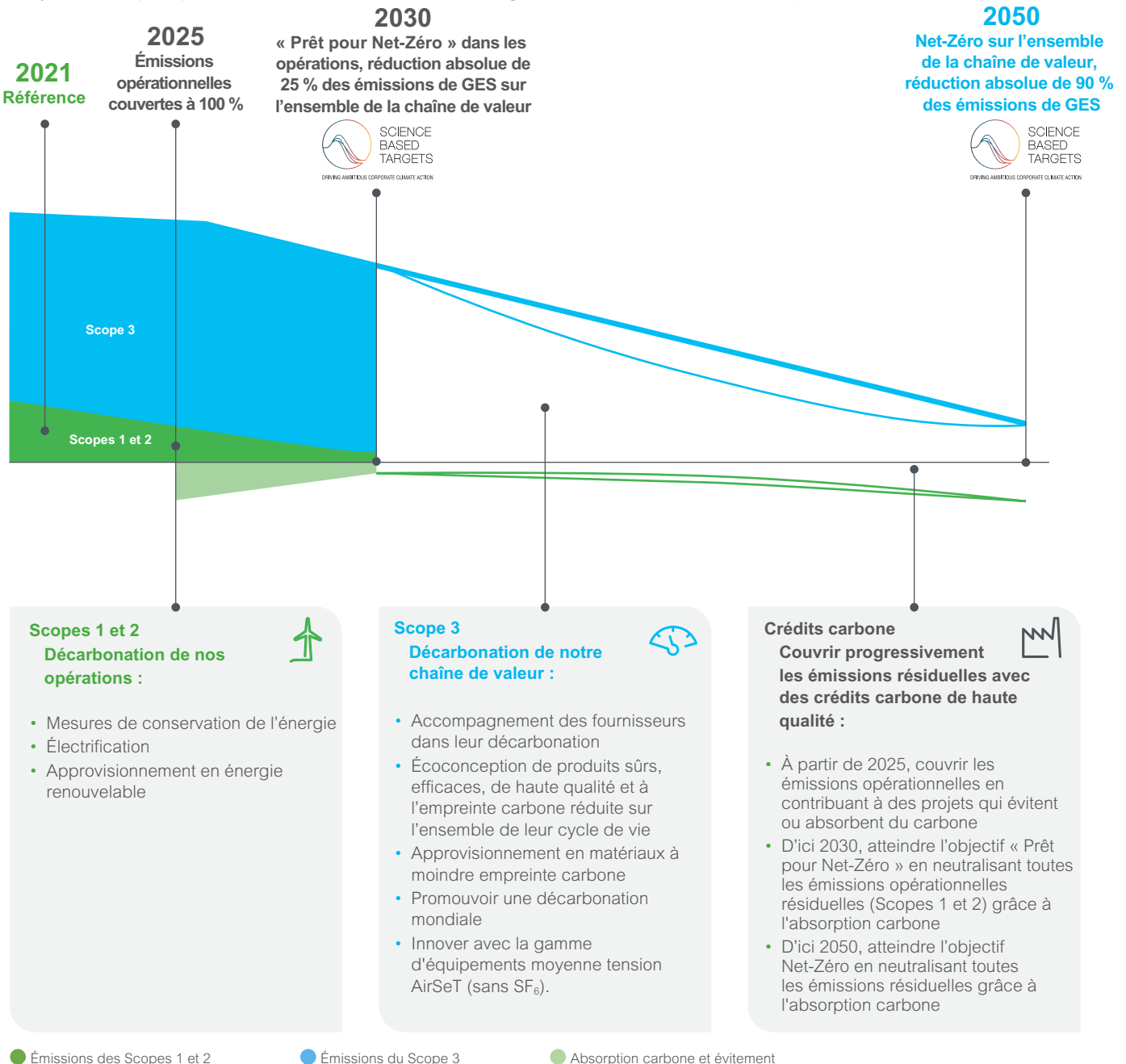
La stratégie Net-Zéro de Schneider Electric définit des objectifs ambitieux visant à réduire l'impact des activités du Groupe et de l'ensemble de sa chaîne de valeur sur le changement climatique, et à neutraliser les émissions résiduelles conformément aux données scientifiques.

Les objectifs climat de Schneider Electric pour les Scopes 1 et 2 à l'horizon 2030 sont validés par l'initiative Science Based Targets (SBTi), avec une « température d'alignement » (selon la terminologie SBTi) de 1,5 °C de réchauffement climatique. Sur le même horizon, l'objectif du Scope 3 est aligné sur un réchauffement limité à un niveau bien inférieur à 2 °C, toujours selon le cadre de la SBTi. À plus long terme, les objectifs Net-Zéro

de Schneider Electric pour 2050 ont été approuvés par la SBTi conformément au « Corporate Net-Zero Standard », le cadre de la SBTi pour fixer les objectifs Net-Zéro des entreprises en accord avec les sciences du climat et cohérents avec un réchauffement limité à 1,5 °C.

Au-delà de son empreinte carbone, et dans le cadre de son ambition d'électrifier le monde pour promouvoir la décarbonation, le Groupe vise à aider ses clients à atteindre deux objectifs : 1) économiser ou électrifier 1,5 milliard de MWh grâce à ses solutions entre 2026 et 2030, 2) économiser et éviter 1,5 milliard de tCO<sub>2</sub> entre 2018 et 2030.

Les jalons et les principaux leviers de décarbonation de la Stratégie Climat de Schneider Electric sont présentés dans le visuel ci-dessous.



⊕ Pour en savoir plus sur la Stratégie climatique cf. [section 2.2](#) du chapitre 2 du Document d'Enregistrement Universel 2025.

## 3.1 Objectifs climat de la Société et progrès réalisés

Dans le cadre de ses objectifs SBTi 2050, le Groupe s'engage à être Net-Zéro sur l'ensemble de sa chaîne de valeur d'ici 2050, ce qui implique de réduire son empreinte 2021 de 90 % en termes absolus d'ici 2050 et de neutraliser les émissions résiduelles grâce à des crédits d'absorption du carbone de haute qualité.

Par ailleurs, dans le cadre de ses objectifs SBTi 2030, le Groupe s'engage à :

- Être « Prêt pour Net-Zéro » pour ses opérations, en réduisant de 76 % en absolu ses émissions des Scopes 1 et 2 par rapport au niveau de référence de 2021, et en neutralisant les émissions résiduelles grâce à des crédits d'absorption du carbone de haute qualité. Cela équivaut à une réduction de 90 % par rapport à la valeur de référence de 2017.
- Réduire de 25 % en absolu les émissions de l'ensemble de sa chaîne de valeur (Scope 3) par rapport à 2021.

Depuis 2021, les émissions provenant des Scopes 1 et 2 ont baissé de -57 % en valeur absolue en approche market-based, par rapport à une cible de -76 % d'ici 2030. Cela correspond à une baisse de -82 % depuis 2017.

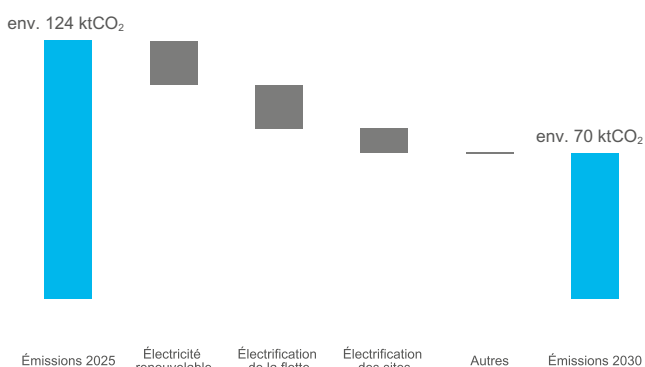
Les émissions du Scope 3 ont quant à elles été réduites de -12 % en valeur absolue, par rapport à une cible de -25 % d'ici 2030.

En outre, le Groupe couvre, à compter de 2025, l'intégralité de ses émissions opérationnelles dans le cadre de sa trajectoire « Prêt pour Net-Zéro », en finançant et en contribuant à des projets qui évitent ou absorbent du carbone. Depuis 2011, Schneider Electric a investi dans Livelihoods Carbon Funds (LCF) et a renouvelé son engagement dans les fonds suivants (LCF2 et LCF3). Ces fonds donnent une valeur au carbone afin de financer des projets de restauration des écosystèmes, d'agroforesterie ainsi que des projets énergétiques ruraux, avec une valeur ajoutée tangible sur le plan social, environnemental et économique pour les communautés rurales. En outre, en septembre 2025, Schneider Electric a signé un accord pluriannuel avec Climeworks pour absorber du CO<sub>2</sub> grâce à des solutions à haute durabilité de puits de carbone technologiques : le captage direct dans l'air avec stockage (DACCS), la bioénergie avec captage et stockage de carbone (BECCS) et l'altération forcée de roches (ERW).

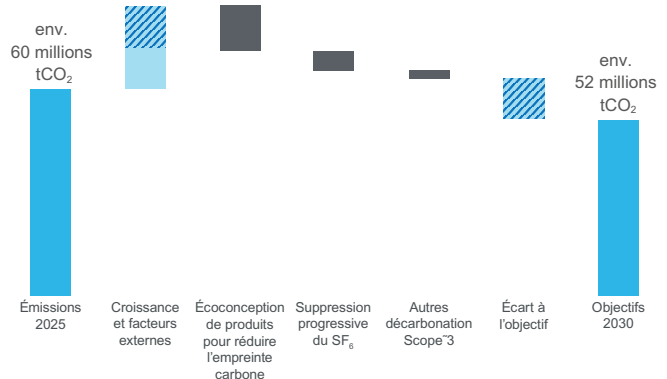
## 3.2 Leviers de décarbonation et principaux programmes de la stratégie climat

Le Groupe a élaboré une stratégie climatique complète comprenant des programmes liés au climat, qui sont présentés à la page suivante, et il a établi des projections concernant les impacts des principaux leviers de décarbonation. En ce qui concerne plus particulièrement l'objectif Scope 3 pour 2030, les prévisions révèlent un écart possible par rapport à l'objectif, en raison de la dépendance à des facteurs externes tels que le taux de décarbonation du réseau électrique et du secteur industriel. L'écart par rapport à l'objectif sur le graphique pour le Scope 3 apparaît dans le cadre d'hypothèses plus prudentes concernant une décarbonation plus lente de la production d'électricité (qui a un impact important sur les émissions Scope 3, en particulier la phase d'utilisation des produits vendus, dans la catégorie 11). En effet, comme hypothèse centrale, le Groupe utilise le scénario « Politiques actuelles » de l'Agence internationale de l'énergie en termes de facteurs d'émission prévus pour la production d'électricité. Cela correspond au scénario du graphique pour lequel il n'y aurait pas d'écart par rapport à l'objectif. Toutefois, si le réseau électrique devait se décarboner à un rythme plus lent que celui prévu dans le scénario « Politiques actuelles », un écart par rapport à l'objectif pourrait apparaître. C'est pourquoi le Groupe suivra de près l'évolution de la décarbonation des réseaux électriques, entre autres facteurs externes, et adaptera sa stratégie de décarbonation en conséquence.

### Actions de décarbonation des Scopes 1 et 2 pour atteindre l'objectif 2030



### Actions de décarbonation du Scope 3 pour atteindre l'objectif 2030



## Programmes développement durable en lien avec la Stratégie Climat de Schneider Electric

## Fournisseurs

## Opérations

## Clients &amp; Communautés

## Ambitions 2025

SSI  
de 2021  
à 2025

- SSI #3 : Réduire de 50 % les émissions de CO<sub>2</sub> liées aux activités des 1 000 principaux fournisseurs
- SSI #4 : Porter à 50 % la part de matières premières durables dans nos produits
- SSI #5 : Nous mobiliser pour que 100 % de nos emballages primaires et secondaires soient exempts de plastiques à usage unique et utilisent du carton recyclé
- SSE #4 : 15 % d'efficacité CO<sub>2</sub> dans le transport de marchandises
- SSE #9 : 200 sites labellisés « Du déchet vers la Ressource »
- SSE #1 : 150 sites Zéro-CO<sub>2</sub>
- SSE #3 : 90 % de nos consommations d'électricité proviennent de sources renouvelables
- SSE #5 : 15 % d'efficacité énergétique pour nos sites
- SSE #7 : Un tiers de la flotte de véhicules du Groupe est composée de véhicules électriques.
- **Jalon 2025** : 100 % des émissions opérationnelles couvertes en contribuant à des projets qui évitent ou absorbent du carbone
- SSI #1 : Atteindre 80 % de revenus avec un impact positif pour l'environnement
- SSI #2 : Accompagner nos clients afin qu'ils économisent ou évitent 800 millions de tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub>
- SSI #9 : Apporter l'accès à une électricité verte pour 50 millions de personnes
- SSE #2 : 100 % de nos offres moyenne tension proposées avec des alternatives innovantes sans gaz SF<sub>6</sub>
- SSE #6 : 80 % de notre chiffre d'affaires produits réalisés dans le cadre du programme Green Premium
- SSE #10 : 420 000 tonnes de consommation de ressources primaires évitées grâce aux programmes de « récupération en fin de vie » des produits

## Ambitions 2030

SSI  
de 2026  
à 2030

## Catalyseur de l'industrie

- 1 500 fournisseurs engagés sur une trajectoire Zéro Carbone pour décarboner la chaîne d'approvisionnement
- 50 % des matériaux sélectionnés offrent une valeur environnementale et éthique supérieure

## Conçu pour le futur

- 100 % des principales offres en phase de conception démontrent un niveau d'excellence en circularité et en durabilité

## Vers le Net-Zéro

- 90 % de réduction des émissions CO<sub>2</sub> de nos Scopes 1 et 2 en valeur absolue vs. 2017

## L'impact commence avec nous

- 100 sites conçus pour prendre soin des personnes, de la nature et des communautés

## Cap sur l'efficacité

- 80 % revenus à Impact de Schneider
- 1,5 Md de MWh d'énergie économisée ou électrifiée grâce à nos solutions, 2026-2030
- 100 % des logiciels SE concernés fournissent des informations avancées sur l'énergie et le carbone

## Vers le Net-Zéro

- 1,5 Gt de CO<sub>2</sub> économisées ou évitées par les clients grâce à nos solutions, 2018-2030

## Plus durable, et mieux

- x2 sur la croissance des services circulaires pour un usage plus vertueux et plus long

## Alimenter le progrès

- 100 M personnes ayant accès à une électricité durable

## Vers le Net-Zéro

- 25 % de réduction des émissions CO<sub>2</sub> de notre Scope 3 en valeur absolue vs. 2021

## Ambition 2030

- Être « Prêt pour Net-Zéro » dans les opérations, en réduisant les émissions des Scopes 1 et 2 de 90 % en absolu par rapport à 2017, et en neutralisant les émissions résiduelles grâce à l'absorption carbone
- Réduire les émissions du Scope 3 de 25 % en absolu par rapport à 2021

## Ambition 2030

- Être Net-Zéro sur l'ensemble de la chaîne de valeur
- Réduire l'ensemble des émissions de 90 % en absolu par rapport à 2021, et neutraliser les émissions résiduelles grâce à l'absorption carbone



DRIVING AMBITIOUS CORPORATE CLIMATE ACTION

Note : les programmes sont alloués aux catégories dans lesquelles ils ont l'influence la plus marquée, mais certains peuvent avoir un impact sur plusieurs catégories (p. ex. l'excellence en circularité et en durabilité pour la conception des offres a un impact sur les émissions de GES tant en amont qu'en aval de la chaîne de valeur).

## 4. Rémunération des mandataires sociaux

Le rapport sur les rémunérations présente les rémunérations versées ou accordées en 2025 aux Dirigeants mandataires sociaux et aux administrateurs, ainsi que les politiques de rémunération qui leur sont applicables en 2026. Le Groupe comptait deux dirigeants mandataires sociaux en 2025 :

- un Président du Conseil d'administration (M. Jean-Pascal Tricoire) ; et
- un Directeur général (M. Olivier Blum).

La présente section comprend une description complète des composantes de la rémunération des Dirigeants mandataires sociaux, notamment les composantes suivantes, sur lesquelles l'Assemblée générale annuelle du 7 mai 2026 est invitée à se prononcer :

- pour 2025 :
  - s'agissant du Directeur général (M. Olivier Blum) : les composantes de la rémunération totale et les avantages de toute nature versés en 2025 (objet de la 6<sup>ème</sup> résolution soumise à l'Assemblée générale annuelle) ;
  - s'agissant du Président du Conseil d'administration (M. Jean-Pascal Tricoire) : les composantes de la rémunération totale et les avantages de toute nature versés en 2025 (objet de la 7<sup>ème</sup> résolution soumise à l'Assemblée générale annuelle) ; et
  - s'agissant des membres du Conseil d'administration de Schneider Electric : les composantes de la rémunération présentées dans le Rapport de gouvernement d'entreprise en application de l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce (objet de la 5<sup>ème</sup> résolution soumise à l'Assemblée générale annuelle) ;
- pour 2026, les politiques de rémunération qui seront applicables :
  - au Directeur général (M. Olivier Blum) (objet de la 8<sup>ème</sup> résolution soumise à l'Assemblée générale annuelle) ;
  - au Président du Conseil d'administration (M. Jean-Pascal Tricoire) (objet de la 9<sup>ème</sup> résolution soumise à l'Assemblée générale annuelle) ; et
  - aux membres du Conseil d'administration (objet des 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> résolutions soumises à l'Assemblée générale annuelle).

Les informations contenues dans cette section tiennent également compte des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF, selon l'interprétation retenue par le Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise, et des recommandations de l'AMF.

### 4.1 Présentation

L'ensemble des résolutions liées à la rémunération ont été approuvées par l'Assemblée générale annuelle de 2025.

Les politiques de rémunération de l'année 2025 (*say on pay ex-ante*) ont été largement approuvées par les actionnaires comme suit :

- à plus de 90 % pour le Directeur général (M. Olivier Blum) ;
- à plus de 98 % pour le Président du Conseil d'administration (M. Jean-Pascal Tricoire) ;
- à plus de 94 % pour les membres du Conseil d'administration.

Le Rapport sur les rémunérations de l'année 2024 (*say on pay ex-post*) a également été approuvé par les actionnaires comme suit :

- à plus de 94 % pour le Rapport général sur les rémunérations ;
- à plus de 92 % pour M. Olivier Blum en sa qualité de Directeur général (pour la période allant du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2024) ;
- à plus de 68 % pour M. Peter Herweck en sa qualité de Directeur général (pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> novembre 2024) ;
- à plus de 87 % pour M. Jean-Pascal Tricoire en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Le Rapport sur les rémunérations de l'année 2024 pour M. Peter Herweck (*say on pay ex-post*) a soulevé quelques inquiétudes lors de l'Assemblée générale des actionnaires 2025 concernant les conditions financières du départ de M. Peter Herweck à la suite de la décision du Conseil d'administration de le révoquer en sa qualité de Directeur général. Attentif aux préoccupations exprimées par certains actionnaires, le Conseil d'administration a clarifié les détails de l'indemnité de départ dans une lettre datée du 7 avril 2025, rédigée par M. Jean-Pascal Tricoire, Président du Conseil d'administration, et M. Fred Kindle, Vice-Président & Administrateur référent indépendant. Conformément à cette lettre, et après avoir pris contact avec les actionnaires pour trouver une solution mutuellement satisfaisante, le Conseil d'administration propose une nouvelle formulation de cette indemnité de départ dans la politique de rémunération 2026 pour le Directeur général, qui sera soumise à l'approbation des actionnaires.

Comme au cours des années précédentes, les autres principaux éléments de rémunération ont fait l'objet d'échanges avec les principaux actionnaires de Schneider Electric en 2025. Les représentants de Schneider Electric, conjointement avec le Président du Conseil d'administration et/ou le Vice-Président & Administrateur référent indépendant, ont notamment été en contact avec 34 investisseurs au cours de l'année, représentant 44,6 % du capital social émis lors des réunions de présentations consacrées à la gouvernance. Les conclusions ont été présentées au Comité Capital humain & Rémunérations ainsi qu'au Conseil d'administration. Ce dialogue sera poursuivi en 2026 afin de s'assurer que le Conseil a pris en considération ces contributions précieuses pour déterminer la politique de rémunération des Dirigeants mandataires sociaux.

## Points clés de la performance 2025

### Performance de l'entreprise

L'année 2025 a marqué un jalon décisif pour Schneider Electric, avec un chiffre d'affaires record de 40 milliards d'euros étayé par une croissance organique de +8,9 %, une expansion de la marge d'EBITA ajusté malgré un environnement volatil, et un cash-flow libre historiquement élevé, à 4,6 milliards d'euros, grâce à une exécution efficace, en particulier au second semestre. Le Groupe a clôturé avec succès son programme Schneider Sustainability Impact (SSI) 2021-25 sur un score de 8,86/10.

#### Chiffre d'affaires

40 Md€

#### EBITA ajusté

7,5 Md€

#### Progression du Schneider Sustainability Impact

8,86/10

#### Génération de trésorerie

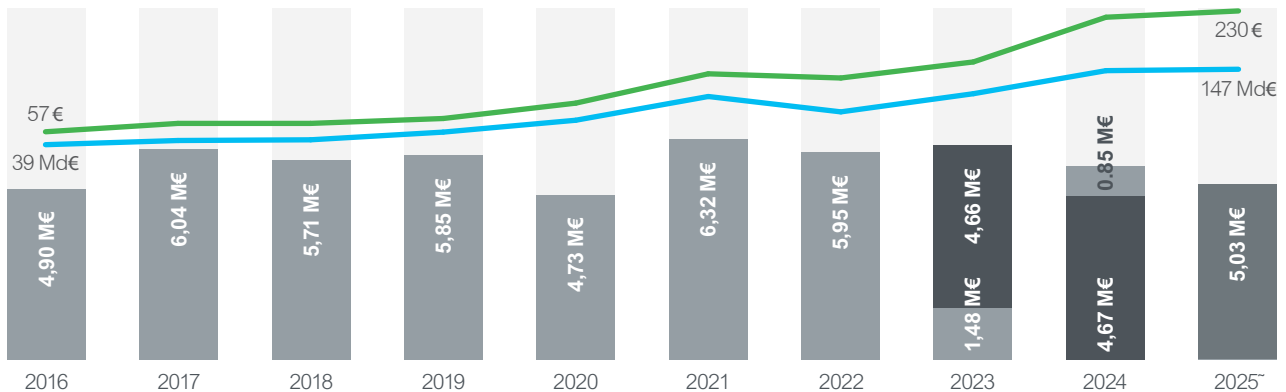
111 %

#### Score de satisfaction net (NSS)

+4,3 pts

### Positionnement par rapport à la performance de la Société

Rémunération du Directeur général par rapport à la création de valeur pour l'actionnaire – cours de l'action et croissance de la valeur d'entreprise sur 10 ans (base 100)



- Rémunération totale attribuée à Jean-Pascal Tricoire, Président-Directeur général jusqu'au 3 mai 2023.
- Rémunération totale attribuée à Peter Herweck, Directeur général du 4 mai 2023 jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2024
- Rémunération totale attribuée à Olivier Blum, Directeur général, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024
- Cours de l'action Schneider Electric
- Valorisation de la Société

### Résumé de la rémunération versée en 2025

Olivier Blum, Directeur général (euros) – du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025

1 200 000	1 134 120	2 943 297 <sup>(1)</sup>	379 105
Fixe	Variable annuelle	Plan d'intéressement à long terme	Autres

(1) Le plan d'attribution d'actions représente la valeur effective des actions acquises dont la période d'évaluation de la performance finissait en 2025 (LTIP 2023). Ces Actions de performance lui ont été attribuées en 2023 alors qu'il n'était pas encore Directeur général.

Jean-Pascal Tricoire, Président (euros) – du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025

930 000	0	0	55 896
Fixe	Variable annuelle	Plan d'intéressement à long terme	Autres

## 4.2 Rémunération attribuée ou versée pendant l'exercice 2025 (say on pay ex-post)

Lors de sa réunion du 25 février 2026, après examen de la pertinence et du caractère équitable des résultats de la politique de rémunération 2025 pour les Dirigeants mandataires sociaux et son alignement avec la performance du Groupe, sur la recommandation du Comité Capital humain & Rémunérations, le Conseil d'administration de Schneider Electric a arrêté la rémunération des Dirigeants mandataires sociaux pour 2025, conformément aux principes et critères préalablement approuvés le 7 mai 2025 par les actionnaires lors de l'Assemblée générale des actionnaires. Ces résultats sont détaillés et commentés ci-après avec les résultats de la performance de chaque Dirigeant mandataire social et chacun de leurs éléments respectifs de rémunération.

### 4.2.1 Rémunération du Directeur général au titre de l'exercice 2025

#### Tableau récapitulatif de la rémunération versée ou attribuée au Directeur général en 2025

Le tableau suivant résume la rémunération et les avantages accordés ou versés à M. Olivier Blum en 2025 en sa qualité de Directeur général, présentés sur une base attribuée conformément aux directives du Code AFEP-MEDEF, ainsi que sur une base effective (rémunération et avantages réalisés) lorsque la période d'évaluation de la performance a pris fin au cours de l'exercice.

Olivier Blum Directeur général (en €)	Rémunération et avantages attribués au titre de l'exercice		Rémunération et avantages réalisés lors de l'exercice	
	2025	2024 <sup>(1)</sup>	2025	2024 <sup>(1)</sup>
<b>A – RÉMUNÉRATION EN NUMÉRAIRE</b>				
Rémunération fixe	1 200 000	200 000	1 200 000	200 000
Rémunération variable annuelle <sup>(2)</sup>	1 134 120	198 600	1 134 120	198 600
Rémunération du mandat d'administrateur	0	0	0	0
<b>SOUS-TOTAL (A) RÉMUNÉRATION EN NUMÉRAIRE</b>	<b>2 334 120</b>	<b>398 600</b>	<b>2 334 120</b>	<b>398 600</b>
<b>B – PLAN D'INTÉRESSEMENT À LONG TERME</b>				
Valorisation des Actions de performance	2 696 733 <sup>(3)</sup>	450 923	2 943 297 <sup>(4)</sup>	3 222 519
<b>SOUS-TOTAL (B) PLAN D'INTÉRESSEMENT À LONG TERME</b>	<b>2 696 733</b>	<b>450 923</b>	<b>2 943 297</b>	<b>3 222 519</b>
<b>C – RETRAITE</b>				
Versement complémentaire pour la retraite (part fixe)	180 000	30 000	180 000	30 000
Versement complémentaire pour la retraite (part variable)	170 118	29 790	170 118	29 790
<b>SOUS-TOTAL (C) RETRAITE</b>	<b>350 118</b>	<b>59 790</b>	<b>350 118</b>	<b>59 790</b>
<b>D – AUTRES AVANTAGES</b>				
Autres avantages <sup>(5)</sup>	28 987	3 335	28 987	3 335
<b>SOUS-TOTAL (D) AUTRES AVANTAGES</b>	<b>28 987</b>	<b>3 335</b>	<b>28 987</b>	<b>3 335</b>
<b>TOTAL RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES (A)+(B)+(C)+(D)</b>	<b>5 409 958</b>	<b>912 648</b>	<b>5 656 522</b>	<b>3 684 244</b>

(1) Montant calculé au prorata pour la période allant du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2024.

(2) La rémunération variable annuelle pour l'exercice 2024 a été versée en 2025 après l'approbation par les actionnaires à l'Assemblée générale annuelle du 7 mai 2025 de la 6<sup>ème</sup> résolution relative aux éléments de rémunération versés, dus ou attribués à M. Olivier Blum au titre de l'exercice 2024. En application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments de rémunération variable en numéraire attribués à M. Olivier Blum pour l'exercice 2025 lui seront seulement versés en 2026, sous réserve de l'approbation par les actionnaires à l'Assemblée générale des actionnaires du 7 mai 2026 de la 6<sup>ème</sup> résolution.

(3) **Valeur des Actions de performance attribuées au cours de l'exercice** : selon la méthodologie du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF, la rémunération est présentée sur une base « due », autrement dit, attribuée ou attribuable. Les primes à long terme comprennent les Actions de performance attribuées au cours de l'exercice 2025, dont la période de performance n'est pas écoulée. Leur valeur totale correspond au nombre total d'Actions de performance attribuées, avant décote de performance (hors TSR), multipliées par la valeur unitaire de l'action telle que déterminée selon les normes comptables IFRS.

(4) **Valeur des Actions de performance réputées acquises au cours de l'exercice** : afin de faciliter les analyses, les plans d'intéressement à long terme sont également présentés à leur valeur réalisée, c'est-à-dire que la valeur des Actions de performance correspond au nombre réel d'actions (attribuées les années précédentes) réputées acquises à la fin de l'exercice, après réduction au titre des conditions de performance, multiplié par le cours de l'action au 31 décembre 2025. Les Actions de performance réputées acquises en 2025 ont été attribuées à M. Olivier Blum en 2023 alors qu'il n'était pas encore Directeur général.

(5) **Les autres avantages** comprennent les contributions de l'employeur à l'augmentation de capital pour les collaborateurs, le plan d'intéressement aux résultats de l'entreprise et l'assurance santé privée.

## Tableau say on pay relatif à la rémunération versée ou attribuée au Directeur général en 2025

Les composantes fixes, variables et exceptionnelles de la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2025 au Dirigeant mandataire social, tels que présentés ci-après, seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 7 mai 2026 dans la 6<sup>ème</sup> résolution.

Les tableaux ci-dessous résument la rémunération versée et attribuée au cours de l'exercice précédent, accompagnée d'une description de la méthode de calcul de chacune des composantes conformément à la dernière politique de rémunération approuvée.

Éléments de rémunération soumis au vote	Montants	Description
<b>Rémunération fixe</b>	<b>1 200 000 €</b> (montant dû au titre de 2025 payé en 2025)	<b>Rappel de la politique de rémunération 2025</b> Pour l'exercice 2025, la rémunération fixe annuelle brute théorique du Directeur général a été fixée par le Conseil d'administration à 1 200 000 € sur recommandation du Comité Capital humain & Rémunérations.
	Rappel : 200 000 € (montant dû pour la période allant du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2024)	<b>Application de la politique de rémunération 2025</b> En 2025, M. Olivier Blum a perçu une rémunération fixe de 1 200 000 €.
<b>Rémunération variable annuelle</b>	<b>1 134 120 €</b> (montant dû au titre de 2025 à payer en 2026)	<b>Rappel de la politique de rémunération 2025</b> La rémunération variable annuelle récompense la réalisation des objectifs financiers et de développement durable (responsabilité sociale et sociétale) à court terme du Groupe.  Le montant de la rémunération variable varie de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>• au minimum de l'objectif de performance : 0 % de la rémunération fixe ;</li> <li>• à la cible : 130 % de la rémunération fixe ;</li> <li>• au maximum de l'objectif de performance (surperformance) : 260 % de la rémunération fixe.</li> </ul>
	Rappel : 198 600 € (montant dû pour la période allant du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2024)	Le versement de la rémunération variable annuelle en numéraire est conditionné à l'approbation par les actionnaires de la rémunération accordée au Dirigeant mandataire social concerné.  La structure de la rémunération variable annuelle 2025 met l'accent sur ce qui est déterminant pour Schneider Electric dans la création de valeur pour les actionnaires. 100 % de la rémunération variable dépendent d'objectifs mesurables : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 70 % dépendent de critères financiers qui établissent une étroite corrélation entre la rémunération du Dirigeant mandataire social et les performances financières de Schneider Electric : <ul style="list-style-type: none"> <li>– croissance organique du chiffre d'affaires (35 %),</li> <li>– progression organique de la marge d'EBITA ajusté (25 %) ; et</li> <li>– taux de génération de trésorerie (10 %) ;</li> </ul> </li> <li>• 10 % dépendent du Score de satisfaction net, soulignant l'importance d'établir une relation de confiance avec les clients et de se concentrer sur la qualité ; et</li> <li>• 20 % dépendent du Schneider Sustainability Impact, soulignant l'importance du développement durable dans les priorités de Schneider Electric.</li> </ul> Le Conseil a également veillé à fixer des objectifs de rémunération variable annuelle plus exigeants, c'est-à-dire que le montant maximum ne sera versé qu'en cas de performance exceptionnelle au titre de chaque critère de performance.

## Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux

### 4.2 Rémunération attribuée ou versée pendant l'exercice 2025 (say on pay ex-post)

Éléments de rémunération soumis au vote	Montants	Description																																																																														
<b>Rémunération variable annuelle (suite)</b>		<b>Application de la politique de rémunération 2025</b>																																																																														
		La rémunération annuelle variable due au titre de l'exercice 2025 a été arrêtée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 25 février 2026, à partir du taux d'atteinte des objectifs fixés pour l'exercice 2025 comme suit :																																																																														
		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Critères de performance 2025</th> <th colspan="2">Poids</th> <th colspan="2">Barème</th> <th colspan="3">Réalisation</th> </tr> <tr> <th>Minimum</th> <th>Cible</th> <th>Maximum</th> <th>Résultats 2025</th> <th>Taux de réalisation (non pondéré)</th> <th>Taux de réalisation (pondéré)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Indicateurs financiers du Groupe (70 %)</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Croissance organique du CA</td> <td>35 %</td> <td>7 %</td> <td>10,5 %</td> <td>14 %</td> <td><b>8,9 %</b></td> <td><b>54,3 %</b></td> <td><b>19 %</b></td> </tr> <tr> <td>Progression de la marge d'EBITA ajusté (organique)</td> <td>25 %</td> <td>0,5 pt</td> <td>0,9 pt</td> <td>1,3 pts</td> <td><b>0,5 pt</b></td> <td><b>0 %</b></td> <td><b>0 %</b></td> </tr> <tr> <td>Taux de génération de trésorerie</td> <td>10 %</td> <td>85 %</td> <td>100 %</td> <td>115 %</td> <td><b>111 %</b></td> <td><b>175,3 %</b></td> <td><b>17,5 %</b></td> </tr> <tr> <td><b>Score de satisfaction net (10 %)</b></td> <td>10 %</td> <td>1 pt</td> <td>3 pts</td> <td>5 pts</td> <td><b>4,3 pts</b></td> <td><b>165 %</b></td> <td><b>16,5 %</b></td> </tr> <tr> <td><b>Sustainability (20 %)</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Schneider Sustainability Impact (score)</td> <td>20 %</td> <td>7,76</td> <td>8,88</td> <td>10</td> <td><b>8,86</b></td> <td><b>98,5 %</b></td> <td><b>19,7 %</b></td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td><b>72,7 %</b></td> </tr> </tbody> </table>	Critères de performance 2025	Poids		Barème		Réalisation			Minimum	Cible	Maximum	Résultats 2025	Taux de réalisation (non pondéré)	Taux de réalisation (pondéré)	<b>Indicateurs financiers du Groupe (70 %)</b>								Croissance organique du CA	35 %	7 %	10,5 %	14 %	<b>8,9 %</b>	<b>54,3 %</b>	<b>19 %</b>	Progression de la marge d'EBITA ajusté (organique)	25 %	0,5 pt	0,9 pt	1,3 pts	<b>0,5 pt</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	Taux de génération de trésorerie	10 %	85 %	100 %	115 %	<b>111 %</b>	<b>175,3 %</b>	<b>17,5 %</b>	<b>Score de satisfaction net (10 %)</b>	10 %	1 pt	3 pts	5 pts	<b>4,3 pts</b>	<b>165 %</b>	<b>16,5 %</b>	<b>Sustainability (20 %)</b>								Schneider Sustainability Impact (score)	20 %	7,76	8,88	10	<b>8,86</b>	<b>98,5 %</b>	<b>19,7 %</b>	<b>Total</b>							<b>72,7 %</b>
	Critères de performance 2025	Poids		Barème		Réalisation																																																																										
		Minimum	Cible	Maximum	Résultats 2025	Taux de réalisation (non pondéré)	Taux de réalisation (pondéré)																																																																									
	<b>Indicateurs financiers du Groupe (70 %)</b>																																																																															
	Croissance organique du CA	35 %	7 %	10,5 %	14 %	<b>8,9 %</b>	<b>54,3 %</b>	<b>19 %</b>																																																																								
	Progression de la marge d'EBITA ajusté (organique)	25 %	0,5 pt	0,9 pt	1,3 pts	<b>0,5 pt</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>																																																																								
	Taux de génération de trésorerie	10 %	85 %	100 %	115 %	<b>111 %</b>	<b>175,3 %</b>	<b>17,5 %</b>																																																																								
	<b>Score de satisfaction net (10 %)</b>	10 %	1 pt	3 pts	5 pts	<b>4,3 pts</b>	<b>165 %</b>	<b>16,5 %</b>																																																																								
	<b>Sustainability (20 %)</b>																																																																															
	Schneider Sustainability Impact (score)	20 %	7,76	8,88	10	<b>8,86</b>	<b>98,5 %</b>	<b>19,7 %</b>																																																																								
	<b>Total</b>							<b>72,7 %</b>																																																																								
			Dans l'ensemble, la rémunération variable annuelle 2025 a atteint un taux de réalisation total de 72,7 %, reflétant les niveaux en demi-teinte pour le chiffre d'affaires et l'EBITA ajusté, mais aussi le bon niveau du flux de trésorerie disponible atteint par Schneider Electric en 2025.																																																																													
			Atteinte détaillée de chaque critère :																																																																													
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Croissance organique du chiffre d'affaires</b> : le Groupe a enregistré une croissance organique du chiffre d'affaires de +8,9 %, conforme à l'objectif communiqué au marché en février de +7 % à +10 %, se traduisant par un taux de réalisation de ce critère de 19 % sur une échelle de 0 % à 70 %.</li> <li>• <b>Progression de la marge d'EBITA ajusté (organique)</b> : en 2025, le taux de marge d'EBITA ajusté a connu une progression organique de +0,5 pt pour atteindre 18,7 %. Ce résultat correspond au seuil minimal de l'objectif communiqué au marché en février, indiquant une marge d'EBITA ajusté en hausse organique de +0,5 pt à +0,8 pt. Par conséquent, le taux de réalisation de ce critère est égal à 0 %, sur une échelle de 0 % à 50 %.</li> <li>• <b>Génération de cash</b> : le flux de trésorerie disponible est ressorti à 4,6 milliards d'euros. Par conséquent, le taux de génération de trésorerie était de 111 % en 2025, ce qui représentait un taux de réalisation de 17,5 % sur ce critère, sur une échelle de 0 % à 20 %.</li> <li>• <b>Score de satisfaction net (NSS)</b> : le Score de satisfaction net a progressé de 4,3 pts, passant de 57,9 % en 2024 à 63 % en 2025 grâce à une progression exceptionnelle. Ce bon résultat a conduit à un taux de réalisation de 16,5 % sur une échelle de 0 % à 20 %.</li> <li>• <b>Schneider Sustainability Impact</b> : le SSI traduit nos six engagements à long terme dans une série de programmes de développement durable hautement transformateurs et innovants. Il s'agit du plan de transformation sur cinq ans (2021-2025) du Groupe, dont les progrès font l'objet d'un suivi et d'une publication trimestriels, et d'un audit annuel. En 2025, le SSI a obtenu un score de 8,86/10 (cf. section 2.1.1 du chapitre 2 du Document d'Enregistrement Universel 2025), ce qui représente un taux de réalisation de 19,7 % sur une échelle de 0 % à 40 %.</li> </ul>																																																																														
		En conséquence, la rémunération variable annuelle due au titre de l'exercice 2025 au Dirigeant mandataire social a été calculée sur la base de sa rémunération fixe comme suit :																																																																														
		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Versement à la cible</th> <th>Taux de réalisation</th> <th colspan="2">Versement effectif 2025</th> </tr> <tr> <th>en % du salaire</th> <th>Montant (€)</th> <th>en % de la cible</th> <th>en % du salaire de base</th> <th>Montant (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>130 %</td> <td>1 560 000 €</td> <td>72,7 %</td> <td>94,51 %</td> <td><b>1 134 120 €</b></td> </tr> </tbody> </table>	Versement à la cible		Taux de réalisation	Versement effectif 2025		en % du salaire	Montant (€)	en % de la cible	en % du salaire de base	Montant (€)	130 %	1 560 000 €	72,7 %	94,51 %	<b>1 134 120 €</b>																																																															
Versement à la cible		Taux de réalisation	Versement effectif 2025																																																																													
en % du salaire	Montant (€)	en % de la cible	en % du salaire de base	Montant (€)																																																																												
130 %	1 560 000 €	72,7 %	94,51 %	<b>1 134 120 €</b>																																																																												
		Conformément à l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, le versement de cette rémunération variable annuelle est conditionné à l'approbation par les actionnaires de la rémunération attribuée au Dirigeant mandataire social pour l'exercice 2025 (cf. 6 <sup>ème</sup> résolution soumise à l'Assemblée générale des actionnaires du 7 mai 2026).																																																																														

Éléments de rémunération soumis au vote	Montants	Description
<b>Plan d'intéressement à long terme (LTIP – Actions de performance)</b>	<b>13 970 Actions de performance</b> attribuées en mars 2025 pour une réalisation de 100 % des conditions de performance (2 696 733 € selon la valorisation IFRS)	<p><b>Rappel de la politique de rémunération 2025</b></p> <p>La politique de rémunération 2025 prévoyait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une attribution annuelle maximale au Directeur général plafonnée à 300 % de la rémunération fixe à la date de l'attribution ;</li> <li>• une période d'acquisition de trois ans, assortie d'une période de conservation supplémentaire obligatoire d'un an pour la totalité des actions attribuées au Dirigeant mandataire social en rémunération de son mandat social chez Schneider Electric SE à l'exception de la vente d'actions nécessaire pour couvrir ses obligations fiscales ;</li> <li>• des conditions de performance comme suit :</li> </ul> <hr/> <p><b>40 % Progression du Bénéfice par action (BPA) ajusté</b></p> <p>Moyenne des taux annuels de réalisation des cibles de progression du BPA ajusté pour les exercices 2024 à 2026. La performance mesurée en termes de BPA ajusté est publiée dans les communiqués financiers. La variation annuelle sera calculée à partir de la variation d'EBITA ajusté à taux de change constant entre N-1 et N. Les impacts de change sur les éléments venant après l'EBITA ajusté seront pris en totalité. Les changements de périmètre significatifs et non anticipés pourraient faire l'objet d'un retraitement, selon la décision du Conseil.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 0 % au seuil minimum de progression du BPA ajusté</li> <li>• 75 % à l'objectif intermédiaire de progression du BPA ajusté</li> <li>• 100 % à l'objectif cible de progression du BPA ajusté</li> <li>• 120 % à l'objectif de surperformance maximale de progression du BPA ajusté</li> </ul> <p><i>L'acquisition est linéaire entre ces points</i></p> <hr/> <p><b>35 % Total Shareholder Return (TSR) relatif</b></p> <p><b>17,5 % par rapport au STOXX Europe 50</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 0 % au rang 26 et inférieur (médiane)</li> <li>• 50 % à la médiane (rang 25)</li> <li>• 100 % au rang 13</li> <li>• 120 % aux rangs 5 à 1</li> </ul> <p><i>L'acquisition est linéaire entre ces points</i></p> <hr/> <p><b>17,5 % comparé à celui d'un panel de pairs composé de 11 sociétés</b> (ABB, Legrand, Siemens, Eaton, Emerson, Honeywell, Johnson Controls, Rockwell Automation, Fuji Electric, Mitsubishi Electric et Yokogawa)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 0 % au rang 7 et inférieur</li> <li>• 50 % à la médiane (rang 6)</li> <li>• 100 % au rang 4</li> <li>• 150 % aux rangs 3 à 1</li> </ul> <p><i>L'acquisition est linéaire entre ces points</i></p> <hr/> <p><b>25 % Objectifs de réduction des émissions de carbone</b></p> <p><b>12,5 % Objectif d'émissions de carbone pour les Scopes 1 et 2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 0 % si les émissions de carbone sont supérieures ou égales à 105 000 tonnes de CO<sub>2</sub></li> <li>• 100 % si les émissions de carbone sont inférieures ou égales à 100 000 tonnes de CO<sub>2</sub></li> </ul> <p><i>L'acquisition est linéaire entre ces points</i></p> <hr/> <p><b>12,5 % Objectif d'intensité des émissions de carbone pour le Scope 3 amont</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 0 % si l'intensité carbone est supérieure ou égale à 185 g de CO<sub>2</sub> par euro de chiffre d'affaires</li> <li>• 100 % si l'intensité carbone est inférieure ou égale à 165 g de CO<sub>2</sub> par euro de chiffre d'affaires</li> </ul> <p><i>L'acquisition est linéaire entre ces points</i></p>
	Rappel : 2 229 Actions de performance attribuées en novembre 2024 (450 923 € selon la valorisation IFRS)	

## Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux

### 4.2 Rémunération attribuée ou versée pendant l'exercice 2025 (say on pay ex-post)

Éléments de rémunération soumis au vote	Montants	Description																					
<b>Plan d'intéressement à long terme (LTIP – Actions de performance) (suite)</b>		<p><b>Application de la politique de rémunération 2025</b></p> <p>Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 5 mai 2022 dans sa 15<sup>ème</sup> résolution, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 26 mars 2025, a décidé d'attribuer à M. Olivier Blum, au titre du Plan n° 46, un total de 13 970 Actions de performance sous réserve de l'atteinte à 100 % des conditions de performance, ou 16 066 Actions de performance sous réserve de l'atteinte à hauteur de 115 % des conditions de performance (représentant moins de 0,003 % du capital social de Schneider Electric).</p> <p>La valeur de cette attribution d'Actions de performance, conformément aux normes IFRS, était de 2 696 733 euros, soit 224,7 % de la rémunération fixe<sup>(1)</sup>, bien en deçà du montant maximum autorisé en vertu de la politique de rémunération (300 % de la rémunération fixe).</p>																					
<b>Régimes de retraite</b>	<p><b>350 118 €</b> (part fixe de 180 000 € versée en 2025 et part variable de 170 118 € à payer en 2026)</p> <p>Rappel : 59 790 € (montant dû à titre de la période allant du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2024 (part fixe de 30 000 € versée en 2024 et part variable de 29 790 € versée en 2025))</p>	<p><b>Rappel de la politique de rémunération 2025</b></p> <p>Le Directeur général reçoit des versements complémentaires en numéraire qui ont pour objectif de constituer un avantage de retraite compétitif, rentable pour la Société et qui permet au Directeur général de se constituer sa propre retraite de manière indépendante.</p> <p>Ces versements en numéraire seront égaux à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une part fixe égale à 15 % de la rémunération fixe ; et</li> <li>• une part variable égale à 15 % de la rémunération variable annuelle réellement versée au Directeur général.</li> </ul> <p>Le montant total des versements complémentaires effectivement versés dépendra ainsi des performances de la Société dans la mesure où la part variable de la retraite est calculée sur la base de la rémunération variable annuelle effectivement payée au Directeur général, elle-même dépendante de conditions de performance liées aux résultats du Groupe. Le Directeur général s'est engagé à placer ce versement complémentaire, après impôts, dans des supports d'investissement de son choix dédiés au financement de sa retraite.</p> <p>En conséquence, M. Olivier Blum est en droit de recevoir chaque année un versement complémentaire, composé d'un élément fixe et d'un élément variable comme suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th rowspan="2">Part fixe</th> <th colspan="3">Part variable</th> <th rowspan="2">Total à la cible</th> </tr> <tr> <th>Minimum</th> <th>À la cible</th> <th>Maximum</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Montant pour une année complète</td> <td>180 000 €</td> <td>0 €</td> <td>234 000 €</td> <td>468 000 €</td> <td>414 000 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>La part variable est fonction des mêmes critères de performance que ceux de la rémunération variable annuelle (cf. supra).</p> <p><b>Application de la politique de rémunération 2025</b></p> <p>Lors de la réunion du 25 février 2026, le Conseil d'administration a constaté que le taux de réalisation de la part variable du versement complémentaire pour la retraite au titre de l'exercice 2025 qui sera versée après approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 7 mai 2026 était de 72,7 %.</p> <p>Pour 2025, M. Olivier Blum est en droit de recevoir :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Part fixe</th> <th>Part variable<sup>(1)</sup></th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>180 000 €</td> <td>170 118 €</td> <td><b>350 118 €</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>(1) Cela représente 15 % de la rémunération variable annuelle qui sera versée pour 2025.</p> <p>Conformément à la législation applicable, le paiement de la part variable sera soumis à l'approbation des actionnaires (cf. 6<sup>ème</sup> résolution soumise à l'Assemblée générale des actionnaires du 7 mai 2026).</p>		Part fixe	Part variable			Total à la cible	Minimum	À la cible	Maximum	Montant pour une année complète	180 000 €	0 €	234 000 €	468 000 €	414 000 €	Part fixe	Part variable <sup>(1)</sup>	Total	180 000 €	170 118 €	<b>350 118 €</b>
	Part fixe	Part variable			Total à la cible																		
		Minimum	À la cible	Maximum																			
Montant pour une année complète	180 000 €	0 €	234 000 €	468 000 €	414 000 €																		
Part fixe	Part variable <sup>(1)</sup>	Total																					
180 000 €	170 118 €	<b>350 118 €</b>																					

(1) Dans le Document d'Enregistrement Universel 2024, il a été déclaré que le Conseil avait l'intention d'attribuer à M. Olivier Blum un certain nombre d'Actions de performance, dont la valeur, conformément aux normes IFRS, serait d'environ 233 % de la rémunération fixe. À la date de l'attribution, la valeur IFRS ne peut pas être connue avec certitude, car elle n'est calculée qu'à la fin de l'année calendaire. Pour l'attribution au titre de 2025, comme indiqué dans le Document d'Enregistrement Universel 2024, la valeur de l'attribution due au Directeur général était basée sur l'hypothèse d'une décote de 15 % comme ce fut le cas en 2024, conformément aux règles IFRS. La décote finale appliquée conformément aux règles IFRS à l'attribution au titre de 2025 était égale à 18,14 %, de sorte que la valeur IFRS finale pour l'attribution au titre de 2025 a représenté 224,7 % de la rémunération fixe.

Éléments de rémunération soumis au vote	Montants	Description									
<b>Autres avantages</b>	<b>28 987 €</b> reçus en 2025	<p><b>Rappel de la politique de rémunération 2025</b></p> <p>La politique de rémunération prévoit que le Directeur général peut bénéficier des avantages suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les abondements ;</li> <li>• l'intéressement ;</li> <li>• une voiture de fonction ;</li> <li>• une assistance fiscale ; et</li> <li>• les régimes complémentaires de couverture santé et de prévoyance.</li> </ul>									
	Pour mémoire : 3 335 € (perçus au cours de la période du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2024)	<p><b>Application de la politique de rémunération 2025</b></p> <p>Pour l'exercice 2025, le Directeur général bénéficiait de l'intéressement et de l'abondement versés aux souscripteurs du Plan d'Épargne Groupe. En outre, il bénéficiait d'une assurance santé privée.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Abondement versé aux souscripteurs du Plan d'épargne salariale</th> <th>Abondement versé aux souscripteurs du Plan d'épargne retraite collective (PERECO)</th> <th>Intéressement</th> <th>Assurance santé privée</th> <th>Total avantages 2025</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 400 €</td> <td>0 €</td> <td>9 028 €</td> <td>18 559 €</td> <td><b>28 987 €</b></td> </tr> </tbody> </table>	Abondement versé aux souscripteurs du Plan d'épargne salariale	Abondement versé aux souscripteurs du Plan d'épargne retraite collective (PERECO)	Intéressement	Assurance santé privée	Total avantages 2025	1 400 €	0 €	9 028 €	18 559 €
Abondement versé aux souscripteurs du Plan d'épargne salariale	Abondement versé aux souscripteurs du Plan d'épargne retraite collective (PERECO)	Intéressement	Assurance santé privée	Total avantages 2025							
1 400 €	0 €	9 028 €	18 559 €	<b>28 987 €</b>							
<b>Indemnités de départ</b>	Pas d'indemnité	<p><b>Indemnité de départ contraint</b></p> <p>Le Directeur général a droit à des indemnités de départ contraint, selon les circonstances de son départ et qui, compte tenu de l'indemnité de non-concurrence décrite ci-dessous, sont plafonnées à deux fois la moyenne arithmétique de sa rémunération annuelle fixe et variable payée au cours des trois derniers exercices (cf. chapitre 4, section 4.2.3.1.2 du Document d'Enregistrement Universel 2024).</p> <p><b>Indemnité de non-concurrence</b></p> <p>Le Directeur général a droit à une indemnité de non-concurrence pour une durée d'un an, plafonnée à hauteur de 60 % de la rémunération cible annuelle (fixe et variable cible, hors versements complémentaires) (cf. chapitre 4, section 4.2.3.1.2 du Document d'Enregistrement Universel 2024).</p>									

Les cotisations sociales patronales versées par les sociétés du Groupe au titre de la rémunération de M. Olivier Blum se sont élevées à 767 803,75 euros pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025.

### Informations relatives au Plan d'intéressement à long terme 2023 réalisé en 2025 (LTIP 2023)

La période de performance des actions attribuées en 2023 s'est achevée le 31 décembre 2025 et les actions du Plan n° 42 sont donc réputées acquises. Leur acquisition finale est toutefois toujours subordonnée à la satisfaction de la condition de présence à la date de livraison.

Le Conseil d'administration, réuni le 25 février 2026, a arrêté le taux de réalisation des critères de performance du Groupe applicables à la période 2023 à 2025. Sur la base des taux de réalisation déterminés pour chacun des critères de performance, le taux final a été fixé à 79,71%, entraînant une réduction de 20,29% du nombre d'actions initialement attribuées.

Le Directeur général s'était vu attribuer, sous conditions de présence et de performance, 15 719 actions en vertu du Plan n° 42 en 2023 (c'est-à-dire lorsqu'il n'était pas encore Directeur général). Après avoir appliqué le taux de réalisation final sur la base des performances, les résultats sont les suivants :

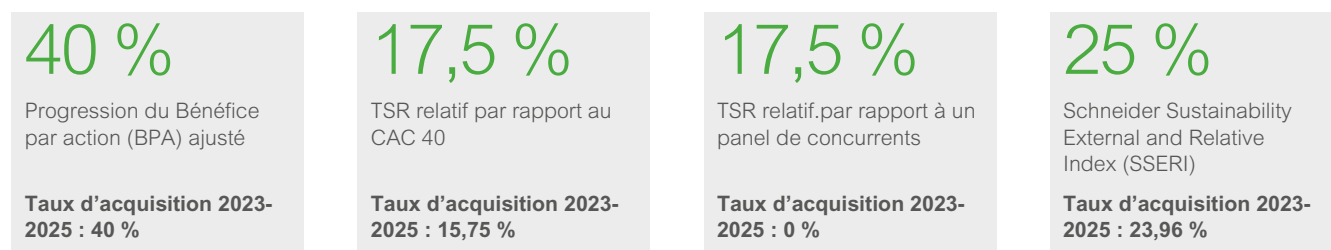
Dirigeant mandataire social	Nombre d'actions (Plan n° 42)	Nombre d'actions réputées acquises	Nombre d'actions caduques	Valeur des actions réputées acquises <sup>(1)</sup>
Olivier Blum	15 719	12 530	3 189	<b>2 943 297 €</b>
Date d'acquisition	28 mars 2026			

(1) Les actions acquises sont valorisées au cours de clôture du 31 décembre 2025, soit 234,90 euros.

## Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux

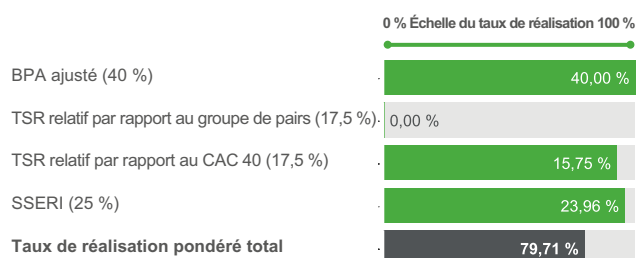
### 4.2 Rémunération attribuée ou versée pendant l'exercice 2025 (say on pay ex-post)

Les actions octroyées dans le cadre du LTIP 2023 étaient soumises à des conditions de performance comme suit :



2025 marque la fin de la période de mesure de performance pour le plan d'intéressement à long terme 2023 (LTIP), couvrant la période 2023 à 2025. Schneider Electric a délivré une importante amélioration organique du BPA ajusté sur la période, et produit des résultats en progrès constant s'agissant des objectifs du Groupe en matière de développement durable qui sont au cœur de sa stratégie. Schneider Electric a dégagé un rendement de 65,8 % pour les actionnaires sur la même période de trois ans, se classant 12<sup>e</sup> parmi les sociétés du CAC 40 et 8<sup>e</sup> parmi un panel de concurrents. L'obtention de ces résultats sur l'ensemble des critères de performance a conduit à constater un taux d'acquisition total de 79,71 % sur 100 %.

#### Atteinte des critères de performance 2023 pour le LTIP



#### • Progression du Bénéfice par action (BPA) ajusté (40 %)

Pendant la durée de trois ans du plan, le BPA ajusté a progressé de près de +16 % en moyenne, combinant croissance du chiffre d'affaires, effet prix positif, amélioration du mix, productivité industrielle et meilleure efficacité afin de réduire les coûts des fonctions d'assistance. Le taux de réalisation pour ce critère a été fixé à 40 % (sur 40 %).

	Période de référence	Poids	Cible			Réalisation effective	Taux de versement	Taux de versement pondéré
			Min 0 %	75 %	Max 100 %			
Taux de progression du Bénéfice par action (BPA) ajusté	2023	13,33 %	3 %	5 %	8 %	16,50 %	100 %	13,33 %
	2024	13,33 %	10 %	12 %	14 %	18,24 %	100 %	13,33 %
	2025	13,33 %	7 %	10 %	13 %	13,60 %	100 %	13,33 %
<b>Total</b>		<b>40 %</b>						<b>40 %</b>

#### • TSR relatif

Par rapport au CAC 40 (17,5 %) – Schneider Electric s'est classé au 12<sup>ème</sup> rang parmi les sociétés du CAC 40, attestant d'une solide création de valeur pour les actionnaires. Le taux de réalisation pour ce critère a été fixé à 15,75 % (sur 17,5 %).

Par rapport au panel de concurrents (17,5 %) – Pendant l'exercice, le TSR de Schneider Electric s'est classé au 8<sup>ème</sup> rang par rapport à celui des sociétés du panel (ABB, Legrand, Siemens, Eaton, Emerson, Honeywell, Johnson Controls, Rockwell Automation, Fuji Electric, Mitsubishi Electric et Yokogawa). Le taux de réalisation pour ce critère a été fixé à 0 % (sur 17,5 %).

	Poids	Cible					Réalisation effective	Taux de versement	Taux de versement pondéré
		0 %	50 %	75 %	100 %	120 %			
TSR relatif par rapport aux sociétés du CAC 40	17,5 %	21	20	15	10	4-1	12 <sup>ème</sup> rang	90 %	15,75 %
TSR relatif par rapport à un panel de pairs	17,5 %	7	6		4	3-1	8 <sup>ème</sup> rang	0 %	0 %
<b>Total</b>		<b>35 %</b>							<b>15,75 %</b>

### • Indice relatif de développement durable – SSERI (25 %)

Le SSERI mesure la performance à long terme du Groupe en matière de développement durable en termes de performance relative, au moyen d'une combinaison d'indices externes : (i) DJSI World qui couvre trois dimensions : économique, environnementale et sociale (pour 2025, les résultats du DJSI n'ont pas été intégrés : l'indice ne les ayant publiés qu'après la date d'acquisition des droits, ils n'étaient pas encore connus à cette date) ; (ii) Euronext Sustainalytics qui couvre l'environnement, l'implication dans la communauté, le comportement dans les affaires, les droits humains, le gouvernement d'entreprise, les ressources humaines ; (iii) EcoVadis qui couvre quatre dimensions : environnementale, droits humains et du travail, achats durables et éthiques ; et (iv) CDP Climate Change qui couvre le changement climatique, l'eau, les forêts et représente une référence majeure pour le leadership dans le changement climatique à l'échelle mondiale. Les différentes notations obtenues par Schneider en 2023, 2024 et 2025 au titre de ces indices aboutissent à un taux de réalisation du SSERI de 23,96 % (sur 25 %).

			Réalisation effective			Taux de versement	Taux de versement pondéré
			2023	2024	2025		
Indice relatif de développement durable (SSERI)	<b>4,17 % DJSIW</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>0 % : absent de l'indice Monde</li> <li>50 % : présent dans l'indice Monde</li> <li>100 % : leader du secteur</li> </ul>	Leader du secteur	Indice Monde	N/A <sup>(1)</sup>	75 %	3,13 %
	<b>6,94 % Euronext Sustainalytics</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>0 % : exclu</li> <li>50 % : référencé dans les indices World 120 ou Europe 120</li> <li>100 % : référencé dans les indices World 120 et Europe 120</li> </ul>	World 120 et Europe 120	World 120 et Europe 120	World 120 et Europe 120	100 %	6,94 %
	<b>6,94 % EcoVadis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>0 % : Médaille d'argent ou en deçà</li> <li>50 % : Médaille d'or (meilleurs 5 %)</li> <li>100 % : Médaille de platine (meilleur 1 %)</li> </ul>	Médaille de platine	Médaille de platine	Médaille de platine	100 %	6,94 %
	<b>6,94 % CDP Climate Change</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>0 % : Score C</li> <li>50 % : Score B (25 % à B-)</li> <li>100 % : Score A (75 % à A-)</li> </ul>	Score A	Score A	Score A	100 %	6,94 %
	<b>Total</b>	<b>25 %</b>					<b>23,96 %</b>

(1) Pour 2025, les résultats du DJSIW n'ont pas été intégrés dans le calcul dans la mesure où l'indice ne les a publiés qu'après la date d'acquisition des droits. Le calcul 2025 a par conséquent été effectué seulement sur les 3 autres indices.

### Historique des taux d'acquisition des plans d'Actions de performance des Dirigeants mandataires sociaux :

**LTIP 2023**  
79,71 %

**LTIP 2022**  
98,96 %

**LTIP 2021**  
81,46 %

**LTIP 2020**  
96,71 %

**LTIP 2019**  
96,86 %

**LTIP 2018**  
98,18 %

## Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux

### 4.2 Rémunération attribuée ou versée pendant l'exercice 2025 (say on pay ex-post)

#### 4.2.2 Rémunération du Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2025

##### Tableau récapitulatif de la rémunération versée ou attribuée au Président du Conseil d'administration en 2025

Le tableau suivant résume la rémunération et les avantages accordés ou versés au Président du Conseil d'administration pour l'exercice 2025, présentés sur une base attribuée conformément aux directives du Code AFEP-MEDEF, ainsi que sur une base effective (rémunération et avantages réalisés) lorsque la période d'évaluation de la performance a pris fin au cours de l'exercice.

Jean-Pascal Tricoire Président du Conseil d'administration (en €)	Rémunération et avantages attribués au titre de l'exercice		Rémunération et avantages réalisés lors de l'exercice	
	2025	2024	2025	2024
<b>A – RÉMUNÉRATION EN NUMÉRAIRE</b>				
Rémunération fixe	930 000	930 000	930 000	930 000
Rémunération variable annuelle	0	0	0	0
Rémunération du mandat d'administrateur	0	0	0	0
<b>SOUS-TOTAL (A) RÉMUNÉRATION EN NUMÉRAIRE</b>	<b>930 000</b>	<b>930 000</b>	<b>930 000</b>	<b>930 000</b>
<b>B – PLAN D'INTÉRESSEMENT À LONG TERME</b>				
Valorisation des Actions de performance	0	0	0	7 415 384 <sup>(2)</sup>
<b>SOUS-TOTAL (B) PLAN D'INTÉRESSEMENT À LONG TERME</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 415 384</b>
<b>C – RETRAITE</b>				
Versement complémentaire pour la retraite (part fixe)	0	0	0	0
Versement complémentaire pour la retraite (part variable)	0	0	0	0
<b>SOUS-TOTAL (C) RETRAITE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>D – AUTRES AVANTAGES</b>				
Autres avantages <sup>(1)</sup>	55 896	59 094	55 896	59 094
<b>SOUS-TOTAL (D) AUTRES AVANTAGES</b>	<b>55 896</b>	<b>59 094</b>	<b>55 896</b>	<b>59 094</b>
<b>TOTAL RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES (A)+(B)+(C)+(D)</b>	<b>985 896</b>	<b>989 094</b>	<b>985 896</b>	<b>8 404 478</b>

(1) Les autres avantages comprennent l'avantage en nature lié au véhicule de fonction, l'intéressement, l'abondement de l'entreprise aux souscriptions au Plan d'épargne Groupe et au Plan d'épargne retraite collective (PERECO).

(2) Valeur des Actions de performance réputées acquises au cours de l'exercice – La dernière acquisition d'Actions de Performance pour le Président est intervenue le 24 mars 2025, au titre du LTIP 2022, dont la revue de performance s'est terminée le 31 décembre 2024 (cf. chapitre 4, section 4.2.2.2.3 du Document d'Enregistrement Universel 2024). Afin de faciliter les analyses, les plans d'intéressement à long terme sont également présentés à leur valeur réalisée, c'est-à-dire que la valeur des Actions de performance correspond au nombre réel d'actions (attribuées les années précédentes) réputées acquises à la fin de l'exercice, après réduction au titre des conditions de performance, multiplié par le cours de l'action au 31 décembre 2024.

##### Tableau say on pay relatif à la rémunération versée ou attribuée au Président du Conseil d'administration en 2025

Les composantes fixes de la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2025 au Président du Conseil d'administration, tels que présentés ci-après, seront soumis à l'approbation des actionnaires à l'Assemblée générale des actionnaires du 7 mai 2026 dans la 7<sup>ème</sup> résolution.

Les tableaux ci-dessous résument la rémunération versée au cours de l'exercice précédent, accompagnée d'une description de la méthode de calcul de chacune des composantes conformément à la dernière politique de rémunération approuvée.

Éléments de rémunération soumis au vote	Montants	Description
<b>Rémunération fixe</b>	<b>930 000 €</b> (montant dû au titre de 2025 payé en 2025)  Rappel : 930 000 € (montant dû au titre de 2024 payé en 2024)	<b>Rappel de la politique de rémunération 2025</b>  Pour l'exercice 2025, la rémunération fixe annuelle brute théorique du Président du Conseil d'administration a été fixée par le Conseil d'administration à 930 000 € sur recommandation du Comité Capital humain & Rémunérations.  <b>Application de la politique de rémunération 2025</b>  M. Jean-Pascal Tricoire a perçu une rémunération fixe de 930 000 € en 2025.
<b>Rémunération variable annuelle</b>	<b>0 €</b>	<b>Rappel de la politique de rémunération 2025</b>  La politique de rémunération 2025 prévoit que le Président du Conseil d'administration ne bénéficie d'aucune rémunération variable annuelle.  <b>Application de la politique de rémunération 2025</b>  Le Président du Conseil d'administration n'a pas perçu et ne s'est pas vu attribuer de rémunération variable annuelle en 2025.

Éléments de rémunération soumis au vote	Montants	Description										
<b>Plan d'intéressement à long terme (LTIP – Actions de performance)</b>	<b>0</b> Action de performance	<p><b>Rappel de la politique de rémunération 2025</b></p> <p>La politique de rémunération 2025 prévoit que le Président du Conseil d'administration ne bénéficie d'aucun plan d'intéressement à long terme.</p> <p><b>Application de la politique de rémunération 2025</b></p> <p>Aucune Action de performance n'a été attribuée au Président du Conseil d'administration.</p>										
<b>Régimes de retraite</b>	<b>0 €</b>	<p><b>Rappel de la politique de rémunération 2025</b></p> <p>La politique de rémunération 2025 prévoit que le Président du Conseil d'administration ne bénéficie d'aucun régime de retraite de la Société ou aucune indemnité de retraite.</p> <p><b>Application de la politique de rémunération 2025</b></p> <p>Le Président du Conseil n'a reçu aucune indemnité de retraite en 2025.</p>										
<b>Autres avantages</b>	<b>55 896 €</b> (reçus en 2025)  Rappel : 59 094 € (reçus en 2024)	<p><b>Rappel de la politique de rémunération 2025</b></p> <p>La politique de rémunération prévoit que le Président du Conseil peut bénéficier des avantages suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les abondements ;</li> <li>• l'intéressement ;</li> <li>• une voiture de fonction ;</li> <li>• une assistance fiscale ; et</li> <li>• les régimes complémentaires de couverture santé et de prévoyance.</li> </ul> <p><b>Application de la politique de rémunération 2025</b></p> <p>Pour l'exercice 2025, le Président du Conseil d'administration bénéficiait de l'intéressement et de l'abondement versés aux souscripteurs du Plan d'épargne salariale. Il a en outre bénéficié de l'abondement versé aux souscripteurs du dispositif collectif d'épargne volontaire (PERECO) pour la retraite des collaborateurs en France. Le montant équivalent des avantages au titre de la voiture de fonction s'est élevé à 44 268 €.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Abondement versé aux souscripteurs du Plan d'épargne salariale</th> <th>Abondement versé aux souscripteurs du Plan d'épargne retraite collective (PERECO)</th> <th>Intéressement</th> <th>Voiture de fonction</th> <th>Total avantages 2025</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 800 €</td> <td>800 €</td> <td>9 028 €</td> <td>44 268 €</td> <td><b>55 896 €</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>Le Président du Conseil d'administration bénéficie du régime collectif de prévoyance applicable aux salariés de Schneider Electric SE et de Schneider Electric Industries SAS couvrant les risques maladie, incapacité, handicap et décès (cf. chapitre 4, section 4.2.3.1.3 du Document d'Enregistrement Universel 2024).</p>	Abondement versé aux souscripteurs du Plan d'épargne salariale	Abondement versé aux souscripteurs du Plan d'épargne retraite collective (PERECO)	Intéressement	Voiture de fonction	Total avantages 2025	1 800 €	800 €	9 028 €	44 268 €	<b>55 896 €</b>
Abondement versé aux souscripteurs du Plan d'épargne salariale	Abondement versé aux souscripteurs du Plan d'épargne retraite collective (PERECO)	Intéressement	Voiture de fonction	Total avantages 2025								
1 800 €	800 €	9 028 €	44 268 €	<b>55 896 €</b>								
<b>Indemnités de départ</b>	Pas d'indemnité	<p><b>Indemnité de départ contraint</b></p> <p>La politique de rémunération 2025 prévoit que le Président du Conseil d'administration ne bénéficie d'aucune indemnité de départ (cf. chapitre 4, section 4.2.3.1.3 du Document d'Enregistrement Universel 2024).</p> <p><b>Indemnité de non-concurrence</b></p> <p>La politique de rémunération 2025 prévoit que le Président du Conseil d'administration ne bénéficie d'aucune indemnité de non-concurrence (cf. chapitre 4, section 4.2.3.1.3 du Document d'Enregistrement Universel 2024).</p>										

Pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025, M. Jean-Pascal Tricoire n'a pas reçu et n'a pas bénéficié d'une rémunération variable pluriannuelle, d'une rémunération exceptionnelle, d'options sur actions, d'actions de performance, d'une prime de bienvenue ou de jetons de présence.

Les cotisations sociales patronales versées par les sociétés du Groupe au titre de la rémunération de M. Jean-Pascal Tricoire se sont élevées à 247 326 euros pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025.

Il a été attribué à M. Jean-Pascal Tricoire 65 % de sa rémunération en numéraire décrite ci-dessus (rémunération fixe) en contrepartie de ses fonctions de Président du Conseil d'administration de Schneider Electric SE exclusivement. Le solde lui a été octroyé pour l'exercice de ses fonctions de Président de Schneider Electric Asia Pacific.

## Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux

### 4.2 Rémunération attribuée ou versée pendant l'exercice 2025 (say on pay ex-post)

#### 4.2.3 Rémunération des administrateurs non exécutifs au titre de l'exercice 2025

Les montants attribués aux membres du Conseil d'administration non exécutifs reflètent les responsabilités liées au mandat, le niveau d'engagement exigé pour cette fonction et les niveaux de rémunération pratiqués dans les groupes internationaux comparables. Outre un montant fixe de base, la rémunération des membres du Conseil d'administration dépend principalement de leur participation aux réunions du Conseil et des comités.

Sur recommandation du Comité Capital humain & Rémunérations, il appartient au Conseil d'administration de fixer les montants de rémunération à verser à chaque membre du Conseil en respectant le plafond de la rémunération totale annuelle pouvant être attribuée, fixé à 2 800 000 € par l'Assemblée générale du 4 mai 2023, et la politique de rémunération 2025 approuvée par l'Assemblée générale du 7 mai 2025 qui prévoit les règles de répartition des paiements attribués aux administrateurs non exécutifs :

- Les administrateurs non exécutifs percevront :
  - un montant forfaitaire de base de 25 000 € en qualité d'administrateur ;
  - un montant de 11 000 € pour chaque réunion du Conseil à laquelle l'administrateur participe physiquement et de 6 000 € pour chaque réunion du Conseil à laquelle il participe à distance ;
  - un montant de 4 500 € pour chaque réunion de Comité à laquelle l'administrateur participe ;

- un montant de 25 000 € pour la semaine de la stratégie annuelle (la moitié en cas de participation à distance) ;
- un montant de 6 000 € (pour les déplacements intercontinentaux) ou de 3 500 € (pour les déplacements intracontinentaux) par session du Conseil d'administration.
- Des rémunérations annuelles complémentaires sont attribuées aux administrateurs non exécutifs afin de refléter les responsabilités et la charge de travail supplémentaires qui leur incombent :
  - au président du Comité d'Audit et des Risques : 20 000 € et des autres comités : 15 000 € ; et
  - à l'Administrateur référent indépendant : 250 000 €.
- Aucune rémunération à verser pour les résolutions écrites.
- Les censeurs perçoivent une rémunération fixe de 20 000 € par an, à moins d'être élus comme membres du Conseil à la prochaine assemblée générale. Dans ce cas, ils recevront le même montant que les administrateurs pour leur participation aux réunions du Conseil et des comités.
- Les montants octroyés sont calculés au prorata de la durée effective du mandat sur l'exercice et versés en numéraire.

Les montants des rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration en 2024 et 2025 sont présentés dans le tableau ci-dessous. Jean-Pascal Tricoire, Président du Conseil, et Xiaoyun Ma, représentante des actionnaires salariés, ont renoncé à la rémunération à laquelle ils avaient droit en tant que membres du Conseil.

(en €)	Rémunération des administrateurs (en €)		Autres rémunérations et avantages (en €)		Total (en €)	
	2025 <sup>(1)</sup>	2024 <sup>(2)</sup>	2025 <sup>(1)</sup>	2024 <sup>(2)</sup>	2025 <sup>(1)</sup>	2024 <sup>(2)</sup>
Léo Apotheker <sup>(6)</sup>	56 199	213 336	–	–	56 199	213 336
Nive Bhagat	149 500	126 500	–	–	149 500	126 500
Cécile Cabanis <sup>(5)</sup>	–	55 445	–	–	–	55 445
Giulia Chierchia	140 000	135 500	20 000 <sup>(9)</sup>	10 833 <sup>(9)</sup>	160 000	146 333
Clotilde Delbos	134 000	37 623	–	–	134 000	37 623
Laura Ding <sup>(3)</sup>	98 870	–	–	–	98 870	–
Rita Félix <sup>(3)</sup>	135 500	122 000	–	–	135 500	122 000
Fred Kindle	398 500	430 000	–	–	398 500	430 000
Philippe Knoche	143 000	122 000	–	–	143 000	122 000
Linda Knoll	187 000	207 500	–	14 167 <sup>(9)</sup>	187 000	221 667
Jill Lee	192 500	200 500	–	–	192 500	200 500
Xiaoyun Ma <sup>(3)(4)(6)</sup>	–	–	–	–	–	–
Anna Ohlsson-Leijon	167 000	159 000	–	–	167 000	159 000
Abhay Parasnis	158 000	158 164	–	–	158 000	158 164
Anders Runevad	174 130	180 000	–	–	174 130	180 000
Ellyn Shook <sup>(7)</sup>	30 842	–	–	–	30 842	–
Gregory Spierkel <sup>(6)</sup>	139 486	227 000	–	–	139 486	227 000
Lip-Bu Tan	134 000	165 500	–	–	134 000	165 500
Bruno Turchet <sup>(3)(8)</sup>	134 500	128 500	–	–	134 500	128 500
<b>Total</b>	<b>2 573 027</b>	<b>2 668 568</b>	<b>20 000</b>	<b>25 000</b>	<b>2 593 027</b>	<b>2 693 568</b>

(1) Montant attribué pour l'exercice 2025 et versé en 2026.

(2) Montant attribué pour l'exercice 2024 et versé en 2025.

(3) Les administrateurs représentant les salariés ont droit séparément à la rémunération qui leur est attribuée au titre de l'exercice de leurs fonctions salariées. Cette rémunération n'est pas affectée par leur mandat d'administrateur et n'est pas communiquée.

(4) Mme Xiaoyun Ma a renoncé au paiement de la somme de 44 699 € à laquelle elle avait droit.

(5) Membre du Conseil dont le mandat a pris fin en 2024.

(6) Membre du Conseil dont le mandat a pris fin en 2025.

(7) Mme Ellyn Shook a été nommée en qualité de Censeur avec effet le 15 octobre 2025.

(8) M. Bruno Turchet a renoncé au paiement de 30 % de cette somme à laquelle il avait droit, soit 40 350 €, qui ont été directement versés au syndicat l'ayant désigné.

(9) Montant versé à Mme Giulia Chierchia et Mme Linda Knoll en tant que membres du Comité des Parties prenantes.

Le montant total attribué aux membres du Conseil d'administration au titre de leur mandat d'administrateur pour 2025 s'élève à 2 573 027 €, contre 2 668 568 € pour 2024, soit une baisse d'environ 4 %, en raison de la réduction de près de moitié du nombre de réunions du Comité Gouvernance, Nominations et Développement

durable, d'une réunion du Conseil d'administration en moins et d'un membre du Conseil en moins. À l'exclusion du montant complémentaire versé au Vice-Président & Administrateur référent indépendant, le montant total se compose d'environ 15 % de rémunération fixe et 85 % de rémunération variable.

## 4.3 Politique de rémunération pour l'exercice 2026 (say on pay ex-ante)

La politique de rémunération est conçue pour établir un lien clair entre la mise en œuvre de la stratégie de Schneider Electric et la rémunération des Dirigeants mandataires sociaux, tout en reflétant la création de valeur pour les actionnaires. La politique de rémunération des Dirigeants mandataires sociaux et des administrateurs non exécutifs pour 2026 est présentée ci-dessous. Elle sera soumise aux actionnaires lors de l'Assemblée générale des actionnaires 2026 (8<sup>ème</sup> à 11<sup>ème</sup> résolutions) et, sous réserve de l'approbation des actionnaires, restera en vigueur jusqu'à l'approbation par les actionnaires d'une politique ultérieure.

Au cours de l'exercice 2026, trois politiques de rémunération différentes seront applicables :

- au Directeur général (M. Olivier Blum) (objet de la 8<sup>ème</sup> résolution soumise à l'Assemblée générale annuelle) ;
- au Président du Conseil d'administration (M. Jean-Pascal Tricoire) (objet de la 9<sup>ème</sup> résolution soumise à l'Assemblée générale annuelle) ; et
- aux membres du Conseil d'administration (objet des 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> résolutions soumises à l'Assemblée générale annuelle).

### 4.3.1 Politique de rémunération des dirigeants

#### 4.3.1.1 Présentation

Schneider Electric suit un processus rigoureux de détermination de la rémunération de ses dirigeants, auquel participent des administrateurs engagés et indépendants.

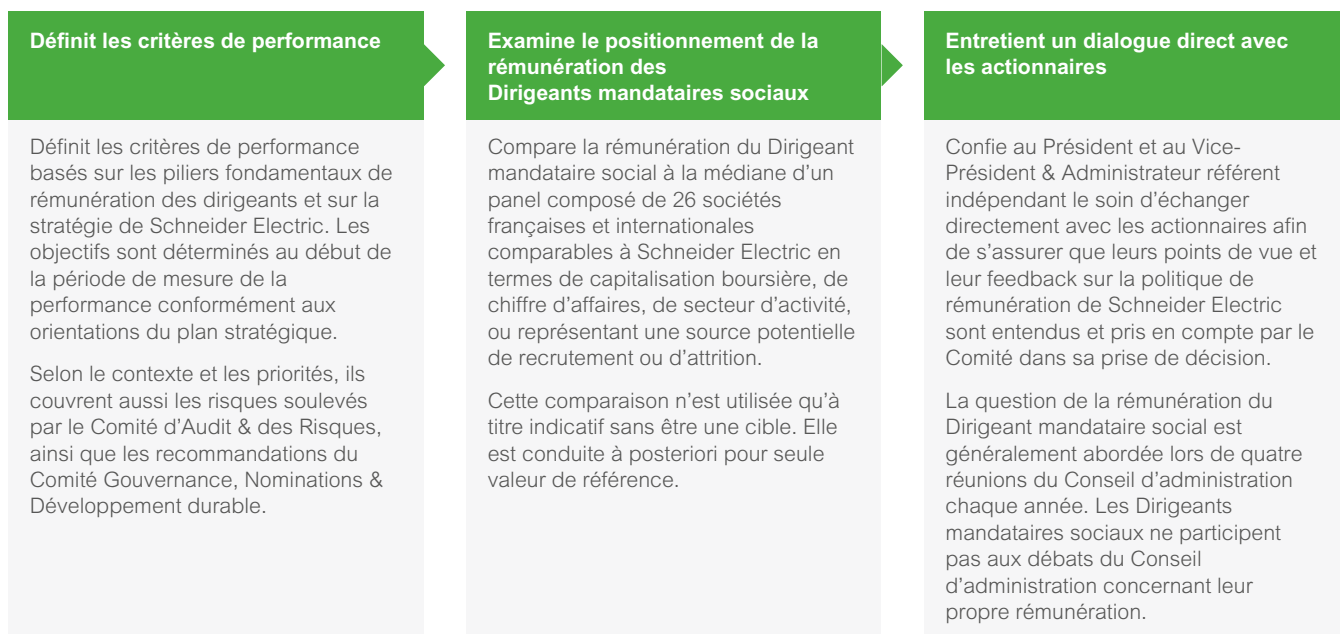
#### Rôle du Comité Capital humain & Rémunérations

Les principes généraux et critères qui régissent la politique de rémunération du Dirigeant mandataire social, l'évaluation de ses performances individuelles et ses rémunérations sont préparés et examinés par le Comité Capital humain & Rémunérations, qui formule ensuite des recommandations au Conseil d'administration pour décision. Le Conseil se base également sur les suggestions et recommandations du Comité Capital humain & Rémunérations concernant la structure et les critères de détermination des rémunérations variables (variable annuelle et plan d'intéressement à long terme) dont bénéficient les membres du Comité exécutif (*cf.* **section 4.2.4** du Document d'Enregistrement Universel 2025), ainsi que les autres collaborateurs du Groupe.

Afin d'éclairer la prise de décision du Conseil, le Comité Capital humain & Rémunérations est habilité à recourir à des experts extérieurs pour la réalisation de missions et d'analyses spécifiques. En 2025, le Comité a tenu une réunion conjointe avec le Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable afin de discuter de la définition des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour la rémunération à long terme (LTIP) des Dirigeants mandataires sociaux et des dirigeants de haut niveau.

L'un des deux administrateurs représentant les salariés est membre du Comité Capital humain & Rémunérations.

Dans le cadre des travaux préparatoires de ses propositions au Conseil, le Comité :



Ce processus assure la cohérence et l'équilibre entre les politiques de rémunération appliquées au Dirigeant mandataire social et aux autres dirigeants et collaborateurs. Ils partagent des objectifs et des priorités communs et leurs rémunérations sont fonction des performances du Groupe et de la création de valeur pour les actionnaires.

## Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux

### 4.3 Politique de rémunération pour l'exercice 2026 (say on pay ex-ante)

#### Utilisation d'un pouvoir de jugement discrétionnaire

Lors de la définition de la rémunération des dirigeants, le Conseil peut exercer son pouvoir de façon discrétionnaire pour faire en sorte que l'application de la politique de rémunération et les versements correspondants demeurent conformes aux performances de la Société.

À ce titre, et uniquement dans des circonstances exceptionnelles telles que des changements imprévus modifiant l'environnement sectoriel ou les pratiques de rémunération en général qui n'auraient pas été pris en compte lors de la définition de la politique de rémunération en vigueur, le Conseil pourrait exercer ce pouvoir discrétionnaire, dans un sens positif ou négatif, afin d'ajuster le résultat des formules de détermination des rémunérations annuelles ou de long terme tel qu'il ressortirait de la stricte mise en œuvre de la politique de rémunération approuvée, lorsqu'une évaluation qualitative de la performance est nécessaire pour rétribuer la contribution réelle du Dirigeant mandataire social à la performance globale de la Société, à son positionnement par rapport à ses concurrents et aux fruits perçus par les actionnaires et les collaborateurs.

Si nécessaire, le Conseil peut également ajuster un ou plusieurs paramètres des dispositifs de rémunération, tels que des pondérations, des objectifs ou des critères de performance, étant précisé qu'en aucun cas ces ajustements ou changements ne devront avoir pour effet de dépasser le montant maximum de la rémunération variable annuelle ou le nombre d'actions attribuées dans le cadre des plans d'attribution d'actions à long terme, tel que défini dans la politique de rémunération en vigueur.

Tout exercice de ce pouvoir discrétionnaire sera justifié et les actionnaires recevront toute l'information utile sur l'usage qui en a été fait, de sorte qu'ils comprennent le fondement des décisions prises par le Conseil d'administration.

#### Modifications apportées à la Politique de rémunération pour 2026

Le Comité a examiné la politique existante et réévalué les piliers et principes formulés en 2018 ainsi que les éléments et les critères de rémunération à la lumière des remarques formulées par les actionnaires au cours du processus de dialogue avec les actionnaires décrit ci-dessus.

Sur recommandation du Comité Capital humain & Rémunérations, le Conseil souhaite maintenir dans l'ensemble la stabilité de la politique de rémunération qui paraît équilibrée, en assurant un lien étroit entre rémunération et performance, un alignement avec les salariés et les actionnaires, et un engagement à long terme, tout en tenant compte des remarques formulées par les actionnaires.

En 2025, plusieurs changements ont été mis en œuvre, y compris (i) la revalorisation de l'opportunité de rémunération variable annuelle à la cible et au maximum, pour tenir compte de l'évolution

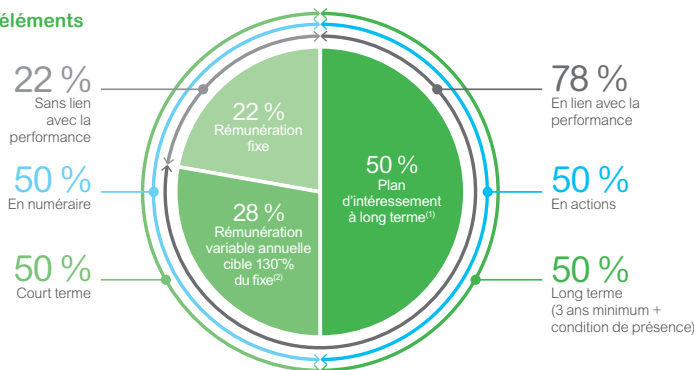
rapide de l'environnement et de la nécessité d'accélérer l'exécution de la stratégie du Groupe ; (ii) la présentation de l'attribution maximale au titre du LTIP comme un pourcentage de la seule rémunération fixe ; (iii) le renforcement du principe de rémunération de la performance, en mettant fin au mécanisme de compensation existant pour le LTIP entre les critères liés au BPA et au TSR pour instituer à la place un mécanisme de surperformance pour les critères liés au BPA, permettant une acquisition maximale totale de 115 % ; (iv) le remplacement du CAC 40 par le STOXX Europe 50 pour les critères liés au TSR du LTIP, qui comparent Schneider Electric à la performance de l'indice ; et (v) le renforcement de l'alignement avec l'expérience des actionnaires, en portant à 100 % le nombre d'actions devant être détenues pendant une année supplémentaire après la fin de la période d'acquisition.

Pour 2026, le Conseil souhaite maintenir l'équilibre général et la stabilité de la politique de rémunération du Directeur général, en assurant un lien étroit entre la rémunération et la performance ainsi qu'un alignement équitable entre les employés et les actionnaires, et en mettant l'accent sur la création de valeur à long terme. Certains ajustements ont toutefois été jugés nécessaires et le Conseil propose d'appliquer les ajustements suivants dans la politique de rémunération pour 2026 : (i) pour la rémunération variable annuelle, les critères liés au développement durable dépendront de la réalisation de certains indicateurs spécifiques, retenus dans le nouveau Schneider Sustainability Impact lancé cette année et assortis de cibles fixées pour 2030 ; (ii) l'ajustement de la méthodologie utilisée pour calculer l'objectif de réduction des émissions du Scope 3 amont pour le LTIP ; et (iii) en réponse aux préoccupations exprimées par certains actionnaires lors de l'Assemblée générale des actionnaires de 2025, et conformément à l'engagement pris par le Conseil d'administration dans sa lettre aux actionnaires du 7 avril 2025, la clarification de l'indemnité de départ du Directeur général, étant précisé que cette indemnité reste plafonnée à deux fois la rémunération fixe annuelle et à 24 mois de la rémunération variable mensuelle reçue, sous réserve des mêmes conditions de performance strictes. Le Conseil a également décidé de maintenir le mécanisme progressif de réduction du montant maximum de l'indemnité de départ en cas de courte durée d'exercice des fonctions de Directeur général (moins de 12 mois), pour veiller à l'alignement des intérêts avec ceux des actionnaires. Cette approche est par ailleurs conforme aux pratiques appliquées par Schneider Electric aux autres cadres dirigeants du Groupe. Le Conseil concilie l'attractivité indispensable des pratiques de rémunération avec un positionnement parmi les meilleures pratiques du marché.

Le Conseil propose également de modifier le mécanisme d'attribution de la rémunération des administrateurs non exécutifs afin de prendre en considération les résultats d'une étude comparative menée par le Comité Capital humain & Rémunérations, ainsi que les problématiques spécifiques liées à l'attractivité et à la fidélisation des profils adéquats pour le Conseil.

#### Corrélation entre les critères de performance et les priorités stratégiques de Schneider Electric

##### Equilibre entre les éléments de rémunération

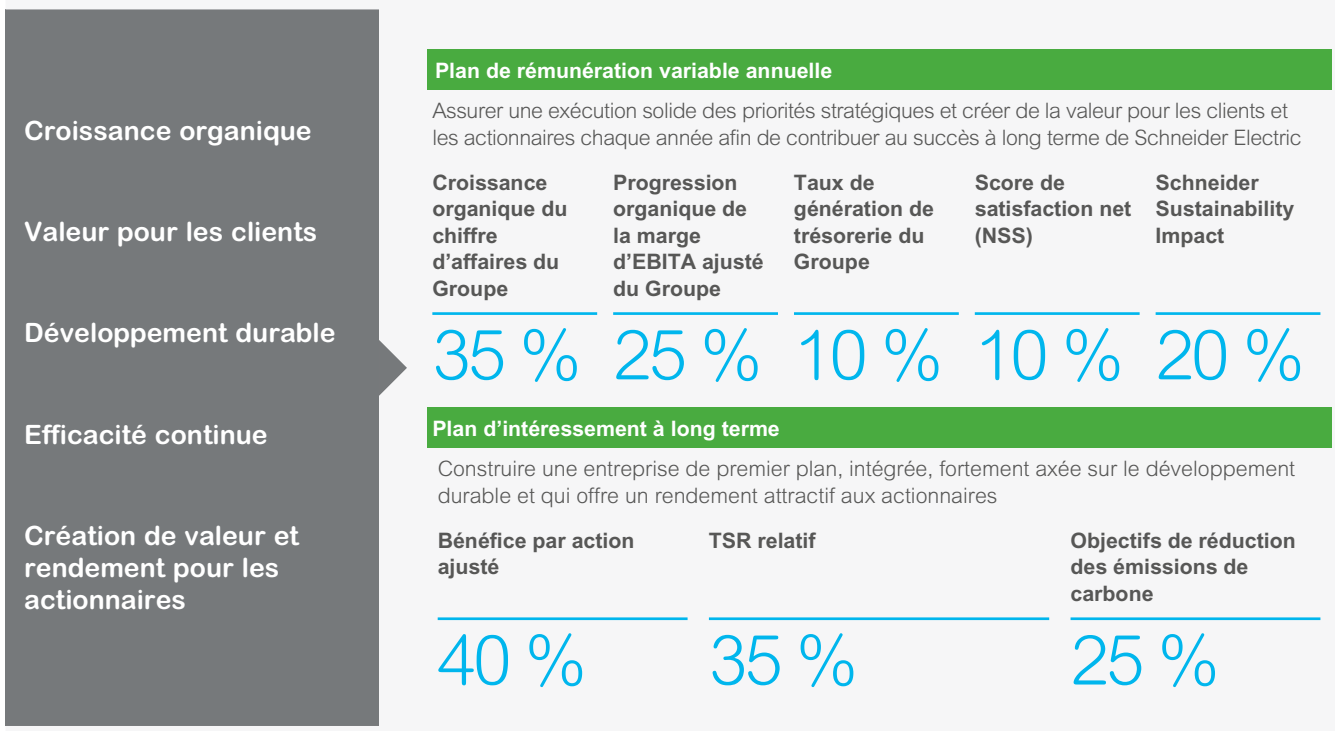


(1) Valeur estimée des actions de performance qui seront attribuées au titre de l'exercice 2026 selon la norme comptable IFRS.

(2) Compris entre 0 % et 200 %

## Priorités stratégiques du Groupe

## Corrélation entre la stratégie et la rémunération variable des dirigeants



La rémunération variable est associée aux indicateurs de performance conçus pour exécuter la stratégie de Schneider Electric. Au début de chaque exercice, le Conseil examine les mesures, les objectifs et les pondérations pour s'assurer de leur cohérence par rapport aux priorités annuelles et à la stratégie du Groupe. Pour la rémunération variable annuelle et les Actions de performance, l'approche de la mesure de la performance vise à fournir un ensemble de mesures équilibré pour évaluer la performance en termes d'exécution des priorités stratégiques du Groupe.

### Prise en considération de la rémunération d'un large nombre de collaborateurs et du point de vue des actionnaires

Le Conseil suit et examine l'efficacité de la politique de rémunération des Dirigeants mandataires sociaux et de la Direction générale. Il s'intéresse à son impact et à sa cohérence avec les politiques de rémunération applicables à l'ensemble des collaborateurs. Tout au long de l'année, le Conseil reçoit des informations et des indications contextuelles sur la rémunération des collaborateurs et des initiatives RH diverses afin de lui permettre de prendre des décisions éclairées. Cela concerne notamment les programmes d'égalité de traitement entre hommes et femmes, les initiatives sur le salaire décent déployées à l'échelle mondiale, le montant des rémunérations variables annuelles, le coût total des attributions d'Actions de performance.

Le Conseil est engagé dans un dialogue ouvert et transparent avec les actionnaires de Schneider Electric par l'intermédiaire du Président et du Vice-Président & Administrateur référent indépendant. Le cas échéant, Schneider Electric s'engage de manière active auprès des actionnaires et des instances de représentation de leurs intérêts, afin de prendre en compte leurs points de vue lorsqu'il s'agit de prendre des décisions relatives aux rémunérations des Dirigeants mandataires sociaux. Le Président et le Vice-Président & Administrateur référent indépendant sont également à disposition pour répondre aux questions lors de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires.

### Piliers et principes de rémunération en 2026

Rémunération de la performance	Alignement avec les intérêts des actionnaires	Compétitivité
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Principe 1</b> : Prépondérance des composantes variables : env. 80 % pour le Directeur général (à la cible).</li> <li><b>Principe 2</b> : Évaluation des performances en fonction de critères économiques mesurables.</li> <li><b>Principe 3</b> : Objectifs financiers et de développement durable répartis de façon équilibrée entre les composantes à court terme (rémunération variable annuelle) et à moyen terme (plan d'intéressement à long terme).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Principe 4</b> : Part significative de la rémunération globale sous forme d'actions.</li> <li><b>Principe 5</b> : Alignement des conditions de performance sur les priorités stratégiques de Schneider Electric et les attentes des actionnaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Principe 6</b> : Pour la rémunération du Dirigeant mandataire social « à la cible », viser la médiane du groupe de référence.</li> <li><b>Principe 7</b> : Étalonnage par rapport au troisième quartile du CAC 40 et à la médiane du STOXX Europe 50.</li> </ul>

## Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux

### 4.3 Politique de rémunération pour l'exercice 2026 (say on pay ex-ante)

#### 4.3.1.2 Politique de rémunération de M. Olivier Blum en sa qualité de Directeur général

##### Rémunération fixe

Le Conseil a décidé de fixer la rémunération fixe du Directeur général à 1 200 000 € pour l'exercice 2026, inchangée par rapport à 2025 sur une base annuelle.

Le Conseil réexaminera la rémunération fixe à intervalles relativement longs, conformément au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, sauf circonstances particulières qui justifieraient une augmentation, par exemple un changement majeur dans les responsabilités exercées.

Dirigeant mandataire social	Exercice 2026
Olivier Blum, Directeur général	1 200 000 €

##### Rémunération variable annuelle

La rémunération variable annuelle vise à récompenser en numéraire la réalisation des objectifs financiers et de développement durable à court terme du Groupe.

En début d'exercice, le Comité revoit en détail les critères de performance financiers et de développement durable et leurs pondérations respectives et détermine les objectifs annuels, avant de les présenter au Conseil pour approbation. Les montants finaux seront fixés en fonction de la performance atteinte pour chacun de ces objectifs. Le Conseil dispose de la flexibilité nécessaire pour revoir les objectifs en cours d'année, si cela est nécessaire, notamment pour s'aligner sur l'objectif communiqué au marché, afin d'assurer un alignement continu sur les intérêts des actionnaires. L'atteinte du seuil minimum de performance ne donne droit à aucun paiement au titre de la rémunération variable annuelle (0 %) tandis qu'à la cible, l'atteinte de l'objectif donne droit à 50 % du montant maximum de la rémunération variable annuelle. Le montant maximum de la rémunération variable annuelle ne sera versé qu'en cas de performance exceptionnelle sur chaque critère de performance. La distribution des montants entre le seuil et la cible, et entre la cible et le maximum est linéaire.

Pour 2026, le Conseil propose que les critères financiers mesurables déterminent 70 % du montant de la rémunération variable annuelle de M. Olivier Blum, et que les critères de développement durable et de satisfaction des clients déterminent les 30 % restants.

Critères de performance	Description et lien avec la stratégie
35 % Croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe	Encourager la croissance organique grâce au déploiement des priorités stratégiques sur les marchés clés
25 % Progression organique de la marge d'EBITA ajusté	Permettre la création de valeur pour l'actionnaire grâce à l'amélioration continue de l'efficacité
10 % Génération de trésorerie du Groupe	Permettre de délivrer un retour sur investissement aux actionnaires
10 % Amélioration du Score de satisfaction net	Se concentrer sur la satisfaction des clients et la qualité
20 % Schneider Sustainability Impact	Poursuivre les efforts permanents en faveur du développement durable et de la création de valeur pour les clients

Pour des raisons tenant à la confidentialité des affaires et de la même façon que les années précédentes, les objectifs ne peuvent être divulgués. Les objectifs, déterminés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 25 février 2026, seront communiqués *ex-post*. En cas d'impact de périmètre imprévu ou d'événement exceptionnel, le Conseil peut décider d'ajuster et de retraiter le calcul de la réalisation de ces critères pour tenir compte de l'impact de ces événements. Ces ajustements ou retraitements seraient publiés *ex-post* dans le Document d'Enregistrement Universel 2025.

Pour le Schneider Sustainability Impact, le score à prendre en compte pour la rémunération variable annuelle sera calculé en fonction d'une sélection de certains indicateurs (voir la **section 2.1.1** du chapitre 2 du Document d'Enregistrement Universel 2025) qui auront tous la même pondération et incluront notamment :

- la quantité cumulée d'énergie économisée ou électrifiée (en MWh) pour les clients grâce aux offres Schneider Electric ;
- le pourcentage de projets en phase de conception répondant aux critères définis en matière d'économie circulaire et de développement durable ;
- le nombre de fournisseurs clés développant les capacités requises pour mesurer et réduire leur empreinte carbone ;
- le pourcentage de fournisseurs stratégiques engagés dans la mise en place de pratiques avancées de travail décent ;
- le pourcentage de talents seniors impliqués dans leur propre développement ou le développement de collègues ;
- le nombre de personnes auxquelles Schneider Electric donne accès à une électricité durable ;
- le nombre de personnes ayant amélioré leurs compétences grâce à des programmes éducatifs, y compris issues de communautés vulnérables.

D'autres programmes du Schneider Sustainability Impact, pas encore lancés, pourront être inclus dans le calcul de la rémunération variable annuelle lorsqu'ils seront finalisés.

Mesuré depuis 2018, le NSS est une moyenne pondérée de la note donnée par les clients pour 6 principaux points de contact : 1) choix de l'offre, 2) obtention d'un devis, 3) réception de la livraison, 4) solutions apportées, 5) assistance technique apportée, 6) assistance en cas de défaillance. Plus de 240 000 réponses de clients sont apportées chaque année au questionnaire. Les notes attribuées par les clients vont de 0 (très insatisfait) à 10 (très satisfait). Le NSS est calculé en soustrayant le pourcentage de clients mécontents (note entre 0 et 6) du pourcentage de clients très satisfaits (note de 9 ou 10), pour obtenir un score compris entre -100 % et 100 % :

- à une extrémité du spectre, si tous les clients ont donné une note inférieure ou égale à 6, le NSS s'établirait à -100 % ;
- inversement, si tous les clients donnaient une note de 9 ou de 10, alors le NSS serait de 100 %.

Compte tenu de tous les éléments décrits ci-dessus, le Conseil a fixé la rémunération variable annuelle potentielle (à la cible et maximum) comme suit (aucun changement par rapport à 2025) :

Minimum	À la cible	Maximum
0 % de la rémunération fixe	130 % de la rémunération fixe	260 % de la rémunération fixe
Néant	1 560 000 €	3 120 000 €

Le versement de la rémunération variable annuelle est conditionné à l'approbation par les actionnaires de la rémunération accordée au Directeur général.

Schneider Electric n'applique pas de programme de rémunération différée pour son Directeur général.

### Plan d'intéressement à long terme (LTIP) : Actions de performance

Les Actions de performance conditionnent la majeure partie de la rémunération du Directeur général à l'atteinte d'objectifs de performance à long terme du Groupe. Le nombre d'actions effectivement attribuées varie en fonction de la réalisation de critères de performance directement liés aux priorités stratégiques.

Toutes les actions attribuées sont soumises à une période de performance de trois ans, assortie d'une période de conservation supplémentaire obligatoire d'un an pour les actions attribuées aux Dirigeants mandataires sociaux, à l'exception de la vente d'actions nécessaire à la couverture de leurs obligations fiscales.

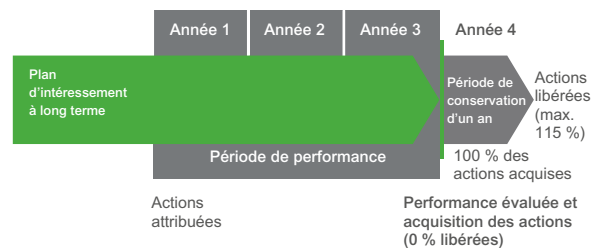
L'atteinte du seuil minimum de performance ne donne droit à aucune action (0 %). L'atteinte du niveau maximum de performance donne droit à 115 % des actions octroyées.

Pour le LTIP 2026, le Conseil propose d'ajuster la méthodologie utilisée pour les critères liés à la réduction des émissions du Scope 3 amont. En lieu et place d'un objectif absolu d'intensité du carbone pour le Scope 3 amont, il est proposé de prendre pour référence une réduction annuelle moyenne cible des émissions de CO<sub>2</sub> du Scope 3 amont par euro de chiffre d'affaires (intensité carbone) que le Groupe devrait atteindre pendant la durée du programme (de 2026 à 2028). Pour que la totalité des actions soient acquises en vertu de ces critères, le Groupe devrait réduire son intensité carbone pour le Scope 3 amont d'au moins 7,3 % en moyenne chaque année. La comptabilité carbone est une discipline en constante évolution et la comptabilisation liée au Scope 3 s'améliore chaque année, tant au niveau des principes comptables que des calculs. Le Groupe, qui voit son périmètre évoluer chaque année, intègre un nombre croissant d'entités dans son reporting couvrant le Scope 3. L'initiative *Science Based Targets* (SBTi) et le Protocole des gaz à effet de serre (*GHG Protocol*) exigent d'apporter des corrections significatives en termes de périmètre et de méthodologie lors du suivi de l'atteinte des trajectoires de réduction carbone, ce qui est incompatible avec l'objectif absolu appliqué précédemment. Conformément à ces principes, et afin de mieux refléter la performance intrinsèque de Schneider Electric, il est proposé d'adopter cette nouvelle méthodologie qui permettra une comparaison à périmètre constant par rapport à l'année précédente (même périmètre et même méthodologie pour les indicateurs liés au CO<sub>2</sub> comme au chiffre d'affaires), tout en conservant une cible à long terme pendant toute la durée du programme.

En outre, les changements mis en œuvre en 2025 sont maintenus.

- Le précédent mécanisme de compensation en cas de sous-performance des critères liés au BPA avec une surperformance des critères liés au TSR a été supprimé et remplacé par un nouveau mécanisme de surperformance sans mécanisme de compensation. Il y a donc une acquisition maximale de 120 % en cas de performance exceptionnelle du BPA et du TSR, pouvant entraîner une acquisition maximale totale à 115 % si tous les objectifs sont dépassés (pas de mécanisme de surperformance pour les indicateurs liés au développement durable).
- Pour les critères liés au TSR du LTIP, le CAC 40 a été remplacé par le STOXX Europe 50, un indice européen pour une comparaison plus large et plus globale au-delà de la France.

#### Horizons temporels du LTIP



## Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux

### 4.3 Politique de rémunération pour l'exercice 2026 (*say on pay ex-ante*)

Afin d'aligner les intérêts de l'ensemble des dirigeants du Groupe sur ceux des actionnaires, en 2026, le Conseil prévoit d'attribuer à plus de 4 000 bénéficiaires dirigeants, responsables ou talents clés du Groupe des Actions de performance. Pour la Direction générale du Groupe, 100 % des actions attribuées seront soumises à des critères de performance assortis d'objectifs mesurés sur trois ans.

L'attribution annuelle maximale cible au Dirigeant mandataire social, évaluée conformément aux normes IFRS, sera plafonnée à 300 % de la rémunération fixe à la date de l'attribution, afin de s'assurer qu'elle ne représente pas un pourcentage disproportionné de sa rémunération globale. Ce changement, qui consiste à exprimer l'attribution maximale au titre de l'intéressement à long terme en pourcentage de la rémunération fixe (et non plus de la rémunération fixe et variable annuelle) a été décidé afin d'éviter tout effet mécanique automatique lié à l'ajustement de la rémunération variable annuelle et de maintenir un plafond (quantitatif) stable par rapport à la politique précédente.

Chaque année, le volume de l'attribution annuelle est fixé en tenant compte des éléments suivants :

- la pratique du marché et le positionnement de la rémunération globale du Directeur général par rapport à celle de ses pairs ;
- la performance du Groupe, reconnue par le marché ;
- les critères de performance dont dépend l'acquisition définitive des actions attribuées dans le cadre des plans d'attribution d'actions à long terme ; et
- la culture d'entrepreneuriat solidement ancrée dans l'ADN de Schneider Electric.

Pour 2026, le Conseil prévoit d'attribuer à M. Olivier Blum un certain nombre d'Actions de performance, dont la valeur, conformément aux normes IFRS, sera d'environ<sup>(1)</sup> 233,33 % de la rémunération fixe, bien en deçà du montant maximum autorisé en vertu de la politique de rémunération (300 % de la rémunération fixe), sans changement par rapport à 2025.

Dans le contexte décrit ci-dessus, le Conseil a décidé que le nombre d'actions attribuées au Directeur général demeure raisonnable en termes quantitatifs et par rapport à la pratique du marché sur des fonctions comparables. Il récompense la solide performance de la Société au cours d'une année difficile mais solide et encourage la culture d'entrepreneuriat fortement préconisée par Schneider Electric.

#### Conditions de performance

100 % de critères mesurables et quantifiables

75 % Financiers et TSR et 25 % Développement durable

#### Conditions de performance et pondérations applicables au plan d'attribution d'Actions de performance 2026

- 40 %, progression du Bénéfice par action (BPA) ajusté
- 35 %, performance du TSR relatif de Schneider Electric :
  - 17,5 % comparé à celui d'un panel composé de 11 sociétés : ABB, Legrand, Siemens, Eaton, Emerson, Honeywell, Johnson Controls, Rockwell Automation, Fuji Electric, Mitsubishi Electric et Yokogawa
  - 17,5 % mesuré par rapport aux sociétés du STOXX Europe 50
- 25 %, sur la base d'objectifs de réduction des émissions de carbone de Schneider Electric.

#### • BPA ajusté (40 %)

Le BPA ajusté est un indicateur clé de performance à long terme qui encourage l'exécution de la stratégie de croissance profitable de Schneider Electric, renforçant ainsi l'alignement sur les intérêts des actionnaires. Les Actions de performance peuvent être acquises sous réserve de la réalisation des objectifs suivants, tels que définis par le Conseil d'administration au début de chaque année :

- un seuil minimum de progression du BPA ajusté en-deçà duquel il n'y aura pas d'acquisition ;
- un objectif intermédiaire de progression du BPA ajusté que la Société devra atteindre afin que 75 % des actions soient acquises au titre de cette condition ;
- un objectif de progression du BPA ajusté que la Société devra atteindre afin que 100 % des actions soient acquises au titre de cette condition ;
- un objectif maximal de progression du BPA ajusté que la Société devra atteindre afin que 120 % des actions soient acquises au titre de cette condition ;
- les Actions de performance seront acquises progressivement, de manière linéaire, si la progression du BPA ajusté se situe entre ces objectifs.

Les cibles ne peuvent pas être divulguées *ex-ante* pour des raisons de concurrence et de confidentialité. Le Conseil s'engage à communiquer *ex-post*, à la fin de chaque période de performance du Plan d'intéressement à long terme, les seuils minimums de progression du BPA ajusté, les objectifs cibles de progression du BPA ajusté ainsi que l'objectif maximum de progression du BPA ajusté. Ces objectifs sont définis chaque année, car la Société n'a pas défini d'orientations à long terme relatives au BPA.

La performance mesurée en termes de BPA ajusté est publiée dans les communiqués financiers. La variation annuelle sera calculée à partir de la variation d'EBITA ajusté à taux de change constant entre N-1 et N. Les impacts de change sur les éléments venant après l'EBITA ajusté seront pris en totalité. En cas d'impact de périmètre imprévu ou d'événement exceptionnel, le Conseil peut décider d'ajuster et de retraiter le calcul de la réalisation de ces critères pour tenir compte de l'impact de ces événements. Ces ajustements ou retraitements seraient publiés *ex-post* dans le Document d'Enregistrement Universel 2025.

#### • TSR relatif (35 %)

Ce critère renforce le lien entre les intérêts des actionnaires et la rémunération du Dirigeant mandataire social :

- Pour 17,5 % de l'allocation, la performance du TSR de Schneider Electric sera comparée à un panel composé de 11 sociétés du secteur (ABB, Legrand, Siemens, Eaton, Emerson, Honeywell, Johnson Controls, Rockwell Automation, Fuji Electric, Mitsubishi Electric et Yokogawa), selon le barème d'acquisition suivant : 0 % pour un classement au rang 7 ou en-deçà, 50 % en cas de classement au rang médian (rang 6), 100 % en cas de classement au rang 4, 120 % pour un classement aux rangs 3 à 1, avec une évolution linéaire entre ces points.

(1) À la date de l'attribution, la valeur IFRS ne peut pas être connue avec certitude car elle n'est calculée qu'à la fin de l'exercice. Pour l'attribution au titre de 2026, la valeur de l'attribution due au Directeur général sera basée sur l'hypothèse d'une décote de 18,14 % comme ce fut le cas en 2025, conformément aux règles IFRS.

- Pour les 17,5 % restants, le TSR de Schneider Electric sera comparé au TSR des sociétés de l'indice STOXX Europe 50 afin de refléter les tendances spécifiques macroéconomiques et boursières qui influent sur la performance du titre et, par ricochet, sur le rendement aux actionnaires, selon le barème d'acquisition suivant : 0 % en deçà de la médiane, 50 % à la médiane (rang 25), 100 % au rang 13, 120 % des rangs 5 à 1, linéaire entre ces points.

Si la performance du TSR de Schneider Electric est très proche d'autres sociétés du panel, le Conseil d'administration pourra appliquer sa faculté de jugement pour décider si Schneider Electric sera réputé avoir le même rang que ces dernières.

#### • Objectifs de réduction des émissions de carbone (25 %)

Ce critère vise à relier la rémunération du Directeur général aux objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) validées par l'initiative *Science Based Targets* (SBTi), en conformité avec son *Corporate Net-Zero Standard*, publié en octobre 2021. Le Conseil a donc décidé que l'acquisition définitive des Actions de performance dépendrait :

- Pour 12,5 %, l'acquisition dépendra d'un nombre absolu de tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> (budget carbone) que le Groupe devra atteindre pour ses émissions des Scopes 1 et 2 pour l'exercice 2028 (la dernière année avant l'acquisition en mars 2029) avec (i) un objectif minimum (94 500 tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub>) en-deçà duquel aucune acquisition n'aura lieu pour ce critère ; (ii) un objectif cible (90 000 tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub>) que le Groupe devra atteindre pour acquérir toutes les actions en vertu de ce critère ; et (iii) une acquisition linéaire si les réalisations effectives se situent entre ces deux objectifs.
- Pour 12,5 %, l'acquisition au titre du LTIP dépendra d'une cible de réduction annuelle moyenne des émissions de CO<sub>2</sub> du Scope 3 amont par euro de chiffre d'affaires (intensité carbone) que le Groupe devrait atteindre de 2026 à 2028 (dernière année avant l'acquisition en mars 2029), avec (i) un objectif minimum de réduction moyenne de 4,7 % par an en-deçà duquel aucune acquisition n'interviendra pour ce critère ; (ii) un objectif cible de réduction de 7,3 % par an que le Groupe devra atteindre pour déclencher l'acquisition de toutes les actions en vertu de ce critère ; et (iii) une acquisition linéaire si les réalisations effectives se situent entre ces deux objectifs. La réduction annuelle moyenne sur la période sera calculée comme la performance combinée<sup>(1)</sup> de trois réductions annuelles exprimées en pourcentage, chacune des trois réductions annuelles de la période de performance étant calculée en comparant l'intensité des émissions de CO<sub>2</sub> de l'année de reporting N avec un niveau pro forma de l'année N-1, corrigé des effets de périmètre et de change, et selon des méthodologies de comptabilisation carbone identiques.

En cas de modification significative du périmètre de consolidation ou des méthodes utilisées pour calculer les émissions de GES, Schneider Electric appliquera les règles de recalcul définies par le *GHG Protocol* et l'initiative *Science Based Targets*. En cas de modifications réglementaires importantes ou de tout autre événement externe ayant un impact significatif sur cette condition, le Conseil peut ajuster l'objectif ou décider de ne pas prendre en compte ces critères.

Le tableau ci-après récapitule les conditions de performance qui s'appliqueront au LTIP :

<b>40 %</b> <b>Progression du Bénéfice par action ajusté</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0 % au seuil minimum de progression du BPA ajusté</li> <li>• 75 % à l'objectif intermédiaire de progression du BPA ajusté</li> <li>• 100 % à l'objectif cible de progression du BPA ajusté</li> <li>• 120 % à l'objectif de surperformance maximale de progression du BPA ajusté</li> </ul> <p><i>L'acquisition est linéaire entre ces points</i></p>
	<b>17,5 % par rapport au STOXX Europe 50</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0 % au rang 26 et inférieur</li> <li>• 50 % à la médiane (rang 25)</li> <li>• 100 % au rang 13</li> <li>• 120 % aux rangs 5 à 1</li> </ul> <p><i>L'acquisition est linéaire entre ces points</i></p>
<b>35 %</b> <b>TSR relatif</b>	<b>17,5 % comparé à celui d'un panel composé de 11 sociétés</b> (ABB, Legrand, Siemens, Eaton, Emerson, Honeywell, Johnson Controls, Rockwell Automation, Fuji Electric, Mitsubishi Electric et Yokogawa)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0 % au rang 7 et inférieur</li> <li>• 50 % à la médiane (rang 6)</li> <li>• 100 % au rang 4</li> <li>• 120 % aux rangs 3 à 1</li> </ul> <p><i>L'acquisition est linéaire entre ces points</i></p>
	<b>12,5 % Objectif d'émissions de carbone pour les scopes 1 et 2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0 % si les émissions de carbone sont supérieures ou égales à 94 500 tonnes de CO<sub>2</sub></li> <li>• 100 % si les émissions de carbone sont inférieures ou égales à 90 000 tonnes de CO<sub>2</sub></li> </ul> <p><i>L'acquisition est linéaire entre ces points</i></p>
<b>25 %</b> <b>Objectifs de réduction des émissions de carbone</b>	<b>12,5 % Objectif d'intensité des émissions de carbone pour le Scope 3 amont (émissions de CO<sub>2</sub> par euro de chiffre d'affaires)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0 % si la réduction annuelle moyenne de l'intensité carbone est inférieure ou égale à 4,7 %</li> <li>• 100 % si la réduction annuelle moyenne de l'intensité carbone est supérieure ou égale à 7,3 %</li> </ul> <p><i>L'acquisition est linéaire entre ces points</i></p>

Pour chaque attribution, les conditions de performance seront déterminées par le Conseil et, bien que le Conseil privilégie la stabilité, il pourrait les adapter à partir de celles présentées ci-dessus. Selon l'évolution des objectifs stratégiques du Groupe, s'ils cessent d'être pertinents ou si de nouveaux critères sont jugés plus appropriés sur la base de leur examen par le Conseil d'administration, celui-ci choisira des critères aussi stricts sur le long terme, ce qui permettra de maintenir un lien solide entre la rémunération et les performances.

(1) La performance combinée des trois réductions annuelles sera calculée comme suit :  $((1+y1)^*(1+y2)^*(1+y3))^{(1/3)}-1$ , où y1, y2 et y3 sont respectivement la réduction d'intensité carbone en 2026, 2027 et 2028, en glissement annuel.

## Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux

### 4.3 Politique de rémunération pour l'exercice 2026 (say on pay ex-ante)

#### Régimes de retraite

Le Directeur général reçoit des versements complémentaires en numéraire qui ont pour objectif de constituer un avantage de retraite compétitif, rentable pour la Société et qui permet au Directeur général de se constituer sa propre retraite de manière indépendante. Ces versements en numéraire seront égaux à :

- une part fixe égale à 15 % de la rémunération fixe ; et
- une part variable égale à 15 % de la rémunération variable annuelle réellement versée au Directeur général.

Le montant total des versements complémentaires effectivement versés dépendra ainsi des performances de la Société dans la mesure où la part variable de la retraite est calculée sur la base de la rémunération variable annuelle effectivement payée au Directeur général qui est elle-même dépendante de conditions de performance liées aux résultats du Groupe.

Le Directeur général s'est engagé à placer ce versement complémentaire, après impôts, dans des supports d'investissement de son choix dédiés au financement de sa retraite.

Part fixe	Part variable			Total à la cible
	Minimum	À la cible	Maximum	
180 000 €	0 €	234 000 €	468 000 €	414 000 €

#### Autres avantages

Schneider Electric entend offrir un niveau d'avantages approprié compte tenu de la pratique en vigueur sur le marché et des avantages fournis aux autres collaborateurs du Groupe. Les avantages fournis aujourd'hui sont décrits ci-après. Ils pourraient toutefois également inclure une aide à la réinstallation si besoin était et sous réserve de la décision du Conseil.

#### Abondement et intéressement

Le Directeur général bénéficie de l'intéressement et de l'abondement versés aux souscripteurs à l'augmentation de capital réservée aux salariés. Il bénéficie en outre de l'abondement versé aux souscripteurs du dispositif collectif d'épargne volontaire (PERECO) pour la retraite des collaborateurs en France.

#### Voiture de fonction

Le Dirigeant mandataire social peut utiliser les voitures de la Direction générale avec ou sans les services d'un chauffeur. En outre, le Directeur général se voit fournir une voiture de fonction.

#### Assistance fiscale

Le Dirigeant mandataire social peut bénéficier d'une assistance fiscale.

#### Régimes de couverture et de prévoyance

Le Dirigeant mandataire social bénéficie :

- i. couverture santé privée ;
- ii. du régime collectif de prévoyance applicable aux salariés de Schneider Electric SE et de Schneider Electric Industries SAS couvrant les risques maladie, incapacité, invalidité et décès ;
- iii. de la couverture complémentaire des dirigeants français du Groupe sur les risques maladie, incapacité, invalidité et décès. Cette couverture a les caractéristiques principales suivantes :
  - 1) en cas de maladie ou d'accident entraînant une interruption temporaire ou une invalidité (quelle que soit la catégorie), le Dirigeant mandataire social aura droit pendant 18 mois au maintien de sa rémunération (fixe et variable cible) autorisée par le Conseil ;
  - 2) en cas de décès ou de handicap total permanent, les bénéficiaires du titulaire auront droit à la rémunération (fixe et variable cible) autorisée par le Conseil d'administration pour le mois en cours, ainsi qu'à un capital décès égal à six mois de la rémunération moyenne autorisée par le Conseil d'administration (moyenne mensuelle de la rémunération fixe et variable versée au cours des 12 derniers mois de présence) ;
- iv. le droit à une rente viagère au profit du conjoint survivant en cas de décès avant 60 ans égal à 2,5 % de sa rémunération annuelle réelle au moment du décès.
- v. en cas d'accident, l'assurance Groupe couvrant le risque accident du dirigeant, prévoyant le versement d'un capital dont le montant peut aller jusqu'à quatre fois la rémunération annuelle selon le type et les circonstances de l'accident.

Le bénéfice des avantages (iii) à (v) ci-dessus est subordonné à l'atteinte de l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- la moyenne du résultat net des cinq derniers exercices précédant l'événement est positive ;
- la moyenne du montant du flux de trésorerie disponible des cinq derniers exercices précédant l'événement est positive.

#### Rémunération des administrateurs

Le Directeur général ne percevra aucune rémunération.

#### Versements exceptionnels

La politique de rémunération ne prévoit pas de dispositions relatives à des paiements exceptionnels. Le Conseil a décidé de maintenir l'interdiction des paiements exceptionnels non prévus dans la politique de rémunération approuvée par les actionnaires.

### Disposition relative au mécanisme de remboursement (« clawback »)

En cas de faute grave ou de fraude du Directeur général ayant une incidence négative important pour le Groupe, entraînant en particulier un retraitement des états financiers, le Conseil se réserve le droit de réduire ou d'annuler les Actions de performance non acquises ou les montants de la rémunération variable annuelle (malus), de demander le remboursement de la rémunération variable annuelle versée ou des Actions de performance acquises et/ou d'obtenir des dommages-intérêts.

### Avantages post-mandat

Comme indiqué dans la lettre de M. Jean-Pascal Tricoire et de M. Fred Kindle datée du 7 avril 2025, et en réponse aux préoccupations invoquées par certains actionnaires, le Conseil d'administration propose de clarifier la formulation relative à l'indemnité de départ.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des avantages qui peuvent être accordés en cas de cessation des fonctions du Directeur général selon les circonstances de son départ. Les informations fournies dans ce tableau récapitulatif s'entendent sans préjudice de toute décision que pourrait prendre le Conseil d'administration pour assurer un alignement étroit avec l'expérience des actionnaires, et les limites maximales exposées ci-dessous s'appliquent dans tous les cas. Lors de la détermination globale des conditions de départ, le Conseil s'assurera que les indemnités de départ sont accordées uniquement en cas de départ contraint, indépendamment de la forme que revêt ce départ.

	Démission volontaire/cessation de fonctions pour négligence grave ou faute grave	Départ contraint	Retraite ou changement d'affectation au sein du Groupe
<b>Indemnité de départ contraint</b>	Non applicable	Versement d'une indemnité (de deux fois la moyenne de la rémunération fixe et variable annuelle en numéraire versée au cours des trois dernières années, sous réserve de la satisfaction des conditions de performance)	Non applicable
<b>Indemnité de non-concurrence</b>	En l'absence de renonciation par le Conseil à l'exercice de l'engagement de non-concurrence, 60 % de la rémunération annuelle fixe et variable à la cible (hors versements complémentaires pour retraite)		Non applicable
<b>Conservation des Actions de performance non encore acquises</b>	Perdues en totalité	Conservation des droits au prorata du temps de présence au sein de Schneider Electric	Conservation des droits au prorata de la durée effective du mandat dans des fonctions exécutives

- Définition d'un départ contraint** : Le Directeur général sera en droit de percevoir une indemnité de départ en cas de départ contraint, à l'initiative de la Société, y compris en cas de démission demandée, pour quelque raison que ce soit. À titre d'exception, l'indemnité de départ n'est pas due :
  - en cas de négligence grave ou de manquement grave ;
  - en cas de départ de la Société à l'initiative du Directeur général ;
  - en cas de changement de fonctions au sein de Schneider Electric ;
  - en cas de départ à la retraite du Directeur général ;
  - dans le cas où le Directeur général atteint l'âge limite prévu dans les statuts de la Société.
- Montant de l'indemnité de départ contraint** : le « montant maximum » de l'indemnité de départ contraint sera égal à :
  - En cas de départ après trois exercices complets de mandat : (i) deux fois la dernière rémunération fixe annuelle et (ii) deux fois la moyenne arithmétique de la rémunération variable annuelle reçue ou à recevoir au titre des trois derniers exercices complets disponibles d'exercice des fonctions de Directeur Général, et clôturés avant la date de cessation de ces fonctions.
  - En cas de départ après 12 mois de mandat et moins de trois exercices complets de mandat : (i) deux fois la dernière rémunération fixe annuelle et (ii) 24 mois de la moyenne arithmétique mensuelle de la rémunération variable annuelle reçue ou à recevoir au titre de chaque mois complet au cours duquel la personne concernée a occupé le poste de Directeur général (si cette période dépasse 36 mois, la moyenne mensuelle sera calculée sur la base des 36 derniers mois complets d'exercice des fonctions) ;
  - En cas de départ avant 12 mois de mandat : un an de rémunération fixe annuelle, plus un mois de rémunération fixe pour chaque mois de service supplémentaire, et deux fois la rémunération variable annuelle reçue ou à recevoir pour la période au cours de laquelle la personne concernée a occupé le poste de Directeur général.

Le montant cumulé de l'indemnité de départ contraint et des éventuelles indemnités de non-concurrence ne doit pas dépasser le Montant maximum. Il est précisé que ce montant constitue un maximum et que le Conseil d'administration, au regard des circonstances, peut décider d'exercer son pouvoir discrétionnaire pour réduire ce montant le cas échéant. En outre, en raison du statut de société française tenue de soumettre au vote les rémunérations de l'exercice précédent (*say-on-pay ex-post*), il est rappelé que toute indemnité de départ éventuelle doit être approuvée par les actionnaires pour pouvoir être versée au Directeur général.

## Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux

### 4.3 Politique de rémunération pour l'exercice 2026 (say on pay ex-ante)

- **Conditions de performance** : le bénéfice de l'indemnité de départ contraint est subordonné à la satisfaction des strictes conditions de performance suivantes, en fonction du taux moyen d'atteinte des critères de performance Groupe qui ont déterminé la rémunération variable annuelle de l'intéressé au cours des trois exercices précédant la date de la décision du Conseil :

Taux d'atteinte des critères Groupe	Indemnité de départ
< 80 %	Pas d'indemnité
80-100 %	80 %-100 % du Montant maximum calculé de manière linéaire
> 100 %	100 % du Montant maximum

Il est précisé que :

- en cas de départ au cours de l'exercice de la nomination, les conditions de performance ci-dessus seront évaluées au cours de ce même exercice ;
  - en cas de départ après la fin de l'exercice de la nomination du Directeur général, les conditions de performance ci-dessus seront évaluées sur les exercices disponibles (jusqu'à trois exercices) au cours desquels la personne concernée a exercé les fonctions de Directeur général, et clôturés avant la date de cessation de ces fonctions.
- **Clause de non-concurrence** : le Directeur général est lié par une clause de non-concurrence en cas de départ. L'engagement, d'une durée d'un an, est rémunéré à hauteur de 60 % de la rémunération annuelle fixe et variable à la cible (hors versements complémentaires). Conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, le Conseil décidera d'appliquer ou non la clause de non-concurrence au moment du départ du Directeur général.
- **Conservation des Actions de performance non encore acquises** : En cas de démission volontaire ou de cessation de fonctions pour négligence grave ou manquement grave, le Directeur général perdra toutes ses Actions de performance non acquises. En cas de départ forcé du Directeur général du Groupe ou en cas de départ à la retraite ou de changement d'affectation au sein du Groupe, le Directeur général conservera son droit aux Actions de performance qui lui ont été précédemment attribuées, sous réserve des conditions de performance applicables et au prorata du temps passé par le Directeur général dans le Groupe à ce titre pendant la période de performance.
- **Meilleures pratiques** en conformité avec les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF :
    - le droit à une indemnité de départ contraint est soumis à de strictes conditions de performance, évaluées sur une période supérieure à deux ans ;
    - seules des circonstances caractérisant un départ contraint, quelle que soit la forme du départ, sont de nature à déclencher le droit à une indemnité de départ contraint ;
    - ajoutée à l'indemnité de non-concurrence, le cas échéant, l'indemnité de départ ne pourrait dépasser deux fois la moyenne de la rémunération annuelle effective du Dirigeant mandataire social (part fixe et variable, hors prestations de retraite) ;
    - le Conseil doit décider unilatéralement d'appliquer ou non la clause de non-concurrence au moment du départ du Dirigeant mandataire social ;
    - le Dirigeant mandataire social n'a droit au versement d'aucune indemnité de départ s'il fait valoir ses droits à la retraite.

Dirigeant mandataire social	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages susceptibles d'être dus en raison de la cessation de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Olivier Blum Directeur général	Non	Non	Oui	Oui

#### Politique de recrutement

Lors de la nomination d'un nouveau Dirigeant mandataire social, le Conseil s'attend à ce que tout nouveau Dirigeant mandataire social soit engagé à des conditions conformes, et en aucun cas plus favorables, à la politique approuvée par les actionnaires à la dernière assemblée générale des actionnaires, et ce jusqu'à l'approbation de la prochaine politique. Il est néanmoins évident qu'il est impossible de prévoir l'ensemble des circonstances entourant la nomination du Dirigeant mandataire social. Le Conseil s'attachera à définir une rémunération appropriée pour attirer, motiver, fidéliser et récompenser un individu de la qualité requise pour diriger le Groupe avec succès, tout en évitant de payer plus que nécessaire. Si le Conseil détermine qu'il est dans l'intérêt de la Société et de ses actionnaires de faire appel aux services d'un individu ne faisant pas l'objet d'une promotion au sein du Groupe, il pourra être amené à examiner les conditions de son emploi actuel et/ou sa situation personnelle.

Le tableau ci-après résume la politique relative à la nomination d'un nouveau Dirigeant mandataire social.

<b>Rémunération fixe</b>	Les salaires sont fixés par le Conseil en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment le salaire actuel des autres Dirigeants mandataires sociaux, le niveau d'expérience, de compétence et de salaire actuel de la personne et les conditions de marché externes. Le Conseil peut choisir de fixer le salaire en deçà du niveau du marché ou de celui des autres Dirigeants mandataires sociaux, se réservant la possibilité d'appliquer ultérieurement des hausses progressives à mesure que la personne acquiert de l'expérience dans ses fonctions.
<b>Rémunération variable annuelle</b>	La rémunération variable sera attribuée dans le respect des paramètres de la politique en vigueur.
<b>Retraite</b>	Le Conseil déterminera le niveau des versements complémentaires au titre de la retraite en fonction de la situation propre à la personne concernée.
<b>Autres avantages</b>	Le Conseil anticipe que tout nouveau Dirigeant mandataire social participera aux régimes collectifs ouverts aux autres dirigeants (le cas échéant, par référence au pays d'origine du candidat), mais il tiendra compte également des accords dont cette personne bénéficierait, des normes du marché et de son statut de Dirigeant mandataire social.
<b>« Buy-out awards » ou rachats</b>	Le Conseil peut proposer des paiements compensatoires, également appelés « Buy-out awards » lorsqu'une personne renonce à d'importantes opportunités de rémunération variable ou à des droits contractuels acquis en raison de sa nomination. Les modalités précises de tous « Buy-out awards » dépendront des circonstances individuelles du recrutement et seront déterminées au cas par cas. Dans le cadre de l'évaluation des « Buy-out awards », le Conseil s'efforcera de proposer des attributions similaires à périmètre constant afin de veiller à ce que la valeur équivalente accordée ne soit pas supérieure à la valeur des droits à laquelle la personne aurait renoncé. Le Conseil peut choisir d'appliquer des conditions de performance à ces attributions.
<b>Réinstallation</b>	Lorsqu'une personne déménage pour assumer son mandat, le Conseil peut approuver l'octroi de certains avantages exceptionnels tels que la prise en charge des frais de déménagement d'un montant raisonnable, des frais d'hébergement pendant une période définie suivant la nomination, une aide pour procéder aux demandes de visa ou résoudre d'autres questions d'immigration, ainsi que des avantages d'usage (péréquation fiscale, billets d'avion de retour tous les ans et allocation logement).
<b>Promotion interne</b>	En cas de promotion d'un collaborateur au poste de Dirigeant mandataire social, il devra renoncer à son contrat de travail et le Conseil examinera l'ensemble de ses engagements contractuels existants, notamment toute attribution d'actions ou droits à retraite en suspens.

Dans la prise de décision concernant la rémunération d'un nouveau Dirigeant mandataire social, le Conseil doit arbitrer entre les attentes des actionnaires, les bonnes pratiques du moment et les conditions propres au nouveau Dirigeant mandataire social. Le Conseil doit veiller à ne pas verser une rémunération supérieure à ce qui est nécessaire pour recruter le bon candidat. Il donnera toutes précisions utiles à cet égard dans son rapport sur les rémunérations.

#### 4.3.1.3 Politique de rémunération de M. Jean-Pascal Tricoire en sa qualité de Président non exécutif du Conseil d'administration

##### Rémunération fixe

Le Conseil a décidé de fixer la rémunération fixe du Président du Conseil d'administration à 930 000 € pour l'exercice 2026, inchangée par rapport à 2025.

Cette rémunération s'explique par l'élargissement des missions confiées par le Conseil à son Président (qui sont décrites à la **section 4.1.2.1.2** du Document d'Enregistrement Universel 2025) afin d'assurer une transition fluide et efficace.

Le Conseil réexaminera la rémunération fixe à intervalles relativement longs, conformément au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, sauf circonstances particulières qui justifieraient une augmentation, par exemple un changement majeur dans les responsabilités exercées.

##### Autres avantages

Le Président du Conseil d'administration sera en droit de recevoir les avantages suivants:

##### Abondement et intéressement

Le Président bénéficie de l'intéressement et de l'abondement versés aux souscripteurs à l'augmentation de capital réservée aux salariés. Il bénéficie en outre de l'abondement versé aux souscripteurs du dispositif collectif d'épargne volontaire (PERECO) pour la retraite des collaborateurs en France.

##### Voiture de fonction

Le Président peut utiliser les voitures de la Direction générale avec ou sans les services d'un chauffeur. En outre, le Président se voit fournir une voiture de fonction.

##### Régimes de couverture et de prévoyance

Le Président bénéficiera du régime collectif de prévoyance applicable aux salariés de Schneider Electric SE et de Schneider Electric Industries SAS couvrant les risques maladie, incapacité, invalidité et décès.

##### Assistance fiscale

Le Président peut bénéficier d'une assistance fiscale.

## Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux

### 4.3 Politique de rémunération pour l'exercice 2026 (say on pay ex-ante)

#### Rémunération variable annuelle, plan d'intéressement à long terme, rémunération des administrateurs, versements exceptionnels, avantages post-mandat

Le Président ne bénéficiera pas des avantages suivants :

- rémunération variable annuelle ;
- plan d'intéressement à long terme ;
- rémunération des administrateurs ;
- versements exceptionnels ;
- régime de retraite de la Société ou indemnité de retraite ;
- indemnité de départ ;
- indemnité de non-concurrence.

Président du Conseil d'administration	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages susceptibles d'être dus en raison de la cessation de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Jean-Pascal Tricoire, Président	Non	Non	Non	Non

#### Engagement volontaire de non-concurrence

Le Conseil a demandé à M. Jean-Pascal Tricoire de s'engager, en cas de cessation de ses fonctions de Président pour quelque raison que ce soit, à s'abstenir pendant une période de 12 mois suivant sa cessation de fonctions de travailler, de quelque manière que ce soit, au profit de toute entité exerçant des activités qui sont en concurrence directe avec Schneider Electric dans n'importe quel pays. Cet engagement ne sera indemnisé d'aucune manière par la Société.

### 4.3.2 Politique de rémunération des administrateurs non exécutifs

#### Politique de rémunération pour 2026 sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires 2026 au titre des 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> résolutions

Compte tenu de sa responsabilité d'examiner la composition du Conseil et d'en améliorer continuellement l'efficacité, le Comité Capital humain & Rémunérations a examiné les problématiques spécifiques liées à l'attractivité et à la fidélisation des personnes ayant le profil approprié pour le Conseil :

- la nécessité de maintenir une rémunération compétitive, Schneider Electric devant continuer à être en mesure d'attirer et de fidéliser des administrateurs possédant les compétences spécifiques requises pour une bonne compréhension de son secteur d'activité, notamment ses activités logicielles et digitales qui représentent une part croissante de son chiffre d'affaires ;
- le fait que la rémunération des administrateurs de Schneider Electric n'ait pas été révisée depuis 2024 dans un contexte concurrentiel pour attirer les meilleurs candidats ;
- la nécessité de prendre en compte l'augmentation des responsabilités, de la charge de travail associée et la complexité croissante des missions du Conseil d'administration et de ses comités ;
- l'allongement significatif du temps de déplacement nécessaire pour assister en personne aux réunions du Conseil d'administration lorsqu'un déplacement intercontinental est requis ;
- l'inconvénient majeur que représente le fait de devoir se connecter à des réunions digitales à des heures inhabituelles lorsque les membres du Conseil d'administration sont basés en dehors de l'Europe ;
- l'augmentation du nombre de membres du Conseil d'administration et du nombre de réunions des comités.

En gardant ce qui précède à l'esprit, le Comité Capital humain & Rémunérations a mené une étude comparative en 2025 pour comparer la rémunération des administrateurs non exécutifs de Schneider Electric avec celle du CAC 40, du STOXX Europe 50 et de son groupe de référence. Cette étude comparative, réalisée sur la base des données de 2024, a montré que si Schneider Electric est bien positionnée par rapport à l'ensemble du CAC 40 (93<sup>ème</sup> percentile), la Société se situe nettement en dessous de la médiane du STOXX Europe 50 (44<sup>ème</sup> percentile) et du panel international (31<sup>ème</sup> percentile).

En raison des motivations exposées ci-dessus et du sous-positionnement de Schneider Electric par rapport à l'indice STOXX Europe 50 et au panel International, sur recommandation du Comité Capital humain & Rémunérations, le Conseil d'administration a décidé de revoir l'enveloppe et le mécanisme d'attribution de la rémunération des administrateurs non exécutifs comme suit :

- relever le montant maximum de la rémunération totale pouvant être accordée annuellement aux membres du Conseil d'administration de 2 800 000 € à 3 200 000 €,
- fixer la rémunération des présidents de comité à : 35 000 € (contre 20 000 €) pour le président du Comité d'Audit & des Risques et 30 000 € (contre 15 000 €) pour les autres comités,
- fixer la rémunération pour toute réunion digitale du Conseil d'administration ou de comité tenue en dehors des heures de travail des membres du Conseil d'administration, prenant en compte le fuseau horaire de leur lieu habituel de résidence ou de travail, à : 8 000 € (contre 6 000 € pendant les heures régulières de travail) par réunion du Conseil d'administration et 6 000 € (contre 4 500 € pendant les heures régulières de travail) par réunion de comité ;
- fixer à 5 000 € (contre 3 500 €) la rémunération pour les déplacements intracontinentaux et à 14 000 € (contre 6 000 €) pour les déplacements intercontinentaux ;
- plafonner le montant de la rémunération du Vice-Président & Administrateur référent à 400 000 €.

Il est donc proposé aux actionnaires d'approuver lors de l'Assemblée générale annuelle de 2026 (i) la 10<sup>ème</sup> résolution fixant le plafond de la rémunération totale pouvant être versée annuellement aux membres du Conseil d'administration à 3 200 000 € et (ii) la 11<sup>ème</sup> résolution approuvant la politique de rémunération des administrateurs non exécutifs pour l'exercice 2026, comme suit :

#### Rémunération individuelle de l'administrateur

- Les administrateurs non exécutifs percevront :
  - un montant forfaitaire de base de 25 000 € en qualité d'administrateur ;
  - un montant de 11 000 € pour chaque réunion du Conseil à laquelle l'administrateur participe physiquement et de 6 000 € pour chaque réunion du Conseil à laquelle il participe à distance ou 8 000 € par réunion du Conseil à laquelle il participe à distance en dehors des heures de travail ;
  - un montant de 4 500 € pour chaque réunion de Comité à laquelle l'administrateur participe ou 6 000 € par réunion de Comité à laquelle il participe à distance en dehors des heures de travail ;
  - un montant de 25 000 € pour la semaine de la stratégie annuelle (la moitié en cas de participation à distance) ;
  - un montant de 14 000 € (pour les déplacements intercontinentaux) ou de 5 000 € (pour les déplacements intracontinentaux) par session du Conseil d'administration à laquelle il assiste physiquement.
- Des rémunérations annuelles complémentaires sont attribuées aux administrateurs non exécutifs afin de refléter les responsabilités et la charge de travail supplémentaires qui leur incombent :
  - au président du Comité d'Audit et des Risques : 35 000 € et des autres comités : 30 000 € ; et
  - à l'Administrateur référent indépendant : 250 000 €, étant précisé que sa rémunération totale sera plafonnée à 400 000 €.
- Aucune rémunération à verser pour les résolutions écrites.
- Aucune rémunération à verser aux administrateurs non-indépendants pour déplacement ou réunion en dehors des heures de travail.
- Les censeurs perçoivent une rémunération fixe de 20 000 € par an, à moins que leur nomination comme membres du Conseil soit soumise à la prochaine assemblée générale. Dans ce cas, ils recevront le même montant que les administrateurs pour leur participation aux réunions du Conseil et des Comités.
- Les montants octroyés sont calculés au *pro rata* de la durée effective du mandat sur l'exercice et versés en numéraire.

1

2

3

4

5

6

7

8

# 5. Ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle

## Ordre du jour

### À TITRE ORDINAIRE :

#### Résolution n° 1

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2025

#### Résolution n° 2

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2025

#### Résolution n° 3

Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

#### Résolution n° 4

Approbation des conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

#### Résolution n° 5

Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, mentionnées à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce

#### Résolution n° 6

Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2025 ou attribués au titre de ce même exercice à M. Olivier Blum en sa qualité de Directeur général

#### Résolution n° 7

Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2025 ou attribués au titre de ce même exercice à M. Jean-Pascal Tricoire en sa qualité de Président du Conseil d'administration

#### Résolution n° 8

Approbation de la politique de rémunération du Directeur général

#### Résolution n° 9

Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration

#### Résolution n° 10

Fixation de la rémunération globale annuelle des membres du Conseil d'administration

#### Résolution n° 11

Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration

#### Résolution n° 12

Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Anders Runevad

#### Résolution n° 13

Nomination de Mme Ellyn Shook en qualité d'administratrice

#### Résolution n° 14

Nomination de M. François Jackow en qualité d'administrateur

#### Résolution n° 15

Avis sur la stratégie Climat de la Société

#### Résolution n° 16

Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'acheter des actions de la Société

## À TITRE EXTRAORDINAIRE :

### Résolution n° 17

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société sans droit préférentiel de souscription des actionnaires réservée à une catégorie de personnes

### Résolution n° 18

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société sans droit préférentiel de souscription des actionnaires réservée à une ou à plusieurs personne(s) nommément désignée(s)

### Résolution n° 19

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise sans droit préférentiel de souscription des actionnaires

### Résolution n° 20

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés de certaines sociétés étrangères du Groupe, directement ou *via* des entités intervenant afin d'offrir à ces derniers des avantages comparables à ceux offerts aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise sans droit préférentiel de souscription des actionnaires

### Résolution n° 21

Modification de l'article 19 des statuts de la Société pour mise en conformité avec les dispositions réglementaires

### Résolution n° 22

Pouvoirs pour les formalités

1

2

3

4

5

6

7

8

# 6. Exposé des motifs & projets de résolutions soumis à l'Assemblée générale annuelle

## 6.1 À titre ordinaire

### 1<sup>ère</sup> à 3<sup>ème</sup> résolutions : Approbation des comptes annuels et fixation du dividende

#### Exposé des motifs

Au titre des **1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> résolutions**, nous vous invitons à approuver :

- les comptes sociaux de l'exercice 2025 qui font apparaître un bénéfice de 2 944 millions d'euros ; et
- les comptes consolidés de l'exercice 2025 qui font ressortir un résultat net (part du Groupe) de 4 163 millions d'euros.

L'activité et les résultats de cet exercice vous sont présentés et commentés dans le Document d'Enregistrement Universel 2025 et dans la Brochure de convocation disponibles sur le site internet de la Société.

Au titre de la **3<sup>ème</sup> résolution**, nous vous proposons ensuite de distribuer un dividende de 4,20 euros par action, représentant un taux de distribution de 49 % du résultat net ajusté part du Groupe et un montant total de distribution estimé à 2 361 340 564,80 euros<sup>(1)</sup>. Les actions auto-détenues par la Société au jour du paiement du dividende ne percevront pas de dividende. Ce dividende serait prélevé sur le bénéfice distribuable qui s'élève à 2 944 031 326,28 euros. Le dividende proposé fait partie intégrante de la politique de rémunération à long terme des actionnaires. Il représente une augmentation de 8 % par rapport à l'exercice précédent.

La distribution serait versée selon le calendrier suivant :

- Détachement du coupon : 11 mai 2026
- Date d'arrêté des positions : 12 mai 2026
- Date de mise en paiement du dividende : 13 mai 2026

Sur le plan fiscal, il est précisé que le dividende de 4,20 euros par action est soumis au régime de taxation suivant :

- Traitement fiscal des dividendes payés aux bénéficiaires résidents fiscaux français

Pour les personnes physiques bénéficiaires domiciliées en France, le dividende fait l'objet, au moment du versement, de prélèvements sociaux de 18,6 %, et, en principe, d'un prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 %. Ces prélèvements sont prélevés à la source et calculés sur le montant brut du dividende. S'agissant de son imposition en 2026, ce dividende sera intégralement éligible à l'abattement de 40 % visé à l'article 158.3.2° du Code général des impôts dans l'hypothèse d'une option globale et irrévocable du contribuable pour l'imposition de ses revenus de capitaux mobiliers au barème progressif de l'impôt sur le revenu. En l'absence d'une telle option, le dividende sera imposé au taux fixe de 12,8 % et ne sera pas éligible à cet abattement de 40 %. Dans les deux cas, le prélèvement de 12,8 % supporté au moment du paiement du dividende sera imputable sur l'impôt sur le revenu dû.

- Traitement fiscal des dividendes payés aux bénéficiaires non-résidents

Les dividendes distribués à partir des profits d'une société à des bénéficiaires non-résidents sont soumis aux retenues d'impôt à la source suivantes :

- 12,8 % pour les personnes physiques,
- 25 % pour les personnes morales.

Ces retenues à la source peuvent toutefois être réduites ou éliminées par des dispositions internationales, et notamment les traités de non double-imposition qui peuvent exister entre la France et le pays dont les lois fiscales s'appliquent au bénéficiaire effectif du dividende.

Le bénéficiaire du dividende est invité à vérifier auprès de son conseiller fiscal (i) si un tel traité de non double-imposition existe, (ii) les termes de ce traité et (iii) si le taux d'imposition prévu dans ledit traité est inférieur au taux applicable par défaut, la procédure pour obtenir un remboursement du trop-payé et/ou un crédit d'impôt.

Pour toute précision supplémentaire quant au régime fiscal applicable, les actionnaires sont invités à se rapprocher de leurs conseils habituels.

#### Texte de la première résolution

##### (Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2025)

*L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2025 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports faisant apparaître un bénéfice net de 2 944 031 326,28 euros.*

*En outre, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 10 528 euros ainsi que le montant de l'impôt théorique supporté en raison de ces charges s'élevant à 2 719 euros.*

(1) Ce montant est calculé sur la base du nombre d'actions donnant droit au dividende au 31 décembre 2025 et pourrait en conséquence évoluer dans le cas où ce nombre varierait entre le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et la date de mise en paiement du dividende.

## Texte de la deuxième résolution (Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2025)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2025 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

## Texte de la troisième résolution (Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que l'exercice clos le 31 décembre 2025 se solde par un bénéfice net de 2 944 031 326,28 euros et, compte tenu du report à nouveau nul, que le bénéfice distribuable s'élève à 2 944 031 326,28 euros.

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide :

- la distribution aux actionnaires d'un dividende de 4,20 euros par action, soit 2 361 340 564,80 euros<sup>(1)</sup> sur la base des actions ayant droit au dividende au 31 décembre 2025, prélevé sur le bénéfice distribuable ;
- l'affectation du solde du bénéfice distribuable après distribution au report à nouveau.

La date de détachement du coupon est fixée au 11 mai 2026 et le dividende sera payé le 13 mai 2026. Dans l'hypothèse où le nombre d'actions auto-détenues évoluerait par rapport au nombre détenu par la Société au 31 décembre 2025, la fraction du dividende correspondant à cette variation viendra augmenter ou réduire le report à nouveau.

Pour les bénéficiaires personnes physiques domiciliées en France, ce dividende fait l'objet, au moment du versement, de prélèvements sociaux de 18,6 %, et, en principe, d'un prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 %. Ces prélèvements sont réalisés à la source et calculés sur le montant brut du dividende. S'agissant de son imposition au titre de l'année 2026, ce dividende sera intégralement éligible à l'abattement de 40 % visé à l'article 158.3.2° du Code général des impôts dans l'hypothèse d'une option globale et irrévocable du contribuable pour l'imposition de ses revenus de capitaux mobiliers au barème progressif de l'impôt sur le revenu. En l'absence d'une telle option, le dividende sera imposé au taux fixe de 12,8 % et ne sera pas éligible à cet abattement de 40 %. Dans les deux cas, le prélèvement de 12,8 % supporté au moment du paiement du dividende sera imputable sur l'impôt sur le revenu dû.

Les dividendes/coupons/distributions mis en paiement par Schneider Electric SE au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

	2022	2023	2024
<b>Dividende par action</b> (en euros)	3,15	3,50	3,90

## 4<sup>ème</sup> résolution : Conventions réglementées

### Exposé des motifs

Par la 4<sup>ème</sup> résolution, vous êtes invités à prendre acte de l'absence de nouvelle convention réglementée conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

## Texte de la quatrième résolution (Approbation des conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve ce rapport dans toutes ses dispositions et prend acte qu'aucune nouvelle convention n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

## 5<sup>ème</sup> à 7<sup>ème</sup> résolutions : Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours ou attribuée au titre de 2025 (Say on pay ex-post)

### Exposé des motifs

Au titre de la 5<sup>ème</sup> résolution, conformément à l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, vous êtes invités à approuver les informations, listées à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce relatif à la rémunération des mandataires sociaux, qui vous sont présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce. Vous trouverez l'ensemble de ces informations exposées en détail dans la section 4.2.2 du chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel 2025 et la section 4.2 de la Brochure de convocation.

Au titre de la 6<sup>ème</sup> résolution, conformément à l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, il vous est demandé d'approuver les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours du dernier exercice ou attribués au titre de cet exercice à M. Olivier Blum en sa qualité de Directeur général. Ils ont été versés ou attribués en conformité avec la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée générale du 7 mai 2025. Ces éléments sont détaillés dans la section 4.2.2.2.1 du chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel 2025 et la section 4.2.1 de la Brochure de convocation.

Au titre de la 7<sup>ème</sup> résolution, conformément à l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, il vous est demandé d'approuver les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours du dernier exercice ou attribués au titre de cet exercice à M. Jean-Pascal Tricoire en sa qualité de Président du Conseil d'administration. Ils ont été versés ou attribués en conformité avec la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée générale du 7 mai 2025. Ces éléments sont détaillés dans la section 4.2.2.2.2 du chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel 2025 et la section 4.2.2 de la Brochure de convocation.

(1) Ce montant est calculé sur la base du nombre d'actions donnant droit au dividende au 31 décembre 2025 et pourrait en conséquence évoluer dans le cas où ce nombre varierait entre le 1er janvier 2026 et la date de mise en paiement du dividende.

### 6.1 À titre ordinaire

#### Texte de la cinquième résolution

##### **(Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, mentionnées à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 I dudit Code, les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce telles qu'elles sont présentées dans le Document d'Enregistrement Universel 2025, chapitre 4, section 4.2.2.

#### Texte de la sixième résolution

##### **(Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2025 ou attribués au titre de ce même exercice à M. Olivier Blum en sa qualité de Directeur général)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II dudit Code, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2025 ou attribués au titre de ce même exercice au Directeur général, M. Olivier Blum, tels qu'ils sont présentés dans le Document d'Enregistrement Universel 2025, chapitre 4, section 4.2.2.2.1.

#### Texte de la septième résolution

##### **(Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2025 ou attribués au titre de ce même exercice à M. Jean-Pascal Tricoire en sa qualité de Président du Conseil d'administration)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II dudit Code, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2025 ou attribués au titre de ce même exercice au Président du Conseil d'administration, M. Jean-Pascal Tricoire, tels qu'ils sont présentés dans le Document d'Enregistrement Universel 2025, chapitre 4, section 4.2.2.2.2.

## 8<sup>ème</sup> à 11<sup>ème</sup> résolutions : Approbation de la politique de rémunération 2026 applicable aux mandataires sociaux (Say on pay ex-ante) et fixation de la rémunération annuelle globale des membres du Conseil d'administration

### Exposé des motifs

Au titre des 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> résolutions, conformément à l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce, les actionnaires sont invités à approuver la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, c'est-à-dire le Directeur général et le Président du Conseil d'administration. Ces politiques, ainsi que la façon dont elles servent l'intérêt social, soutiennent la stratégie de la Société et contribuent à sa pérennité, sont présentées dans la **section 4.2.3.1** du chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel 2025 et la section 4.3.1 de la Brochure de convocation. Les actionnaires sont ainsi appelés à approuver séparément :

- la politique de rémunération du Directeur général telle qu'exposée en détail dans la **section 4.2.3.1.2** du chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel 2025 et la section 4.3.1.1 de la Brochure de convocation. Cette politique s'appliquerait à M. Olivier Blum (**8<sup>ème</sup> résolution**) ;
- la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration telle qu'exposée en détail dans la **section 4.2.3.1.3** du chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel 2025 et la section 4.3.1.2 de la Brochure de convocation. Cette politique s'appliquerait à M. Jean-Pascal Tricoire (**9<sup>ème</sup> résolution**).

Au titre des 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> résolutions, il vous est demandé :

- conformément à l'article L. 225-45 du Code de commerce, d'augmenter le montant maximum de la rémunération totale susceptible d'être attribuée aux membres du Conseil d'administration annuellement en fixant cette enveloppe à 3 200 000 euros, compte tenu de l'augmentation de l'effectif du Conseil d'administration ainsi que du nombre de réunions de ses comités (**10<sup>ème</sup> résolution**) ;
- conformément à l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce, d'approuver la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration, c'est-à-dire le montant maximum qu'il est proposé de leur allouer annuellement ainsi que les règles de répartition de cette somme telles qu'exposées en détail dans la **section 4.2.3.2** du chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel 2025 et la section 4.3.2 de la Brochure de convocation (**11<sup>ème</sup> résolution**).

#### Texte de la huitième résolution

##### **(Approbation de la politique de rémunération du Directeur général)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-8 II dudit Code, la politique de rémunération du Directeur général telle qu'elle est présentée dans le Document d'Enregistrement Universel 2025, chapitre 4, section 4.2.3.1.2.

**Texte de la neuvième résolution****(Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-8 II dudit Code, la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration telle qu'elle est présentée dans le Document d'Enregistrement Universel 2025, chapitre 4, section 4.2.3.1.3.

**Texte de la dixième résolution****(Fixation de la rémunération globale annuelle des membres du Conseil d'administration)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de fixer, à compter de l'exercice 2026, le montant maximal de la somme fixe annuelle prévue par l'article L.225-45 du Code de commerce à allouer aux membres du Conseil d'administration en rémunération de leur activité, à 3 200 000 euros.

**Texte de la onzième résolution****(Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-8 II dudit Code, la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration telle qu'elle est présentée dans le Document d'Enregistrement Universel 2025, chapitre 4, section 4.2.3.2.

## 12<sup>ème</sup> à 14<sup>ème</sup> résolutions : Renouvellement du mandat de M. Anders Runevad et nomination de Mme Ellyn Shook et M. François Jackow

**Exposé des motifs**

Au 27 mars 2026, le Conseil d'administration comprend 15 membres, dont 11 administrateurs indépendants au sens du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, deux administrateurs représentant les salariés et un administrateur représentant les salariés actionnaires.

Chaque année, le Conseil d'administration procède à une revue de sa composition afin de s'assurer de l'existence d'un équilibre approprié en son sein, ainsi que dans ses comités, et veille notamment à assurer une parité homme/femme et une diversité en termes de compétences, d'expérience, de nationalité et d'âge, telles que décrites dans sa politique de diversité (cf. **section 4.1.1.4** du chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel 2025). Le Conseil étudie et évalue non seulement les potentiels candidats, mais également s'il est opportun de renouveler les administrateurs au vu de l'évaluation de leur performance et contribution individuelle. Le Conseil cherche avant tout à s'assurer que sa composition soit cohérente avec les besoins stratégiques de la Société et reflète les valeurs essentielles à son bon fonctionnement : indépendance d'esprit, richesse des perspectives, compétence, disponibilité, complémentarité des expériences et des personnes.

Mme Linda Knoll et Mme Nive Bhagat, membres du Conseil d'administration depuis respectivement 12 et 4 ans, ont décidé de ne pas solliciter le renouvellement de leurs mandats qui expirent à l'issue de l'Assemblée générale de 2026. Le Conseil d'administration exprime sa gratitude envers Mme Linda Knoll et Mme Nive Bhagat pour leur implication dans les travaux du Conseil d'administration et leur engagement dévoué.

Dans le cadre du processus de revue régulière de sa composition, le Conseil d'administration a demandé au Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable de formuler une recommandation sur le renouvellement de M. Anders Runevad, et de rechercher des profils complémentaires en accord avec l'ensemble des compétences mises en exergue par la matrice des compétences du Conseil et les défis de la Société (cf. **section 4.1.1.4** du chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel 2025 décrivant le processus de recrutement des administrateurs).

À cet effet, le Comité a analysé la situation de M. Anders Runevad au regard de sa contribution, performance, engagement et disponibilité pour remplir ses fonctions, ainsi que sa valeur ajoutée aux travaux du Conseil.

M. Anders Runevad apporte au Conseil le bénéfice de son expérience en qualité d'ancien Directeur général de Vestas Wind Systems A/S et un solide profil en matière de développement durable. Il exerce deux autres mandats au sein de sociétés cotées (Président du Conseil d'administration de Vestas Wind Systems A/S et Peab AB) et son taux de participation aux réunions du Conseil d'administration et des comités auxquels il participe en 2025 est respectivement de 100 % et 94 %. Sur recommandation du Comité de Gouvernance, Nominations & Développement durable, le Conseil vous propose de renouveler son mandat pour une durée de quatre ans.

Le Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable a également identifié les compétences qui seraient utiles afin de diversifier et de renforcer la composition du Conseil et a fait appel aux services d'un cabinet de recrutement externe (Heidrick & Struggles) afin de sélectionner les candidats adéquats, identifiés comme devant être :

- une femme afin de renforcer le ratio hommes-femmes au sein du Conseil, dirigeant ayant présidé ou siégé durablement au comité du conseil d'administration en charge des rémunérations, ou ayant été directeur d'activité ainsi que directeur des ressources humaines/directeur du personnel, ayant une expérience dans le domaine de la technologie ou de l'industrie et une exposition internationale ;
- un directeur général ou ancien directeur général ayant une expérience dans les domaines de la technologie, de l'industrie ou du conseil stratégique et une exposition internationale, de nationalité européenne et francophone afin de renforcer le lien avec l'écosystème français.

### 6.1 À titre ordinaire

Parmi ces candidats, le Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable a présélectionné les meilleurs profils et les membres du Comité ont interviewé ces candidats. À la suite de ces entretiens, le Comité a recommandé deux candidats au Conseil d'administration, Mme Ellyn Shook, qui a rejoint le Conseil d'administration le 15 octobre 2025 en qualité de censeur, avec l'intention de proposer sa nomination en tant qu'administratrice lors de l'Assemblée Générale 2026, et M. François Jackow.

Mme Ellyn Shook, de nationalité américaine et basée en Floride, a occupé le poste de *Chief Leadership and Human Resources Officer* chez Accenture de 2014 à 2024. Elle est également membre du Conseil d'administration du Baldwin Group et de SanDisk, où elle préside les Comités des Rémunérations de ces deux sociétés. Mme Ellyn Shook apporte au Conseil son expertise globale en ressources humaines, en matière de leadership et de gestion des talents, ainsi que son expérience en tant qu'administratrice. Elle sera qualifiée d'administratrice indépendante au regard de l'ensemble des critères énoncés à l'article 10.5 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF et a rejoint le Comité Capital humain & Rémunérations.

M. François Jackow, de nationalité française et basé en France, est actuellement Directeur général d'Air Liquide, fonction qu'il occupe depuis 2022, et membre de son conseil d'administration. M. François Jackow apportera au Conseil son expertise du secteur des technologies et de l'industrie ainsi que sa connaissance des marchés internationaux. Il sera qualifié d'administrateur indépendant au regard de l'ensemble des critères énoncés à l'article 10.5 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF et rejoindra le Comité Capital humain & Rémunérations.

Sur recommandation du Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable, le Conseil d'administration propose aux actionnaires :

- par la **12<sup>ème</sup> résolution**, de renouveler le mandat d'administrateur de M. Anders Runevad pour une durée de quatre (4) ans ;
- par la **13<sup>ème</sup> résolution**, de nommer de Mme Ellyn Shook en qualité d'administratrice pour une durée de quatre (4) ans ;
- par la **14<sup>ème</sup> résolution**, de nommer de M. François Jackow en qualité d'administrateur pour une durée de quatre (4) ans.

À l'issue de la présente Assemblée générale, si ces résolutions sont approuvées, le Conseil d'administration sera composé de 15 membres (dont un administrateur représentant les salariés actionnaires et deux administrateurs représentant les salariés) avec un taux d'indépendance de 92 %, un taux de féminisation de 46 % (à l'exclusion des deux administrateurs représentant les salariés) et un taux d'administrateurs de nationalité étrangère de 73 %.

Les biographies de M. Anders Runevad et Mme Ellyn Shook sont disponibles dans la **section 4.1.1.2** du chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel 2025 et la section 2.1.3 de la Brochure de convocation. La biographie de M. François Jackow est disponible ci-après.



#### François Jackow

Directeur général de L'Air Liquide S.A.

**Âge :** 56 ans

**Nationalité :** française

#### Adresse professionnelle :

Air Liquide,  
75, quai d'Orsay,  
75321 Paris Cedex 07

#### 100 actions Schneider Electric SE

#### Compétences

- Direction d'une entreprise cotée
- Finance d'entreprise
- Marchés internationaux
- Connaissance du secteur
- Digital & logiciel
- Environnement/Climat
- Social

#### Expérience et expertise

François Jackow est actuellement Directeur général de L'Air Liquide S.A. Il a rejoint Air Liquide en 1993. François Jackow effectue le début de sa carrière aux États-Unis puis aux Pays-Bas où il exerce successivement des responsabilités commerciales, marketing et en construction et ingénierie. En 2002, il est nommé Directeur de l'Innovation, supervisant l'ensemble des activités Recherche & Développement et Technologies Avancées du Groupe. En 2007, il devient Président-directeur général d'Air Liquide Japon, basé à Tokyo, avant d'être nommé Directeur de la Branche d'Activité Mondiale Grande Industrie en 2011. En 2014, François Jackow entre au Comité Exécutif en tant que Directeur de la Stratégie du Groupe. Dans ce cadre, il pilote notamment l'élaboration du plan stratégique. En 2019, il est nommé Directeur général adjoint, supervisant les pôles Europe Industries, Europe Santé, et Afrique / Moyen-Orient / Inde. Les fonctions Innovation & Technologies, Digital & IT, ainsi que la Direction Clients qu'il a lui-même créée en 2014, et enfin la branche d'Activité Mondiale Santé lui sont progressivement rattachées. François Jackow est nommé Directeur général du Groupe le 1<sup>er</sup> juin 2022. François Jackow dispose d'une double formation scientifique et managériale, issue d'un parcours effectué en France et aux États-Unis. Ancien élève de l'École Normale Supérieure de Paris, il est également titulaire d'un master en chimie obtenu à l'université de Harvard aux États-Unis, ainsi que d'un MBA du Collège des Ingénieurs.

#### Durée du mandat

Candidat à une nomination en tant qu'administrateur : mai 2026

#### Mandats externes actuels

Autres mandats dans des sociétés cotées : Administrateur de **L'Air Liquide S.A.** (France).

#### Autres mandats :

Administrateur d'American Air Liquide Holdings (États-Unis), The Hydrogen Company (France), Air Liquide Fondation (France) ; Co-Président de l'Hydrogen Council ; Membre du comité de direction de l'Atelier de Constructions Mécaniques de la Marne (ACMM) (France) .

#### Mandats précédents

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Directeur général adjoint de **L'Air Liquide S.A.** (France), Président du Conseil d'administration et administrateur d'Air Liquide Santé International (France).

## Texte de la douzième résolution

### (Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Anders Runevad)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, prend acte de l'expiration du terme du mandat d'administrateur de M. Anders Runevad à l'issue de la présente Assemblée générale et décide de le renouveler pour une durée de quatre (4) ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2030 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

## Texte de la treizième résolution

### (Nomination de Mme Ellyn Shook en qualité d'administratrice)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer Mme Ellyn Shook en qualité d'administratrice pour une durée de quatre (4) ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2030 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

## Texte de la quatorzième résolution

### (Nomination de M. François Jackow en qualité d'administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer M. François Jackow en qualité d'administrateur pour une durée de quatre (4) ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2030 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

## 15<sup>ème</sup> résolution : Avis sur la stratégie Climat de la Société

### Exposé des motifs

Au titre de la **15<sup>ème</sup> résolution**, le Conseil souhaite consulter l'Assemblée Générale sur la stratégie Climat de Schneider Electric telle que décrite dans le Document d'Enregistrement Universel 2025, chapitre 2, **section 2.2**, et résumée à la section 3 de la Brochure de convocation.

La stratégie de développement durable, incluant le climat, est supervisée par le Conseil d'administration avec l'aide du Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable. Schneider Electric a été l'une des premières entreprises à traiter ce sujet au niveau du Conseil d'administration avec la création du Comité Ressources Humaines & RSE en 2014. Schneider Electric a également adressé le sujet en intégrant des critères ESG dans la rémunération variable annuelle du Directeur général, mais aussi d'environ 80 000 employés (qui bénéficient d'une rémunération variable), à travers le Schneider Sustainability Impact (SSI), qui inclut des initiatives visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le plan d'intéressement à long terme dépend également d'objectifs climatiques (pour plus de détails sur la rémunération, veuillez-vous référer à la **section 4.2** du chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel 2025).

Outre le Conseil d'administration et le Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable, plusieurs organismes de gouvernance sont impliqués dans le processus de conception et de surveillance continue du programme SSI, qui comprend une évaluation des risques et des opportunités en matière de développement durable (y compris en matière de climat) et conduit à la conception d'initiatives de transformation concrètes pour aligner l'entreprise sur les défis identifiés :

- Le Comité exécutif dispose d'un Comité de fonction qui se réunit chaque trimestre. Il suit les progrès de la stratégie développement durable ;
- La Direction du Développement durable coordonne la stratégie globale du Groupe en matière de développement durable et le déploiement des plans d'action ;
- Des comités comprenant des Directeurs généraux ainsi que des Vice-présidents seniors supervisent l'application de la feuille de route du Groupe en matière de décarbonation. Ces comités sont respectivement chargés de la chaîne d'approvisionnement, de la conception de produits bas carbone et de la décarbonation des émissions opérationnelles de Schneider Electric.

Sur recommandation du Comité Gouvernance, Nominations & Développement durable, le Conseil a décidé d'offrir aux actionnaires, pour la deuxième fois, trois ans après la première consultation, la possibilité de s'exprimer sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie et sur la stratégie elle-même. Elle correspond au lancement du nouveau cycle du Schneider Sustainability Impact, le plan actuel s'étant terminé en 2025.

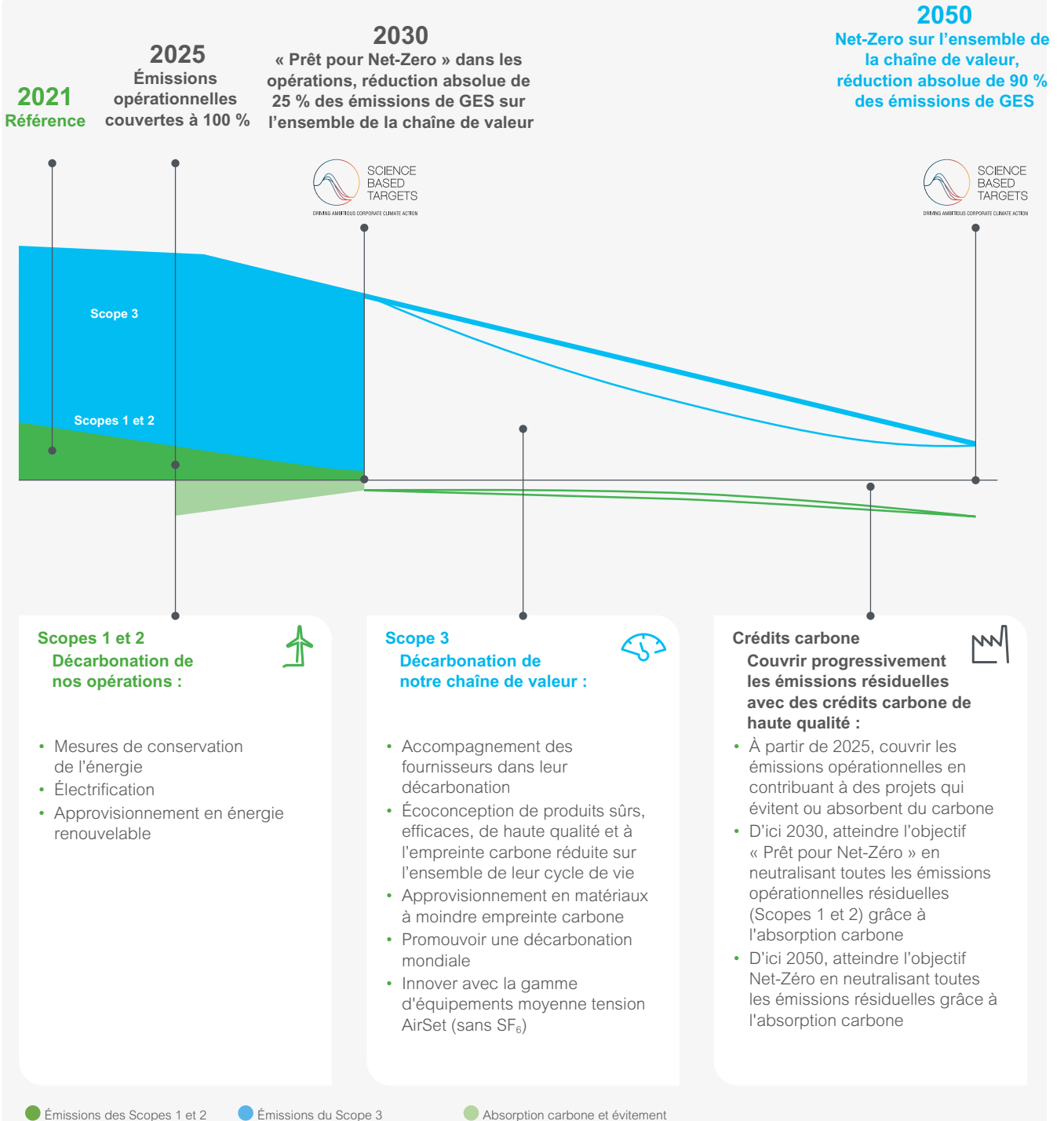
- **Feuille de route climatique validée scientifiquement**

Schneider Electric, en tant que société à impact, veut à la fois être un catalyseur du développement durable, en soutenant ses partenaires et ses clients grâce à ses solutions et services digitaux de décarbonation, mais aussi mettre en pratique ses convictions en matière de développement durable en s'engageant à devenir Net-Zero dans l'ensemble de sa chaîne de valeur. Schneider Electric se considère comme faisant partie d'un écosystème et évalue ses progrès dans trois dimensions : la première, en alignant le Groupe et sa chaîne de valeur sur une trajectoire climatique de 1,5 °C d'ici à 2050 (selon l'alignement défini par le standard *Corporate Net-Zero* de SBTi) ; la seconde en aidant les clients à faire de même grâce aux offres de Schneider Electric ; et la troisième, en aidant les communautés de Schneider Electric à accélérer l'action en faveur du Climat. Ainsi, la stratégie climat du Groupe s'adresse à toutes ses parties prenantes et montre que la performance et la raison d'être vont de pair.

Exposé des motifs suite

Principaux jalons de l'engagement Net-Zéro

Conformément à l'ambition de contribuer à limiter les effets du changement climatique, Schneider Electric s'engage à atteindre les objectifs décrits ci-dessous, tels que validés par l'initiative *Science Based Targets*.



Pour plus d'informations sur ces leviers, veuillez vous reporter à la **section 2.2.2.1.4** du chapitre 2 du Document d'Enregistrement Universel 2025 sur les actions liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation au changement climatique et l'énergie.

## Exposé des motifs suite

Les actions concrètes et les plans d'investissement pour atteindre ces objectifs sont décrits dans la **section 2.2** du Chapitre 2 du Document d'Enregistrement Universel 2025.

### • Procédure de consultation

La consultation des investisseurs sur la stratégie Climat de Schneider Electric s'inscrit dans le cadre du profond engagement actionnarial continu mené chaque année. L'objectif est que les actionnaires expriment leur point de vue sur le plan de transition climatique du Groupe afin de prendre en compte leurs commentaires.

En revanche, il n'est pas demandé aux actionnaires d'assumer la responsabilité de la stratégie Climat de Schneider Electric, qui reste la compétence exclusive du Conseil d'administration et du Directeur général. Ainsi, afin de respecter les compétences spécifiques respectives de chacun des organes sociaux, la nature de cette résolution est purement consultative et ce vote ne sera pas contraignant.

Le Conseil invite les actionnaires à soutenir cette stratégie, qui influencera tous les aspects des actions du Groupe sur le long terme. Une large approbation de la stratégie Climat de Schneider Electric confortera la Société dans sa feuille de route ambitieuse en matière de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) et est essentielle pour soutenir les efforts de la Société afin d'accélérer son parcours de décarbonation de manière transparente.

Le Conseil tiendra compte du niveau de soutien reçu pour cette résolution et continuera à s'engager auprès de ses actionnaires. Si le niveau de dissidence atteint 50 % ou plus, le Conseil cherchera à obtenir des informations sur les raisons pour lesquelles certains investisseurs n'ont pas soutenu la résolution proposée, afin de pouvoir proposer une stratégie Climat révisée.

### • Transparence

La transparence de la mise en œuvre de la stratégie Climat étant déterminante pour maintenir une relation de confiance entre la Société et les différentes parties prenantes, l'ensemble des actions menées et les indicateurs clés associés sont détaillés annuellement dans les états de durabilité audités par les commissaires aux comptes en charge de certifier les informations en matière de durabilité et intégrés dans le Document d'Enregistrement Universel 2025. En outre, les indicateurs clés font partie du Schneider Sustainability Impact dont les résultats sont partagés de manière transparente chaque trimestre dans la communication financière et extra-financière de la Société. La Société détaille également les risques et opportunités liés au changement climatique ainsi que la gouvernance associée, conformément à l'ensemble des recommandations de la "Task Force on Climate-related Financial Disclosures" (TCFD).

## Texte de la quinzième résolution (Avis sur la stratégie Climat de la Société)

*L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise de la stratégie Climat de la Société telle que décrite dans le Document d'Enregistrement Universel 2025, chapitre 2, section 2.2, émet un avis favorable sur cette stratégie climatique.*

## 16<sup>ème</sup> résolution : Rachat d'actions

### Exposé des motifs

Compte tenu de l'arrivée à échéance de l'autorisation existante en novembre 2026, il est proposé, au titre de la **16<sup>ème</sup> résolution** soumise à l'Assemblée générale, de reconduire, pour une nouvelle période de 18 mois à compter de la présente Assemblée générale, l'autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de racheter les actions de la Société dans le cadre d'un programme de rachat d'actions conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce et du Règlement européen (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché.

En 2025, des rachats d'actions ont été réalisés pour un montant total de 341 149 900 euros correspondant à 1 503 680 actions rachetées par la Société conformément aux autorisations données.

Les 14 898 568 actions auto-détenues au 31 décembre 2025 (représentant 2,58 % du capital social) sont intégralement affectées à la couverture des plans de rémunération à long terme en faveur des salariés ou mandataires sociaux.

Lors de la Journée investisseurs dédiée aux investisseurs et analystes financiers organisée le 11 décembre 2025, dans la continuité d'un engagement fort de retour aux actionnaires, la Société a annoncé le projet de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions entre 2,5 milliards et 3,5 milliards d'euros d'ici 2030.

L'autorisation qui serait donnée au Conseil permettrait de procéder au rachat des actions de la Société avec pour objectif notamment :

- leur attribution aux salariés ou mandataires sociaux en tant que rémunération à long terme ;
- leur livraison consécutive à l'exercice des droits attachés aux titres donnant accès au capital de la Société ;
- leur annulation ;
- leur remise dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- leur cession dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Les actions rachetées pourront être annulées dans le cadre de l'autorisation adoptée par l'Assemblée générale du 7 mai 2025 (28<sup>ème</sup> résolution).

### 6.1 À titre ordinaire

Le nombre d'actions ainsi acquises et que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne pourra pas excéder 10 % du capital social (à titre indicatif, sur la base du capital au 31 décembre 2025 : 57 712 251 actions). Le prix maximum d'achat serait fixé à 350 euros par action et le montant total dédié au programme de rachat d'actions n'excéderait pas 20,2 milliards d'euros. Comme les années précédentes, la résolution ne permet pas l'usage de cette autorisation durant les périodes d'offre publique sur le capital de la Société.

Des informations complémentaires sur les programmes de rachat d'actions de la Société peuvent être consultées dans la **section 7.2.5** du chapitre 7 du Document d'Enregistrement Universel 2025.

#### Texte de la dix-seizième résolution

##### **(Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'acheter des actions de la Société)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce et du Règlement européen (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché et ses règlements délégués, et du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, à acquérir ou faire acquérir des actions de la Société en vue :

- de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et/ou de sociétés actuelles ou futures du Groupe, afin de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions ou plan d'attribution d'actions de performance, ou toute autre forme d'attribution, d'allocation ou de cession aux employés ou mandataires sociaux de la Société ;
- de la remise d'actions à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- de l'annulation par voie de réduction de capital de tout ou partie des actions ainsi rachetées ;
- de la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans la limite de 5 % du capital ;
- de leur utilisation dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement afin notamment de procéder à l'animation du marché du titre de la Société ; ou
- de la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers.

Cette autorisation permet également à la Société la mise en œuvre de rachat d'actions pour tout autre objectif autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation. Dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué.

Les actions acquises pourront être également annulées dans les conditions prévues aux articles L. 225-204 et L. 225-205 du Code de commerce et conformément à la 28<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée générale du 7 mai 2025.

Les achats d'actions pourront porter sur un nombre d'actions tel que :

- (i) le nombre d'actions acquises pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10 % du capital de la Société à quelque moment que ce soit (à titre indicatif, sur la base du capital au 31 décembre 2025 : 57 712 251 actions), étant précisé que le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de croissance externe ne pourra excéder 5 % du capital de la Société ;
- (ii) le nombre d'actions que la Société peut détenir à quelque moment que ce soit ne peut excéder 10 % du capital de la Société.

Le prix maximum d'achat est fixé à 350 euros par action (hors frais d'acquisition) sans pouvoir excéder le prix maximum fixé par la réglementation en vigueur. Le montant total consacré au programme de rachat d'actions ne pourra pas excéder 20,2 milliards d'euros (hors frais d'acquisition).

L'acquisition, l'échange, la cession ou le transfert d'actions pourront être décidés par le Conseil d'administration en une ou plusieurs fois, à tout moment sauf en période d'offre publique visant les titres de la Société, et par tous moyens, dans le respect de la réglementation en vigueur, sur le marché des actions ou de gré à gré, y compris par blocs d'actions, par offre publique d'achat ou d'échange, par utilisation d'options ou autres instruments, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, ou de toute autre manière.

L'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, le pouvoir d'ajuster le prix maximum susvisé en cas d'opérations sur le capital social de la Société, et notamment d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur le capital ou les capitaux propres, afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour faire usage de cette autorisation, et notamment passer tous ordres, conclure tous accords, affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires, arrêter les modalités et conditions suivant lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ou autres droits donnant accès au capital, en conformité avec les dispositions légales, réglementaires ou, le cas échéant, avec les dispositions contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, préparer tous documents et communiqués de presse, réaliser toutes formalités et faire toutes déclarations appropriées auprès des autorités, et plus généralement, prendre toutes les mesures nécessaires.

Cette autorisation met fin, pour la partie non utilisée, à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 7 mai 2025 dans sa 16<sup>ème</sup> résolution et est conférée pour une période de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée générale.

## 6.2 À titre extraordinaire

### 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> résolutions : Délégations de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires

#### Exposé des motifs

Il vous est demandé d'approuver les **17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> résolutions** afin de donner au Conseil d'administration la compétence d'augmenter le capital social, immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, pour une durée limitée.

Ces résolutions portent sur des délégations financières permettant au Conseil d'administration de choisir, à tout moment et parmi une large gamme de valeurs donnant accès au capital social, l'opération la plus appropriée aux besoins et au développement de Schneider Electric, compte tenu des caractéristiques des marchés au moment considéré.

La **17<sup>ème</sup> résolution** concerne l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, réservée à une catégorie de personnes. Le prix d'émission minimum correspond à celui qui était applicable, par principe, pour les augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires avant l'entrée en vigueur de la loi n° 2024-537 du 13 juin 2024 visant à accroître le financement des entreprises et l'attractivité de la France, étant toutefois précisé qu'il est fait référence à une période de trois séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission (alors que l'ancien article R.22-10-32 du Code de commerce visait les trois dernières séances de bourse précédant le début de l'offre au public). Nous vous proposons, comme la plupart des acteurs du marché cotés sur Euronext Paris de ré-instituer volontairement l'ancienne règle de prix minimal (ajustée tel qu'indiqué ci-dessus, conformément à une pratique répandue). La **18<sup>ème</sup> résolution** concerne l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, réservée à personne dénommée. Pour ces deux résolutions :

- le montant maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de ces résolutions ne pourra pas excéder 224 millions d'euros, soit 56 millions d'actions représentant 9,70 % du capital social au 31 décembre 2025, et s'imputerait sur les plafonds globaux fixés lors de l'Assemblée générale du 7 mai 2025 ;
- une décote maximale de 10 % pourrait être appliquée au prix de référence des actions émises en vertu de ces délégations déterminé sur la base du cours de l'action ;
- le Conseil d'administration ne pourrait pas faire usage de l'autorisation à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et pendant toute la période d'offre ;
- l'autorisation serait valable pendant 18 mois.

#### Texte de la dix-septième résolution

##### **(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société sans droit préférentiel de souscription des actionnaires réservée à une catégorie de personnes)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants, L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-138, L. 228-91 et L. 22-10-49 et suivants du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou à l'étranger, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, l'augmentation du capital par l'émission (i) d'actions ordinaires de la Société, (ii) de valeurs mobilières régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce qui sont des titres de capital de la Société, donnant accès à d'autres titres de capital de la Société et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société et/ ou (iii) de valeurs mobilières représentatives d'un droit de créance régies ou non par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce, donnant accès ou susceptibles de donner accès à des titres de capital à émettre de la Société, ces valeurs mobilières pouvant, le cas échéant, également donner accès à des titres de capital existants et/ou à des titres de créance de la Société, et/ou (iv) de valeurs mobilières qui sont des titres de capital de la Société donnant accès à des titres de capital existants ou à émettre par, et/ou à des titres de créance, des sociétés dont la Société détiendra directement ou indirectement, au moment de l'émission, plus de la moitié du capital social, et/ou (v) de valeurs mobilières représentatives d'un droit de créance régies ou non par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce, donnant accès ou susceptibles de donner accès à des titres de capital à émettre par des sociétés dont la Société détiendra directement ou indirectement, au moment de l'émission, plus de la moitié du capital social, ces valeurs mobilières pouvant, le cas échéant, également donner accès à des titres de capital existants et/ou à des titres de créance desdites sociétés ; il est précisé que (i) la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en numéraire, soit par compensation de créances et (ii) les actions nouvelles conféreront les mêmes droits que les actions anciennes ; étant précisé que l'émission de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence est exclue ;
2. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres de capital et/ou aux autres valeurs mobilières à émettre en application de la présente résolution, et de proposer ces titres à une catégorie de bénéficiaires répondant aux caractéristiques suivantes : tout organisme de crédit autorisé à fournir les services d'investissement mentionnés aux alinéas 3, 6-1 et 7 de l'article L. 321-1 du Code monétaire et financier et, en conséquence, autorisé à exercer des activités de négociation pour compte propre, de prise ferme et de placement de titres de capital de sociétés cotées sur le marché réglementé d'Euronext Paris ; étant précisé que le Conseil d'administration arrêtera la liste des bénéficiaires de cette catégorie, qu'il pourra, le cas échéant, choisir un prestataire unique et que le(s) bénéficiaire(s) ne pourra(ont) pas conserver les actions ou valeurs mobilières nouvelles à l'issue de l'émission ;

## Chapitre 6 – Exposé des motifs & projets de résolutions soumis à l'Assemblée générale annuelle

### 6.2 À titre extraordinaire

3. décide que :
  - a. le prix d'émission des actions ordinaires émises en vertu de la présente autorisation sera au moins égal à la moyenne pondérée par le volume des cours moyens de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris pendant une période de trois (3) séances de bourse consécutives précédant la fixation du prix d'émission diminuée d'une décote maximale de 10 % après correction, s'il y a lieu, pour tenir compte de la différence de date de jouissance des actions,
  - b. le prix d'émission de valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission minimum défini à l'alinéa précédent ;
4. décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 224 millions d'euros représentant à titre indicatif 9,70 % du capital social au 31 décembre 2025, étant précisé que :
  - a. ce montant serait majoré du montant nominal de l'augmentation de capital résultant de l'émission d'actions à réaliser, le cas échéant, conformément aux dispositions légales et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles spécifiques prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital,
  - b. le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente résolution et de la 18<sup>ème</sup> résolution de la présente Assemblée générale, et des 17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup>, 21<sup>ème</sup> et 24<sup>ème</sup> résolutions de l'Assemblée générale du 7 mai 2025 est fixé à 800 millions d'euros,
  - c. le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente résolution et de la 18<sup>ème</sup> résolution de la présente Assemblée générale, et des 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 21<sup>ème</sup> résolutions de l'Assemblée générale du 7 mai 2025 est fixé à 224 millions d'euros ;
5. décide que le montant nominal maximal des émissions de valeurs mobilières représentatives d'un titre de créance de la Société, susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder 7 milliards d'euros (ou la contre-valeur en autre devise ou unité monétaire), étant précisé que le montant nominal maximal des émissions de valeurs mobilières représentatives d'un titre de créance susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente résolution et de la 18<sup>ème</sup> résolution de la présente Assemblée générale, des 17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup> et 21<sup>ème</sup> résolutions de l'Assemblée générale du 7 mai 2025 est fixé à 7 milliards d'euros ;
6. décide que, dans le cas où le(s) bénéficiaire(s) défini(s) au deuxième paragraphe ci-dessus n'auraient pas souscrit dans le délai imparti la totalité de l'augmentation de capital, celle-ci ne sera réalisée qu'à concurrence du montant des actions souscrites, les actions non souscrites pouvant être proposées à nouveau au(x) dit(s) bénéficiaire(s) dans le cadre d'une émission ultérieure ;
7. décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment pour :
  - a. arrêter les conditions de la (ou des) augmentation(s) de capital et/ou de la (ou des) émission(s) d'actions ou de valeurs mobilières,
  - b. déterminer le nombre d'actions et/ou de valeurs mobilières à émettre, leur prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourrait être exigée à l'émission, le cas échéant,
  - c. arrêter la liste des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes définie au deuxième paragraphe ci-dessus et le nombre d'actions ordinaires et/ou valeurs mobilières à attribuer à chacun d'eux,
  - d. déterminer les dates et modalités de l'émission, la nature et les caractéristiques des titres à émettre, qui pourront revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et en particulier, en cas d'émission de valeurs mobilières représentatives de titres de créance, leur taux d'intérêt, leur durée, leur prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime et les modalités d'amortissement,
  - e. déterminer le mode de libération des actions et/ou titres émis,
  - f. fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de la réalisation de la (ou des) émission(s),
  - g. fixer les modalités selon lesquelles la Société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre,
  - h. prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces titres,
  - i. fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières ouvrant droit à terme à des actions de la Société, et ce, conformément aux dispositions légales et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables,
  - j. imputer tous frais, charges et droits de la (des) augmentation(s) de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale à hauteur de 10 % du nouveau capital après chaque augmentation de capital,
  - k. d'une manière générale, conclure toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin de la (ou des) opération(s) envisagée(s), prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
8. décide que le Conseil d'administration ne pourra faire usage de la présente délégation à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et pendant toute la période d'offre.

La présente délégation (i) prive d'effet, pour la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet et (ii) est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée générale.

## Texte de la dix-huitième résolution

### **(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société sans droit préférentiel de souscription des actionnaires réservée à une ou à plusieurs personne(s) nommément désignée(s))**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants, L.225-129-2, L. 225-135, L. 225-138, L. 228-91 et L. 22-10-52-1 et suivants du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou à l'étranger, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, l'augmentation du capital par l'émission (i) d'actions ordinaires de la Société, (ii) de valeurs mobilières régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce qui sont des titres de capital de la Société, donnant accès à d'autres titres de capital de la Société et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société et/ou (iii) de valeurs mobilières représentatives d'un droit de créance régies ou non par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce, donnant accès ou susceptibles de donner accès à des titres de capital à émettre de la Société, ces valeurs mobilières pouvant, le cas échéant, également donner accès à des titres de capital existants et/ou à des titres de créance de la Société, et/ou (iv) de valeurs mobilières qui sont des titres de capital de la Société donnant accès à des titres de capital existants ou à émettre par, et/ou à des titres de créance, des sociétés dont la Société détiendra directement ou indirectement, au moment de l'émission, plus de la moitié du capital social, et/ou (v) de valeurs mobilières représentatives d'un droit de créance régies ou non par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce, donnant accès ou susceptibles de donner accès à des titres de capital à émettre par des sociétés dont la Société détiendra directement ou indirectement, au moment de l'émission, plus de la moitié du capital social, ces valeurs mobilières pouvant, le cas échéant, également donner accès à des titres de capital existants et/ou à des titres de créance desdites sociétés ; il est précisé que (i) la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en numéraire, soit par compensation de créances et (ii) les actions nouvelles conféreront les mêmes droits que les actions anciennes ; étant précisé que l'émission de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence est exclue ;
2. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres de capital et/ou aux autres valeurs mobilières à émettre en application de la présente résolution, et de proposer ces titres à une ou à plusieurs personne(s) nommément désignée(s) ; étant précisé que le Conseil d'administration aura tous les pouvoirs afin de désigner la ou les personne(s) au profit de la(les)quelle(s) l'émission est réservée ;
3. décide que, conformément aux dispositions des articles L. 22-10-52-1 et R. 22-10-32 du Code de commerce :
  - a. le prix d'émission des actions ordinaires émises en vertu de la présente autorisation sera fixé par le Conseil d'administration conformément à la réglementation en vigueur à la date à laquelle il sera fait usage de la présente délégation (actuellement, au moins égal au cours de clôture de la dernière séance de bourse sur Euronext Paris précédant la décision du Conseil d'administration, diminué d'une décote maximale de 10 %) ;
  - b. le prix d'émission de valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, conforme au prix fixé à l'alinéa précédent ;
4. décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 224 millions d'euros représentant à titre indicatif 9,70 % du capital social au 31 décembre 2025, étant précisé que :
  - a. ce montant serait majoré du montant nominal de l'augmentation de capital résultant de l'émission d'actions à réaliser, le cas échéant, conformément aux dispositions légales et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles spécifiques prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital,
  - b. le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente résolution et de la 17<sup>ème</sup> résolution de la présente Assemblée générale, et des 17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup>, 21<sup>ème</sup>, et 24<sup>ème</sup> résolutions de l'Assemblée générale du 7 mai 2025 est fixé à 800 millions d'euros,
  - c. le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente résolution et de la 17<sup>ème</sup> résolution de la présente Assemblée générale, et des 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 21<sup>ème</sup> résolutions de l'Assemblée générale du 7 mai 2025 est fixé à 224 millions d'euros ;
5. décide que le montant nominal maximal des émissions de valeurs mobilières représentatives d'un titre de créance de la Société, susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder 7 milliards d'euros (ou la contre-valeur en autre devise ou unité monétaire), étant précisé que le montant nominal maximal des émissions de valeurs mobilières représentatives d'un titre de créance susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente résolution et de la 17<sup>ème</sup> résolution de la présente Assemblée générale, et des 17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup> et 21<sup>ème</sup> résolutions de l'Assemblée générale du 7 mai 2025 est fixé à 7 milliards d'euros ;
6. décide que, dans le cas où la (les) personne(s) nommément désignée(s) visée(s) au deuxième paragraphe ci-dessus n'auraient pas souscrit dans le délai imparti la totalité de l'augmentation de capital, celle-ci ne sera réalisée qu'à concurrence du montant des actions souscrites, les actions non souscrites pouvant être proposées à nouveau à la(au)x dite(s) personne(s) dans le cadre d'une émission ultérieure ;
7. décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment pour :
  - a. arrêter les conditions de la (ou des) augmentation(s) de capital et/ou de la (ou des) émission(s) d'actions ou de valeurs mobilières,
  - b. déterminer le nombre d'actions et/ou de valeurs mobilières à émettre, leur prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourrait être exigée à l'émission, le cas échéant,
  - c. désigner la ou les personne(s) au profit de la(les)quelle(s) l'émission est réservée,

## Chapitre 6 – Exposé des motifs & projets de résolutions soumis à l'Assemblée générale annuelle

### 6.2 À titre extraordinaire

- d. déterminer les dates et modalités de l'émission, la nature et les caractéristiques des titres à émettre, qui pourront revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et en particulier, en cas d'émission de valeurs mobilières représentatives de titres de créance, leur taux d'intérêt, leur durée, leur prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime et les modalités d'amortissement,
  - e. déterminer le mode de libération des actions et/ou titres émis,
  - f. fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de la réalisation de la (ou des) émission(s),
  - g. fixer les modalités selon lesquelles la Société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre,
  - h. prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces titres,
  - i. fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières ouvrant droit à terme à des actions de la Société, et ce, conformément aux dispositions légales et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables,
  - j. imputer tous frais, charges et droits de la (des) augmentation(s) de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale à hauteur de 10 % du nouveau capital après chaque augmentation de capital,
  - k. d'une manière générale, conclure toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin de la (ou des) opération(s) envisagée(s), prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
8. décide que le Conseil d'administration ne pourra faire usage de la présente délégation à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et pendant toute la période d'offre.

La présente délégation (i) prive d'effet, pour la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet et (ii) est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée générale.

## 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> résolutions : Augmentations de capital réservées aux salariés

### Exposé des motifs

Schneider Electric est convaincu de l'importance du développement de l'actionnariat salarié afin d'aligner les intérêts des salariés avec ceux des actionnaires et de stabiliser le capital social de la Société. Le Conseil d'administration souhaite continuer à rendre le capital de la Société accessible à un grand nombre de salariés, et notamment par le biais de plans d'actionnariat salarié (« WESOP »). Au 31 décembre 2025, les salariés détenaient 3,3 % du capital en direct ou au travers des fonds communs de placement d'entreprise (FCPE).

En 2025, la Société a réalisé des augmentations de capital réservées aux salariés du Groupe (WESOP 2025) proposées dans 47 pays représentant 88 % des collaborateurs du Groupe. Ces opérations vous sont présentées dans la **section 7.1.2.2** du chapitre 7 du Document d'Enregistrement Universel 2025.

En vertu de la politique d'offre faite chaque année aux salariés du Groupe, le Conseil a décidé qu'un nouveau plan d'actionnariat salarié serait mis en œuvre en 2026. En vertu des 26<sup>ème</sup> et 27<sup>ème</sup> résolutions de l'Assemblée générale du 7 mai 2025, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 4 décembre 2025, a décidé de renouveler, en 2026, l'opération annuelle d'actionnariat salarié dans la limite de 3,7 millions d'actions (soit près de 0,64 % du capital). Cette opération ne comprend pas d'offre à effet de levier. Les actions sont proposées avec une décote de 15 % sur le cours de Bourse à tous les souscripteurs et un abondement maximal d'environ 1 400 euros par souscripteur.

Pour permettre la réalisation d'une nouvelle opération mondiale d'actionnariat salarié en 2027, il vous est proposé d'approuver :

- la **19<sup>ème</sup> résolution** qui délègue au Conseil d'administration la compétence à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents du plan d'épargne entreprise dans la limite de 2 % du capital, étant souligné que la décote maximale qui pourra être consentie sur le prix de souscription des actions est fixée à 30 % (elle est valable pour une durée de vingt-six (26) mois ; elle privera d'effet à compter du 4 novembre 2026 la délégation en vigueur votée par l'Assemblée générale du 7 mai 2025 dans sa 26<sup>ème</sup> résolution<sup>(1)</sup>) ;
- la **20<sup>ème</sup> résolution**, qui délègue au Conseil d'administration la compétence à l'effet de réaliser des augmentations de capital réservées aux salariés et mandataires sociaux de sociétés étrangères du Groupe ou à des entités intervenant en faveur de ces derniers, l'autorisation porte sur 1 % du capital et les émissions qui seraient réalisées s'imputeront notamment sur le plafond de 2 % du montant des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents du plan d'épargne entreprise (cette autorisation est valable pour une durée de dix-huit (18) mois et ne pourra être utilisée qu'à compter du 4 novembre 2026<sup>(2)</sup>).

### Texte de la dix-neuvième résolution

#### **(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise sans droit préférentiel de souscription des actionnaires)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail et des articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 22-10-49, L. 225-138-1 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

(1) Le montant maximum de souscription applicable aux opérations d'actionnariat salarié réalisées avant le 4 novembre 2026 sera celui applicable à la 26<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée générale du 7 mai 2025.

(2) Le montant maximum de souscription applicable aux opérations d'actionnariat salarié réalisées avant le 4 novembre 2026 sera celui applicable à la 27<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée générale du 7 mai 2025.

1. délègue au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du jour de la présente Assemblée générale, sa compétence pour décider de l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de la Société et des entreprises françaises ou étrangères liées à la Société, dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail, à concurrence d'un montant nominal maximal de 2 % du capital au jour de la présente Assemblée générale, l'émission de titres pouvant être réalisée par versement en numéraire ou par l'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes en cas d'attribution gratuite d'actions ou autres titres donnant accès au capital au titre de la décote et/ou de l'abondement, étant précisé que la présente délégation ne pourra être utilisée qu'à compter du 4 novembre 2026 ;
2. fixe la décote maximale offerte dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise à 30 % d'une moyenne des cours cotés de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt (20) séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration ou de son délégué fixant la date d'ouverture des souscriptions, étant précisé que le Conseil d'administration pourra réduire la décote susmentionnée, dans les limites légales et réglementaires, ou ne pas en consentir, notamment pour tenir compte de la réglementation applicable dans les pays où l'offre sera mise en œuvre ;
3. autorise le Conseil d'administration à procéder en application de l'article L. 3332-21 du Code de travail à l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires de la Société au titre de tout ou partie de la décote et/ou, le cas échéant, de l'abondement, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution au titre de la décote et/ou de l'abondement ne pourra excéder les limites légales ou réglementaires ;
4. décide de supprimer, au profit des bénéficiaires ci-dessus indiqués, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou aux valeurs mobilières faisant l'objet de la présente délégation, laquelle délégation emporte renonciation au droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution pourraient donner droit ;
5. décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment :
  - a. d'arrêter dans les conditions légales et réglementaires le périmètre des sociétés dont les bénéficiaires indiqués ci-dessus pourront souscrire aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ainsi émises et bénéficier, le cas échéant, des actions ou valeurs mobilières gratuites donnant accès au capital,
  - b. de décider que les souscriptions pourront être réalisées directement ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise ou autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables,
  - c. de déterminer les conditions, notamment d'ancienneté, que devront remplir les bénéficiaires des augmentations de capital,
  - d. d'arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions,
  - e. de fixer les montants des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation et d'arrêter notamment les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des titres (même rétroactive) ainsi que les autres conditions et modalités des émissions, dans les limites légales ou réglementaires en vigueur,
  - f. en cas d'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, de fixer le nombre d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre et à attribuer à chaque bénéficiaire et d'arrêter les dates, délais, modalités et conditions d'attribution de ces actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital dans les limites légales et réglementaires en vigueur et notamment choisir soit de substituer totalement ou partiellement l'attribution de ces actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital aux décotes par rapport au prix de référence prévues ci-dessus, soit d'imputer la contre-valeur de ces actions ou valeurs mobilières sur le montant total de l'abondement, soit de combiner ces deux possibilités,
  - g. de constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront souscrites (après éventuelle réduction en cas de sursouscription),
  - h. le cas échéant, d'imputer les frais d'augmentations de capital sur le montant des primes afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter les réserves légales au dixième du nouveau capital résultant de ces augmentations de capital, de conclure tous accords, d'accomplir directement ou indirectement par mandataire toutes opérations et modalités, y compris d'éventuelles formalités consécutives aux augmentations de capital et aux modifications corrélatives des statuts, d'une manière générale, de conclure toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, de prendre toutes mesures et décisions et d'effectuer toutes formalités utiles à la réalisation de l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ou consécutives aux augmentations de capital réalisées.

La présente délégation (i) prive d'effet à compter du 4 novembre 2026, pour la partie non encore utilisée, la délégation donnée par l'Assemblée générale du 7 mai 2025 dans sa 26<sup>ème</sup> résolution et (ii) est donnée pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée.

### Texte de la vingtième résolution

#### **(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés de certaines sociétés étrangères du Groupe, directement ou via des entités intervenant afin d'offrir à ces derniers des avantages comparables à ceux offerts aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise sans droit préférentiel de souscription des actionnaires)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 22-10-49, L. 225-138 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il fixera et dans les proportions qu'il appréciera, le capital social dans la limite d'un montant maximal de 1 % du capital à la date de la présente Assemblée générale, par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par tous moyens, immédiatement ou à terme, une telle émission étant réservée aux personnes répondant aux caractéristiques de la catégorie définie ci-dessous, étant précisé que (i) ce plafond s'imputera sur les limites fixées à la 19<sup>ème</sup> résolution de la présente Assemblée générale, et (ii) la présente délégation ne pourra être utilisée qu'à compter du 4 novembre 2026 ;

### 6.2 À titre extraordinaire

2. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou aux autres valeurs mobilières donnant accès au capital en application de la présente résolution et de réserver le droit de les souscrire à l'une et/ou l'autre catégorie de bénéficiaires répondant aux caractéristiques suivantes : (i) des salariés et mandataires sociaux des sociétés du Groupe Schneider Electric liées à la Société dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail et ayant leur siège social hors de France ; (ii) ou/et des OPC ou autres entités, ayant ou non la personnalité morale, d'actionnariat salarié investis en titres de l'entreprise dont les porteurs de parts ou les actionnaires seront constitués des personnes mentionnées au (i) du présent paragraphe ; (iii) ou/et tout établissement bancaire ou filiale d'un tel établissement intervenant à la demande de la Société pour les besoins de la mise en place d'un plan d'actionnariat ou d'épargne au profit des personnes mentionnées au (i) du présent paragraphe dans la mesure où le recours à la souscription de la personne autorisée conformément à la présente résolution permettrait aux salariés de filiales localisées à l'étranger de bénéficier de formules d'actionnariat ou d'épargne salariés équivalentes en termes d'avantage économique à celles dont bénéficieraient les autres salariés du Groupe ;
3. prend acte que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;
4. décide que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre en application de la présente résolution sera fixée par le Conseil d'administration sur la base du cours de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris ; les conditions d'émission seront déterminées, au choix du Conseil d'administration sur la base soit (i) du premier ou dernier cours coté de l'action de la Société lors de la séance de Bourse du jour de la décision du Conseil d'administration ou de son délégué fixant les conditions d'émission, soit (ii) d'une moyenne des cours cotés de l'action de la Société lors des vingt (20) séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration ou de son délégué fixant les conditions d'émission au titre de la présente résolution ou fixant le prix d'émission au titre de la 19<sup>ème</sup> résolution de la présente Assemblée générale ; le Conseil d'administration pourra fixer le prix d'émission par application d'une décote maximale de 30 % sur le cours de Bourse de l'action de la Société déterminé selon l'une des deux modalités décrites aux points (i) et (ii) du présent paragraphe ; le pourcentage d'une telle décote appliquée sur le cours de l'action de la Société sera déterminé par le Conseil d'administration en considération, notamment, des dispositions légales, réglementaires et fiscales du droit étranger applicable, le cas échéant, aux personnes bénéficiaires de l'émission ;
5. décide que le Conseil d'administration pourra prévoir l'attribution, aux bénéficiaires indiqués au point 2 ci-dessus, à titre gratuit ou de décote supplémentaire, d'actions à émettre ou déjà émises, au titre d'un abondement et/ou au titre de la décote, sous réserve que la prise en compte de leur contre-valeur pécuniaire, évaluée au prix de souscription, n'ait pour effet de dépasser le plafond prévu à la présente résolution ;
6. décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, dans les conditions prévues par la loi et dans les limites fixées ci-dessus, pour mettre en œuvre la présente délégation et arrêter la liste des bénéficiaires au sein des catégories fixées par la présente résolution et le nombre de titres à offrir à chacun d'eux, étant entendu que le Conseil d'administration pourra décider que l'augmentation de capital sera réalisée à hauteur des montants souscrits sous réserve qu'au minimum 75 % des actions ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital offertes aient été souscrites, ainsi que notamment :
  - fixer les caractéristiques des titres à émettre, arrêter les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des actions et des valeurs mobilières, de période d'indisponibilité et de déblocage anticipé, dans les limites légales ou réglementaires en vigueur,
  - constater l'augmentation de capital, procéder à l'émission des actions et autres titres donnant accès au capital, et modifier corrélativement les statuts,
  - d'une manière générale, conclure toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, et plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente délégation (i) prive d'effet à compter du 4 novembre 2026, pour la partie non encore utilisée, la délégation donnée par l'Assemblée générale du 7 mai 2025 dans sa 27<sup>ème</sup> résolution et (ii) est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée.

## 21<sup>ème</sup> résolution : Modification de l'article 19 des statuts de la Société pour mise en conformité avec les dispositions réglementaires

### Exposé des motifs

Au titre de la **21<sup>ème</sup> résolution**, vous êtes invités à approuver la modification de l'article 19 des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions du décret n° 2026-094 du 13 février 2026 relatif à la modernisation des modalités de communication avec leurs actionnaires de certaines sociétés commerciales et portant la date d'inscription des titres au nom de l'actionnaire pour justifier du droit de participer à l'assemblée générale (date d'enregistrement ou *record date*) de deux à cinq jours. A cette occasion, il est procédé à une refonte complète de l'article 19 afin d'en simplifier la rédaction par renvoi, dans la mesure du possible, aux dispositions législatives et réglementaires.

### Texte de la vingt-et-unième résolution

#### (Modification de l'article 19 des statuts de la Société pour mise en conformité avec les dispositions réglementaires)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier l'article 19 des statuts de la Société comme suit :

« Article 19

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété des titres, selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les actionnaires peuvent également participer et voter aux assemblées générales par tous moyens de télécommunications autorisés par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur dans les conditions fixées par celles-ci.

Le vote à distance, y compris par voie électronique avant l'assemblée, s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

Les assemblées sont présidées par le Président du conseil d'administration ou, en son absence, par le Vice-Président ou à défaut par un membre du conseil d'administration spécialement délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée présents ou acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée sont valablement certifiés par le Président ou le Vice-Président du conseil d'administration ou par le secrétaire de l'assemblée. »

## 22<sup>ème</sup> résolution : Pouvoirs pour formalités

### Exposé des motifs

Enfin, au titre de la **22<sup>ème</sup> résolution**, nous vous demandons les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités.

### Texte de la vingt-deuxième résolution (Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extraits du procès-verbal constatant les présentes résolutions en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives.

# 7. Participation à l'Assemblée générale annuelle

## 7.1 Conditions de participation à l'Assemblée

En tant qu'actionnaire, quel que soit le nombre d'actions que vous possédez et leurs modalités de détention (au nominatif ou au porteur), vous pouvez participer à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires, en y assistant personnellement, en votant par correspondance ou en vous y faisant représenter, **à la condition que vos titres soient inscrits en compte au cinquième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le 29 avril 2026 à zéro heure, heure de Paris.**

- **Si vos actions sont au nominatif** : vous n'avez aucune formalité à accomplir, la détention de vos titres est attestée par leur inscription dans le registre.
- **Si vos actions sont au porteur** : l'enregistrement des actions au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire qui gère vos titres en annexe au formulaire de vote.

## 7.2 Vous souhaitez assister personnellement à l'Assemblée

Vous devez demander une carte d'admission, indispensable pour être admis à l'assemblée et y voter.

### 7.2.1 Demande de carte d'admission avec le formulaire papier

- **Si vos actions sont au nominatif** : retournez le formulaire unique de vote à distance ou par procuration ou de demande de carte d'admission (ci-après le « Formulaire unique ») joint à la présente brochure de convocation, daté et signé selon les indications qui vous sont fournies en page 95 ci-après, à l'aide de l'enveloppe réponse prépayée jointe à la convocation ou par courrier simple à Uptevia, Service Assemblées Générales, Cœur Défense, 90-110 Esplanade du Général de Gaulle, 92931 Paris la Défense Cedex, après avoir coché la case « **je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission** ».
- **Si vos actions sont au porteur** : vous devez demander votre carte d'admission à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de vos titres.

Pour être pris en compte, les demandes de carte d'admission par voie postale devront, dans tous les cas, être réceptionnées par Uptevia selon les modalités ci-dessus au plus tard trois jours calendaires avant la tenue de l'Assemblée, soit le lundi 4 mai 2026 au plus tard.

Si vous n'avez pas reçu votre carte d'admission dans les cinq jours ouvrés précédant l'Assemblée, vous êtes invités à :

- **Si vos actions sont au nominatif** : vous présenter le jour de l'Assemblée générale, directement aux guichets spécifiquement prévus à cet effet, munis d'une pièce d'identité.
- **Si vos actions sont au porteur** : demander à votre intermédiaire financier de vous délivrer une attestation de participation permettant de justifier de votre qualité d'actionnaire au cinquième jour ouvré précédant l'Assemblée.

### 7.2.2 Demande de carte d'admission par Internet

- **Si vos actions sont au nominatif** :
  - **Si vous êtes actionnaire au nominatif pur**, vous devez vous connecter à votre espace actionnaire dont l'adresse est la suivante : <https://www.investors.uptevia.com/> en utilisant vos codes d'accès habituels. Une fois connecté, suivez les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander votre carte d'admission.
  - **Si vous êtes actionnaire au nominatif administré**, vous devez vous connecter au site de vote *via* le site VoteAG dont l'adresse est la suivante : <https://www.voteag.com/> en utilisant les codes temporaires transmis sur le Formulaire unique de vote ou sur la convocation électronique. Une fois connecté, suivez les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander votre carte d'admission.

Au cas où vous ne seriez plus en possession de votre identifiant et/ ou votre mot de passe, contactez le numéro vert 0 800 007 535 depuis la France ou le +33 1 49 37 82 36 depuis l'étranger, une ligne qui vous est spécialement dédiée.

- **Si vos actions sont au porteur** : il vous appartient de vous renseigner afin de savoir si l'intermédiaire qui gère vos titres est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières. Si l'intermédiaire qui gère vos titres est connecté au site VOTACCESS, vous devez vous identifier sur le portail Internet de votre intermédiaire avec vos codes d'accès habituels. Une fois connecté, suivez les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander votre carte d'admission.

Afin que votre demande de carte d'admission par voie électronique puisse être valablement prise en compte, votre demande devra être réceptionnée au plus tard la veille de l'Assemblée, soit le mercredi **6 mai 2026, à 15 heures** (heure de Paris).

## 7.3 Vous souhaitez voter ou donner procuration par voie postale ou Internet

Vous avez la possibilité de participer à cette Assemblée :

- **en votant** par voie postale ou par Internet ;
- **en donnant procuration au Président de l'Assemblée** par voie postale ou par Internet;
- **en donnant procuration** par voie postale ou Internet à un autre actionnaire, votre conjoint ou partenaire avec lequel vous avez conclu un pacte civil de solidarité, ou à toute autre personne (physique ou morale) de votre choix dans les conditions légales et réglementaires applicables (article L. 225-106 du Code de commerce).

Nous vous rappelons qu'en l'absence d'indication de mandataire sur le Formulaire unique de vote par correspondance, le Président de l'Assemblée émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

### 7.3.1 Vote ou procuration par voie postale

Vous pouvez voter ou être représenté en donnant procuration soit au Président de l'Assemblée soit à une autre personne que le Président de l'Assemblée par voie postale.

- **Si vos actions sont au nominatif** : renvoyez le Formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration joint à la présente brochure de convocation, dûment complété (en cochant soit la case « **je vote par correspondance** » soit la case « **je donne pouvoir au Président de l'Assemblée générale** » soit la case « **je donne pouvoir à** »), daté et signé, à l'aide de l'enveloppe réponse prépayée jointe à la convocation ou par courrier simple à Uptevia, Service Assemblées Générales, Cœur Défense, 90-110 Esplanade du Général de Gaulle, 92931 Paris la Défense Cedex.
- **Si vos actions sont au porteur** : demandez et renvoyez le Formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration dûment complété (en cochant soit la case « **je vote par correspondance** » soit la case « **je donne pouvoir au Président de l'Assemblée générale** » soit la case « **je donne pouvoir à** »), daté et signé, à l'intermédiaire qui gère vos titres qui le retournera accompagné d'une attestation de participation à Uptevia. Le Formulaire unique est également disponible sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : [www.se.com](http://www.se.com).

Si vous utilisez le Formulaire unique afin de voter par correspondance, vous devez cocher la case prévue à cet effet mais également indiquer votre vote pour chaque résolution en noircissant la case correspondante. Dans le cas contraire, votre vote ne sera pris en compte pour la résolution pour laquelle vous n'avez pas indiqué de choix.

Les Formulaires uniques de vote par correspondance ou par procuration de même que les désignations ou révocations de mandat exprimées par voie postale ne pourront être pris en compte que s'ils sont reçus dûment complétés, datés et signés et accompagnés de l'attestation de participation, le cas échéant, par Uptevia le **4 mai 2026 au plus tard**. En aucun cas les Formulaires uniques ne doivent être retournés directement à la société Schneider Electric SE.

Conformément à l'article R. 22-10-24 du Code de commerce, vous pouvez également adresser votre Formulaire unique portant désignation ou révocation de mandat par voie électronique en envoyant un courriel à l'adresse [ct-mandataires-assemblees@uptevia.com](mailto:ct-mandataires-assemblees@uptevia.com) contenant :

- **Si vos actions sont au nominatif** : une version scannée de votre Formulaire unique dûment rempli, daté et signé, et contenant les informations suivantes : nom, prénom, adresse, et identifiant Uptevia si vous êtes actionnaire au nominatif pur, ou vos références bancaires complètes si vous êtes actionnaire au nominatif administré, ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné, le cas échéant.
- **Si vos actions sont au porteur** : une version scannée de votre Formulaire unique dûment rempli, daté et signé, et contenant les informations suivantes : nom, prénom, adresse, et références bancaires complètes, ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné, le cas échéant ; vous devrez impérativement demander à votre intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte-titres d'envoyer une confirmation au Service Assemblées Générales d'Uptevia dont il connaît les coordonnées.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimés par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les documents et informations ainsi que, le cas échéant, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'Assemblée, soit le mercredi **6 mai 2026**, à **15 heures** (heure de Paris).

Seules les notifications de désignation ou révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ ou traitée.

Il est précisé que si vous avez déjà voté par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé une carte d'admission, vous ne pouvez plus choisir un autre mode de participation mais vous pouvez céder tout ou partie de vos actions.

### 7.3.2 Vote ou procuration par Internet

Vous avez également la possibilité de soumettre vos instructions de vote, d'être représenté en donnant procuration au Président de l'Assemblée ou à une autre personne que le Président de l'Assemblée par Internet, en utilisant le site VOTACCESS, selon les conditions décrites ci-dessous.

Le site VOTACCESS sera ouvert à compter du **17 avril 2026** et jusqu'à la veille de l'Assemblée, soit le **6 mai 2026 à 15h00**, heure de Paris.

Toutefois, afin d'éviter tout engorgement éventuel du site VOTACCESS, il est recommandé de ne pas attendre la veille de l'Assemblée pour voter.

• **Si vos actions sont au nominatif :**

- **Si vous êtes actionnaire au nominatif pur**, vous devez vous connecter à votre espace actionnaire dont l'adresse est la suivante : <https://www.investors.uptevia.com/> en utilisant vos codes d'accès habituels, puis suivez les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter, donner pouvoir au Président, désigner ou révoquer un mandataire.
- **Si vous êtes actionnaire au nominatif administré**, connectez-vous au site de vote *via* le site VoteAG dont l'adresse est la suivante : <https://www.voteag.com/> en utilisant les codes temporaires transmis sur le Formulaire unique de vote ou sur la convocation électronique. Une fois connecté, suivez les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter, donner pouvoir au Président, désigner ou révoquer un mandataire

Au cas où vous ne seriez plus en possession de votre identifiant et/ ou votre mot de passe, contactez le numéro 0 800 007 535 depuis la France ou le +33 1 49 37 82 36 depuis l'étranger, une ligne qui vous est spécialement dédiée.

- **Si vos actions sont au porteur :** il vous appartient de vous renseigner afin de savoir si l'intermédiaire qui gère vos titres est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières. Si l'intermédiaire qui gère vos titres est connecté au site VOTACCESS, vous devez vous identifier sur le portail Internet de votre intermédiaire avec vos codes d'accès habituels. Une fois connecté, suivez les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter, donner pouvoir au Président de l'Assemblée, désigner ou révoquer un mandataire.

Si l'intermédiaire qui gère vos titres n'est pas connecté au site VOTACCESS, vous avez néanmoins la possibilité de notifier la désignation et la révocation d'un mandataire par voie électronique conformément aux dispositions des articles R. 225-79 et R. 22-10-24 du Code de commerce. Vous devrez alors :

- envoyer un courriel à l'adresse [ct-mandataires-assemblees@uptevia.com](mailto:ct-mandataires-assemblees@uptevia.com). Ce courriel devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de la société concernée (Schneider Electric SE), date de l'Assemblée (7 mai 2026), nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les nom, prénom et l'adresse du mandataire ;
- demander à l'intermédiaire qui gère vos titres d'envoyer une confirmation écrite au service Assemblées générales d'Uptevia, Cœur Défense, 90-110 Esplanade du Général de Gaulle, 92931 Paris la Défense Cedex.

Afin que les désignations ou révocations de mandat exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'Assemblée, soit le 6 mai 2026 à 15h00, heure de Paris.

Seules les notifications de désignation ou révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ ou traitée.

## 7.4 Vous souhaitez poser des questions écrites

Si vous souhaitez poser des questions écrites, vous pouvez les faire parvenir à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception en les adressant à l'adresse suivante : Secrétariat du Conseil – Le Hive – 35, rue Joseph Monier – 92500 Rueil-Malmaison, soit par courrier électronique à l'adresse suivante : [schneiderAGM@se.com](mailto:schneiderAGM@se.com). Conformément au premier alinéa de l'article R. 225-84 du Code de commerce, vos questions écrites sont prises en compte dès lors qu'elles sont envoyées au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale, soit le **30 avril 2026**. Vos questions doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte d'actionnaire datée au plus tôt du jour de l'envoi de votre question écrite.

L'ensemble des questions écrites et des réponses qui y sont apportées, y compris en séance, seront publiées à la page dédiée à l'Assemblée générale des actionnaires sur le site Internet [www.se.com](http://www.se.com) dès que possible à l'issue de l'Assemblée générale et, au plus tard, avant la fin du 5<sup>ème</sup> jour ouvré à compter de celle-ci.

## 7.5 Retransmission et enregistrement audiovisuels de l'Assemblée générale

Afin de permettre à l'ensemble des actionnaires d'y assister, l'Assemblée générale fera l'objet, dans son intégralité, d'une retransmission audiovisuelle en direct, accessible sur le site Internet de la Société [www.se.com](http://www.se.com) à la page dédiée à l'Assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Un enregistrement de la diffusion de l'Assemblée générale sera disponible sur le site Internet de la Société [www.se.com](http://www.se.com) à la page dédiée à l'Assemblée générale des actionnaires dans les délais prévus par la réglementation applicable.

# 7.6 Comment remplir le formulaire de vote

1. Droit de vote double pour les actions inscrites au nominatif depuis au moins deux ans au 31 décembre de l'année précédant la date de l'Assemblée.
2. Droit de vote simple.
3. Pour voter par correspondance : noircir la case et suivre les instructions du formulaire. Dater et signer au bas du formulaire.
4. Pour donner procuration au Président de l'Assemblée afin de voter pour votre compte : noircir seulement la case. Dater et signer au bas du formulaire.
5. Pour donner procuration à un autre actionnaire, votre conjoint ou partenaire avec lequel vous avez conclu un pacte civil de solidarité, ou à toute autre personne (physique ou morale) de votre choix : noircir cette case et indiquer les nom et coordonnées du représentant. Dater et signer au bas du formulaire.
6. Quel que soit votre choix, n'oubliez pas de dater et signer le formulaire ici.

**Important : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side**  
**Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci ■ la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Whichever option is used, shade box(es) like this ■, date and sign at the bottom of the form**

**SCHNEIDER ELECTRIC SE**  
 Société européenne à conseil d'administration  
 au capital de 2 308 490 048 €  
 Siège social : 35, rue Joseph Monier  
 92500 Rueil-Malmaison  
 542 048 574 RCS Nanterre

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE (ordinaire et extraordinaire)**  
 Convoquée pour le Jeudi 7 mai 2026 à 15h00  
 Au Palais des Congrès d'Issy - 25 Avenue Victor Cresson, 92130 Issy-les-Moulineaux  
**COMBINED GENERAL MEETING (ordinary and extraordinary)**  
 To be held on Thursday, May 7th, 2026 at 3:00 pm  
 At Palais des Congrès d'Issy - 25 Avenue Victor Cresson, 92130 Issy-les-Moulineaux

**CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY**

Identifiant - Account

Nombre d'actions / Number of shares

Nominatif Registered

Porteur Bearer

Vote simple Single vote

Vote double Double vote

Nombre de voix - Number of voting rights

**3 JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST**  
 Cf. au verso (2) - See reverse (2)

Je vote **OUI** à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci ■ l'une des cases "Non" ou "Abstention". / I vote **YES** all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box, like this ■, for which I vote No or I abstain.

Sur les projets de résolutions non agréés, je vote en noircissant la case correspondant à mon choix. / On the draft resolutions not approved, I cast my vote by shading the box of my choice.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Oui / Yes <input type="checkbox"/>	A	B
Non / No <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non / No <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Abs. <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Abs. <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	Oui / Yes <input type="checkbox"/>	C	D
Non / No <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non / No <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Abs. <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Abs. <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	Oui / Yes <input type="checkbox"/>	E	F
Non / No <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non / No <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Abs. <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Abs. <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	Oui / Yes <input type="checkbox"/>	G	H
Non / No <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non / No <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Abs. <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Abs. <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	Oui / Yes <input type="checkbox"/>	J	K
Non / No <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non / No <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Abs. <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Abs. <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée, je vote NON sauf si je signale un autre choix en noircissant la case correspondante :  
 In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting, I vote NO unless I indicate another choice by shading the corresponding box:

- Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale. / I appoint the Chairman of the general meeting

- Je m'abstiens. / I abstain from voting

- Je donne procuration [cf. au verso renvoi (4)] à M. ou Mme, Raison Sociale pour voter en mon nom

- J'appoint [see reverse (4)] Mr or Mrs, Corporate Name to vote on my behalf

**4 JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
 Cf. au verso (3)

**I HEREBY GIVE PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING**  
 See reverse (3)

**5 JE DONNE POUVOIR A :** Cf. au verso (4)  
**I HEREBY APPOINT :** See reverse (4)  
 pour me représenter à l'Assemblée  
 to represent me at the above mentioned Meeting  
 M. ou Mme, Raison Sociale / Mr or Mrs, Corporate Name

Adresse / Address

**ATTENTION :** Pour les titres au porteur, les présentes instructions doivent être transmises à votre banque.  
**CAUTION :** As for bearer shares, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné et ne peuvent être effectuées à l'aide de ce formulaire). Cf au verso (1)  
 Surname, first name, address of the shareholder (Changes regarding this information have to be notified to relevant institution, no changes can be made using this proxy form). See reverse (1)

Pour être pris en considération, tout formulaire doit parvenir au plus tard :  
 To be considered, this completed form must be returned no later than :

à / to : Uptevia  
 Service Assemblées Générales  
 90-110 Esplanade du Général de Gaulle  
 92931 Paris La Défense Cedex

Date & Signature

\* Si le formulaire est renvoyé daté et signé mais qu'aucun choix n'est coché (carte d'admission / vote par correspondance / pouvoir au président / pouvoir à mandataire), cela vaut automatiquement pouvoir au Président de l'Assemblée Générale \*  
 \* If the form is returned dated and signed but no choice is checked (admission card / postal vote / power of attorney to the President / power of attorney to a representative), this automatically applies as a proxy to the Chairman of the General Meeting \*

Quel que soit le mode de participation choisi par l'actionnaire, le formulaire complété, daté et signé doit être retourné, dans les meilleurs délais à :

**Si vos actions sont inscrites au nominatif à :**  
 Uptevia  
 Service Assemblées Générales  
 Cœur Défense  
 90-110 Esplanade du Général de Gaulle  
 92931 Paris la Défense Cedex

**Si vos actions sont au porteur à :**  
 L'intermédiaire qui assure la gestion de votre compte titre.

# 8. Demande de documents et d'informations

## Concernant l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 7 mai 2026

Vous pouvez vous procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225.83 du Code de commerce en remplissant et retournant le formulaire ci-après.

Je soussigné(e) :

M.  Mme.

Nom (ou dénomination sociale) : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code postal : .....

Pays : .....

Propriétaire de ..... actions nominatives,

Et de ..... actions au porteur,

de la société SCHNEIDER ELECTRIC SE,

Reconnais avoir reçu les documents afférents à l'Assemblée générale mixte du 7 mai 2026 visés à l'article R. 225-81 du Code de commerce,

Et demande l'envoi de documents et renseignements visés par l'article R. 225-83 du Code de commerce.

Mode de diffusion souhaité :

par  courrier postal

par  courrier électronique à l'adresse suivante (à remplir en lettres majuscules)

Fait à : ....., le ..... 2026

Signature

### Demande à adresser :

#### Si vos actions sont inscrites au **nominatif** à :

Uptevia  
Service Assemblées Générales  
Cœur Défense  
90-110 Esplanade du Général de Gaulle  
92931 Paris la Défense Cedex<sup>(1)</sup>

#### Si vos actions sont au **porteur** à :

L'intermédiaire qui assure la gestion de votre compte titres.

(1) Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, les actionnaires titulaires d'actions nominatives peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société, l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R.225-83 du Code de commerce, à l'occasion de chacune des assemblées générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur la présente demande.





## Agenda financier

### Relations investisseurs

7 mai 2026 Assemblée Générale des Actionnaires

### Communiqués financiers

26 février 2026 Résultats annuels 2025  
30 avril 2026 Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2026  
30 juillet 2026 Résultats semestriels 2026  
29 octobre 2026 Chiffre d'affaires du 3<sup>ème</sup> trimestre 2026



#### YouTube

SchneiderCorporate



#### X

@SchneiderElec



#### Instagram

schneiderelectric



#### LinkedIn

linkedin.com/company/schneider-electric



#### Facebook

SchneiderElectric

## Relations investisseurs

#### Nathan Fast

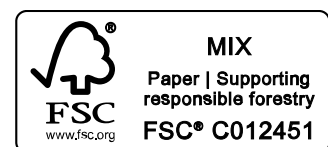
SEInvestorRelations@se.com

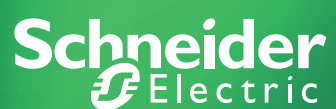
## Contact Presse

#### Anthime Caprioli

corporate.communications@se.com

se.com





**Schneider Electric SE**

Siège social :

35, rue Joseph Monier – CS 30323  
F-92506 Rueil-Malmaison Cedex (France)  
Tél. : +33 (0) 4 76 57 60 60

Société Européenne  
à Conseil d'administration  
au capital de 2 308 490 048 euros  
542 048 574 R.C.S. Nanterre  
Siret : 542 048 574 01791

[se.com](https://se.com)

